
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284392 8

CINQUIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

GEORGES DELAHACHE

JUIFS

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Nous ne publierons pas *le roman de Tristan et Iseut*. La première édition, tirée à deux mille, étant épuisée, les éditeurs en préparaient eux-mêmes une seconde, aussi à deux mille. Enfin ils préparent une édition spéciale, avec illustrations, à deux mille, pour livre d'étrennes, l'an prochain. Nous avons en vente à la librairie des cahiers quelques exemplaires, les derniers, de la première édition. Nous mettons en vente la deuxième édition, un volume à trois francs cinquante.

Comme rien ne peut remplacer un aussi beau poème, il n'y aura pas de cahier de Noël dans la troisième série.

Nous mettrons en vente le 10 janvier, jour de sa publication :

Jean Jaurès. — **Études Socialistes**, un volume de LXXVI + 276 pages, édité par la Société d'Editions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorff, un volume à trois francs cinquante.

L'*avertissement* que l'on a pu lire dans le quatrième cahier de la troisième série n'a pas été réimprimé dans l'édition Ollendorff.

Le numéro du premier décembre de *la Coopération des Idées* est presque tout entier une réponse au cahier de M. Charles Guieysse, *les Universités populaires et le mouvement ouvrier*. Conformément à la méthode que nous avons toujours suivie, nous publierons tout ce que nous pourrons de cette réponse.

Nous avons reçu en manuscrit le deuxième roman de René Salomé : la Clairvoyance automatique.

Le sixième cahier sera la Grève, *de Jean Hugues.*

Nous avons reçu de Félicien Challaye deux courriers d'Indo-Chine *que nous publierons le plus tôt que nous pourrons.*

Pour savoir ce que sont les cahiers, on peut envoyer soixante centimes à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne. On recevra en spécimen le premier cahier de la troisième série. Pour trois francs cinquante on recevra six cahiers spécimens.

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons un franc.

Je serai aux cahiers le jeudi 2 janvier 1902 de une heure à sept heures et le vendredi 3 de huit heures à onze heures.

JUIFS

Le mémoire que l'on va lire a été publié pour la première fois chez Ollendorff, en 1901. L'auteur l'avait écrit en 1900, quand l'affaire battait son plein, quand elle finissait en effet. L'auteur est un Juif. Il a même un beau nom juif. Mais il a dû garder ici un pseudonyme habituel.

Cette seconde édition est complètement refondue. Mais nous n'avons pas pu lui enlever cette marque particulière d'une affaire qui reste ineffaçable, et qui dans la mémoire de l'humanité sera grande longtemps après que les États-Majors constitués pour elle et par elle auront fini de se décomposer. Les dreyfusards modestes, qui forment le fond de nos abonnés, seront heureux de retrouver pour une heure un certain ton que nous avons pensé qui serait éternel, et qui date aujourd'hui déjà.

Le mémoire de M. Delahache est préalable, en ce sens qu'il déblaie le terrain. Au cœur de l'affaire, sous la poussée des haines antisémitiques, nous répondions victorieusement, par défi ou sincèrement, qu'il n'y a pas de question juive. On risque toujours de dire une bêtise quand on prétend qu'il n'y a pas une question. C'est la question qui manque le moins. Nous nous en sommes aperçus depuis. Des déchirements douloureux, des défections lâches, des injures graves, — et, au contraire,

des dévouements tenaces, des amitiés fidèles nous ont avertis qu'il y a une question juive, et sans doute plusieurs questions juives.

Le mémoire de M. Delahache déblaie cette question. Il repousse les gros arguments ou les grosses calomnies antisémitiques. Il présente les premiers arguments des Juifs. Il est ainsi d'une utilité première.

Ce mémoire surprendra les personnes habituées à traiter les questions en partant de certains postulats, de certains dogmes, de certains mots. L'auteur n'a pas transféré dans le réel un judaïsme ou un internationalisme formel. Au contraire il est parti d'un réel qu'il connaît bien. C'est pour cela que son étude ne cadre ni avec les programmes des partis politiques, ni avec les programmes des partis intellectuels. — Car il y a des partis intellectuels, qui ont de véritables programmes.

L'histoire des Juifs et leur géographie n'est pas encore faite. On n'a jamais fait que l'histoire des bourgeois juifs. Et encore on l'a mal faite. M. Bernard Lazare prépare une histoire générale d'Israël dans les pays occidentaux, où les bourgeois juifs auront exactement leur place.

Un de nos tout prochains cahiers sera de M. Bernard Lazare son *mémoire pour les droits des Juifs dans l'Europe orientale*.

Nous ne publierons pas un cahier du débat survenu entre M. Joseph Reinach et maître Labori. Ce débat contribue à la décomposition du dreyfusisme en France. *Mais il n'a pas lui-même un caractère historique. Il n'a jamais été que polémique.*

Georges Delahache

JUIFS

Après dix-neuf cents années, malgré les Révolutions, le peuple errant poursuit sa course inquiète...

Sur le quai de la gare presque désert, ils attendent. Le train qui va les emporter, à la nuit tombante, les jettera demain matin, après huit heures de roulis monotone à travers les petites stations interminablement échelonnées sur la ligne, dans le Paris houleux, dans l'Inconnu. Ils sont là tous les cinq, serrés l'un contre l'autre, seuls : lui, la barbe en pointe, légèrement recourbée, grisonnante, les pommettes roses, les yeux clignotants de myopie, de fatigue et d'émotion ; elle, autrefois jolie, maintenant empâtée un peu, les yeux en amande perdus dans la face trop plate ; les deux gamins, la petite, aquilins et crépus. Groupe de Juifs, facilement grotesque. Au bout du quai, trois malles vieillottes, qui depuis longtemps dormaient sans serrures dans la poussière du grenier, et qu'on a fait sortir en hâte, ficelées à la diable, pour le triste exil.

Voici le train... La dernière fois qu'ils avaient

ainsi transporté leur foyer, c'était quelque temps après la guerre. L'aîné venait de naître, là-bas, dans la Ville-Pucelle, à deux pas de cette Esplanade qui domine la Moselle et où aujourd'hui un Guillaume premier de bronze tourne le dos à notre maréchal Ney. On ne voulait pas que l'enfant fût Allemand; on partit pour la France, simplement, sans accompagnement d'orchestre patriotique... Aujourd'hui, second déménagement, plus triste peut-être, puisqu'ils n'ont pas, pour relever leur courage, l'idée d'un grand devoir. C'est donc pour rien qu'ils s'enfuient ainsi, tristes comme le berger de l'églogue, l'âme déchirée, incertains de l'avenir?... Oui, pour rien, — parce qu'un ouragan de sottise et d'iniquité a soufflé sur ce pays de bon sens et de justice, qu'il a entraîné dans son tourbillon une légion d'imbéciles, de mécontents et de coquins qui font la terreur sur leur passage. Un capitaine israélite est dégradé en grande pompe, à Paris, au Champ de Mars, *à neuf heures du matin :* le peuple, ami des mélodrames et des pièces militaires, n'est pas tous les jours à pareille fête! et dans les clameurs sinistres qui s'élevaient de la place Fontenoy il y avait je ne sais quelles joies mauvaises... Deux ans après, la France tressaille à la voix de quelques hommes d'énergie et de cœur qui lui crient son erreur. La foule, hélas! continue d'aboyer au mi-

sérable : soit qu'elle se refuse, par paresse d'esprit ou par diabolique entêtement, à examiner même la question, soit que, comme il arrive à chacun dans la vie de tous les jours, elle sente confusément que les *gêneurs* peuvent avoir raison, et qu'elle se mette à trépigner avec d'autant plus de frénésie qu'il faut étouffer en soi la voix du doute et l'appel de la conscience... « A bas les Juifs ! » Par ce vocable de haine, hurlé aux carrefours comme un cri de ralliement ou soupiré comme une confession dans la tiédeur des conversations papelardes, les pires citoyens se mettent en règle avec l'Honneur et le Devoir, avec la Patrie et la Religion...

On fait le vide autour du bonhomme Lévy, on craint d'être vu entrant dans sa boutique, les dames, dans la rue, n'osent plus s'arrêter avec sa femme, les hommes lui font grise mine au café, la maîtresse de pension néglige la fillette, les garçons rentrent du collège, chaque soir, avec un nouvel incident à conter, des histoires de coups de poing, de dos tournés, de colloques hargneux, et ces adolescents, écœurés, prennent déjà la vie en haine. On résiste d'abord, le calme renaît... Mais chaque semaine un incident nouveau sert de prétexte aux conflits : le procès Zola, le procès de Versailles, le suicide d'Henry, l'arrestation de du Paty, la Chambre Criminelle... Les fenêtres volent

en éclats, les grosses pierres s'abattent sur les comptoirs, le père Lévy proteste, défend ses volets, joue de la barre de fer... et, le lendemain, le commissaire lui fait dire, pour son bien, d'être prudent... Plus même le droit de se défendre!... Allons! « on n'y peut plus tenir »! On « vend l'affaire » n'importe comment, on « réalise » le plus vite possible, on va chercher fortune ailleurs... Le train glisse, trépidant à petits coups monotones et sourds; la ville disparaît dans la brume, et, pâles, ils n'osent pas se regarder les uns les autres, de peur de fondre en larmes et de perdre leur reste de courage... Mais ce soir les petits-maîtres de la petite ville seront contents : les bonnes âmes rôdaient autour de la gare, on a vu « les Juifs » se presser au guichet, sur le quai, dans le wagon, avec armes et bagages, et la nouvelle se répand aussitôt : les Lévy sont partis!

Nous voilà maîtres chez nous! Enfin!

Pourtant ces Juifs sont des hommes...

***

Il est vrai que ces hommes sont les maîtres du monde. Voyez!... Regardez!... Ils se sont mis partout, partout ils sont les premiers!...

Je regarde.

Au Parlement. — Parmi les députés, il y en a deux, dont l'un est un vieux philanthrope qui vote quelquefois et ne parle jamais, et l'autre, un jeune élégant qui, pour se faire élire, a dû jouer avec ses origines et ses opinions tout comme un élève des Bons Pères. — Au Sénat, trois Juifs, si je ne me trompe, dont deux ne seront plus ministres, et dont le troisième l'aurait sans doute été déjà s'il n'était pas né israélite. Un homme de talent, juif, qui veut participer activement aux affaires politiques du pays, a cent fois plus d'efforts à faire et d'obstacles à vaincre ponr être élu dans une circonscription que le moindre apothicaire de canton, bien pensant, ignare, intrigant et vide. Et chacun sait qu'un parlementaire, même libéral, j'ajoute : même courageux, peut avoir pour secrétaire particulier M. Lévy ou M. Cahen, il n'osera pas, s'il devient ministre, l'attacher à son cabinet.

L'Administration? — Il y a dix ans, trois ou quatre préfets étaient juifs. Aujourd'hui, un.

Les Administrations ? — Parmi les officiers généraux en activité de service, je crois qu'il n'y a qu'un seul israélite ; parmi les colonels, un seul également. — Il ne suffit sans doute pas, au Conseil d'État, de deux conseillers israélites sur quarante-cinq et de deux maîtres des requêtes sur trente-deux, — à la Cour de Cassation, d'un conseiller sur quarante-

cinq, — à la Cour d'Appel de Paris, de deux conseillers sur soixante-deux, — pour rendre la haute justice en France boiteuse et vénale. — A la Cour des Comptes, pas un. — Aux Affaires Étrangères, par principe, personne. — A l'Instruction Publique : voyez les directeurs, les recteurs, même les doyens : rien. — Feuilletez tous les autres annuaires spéciaux : Agriculture, Finances, Commerce : mêmes constatations partout : on peut dire, d'une façon presque absolue, qu'il n'y a pas de Juifs parmi les « grands chefs », ni même immédiatement au-dessous d'eux. — Si vraiment trente-huit millions de Français catholiques et protestants étaient gouvernés par quatre-vingt mille Français israélites, on pourrait se demander par l'effet de quels sortilèges cette minorité infime « gouverne » cette écrasante majorité.

Il y a bien, je le sais, l'Institut, et les Universités. Mais ce ne sont pas là des fonctions administratives, puissantes et dorées, à propos desquelles, pour le moindre incident de service intérieur, l'inférieur « aryen » puisse gémir d'être sous la main d'un supérieur juif ; ce sont des postes d'honneur intellectuels, où l'on n'arrive pas au petit bonheur des camaraderies politiques ou par le fonctionnement paresseux des hiérarchies automatiques, et personne encore dans ce pays ne reprocherait sérieusement à

un Darmesteter son traitement de Professeur à la Faculté des Lettres, à M. Henri Weil ou à M. Salomon Reinach leurs jetons de présence à l'Académie des Inscriptions. — Et je n'oublie pas non plus les cadres subalternes, les jeunes, la foule de ceux qui ne sont pas encore « arrivés » : je reconnais volontiers qu'après avoir dû déployer parfois, aux examens et aux concours, pour lutter contre d'étranges tendances, des énergies particulièrement méritoires, nombre de Juifs figurent parmi les lieutenants et les capitaines, les rédacteurs et les sous-chefs, les auditeurs au Conseil d'État, les agrégés de l'Université, les ingénieurs, les avocats, les médecins.

Mais encore faut-il, à propos de ces Juifs auxquels on reproche tant d'être là, se demander pourquoi ils y sont. Les manuels dans lesquels nous avons, adolescents, appris l'histoire de notre pays, nous ont enseigné qu'au quinzième siècle, sous l'influence d'événements politiques considérables et de causes sociales très complexes, une poussée formidable s'était produite vers la lumière intellectuelle, qu'après une longue compression de l'esprit humain, tout à coup et comme miraculeusement, du peuple naguère abêti, de la bourgeoisie naguère enfoncée dans la matière, était née une foule brillante de poètes, d'artistes, d'humanistes, de philosophes. Or, cette invasion gigantesque se produit fatalement

chaque fois que se présentent des circonstances analogues à celles qui ont provoqué le mouvement de la Renaissance. Les Juifs de France avaient vécu, de longs siècles, esclaves et méprisés, séparés absolument des autres sujets du roi, sans aucun droit à la culture libérale, à la vie intellectuelle, politique, administrative du pays. Ils étaient las d'entasser des écus sur un comptoir obscur ou de mener des bœufs de marché en marché, sur les routes de Lorraine et d'Alsace. La Révolution a fait tomber les barrières : ils se sont rués dans la carrière avec une ardeur qu'en toute justice nous devons trouver louable et généreuse. Ils ont même déployé dans la lutte des qualités d'énergie et d'intelligence qu'on ne songerait même pas à admirer si l'on voulait bien appliquer à ce milieu social, comme à d'autres, des comparaisons scientifiques presque banales aujourd'hui, et remarquer que d'une façon toute naturelle la sève devait couler d'autant plus vigoureuse et plus abondante qu'elle avait été plus longtemps contenue et que la plante était plus « neuve ». Et si, depuis une trentaine d'années, ce mouvement des jeunes gens israélites vers les professions libérales s'est accentué, s'ils sont chaque jour plus nombreux ceux qui, fils de drapiers, de banquiers et de colporteurs, veulent devenir officiers, médecins, avocats, soit que cette autre vie leur apparaisse comme plus

élevée intellectuellement que celle de leurs pères, soit pour échapper par une « carrière sûre » aux hasards et aux tracas des affaires, ce n'est pas à notre démocratie de leur en faire un reproche, ni surtout à cette bourgeoisie française dont la bourgeoisie juive n'est qu'une toute petite portion et qui lui donne l'exemple de la « curée... »

Enfin gardez-vous de croire que ces petits fonctionnaires juifs menacent les autres et que la carrière soit grande ouverte à leurs ambitions : ils ont partout leurs lisières, comme dans l'armée : on les détourne de l'École de Guerre, et, quand ils entraient encore à Saint-Cyr, on ne leur permettait jamais — non pas en droit, grand Dieu! mais en fait — d'en sortir « dans la cavalerie » : tout serait perdu si des Juifs sans particule, nés dans une arrière-boutique de province, allaient, de par l'égalité des mess, frayer avec le rejeton des vieilles souches, fier de ses aïeux comme s'il les avait faits, fils de vieux marcheur très noble ou de financier douteux et catholique, et, mal dégrossis encore, s'avisaient de jeter dans les traditions de cette arme, où l'on a pour essentielle mission *d'être chics*, un peu de leur esprit sérieux, de leur application constante, de leur ténacité au travail.

Reste le monde des affaires. Je ne voudrais pas

rappeler l'argument trop banal : les Juifs, installés partout d'une façon précaire, à la merci d'un caprice princier, écartés de la propriété territoriale, écartés des corporations, et obligés de recourir, pour vivre, au trafic, à toutes les sortes de trafics, et à celui de l'or en particulier. Malheureusement, les circonstances actuelles ont donné à cet argument une force et une vie nouvelles : car elles nous rendent témoins du perpétuel recommencement imposé à la race opprimée. Parmi ces jeunes gens qui avaient embrassé avec enthousiasme les carrières libérales, beaucoup, après plusieurs années de parfaite conscience professionnelle, d'efforts énergiques et d'illusions tenaces, sont obligés d'ouvrir les yeux à la réalité : pas d'avancement, les camaraderies sans franchise, la province défiante, la vie terne à perpétuité... Et après des luttes pénibles, dans un moment de dépit, on donne sa démission, on profite de relations non encore perdues et d'une jeunesse encore hardie pour « chercher autre chose », une situation moins dépendante des administrations officielles, et *plus lucrative :* car voici que se réveillent des désirs qu'autrefois, dans l'orgueil de leur mandarinat, ces jeunes gens méprisaient ou blâmaient autour d'eux, jusque chez ceux dont la volonté de « gagner de l'argent » leur avait assuré les moyens d'être des mandarins. Ils ont dû s'aper-

cevoir que l'argent est indispensable pour vivre, qu'il faut en acquérir par sa propre activité si l'on veut un jour donner à ses enfants la même vie qu'on a vécue soi-même, qu'on est plus indépendant quand on a « du bien » derrière soi, et que le jour où ces messieurs s'aviseraient de vous battre froid dans votre garnison ou de lancer des pierres dans vos volets : qu'importe, après tout, si vous pouvez demain, sans risquer de jeter à la misère votre femme et vos enfants, fermer votre boutique ou envoyer votre démission au ministre ?... Et voilà comment, au lieu de se reposer de père en fils sur un domaine une fois acquis, sur une fortune une fois faite, sur un nom une fois établi, et de s'abâtardir de génération en génération dans la nonchalance d'une existence assurée, presque tous les hommes de ce peuple, perpétuellement fouetté par des persécutions violentes ou sournoises, sont contraints de faire eux-mêmes leur apprentissage et leur vie, d'adapter leurs organes à des fonctions toujours nouvelles et à des milieux toujours nouveaux, sans pouvoir dans leur course s'arrêter jamais... Et si cette nécessité perpétuelle de « se tirer d'affaire » entretient merveilleusement le jeu de leurs organes, c'est par une loi toute naturelle. Leurs adversaires n'ont pas à s'étonner de leur souplesse, de leur énergie et de leur ténacité, et,

partant, de leur richesse même : c'est eux qui les condamnent à être riches.

Douce condamnation sans doute, si elle avait toujours son plein effet! Mais de ce que les Rothschild sont juifs, et les Cahen d'Anvers, et les Furtado, il serait d'un raisonnement trop simpliste ou trop perfide de conclure au « millionnariat » de tous leurs coreligionnaires. J'ai sous les yeux une statistique intéressante établie par M. Louis Durieu dans un article sur *Le Prolétariat juif en Algérie* (1), et j'y remarque, par exemple, qu'« à Constantine, sur 1.249 ménages, on en compte 208 aisés, en considérant comme tels ceux où l'on peut dépenser un franc par jour et par personne. Il y a 1.016 ménages d'une indigence extrême, 364 seulement sont secourus, 717 ont pour logis un bouge recevant le jour par la porte seulement ; les privilégiés, c'est-à-dire ceux qui sont assistés, reçoivent en moyenne deux francs par semaine, les autres sont réduits à la mendicité ».

Je ne dis pas que si l'on pouvait faire la même enquête sur la population juive de la métropole, on constaterait exactement les mêmes proportions. Il n'en est pas moins vrai que là comme partout les très riches sont les moins nombreux, et ceux qui

(1) *Revue socialiste*, numéro 173, de mai 1899.

gagnent leur vie à la force du poignet, la majorité. Les Juifs ne sont pas un bloc. Il y a autant de différences de fortune, d'habitudes, d'âme entre les barons de l'avenue Marigny et la colporteuse en pâtisserie qui vit misérablement dans son taudis de la rue des Écouffes, qu'entre Louis XIV et les mendiants de Callot, et il est aussi illogique de rendre la vie impossible à celle-ci à cause de ceux-là, qu'il le serait de couper les vivres aux mineurs de Carmaux sous prétexte que le baron Reille est millionnaire. J'ajoute que si l'on trouvait, comme le disent parfois même des personnes d'ordinaire sensées et justes, que par rapport au nombre total des Juifs de France, le nombre, par exemple, des bijoutiers aisés d'origine israélite est trop considérable, la raison se refuse obstinément à comprendre l'objet de cette remarque et à admettre le fondement d'un droit quelconque qu'on aurait de supprimer ce prétendu inconvénient : pourquoi ne pas se plaindre aussi que les Limousins soient trop nombreux dans la corporation des ouvriers du bâtiment et que parmi les ramoneurs toutes les places soient prises par des Savoyards? — J'ajoute enfin que, quand même tous les Juifs de France seraient rentiers dodus et puissants financiers, quand il n'y aurait parmi eux ni ces petits employés qui ont tout simplement besoin de gagner

leur vie, ni « ces officiers de fortune » qui n'ont d'autre fortune que leur solde, ni ces tristes ménages qui croupissent dans les ruelles du Marais avec quatre francs par jour et un nouveau-né tous les ans, la raison se refuse obstinément à comprendre de quel droit on établirait une différence entre les millionnaires juifs et les autres : si le capital est odieux, il l'est toujours et partout, qu'il soit « juif » ou « chrétien »; il n'y a pas de raison pour qu'un industriel sémite soit une « sangsue » si son confrère non-sémite est un « homme de bien »; pour que le ruban rouge soit ridicule ou inconvenant sur la poitrine d'un couturier, s'appelât-il Isidore, comme le faisait remarquer un de ces messieurs de la droite avec une insistance spirituelle, — s'il ne l'est pas à la boutonnière d'un fabricant d'alcools catholique qui a fait de « ponnes affaires » en empoisonnant ses concitoyens. Pourquoi un groupe de coulissiers juifs serait-il plutôt suspect que la Chambre des agents de change — qui se refuse presque absolument, remarquons-le bien, à s'ouvrir aux Israélites? Ils sont pourtant, les uns et les autres, des hommes d' « affaires », des hommes d'argent, des hommes de Bourse. Quand, à la nouvelle du désastre de Waterloo, le marché monta, il n'y avait pas de Rothschild, petits ni grands, à la Bourse de Paris.

A la foule de ceux qui, sans être antisémites en principe, suspectent le Juif toujours, on peut citer les exemples les plus variés de la misère juive, depuis le marchand de poissons algérois jusqu'au savetier de la rue des Rosiers : leur assurance est inébranlable. Il y a des Juifs pauvres? — Peut-être; mais ils seront riches : « Ils se connaissent tous, ils se soutiennent, ils se poussent les uns les autres. »

Eh bien, ici encore, il faut, les hommes et les faits étudiés, ramener à plus de justesse des appréciations portées à la légère, et nier avec énergie, si audacieuse qu'en puisse paraître la négation aux esprits prévenus, cette prétendue solidarité juive.

Qu'ils se connaissent, sans doute! Ils sont environ quatre-vingt mille en tout, ils ont été parqués pendant des siècles, en trois régions : Juifs de Lorraine et d'Alsace, — Juifs d'Avignon, — Juifs de Bordeaux et Bayonne, — et en une seule profession : le négoce. Quand la liberté est venue, quand ils se sont dispersés, naturellement ils ont « formé des courants » : un Juif de Bordeaux qui prospérait à Paris devait, par son seul exemple, attirer dans la même ville et le même métier un autre Juif de Bordeaux. Je ne crois pas que personne songe à s'étonner que les « Terre-Neuviens » se connaissent entre eux, ni que les « Barcelonnettes » constituent une colonie française à Mexico.

Mais croire qu'ils se prêtent un mutuel appui, sacrifiant chacun ses petits intérêts pour le plus grand succès des ambitions communes d'un groupe, c'est mal connaître la nature humaine ou prêter aux Juifs une élévation d'âme qu'ils ne sauraient avoir. Pourquoi voudrait-on que deux négociants juifs, qui trafiquent des mêmes objets, ne fussent pas aussi âpres à la concurrence que s'ils étaient tous deux chrétiens ? Les malins diraient même que la lutte doit être d'autant plus vive qu'ils sont juifs tous les deux.

Dans les professions libérales particulièrement, dans tous les « milieux » où le Juif était encore une exception, l'*arrivé* prenait volontiers une attitude à l'égard de l'*arrivant*. Ceux des Juifs qui avaient réussi, il y a vingt-cinq ou trente ans, à sortir du monde commerçant, étaient encore en nombre très restreint, et ils n'avaient acquis cette situation exceptionnelle que grâce à l' « aristocratie » relative d'une famille qui avait déjà pu leur donner l'éducation nécessaire pour y parvenir : premier motif de vanité. Ajoutez que la grande ambition de ces parvenus devait être naturellement d'échapper à la suspicion générale, de se détacher le plus nettement possible du groupe méprisé, de se mêler le plus intimement possible au groupe où l'on était fier d'entrer, de rompre les ponts derrière soi ; et les cas

que je pourrais citer sont nombreux, où, au lieu d'accueillir aimablement le jeune homme qui s'efforçait d'être jugé *dignus intrare* à son tour, on le recevait avec une froideur volontiers hostile : peut-être mal dégrossi, encore imprégné sans doute des habitudes anciennes, il pouvait compromettre, en rappelant par sa seule présence le milieu ancien, une situation bien établie dans le milieu nouveau : tels ces parents de province, pot-au-feu du vieux style, qui débarquent un soir de grand dîner très parisien... On veut paraître d'autant plus impartial qu'on se sent toujours suspect de partialité, et conserver les distances parce qu'on se sent menacé par des familiarités facilement audacieuses. Et c'est peut-être pour ces raisons que parmi leurs coreligionnaires, les officiers juifs ont été les plus lents à devenir « dreyfusards » : coterie pour coterie, ils aimaient mieux la nouvelle, qui glorifie, que l'ancienne, qui humiliait, et pour paraître moins *juifs*, voulaient paraître d'autant plus *soldats* : M. Jourdain premier ministre serait plus royaliste que le roi.

A côté de cette erreur, qui provient d'une observation psychologique insuffisante, il y en a une autre qui repose sur une connaissance trop superficielle des faits. On se représente la société juive comme formant un tout dont l'étroite cohésion

serait due à une communauté absolue d'origine, de goûts et d'habitudes. Rien n'est moins exact.

La société israélite de Paris, par exemple, se composait, il y a dix ans encore, de deux éléments très différents et qui ne sympathisaient guère, quoi qu'en pensent et qu'en disent les gens qui ne la connaissent que de loin. Parmi ces Juifs de Paris, en effet, il y a d'abord ceux qu'on pourrait appeler *les vieux Français* : les uns, venus de leur province à Paris au milieu de ce siècle, avec quelques francs en poche, ont fait à Paris leur apprentissage de commis et d'employés, puis, à force de travail, d'initiative et de perspicacité, sont arrivés à la fortune, tout comme de simples Auvergnats catholiques, et, âgés aujourd'hui, sont restés fidèles aux goûts, aux habitudes, aux mœurs simples, aux amitiés du début ; d'autres, peut-être plus misérables encore à l'origine, sans le moindre appui dans la capitale, ont dû s'expatrier, courir les Amériques pour y tenter la fortune, passer de longues années dans les hasards et les périls, avant de revenir en France, d'y établir la « maison de commission », d'y vieillir dans le contentement du pays retrouvé et de l'aisance conquise. Ils se nomment Lévy, Cahn, Dreyfus...

L'autre catégorie est beaucoup moins autochtone. Originaires d'au delà du Rhin et du Danube, nés

de familles qui avaient pour la plupart acquis déjà quelque fortune dans les Bourses de Francfort ou de Vienne, ils ne sont venus en France qu'assez tard : leur arrivée a dû coïncider avec la grande extension des affaires financières sous le second Empire. Plus riches dès l'origine, partant plus répandus dans la haute société, beaucoup portaient des noms plus étrangers peut-être, mais moins spécialement juifs, et ainsi, quoique étrangers, ils ont parfois rencontré moins d'obstacles que les autres.

Entre ces deux éléments de la société israélite parisienne, les relations étaient plutôt correctes que vraiment cordiales, on se classait réciproquement, dans le jargon juif, sous des épithètes spéciales, on ne se mariait pas volontiers d'un clan à l'autre, le snobisme du Boulevard Malesherbes méprisait la roture de la Pointe Rivoli ; le Sentier, vibrant de ses origines lorraines ou alsaciennes, répugnait à l'exotisme de la Plaine Monceau. Et quand éclata l'affaire en 1894, je crois bien que le Boulevard Malesherbes n'éprouva pas toute la tristesse qu'on s'imagine volontiers : pas de doute attristé, plutôt des sourires et des insinuations : « Ce n'est pas un des nôtres, celui-là, un de ceux dont se défie toujours votre patriotisme étroit : pas de mélange chez ce Dreyfus, il est de chez vous tout à fait, c'est un vieux Fran-

çais sans alliances et sans origines suspectes, un bourgeois, un Mulhousien... »

Quatre ans plus tard, tout était changé. Il avait bien fallu, l'âme en détresse, constater que si, avec une étrange rapidité de déduction, le capitaine Dreyfus, d'antipathique, était devenu suspect, si, avec une étrange rapidité d'exécution, on avait passé, à son égard, du soupçon à l'accusation, de l'accusation à l'arrestation, de l'arrestation à la condamnation, c'était *parce qu'il était juif;* que si, trois ans après, on avait, dès les premiers mots, fait le vide autour de Scheurer-Kestner, ce n'était pas parce que Scheurer-Kestner voulait réhabiliter un condamné — pour moins de courage, le sénateur Marcou était devenu célèbre et Pierre Vaux avait été élu député, — c'était bien parce que, cette fois, le condamné réhabilitable était un Juif. Les lieutenants ne pouvaient plus mépriser les marchands, les Juifs élégants ne pouvaient plus se targuer de leurs belles relations, hélas! les vieux Français ne pouvaient plus se redresser avec orgueil dans leur qualité de Français : tous également Juifs, enveloppés dans la même suspicion générale, ceux des professions libérales et ceux du négoce, ceux de la rue Laffitte et ceux de la rue de la Lyre, ceux de Francfort et ceux de Strasbourg, ils étaient rejetés les uns vers les autres,

par la faute de leurs ennemis, pêle-mêle, en foule misérable et désemparée, cohue de parias, comme au temps des exodes dont le souvenir, jusque-là pâle et froid, s'animait d'une étrange intensité de vie à l'infâme lumière de la Grande Iniquité.

***

On connaît le mot : « L'orthodoxie, c'est ma doxie à moi; l'hétérodoxie, c'est la doxie des autres. » Ainsi la « Solidarité », — bonne, louable, généreuse, utile aux particuliers et à l'État, panacée universelle quand elle est pratiquée par un groupement de personnes sympathiques, — est foncièrement mauvaise et dangereuse, ferment de dissolution, quand ceux qui s'entr'aident sont nos adversaires. Ainsi la prétendue solidarité des Juifs a contribué à les rendre suspects : puisqu'ils ont des noms, des origines, des habitudes, des relations communes, il faut se méfier de cette minorité active et ambitieuse qui forme un État dans l'État, une petite patrie étrangère, hostile à la grande patrie.

Je n'ai pas besoin de rappeler que c'est sur ce point spécial que s'est concentrée l'énergie de la campagne. La France aux Français! formule admirable parce qu'elle est sonore et qu'elle a l'air de signifier quelque chose... Et ce sont — suprême logique — les mêmes gens qui accusent les Juifs

de « se faufiler » partout, d'occuper dans toutes les branches de l'activité française des places éminentes, qui leur reprochent aussi de se tenir à l'écart du « milieu », de se singulariser : autant dire qu'ils s'assimilent sans s'assimiler.

C'est cette négation de leur assimilation au milieu, c'est cette perpétuelle mise en doute de leur patriotisme qui a le plus ému les Juifs de France, parce que ces attaques paraissaient à leur raison insensées et à leur cœur outrageantes.

Il serait tout à fait amusant, si la constatation n'en était pas si triste et si l'affaire n'était pas lourde de haines, de prendre nos concitoyens en perpétuel flagrant délit d'absurdité. Certains prétendent que ce qu'ils détestent dans le Juif, c'est l'étranger. Mais je ne sache pas que, dans les salons les plus élégamment antisémites, on soit si exclusivement et si farouchement Français. La société française dans son ensemble me rappelle cette grande dame qui accueillait dans son cercle, avec une faveur marquée, un bonhomme suspect qui se présentait comme capitaine roumain, et fit une moue glaciale, tout un jour, à quelqu'un qui voulait lui présenter un polytechnicien du nom de Lévy... Lisez les avis mondains du *Gaulois*, du *Figaro*, de *l'Écho de Paris* : vous y trouverez les titres les plus éclatants de la vieille noblesse fran-

çaise accolés aux blasons les plus hétéroclites de l'étranger. On parle très haut de sang français, de race pure, et, parmi les plus acharnés nationalistes, on échange son nom contre des millions américains et l'on ne rougit pas de mêler au sang bleu de la vieille race le sang doré d'outre-mer... Et cela est très bien porté, puisque ce sont catholiques bien pensants qui s'allient ainsi, de la noblesse au million, fils des preux et filles des dollars, sans souci des frontières. Ceux-là ont donc le privilège de rester Français, quand un Juif de Paris qui épouserait une Juive de Genève, de Bruxelles, voire de Strasbourg, est un « cosmopolite » ? — Et si vraiment on s'indigne de ce qu'il y a des Juifs au delà comme en deçà, pourquoi ne s'indignerait-on pas de voir aussi dans tous les camps des protestants, et des catholiques ? et qui sont très capables de s'entretuer à l'occasion, sans souci de la religion commune ? On dit même que les aristocraties militaires de pays très étrangers l'un à l'autre, et parfois ennemis, comptent dans leurs rangs des petits-cousins très authentiques, et je crois volontiers qu'il y a plus de rapports de parenté, d'éducation, d'habitudes, par exemple, entre le grand-duc de Mecklembourg, le prince de Galles, le duc de Chartres et le grand-duc Vladimir, qu'entre l'un quelconque de ces messieurs et leurs compatriotes

d'état populaire, le brasseur de Nuremberg, le batelier de la Tamise, le moujik et le camelot... Nous n'allons pas dire pourtant qu'ils ne sauraient pas très bien, s'il le fallait, charger sabre au poing l'un contre l'autre, pour l'idée du devoir envers leurs patries respectives.

Il convient de remarquer d'ailleurs que sur dix millions de citoyens français, il n'y en a pas deux millions, j'imagine, qui connaissent avec certitude leur filiation au delà de la troisième ou quatrième génération. Ce que faisait leur bisaïeul, au temps de Louis XV ou de la Révolution, où il habitait, d'où il venait, s'il était Bourguignon ou Normand, Basque ou Piémontais, Anglais, Italien, Allemand, Dupont l'ignore autant que l'histoire de la Révolution de 48 et Durand s'en moque autant que de la Déclaration des Droits. Amusante application du dicton de la paille et de la poutre : tout en suspectant chez les autres l'aloi de leur titre de Français, on n'est pas très sûr de ne pas être un peu moins Français qu'eux. Remarquez même que les habitants des villes sont certainement, sinon les seuls, du moins les plus émus par ces querelles, qu'ils se montrent, dans l'ardeur de la dispute, les plus injustes et les plus acharnés, et que c'est eux précisément que le doute rendrait plus circonspects s'ils songeaient un seul instant combien leur « natio-

nalité » est précaire, étant le produit d'éléments hétérogènes que le hasard de la vie sociale a accouplés sans se demander d'où ils venaient...

Sans doute, il y a cent ans, les Juifs ne comptaient pas dans la nation française, et les noms qu'ils portent sont à eux seuls comme des témoignages historiques indélébiles, des marques extérieures, qui dénoncent au premier venu leur passé d'esclavage : car ils n'étaient même pas, comme les autres Français, attachés à un seigneur par ces liens de vassalité, de clientèle, qui font du supérieur et de l'inférieur des membres d'un même corps, des collaborateurs, des soutiens réciproques. Ils étaient simplement hors la nation, hors la loi. Leur refuser aujourd'hui la qualité de Français parce qu'ils ne l'avaient pas en 1789, c'est aussi ridicule que si l'on s'avisait de dénier à Mounet-Sully et à Coquelin la possibilité d'être bons citoyens et bons territoriaux, sous prétexte que les comédiens aussi étaient hors la loi... avant 1789. Et cet illogisme est plus frappant encore dans une « démocratie » qui se grise depuis cent ans de flatteries pompeuses, qui entend dire tous les jours qu'elle a donné la liberté au monde et qu'elle marche à l'avant-garde de l'humanité : « des mots ! des mots ! » que tout cela, si la démocratie française, au milieu des parfums de gloriole dont on l'encense, vient faire comme un

reproche de cette émancipation généreuse à ceux mêmes qu'elle a affranchis.

Il semblerait, d'après les discours et les actes de ces gens, que nul ne saurait être patriote, hors eux et leurs amis. Dans leur parti pris de circonscrire le patriotisme en des limites étroites et de considérer comme de mauvais fils de la patrie française ceux qui ne sont pas de leur club, de leur cénacle et de leur paroisse, ils en arrivent à donner ou à refuser la qualité de Français suivant le caprice de circonstances toutes formelles et contingentes. Ils ignorent sans doute la belle définition de Michelet : « la patrie est une grande amitié », ils ne tiennent pas compte des conditions morales, des lois de l'habitude et de l'éducation, ils suppriment, en somme, ce qui est l'âme même de la patrie. Car, fût-il petit-fils d'Esquimaux et de Soudanais, le bébé qui fait rouler son cerceau sur le gravier des Tuileries, le gosse qui joue à la marelle sur les dalles du boulevard Richard-Lenoir, quand il aura usé ses pantalons sur les bancs de la « laïque » ou du « bazar », et chanté, sac au dos, sur la route de Louviers ou de Saint-Nazaire, la chanson des pousse-cailloux entre Pitou et Dumanet battant de l'épaule contre lui, celui-là a quelque chance d'être aussi Français qu'homme de France. J'imagine, après tout, que les royalistes, qui forment une moitié

du nationalisme militant, ne vont pas jusqu'à renier le cardinal Giulio Mazarini, et que les impérialistes qui en forment l'autre moitié ne refusent pas la qualité de Français au lieutenant d'artillerie Napoleone Buonaparte...

L'illustre compositeur à propos duquel on a usé les épithètes les plus « françaises », esprit mousseux comme du champagne, fantaisie diabolique de Parisien en verve, n'était-il pas Jacques Offenbach, juif allemand? Et cet homme, d'esprit français entre tous par l'élégance, la discrétion, l'ironie aimable et fine, ne s'appelle-t-il pas Ludovic Halévy, vieux Français, mais Juif? Il était Juif, « le chevaleresque Franchetti », (1) commandant des Éclaireurs de la Presse, qui fut tué à Champigny. Ils étaient Juifs, le sergent Dennery qui périt il y a vingt ans avec la mission Flatters, et le capitaine Braun qui vient de mourir dans la mission Bretonnet. Il était Juif, Eugène Manuel, le poète « de l'École et du Foyer », qui fut si souvent, après la guerre, le chantre ému des malheurs et des espoirs de la patrie... Au même moment qu'on honnissait les Juifs, d'autres hommes étaient portés sur le pavois. L'un, chargé de rendre la justice « au nom du peuple français » et de l'armée française,

(1) Arthur Chuquet, *Histoire de la Guerre de 1870-1871.*

laisse dévier à l'audience l'affaire Esterhazy en affaire Picquart, ouvre toutes grandes les portes sur la foule tandis qu'on accuse et les ferme brusquement dès que l'accusé prend la parole pour se défendre. Cela n'est pas juste, et cela n'est pas français. L'autre, accusé d'avoir donné communication de certaines pièces aux juges hors la présence du prévenu ou de son défenseur, nie d'abord énergiquement, puis, acculé, intimidé, tremblant, en une phrase monstrueuse dont les commentateurs illustreront les éditions futures des *Provinciales,* avoue : « ... Je n'ai lu qu'une pièce, mais je n'ai pas dit : il n'a été lu qu'une pièce... Après cette pièce lue, j'ai passé le dossier à mon voisin en disant : « Je suis fatigué... » Cela n'est pas franc, et cela n'est pas français. Celui-ci, dans son journal, publiait en caractères gras toutes les affirmations péremptoires et vides de preuves qui accablaient le forçat, et tronquait misérablement ou interprétait tortueusement tout ce qui pouvait provoquer au doute l'esprit de ses lecteurs. Cela n'est pas loyal, et cela n'est pas français. Celui-là faisait subir au prisonnier lointain le contre-coup de tous les efforts faits ici pour le sauver, aggravant les doubles cloisons par les doubles boucles. Cela n'est pas humain, et cela n'est pas français.

Laissons de côté les cas particuliers. Nous avons

un témoignage plus général de ce que peut l'éducation, de la force inéluctable avec laquelle le contact de la société ambiante et l'habitude de vie première transforment les résidus de l'atavisme : c'est précisément ce fait que tous les jeunes gens de la petite, moyenne et grande « juiverie » étaient en train de perdre les qualités d'initiative et d'énergie individuelle de leurs pères. Regardez dans ce monde juif : vous y verrez des hommes mûrs et des vieillards qui, sortis de familles misérables, partis de villages infimes, ont parcouru le monde et traversé la vie avec la fièvre d'une inlassable activité — pour faire de leurs fils des hommes de tout repos qui se distinguent le moins possible de leurs camarades non juifs, — bons petits élèves au lycée, bons petits employés, bons petits fonctionnaires, réguliers, rangés et médiocres, qui ne pourront vivre que grâce à la fortune acquise par les parents... et les beaux-parents. Encore une ou deux générations, et tout cela se fondra dans l'universelle torpeur... Car c'est une observation qui n'a pas été faite : ces Juifs qu'on vilipende représentaient un peu parmi nous cet esprit anglo-saxon qu'on exalte. Et M. Jules Lemaître, qui a « lancé » le livre de Demolins et le comité Bonvalot, M. Jules Lemaître n'y voit rien !

Les Juifs de France, dont le sens naturel s'avivait encore sous les piqûres d'épingle de l'injure quoti-

dienne, devaient souffrir péniblement de tant d'inconséquences. Mais c'était pour eux autre chose qu'une souffrance intellectuelle et théorique : en doutant de leur patriotisme, on touchait peut-être à la corde la plus sensible de leur être intime.

Les « vieux Français » avaient en effet une excellente raison d'aimer la France : c'est que, sans la France, ils n'étaient rien. S'ils sont quelque chose, c'est à la France de 89 qu'ils le doivent. Et cet attachement à la patrie, où entrait comme élément fondamental la reconnaissance pour un bienfait précis, a toujours été très vif jusque chez les plus ignorants et chez les plus humbles. Ils éprouvaient tous et toujours une fierté un peu hautaine, devant les Juifs étrangers, au récit de quelque odieuse persécution, à dire qu'en France « cela ne se passait pas ainsi », qu'ils étaient égaux aux non-Juifs, qu'ils pouvaient aspirer comme eux aux plus hautes situations. Je me rappelle une page de J.-J. Weiss, un peu oubliée peut-être, qu'il écrivit il y a quinze ans au retour d'un voyage en Alsace. Le spirituel et sagace écrivain s'amuse, pour résumer d'une façon vivante ses observations sur l'état d'âme de nos concitoyens perdus, à mettre en scène quatre personnages importants de petite ville (1),

---

(1) J.-J. Weiss, *Au Pays du Rhin*, Charpentier, 1886.

qui, réunis au frais dans le jardin de la brasserie, bavardent en vidant des chopes. Le notaire, fils de l'ancien juge de paix, n'aime pas les Allemands, mais il trouve que « tout n'est pas si mauvais dans la loi allemande... elle a bien abrégé les cérémonies dans nos études... » Mathias, le bourgeois, est dans les mêmes dispositions d'esprit à la fois hostiles et conciliantes : « ... Sacrés cochons d'Allemands! Ils nous ont tout de même envoyé de Paderborn un excellent juge de paix... » Quant au garde forestier, qui revient du régiment, il reconnaît qu'au bataillon de *Jaeger*, à Greifswald, on se trouve un peu loin de Bischwiller. « Mais si vous me demandez mon avis en tant qu'Alsacien, on ne m'y a pas traité plus mal que si j'avais été de Poméranie comme les autres. » Restait le Juif. Quand vint son tour de parole, il « regarda prudemment autour de lui, et, baissant la voix, il s'exprima de la sorte : « Et moi, « je les hais ! ils ont augmenté les appointements de « notre rabbi, comme ceux de l'instituteur, du curé « et du pasteur. Oh ! ils sont habiles et ils font tout « ce qu'ils peuvent pour séduire et mettre de leur « côté les chefs de file du peuple alsacien. Mais moi, « ils ne me payent pas comme mon rabbi, qui tâche « à m'enjôler. Je ne me ferai jamais à eux. Vive la « France ! Vous m'amusez, monsieur Mathias, avec « la justice du juge de paix. C'est une politique

« qu'ils ont pour nous amadouer... J'ai trimé long-
« temps ; j'ai maintenant du bien ; je voudrais faire
« quelque chose de mes fils... Comment?... Si mon
« fils cadet, qui est toujours dans les livres, travail-
« lait pour être professeur à l'Université de Stras-
« bourg ou de Heidelberg, quand même il aurait
« toute la science du monde, les professeurs refu-
« seraient de voter pour lui ; le *Rector magnificus*
« et le curateur diraient : On ne peut pas, c'est un
« sémite. — Quel baragouin ! Sémite ! Leurs phi-
« lologues ont inventé ce grimoire. Je vous demande
« si, du temps de France, on entendait parler de
« philologue et de sémite. Tous Français, en France !
« Tous également de la société quand on était bien
« élevé... Est-ce que le *Bezirks-Praesident* de la
« Basse-Alsace ne nous a pas retranché la subven-
« tion que le département avait toujours donnée à
« notre orphelinat de Strasbourg ? Il nous a dit :
« Pourquoi le gouvernement allemand payerait-il
« les frais d'apprentissage de vos orphelins ? ils
« n'ont pas plutôt seize ans qu'ils laissent l'Alsace
« pour aller travailler à Nancy, à Épinal, à Paris. —
« Eh bien ! après ? Ces jeunes gens font bien de
« s'en aller... A Paris, le Juif est l'égal de tout le
« monde... »

Et en fait, je sais de ces Israélites d'Alsace des traits de délicatesse patriotique et de fidélité tenace

qui mériteraient d'être contés. Et je sais quelle amertume les vieux sentent remonter au cœur quand ils repassent aujourd'hui, aux vacances, la frontière nouvelle, quand ils revoient les villages de leur enfance, inconnus au bon temps d'alors, aujourd'hui lugubrement célèbres, les Froeschwiller ou les Wissembourg, — car la botte ennemie est figée là et des ossements français ont durci cette glèbe. Et je sais des pèlerinages touchants qu'ont faits les jeunes pour revoir, guidés par les souvenirs des pères, ces coins de village, ces vieux quartiers de ville où l'on avait été si heureux du temps français. Et maintenant, toujours « peuple » jusqu'aux moelles, malgré les injustices, les haines et les avanies, ils ne peuvent pas entendre sans ce frisson qui hérisse la peau et agace les nerfs, avec la vision lointaine de la flèche de grès rose, le tintamarre de « Sambre-et-Meuse » ou de « Sidi-Brahim » (1).

Quant aux *autres*, ceux que les *vieux Français* suspectaient, il a bien fallu réfléchir et comprendre qu'ils pouvaient être Français quand même, pour

---

(1) Ces Israélites d'Alsace — sur lesquels j'insiste parce que ce sont eux qui, pour certaines particularités tout extérieures, ont prêté le plus à la « blague » et à la calomnie, et qui en ont le plus souffert — sont toujours, même dispersés à travers le monde, restés Français avant tout, nerveusement et bruyamment Français. Parcourez les listes des Sociétés Alsaciennes-Lorraines qui se sont constituées un peu partout après la guerre, et demandez à Déroulède s'ils ne s'étaient pas enrôlés en foule, lors de la fondation, dans sa *Ligue des Patriotes*.

des raisons analogues et avec autant de sincérité. Poursuivis, suspects, haïs, traqués dans leurs pays, ils étaient venus vers la France parce que la France, disait-on, était accueillante et généreuse. Et en effet, pendant de longues années, ils purent croire qu'on ne leur avait pas menti. Et ils aimaient la France du fond du cœur, comme les naufragés aiment la grève hospitalière, comme les hommes ont toujours aimé le pays qui leur donnait, quand ils y arrivaient tremblants des périls de la persécution et fatigués des routes d'exil, la sécurité et la paix. Il y a même, dans l'histoire de notre pays, un exemple qu'il ne serait pas malséant de rappeler aujourd'hui. Au dix-septième siècle, quand la passion de l'unification à outrance, surexcitée encore par les adjurations intéressées de prédicateurs plus catholiques que chrétiens, eut amené le Roi à signer la révocation de l'Édit de Nantes, les Français protestants durent chercher ailleurs un pays adoptif qui leur fût moins inclément que le pays de leurs pères. Recueillis par le margrave de Brandebourg, ils furent pour lui des sujets reconnaissants et loyaux, ils se donnèrent corps et âme à leur nouvelle patrie, ils l'aimèrent avec d'autant plus de ferveur sans doute qu'il se mêlait à leur amour une sorte d'amertume à l'égard des frères d'autrefois qui n'avaient plus voulu d'eux, et peut-être un âpre

désir, très humain, de mettre en valeur avec plus d'énergie chaque jour toutes leurs qualités d'hommes et de citoyens, pour provoquer chez leurs persécuteurs, en même temps que le remords d'un crime, le regret d'un mauvais calcul. Eh bien! pourquoi tous ces Juifs chassés de Russie, de Pologne, de Roumanie, n'auraient-ils pas aimé, n'aimeraient-ils pas la France qui les accueille, comme les Français chassés il y a deux siècles par l'aberration religieuse aimèrent, de reconnaissance d'abord, puis d'amour, le pays qui les faisait siens ? Tel jeune médecin, Juif d'Autriche, réfugié en France et qui fait honneur à nos laboratoires, a d'autres raisons, plus profondes et plus conscientes, d'aimer la France, que beaucoup de braves gens qui se sont donné seulement la peine facile d'y naître et le plaisir également facile d'y crier *Vive l'armée!* Le petit Juif d'Oran qui, du fond de son échoppe, à la clarté douteuse de sa lampe de pauvre, rêve, en préparant ses examens, à la gloire d'être un jour officier français ou ingénieur français, celui-là se fait de la France une idée plus haute, plus conforme à son rôle traditionnel, plus digne d'elle, que les massacreurs des tramways d'Alger....

J'ai pu montrer que la « suprématie des Juifs » n'est qu'un mot, qu'on exagère en parlant de leur

solidarité, qu'on calomnie en niant leur patriotisme, — et je n'ai peut-être convaincu personne, j'entends de ceux qui ont une opinion contraire. Même si leur conviction est ébranlée par ces raisonnements, nos adversaires n'acquiesceront que du bout des lèvres, comme ces timides auxquels, après avoir plaidé, discuté, insisté pendant des heures, on arrache enfin un engagement contraire à leurs plus chères routines, et qui, dès qu'on a tourné le dos, se ressaisissent et vous dépêchent un billet embarrassé pour se rétracter. — Oui, vous avez raison, tout ce que vous dites est juste... Mais ce sont des Juifs, et je me défie... C'est le *sans dot*, c'est le *tarte à la crème*, l'éternel refrain, tenace, obstiné, absurde, de ceux qui n'ont ni raisons, ni raison... Le vieux Dèmos a l'imagination surexcitée, le cœur et la raison pervertis par une passion — la musique militaire, — et par une haine — le Juif, — et la question s'étant un jour, devant lui, grâce à des sophismes habiles, posée entre l' « Armée » et un certain Dreyfus, il ne lui était plus possible d'être juste.

C'est que son sentiment tient à des racines profondes : d'abord la haine de l'homme asservi par une vieille discipline intellectuelle, morale et sociale, contre celui qui, plus indépendant, plus capable d'initiative et d'énergie, plus désireux

d'arriver à quelque chose *sur cette terre*, cherche à « réussir » avec plus de persévérance et d'ingéniosité ; la haine aussi de celui qui mène péniblement une vie médiocre contre un groupe d'hommes, dont beaucoup, pauvres aussi à l'origine, sont parvenus à l'aisance, et dont les noms, très significatifs, ne lui permettent pas d'ignorer l'origine et la religion ; le besoin de ne pas regarder en soi, de ne pas chercher en soi les causes du mal et les possibilités de remède, mais, directement, commodément, d'accuser les autres, de jeter la responsabilité de son mal personnel et du mal social sur un homme ou sur un groupe d'hommes : cela soulage délicieusement la conscience : c'est la faute à Voltaire — c'est la faute à Rousseau — c'est la faute aux Juifs, — et, quand ces idées ont pénétré dans son esprit, l'honnête ouvrier qui gagne cinq ou six francs par jour s'imagine qu'il serait patron millionnaire depuis longtemps si les Rothschild étaient toujours restés dans le ghetto de Francfort.

Mais il y eut aux violences de la dispute une raison plus profonde et plus intime encore. L'affaire Dreyfus n'est peut-être qu'un incident d'une lutte très vieille — vieille comme la France. Augustin Thierry, Taine, Michelet l'ont répété : en ce pays plus peut-être qu'en tout autre subsiste l'antagonisme entre les conquérants et les conquis,

entre les seigneurs qui pendant des siècles furent les maîtres, et les humbles qui pendant des siècles ne vécurent que par et pour les seigneurs. Brisés par 89, les premiers ne se sont jamais consolés de leur chute. Affranchis et exaltés par 89, les seconds n'ont jamais satisfait complètement leur désir de liberté absolue. Parmi les descendants de la vieille noblesse puissante et riche, les uns ont conservé à travers les révolutions politiques et économiques leurs fortunes intactes. Ils possèdent maison de ville et maison des champs, des arrondissements entiers, des mines entières, des domaines infinis en France et à l'étranger, et le chiffre représentatif de leurs biens ne serait pas moins stupéfiant pour l'imagination des petits bourgeois et des prolétaires que celui de la fortune du juif Rothschild. Mais s'ils ont encore la richesse, ils n'ont plus tout à fait le pouvoir : d'autres puissances se sont élevées à côté de la leur, nées de rien, et ils voient avec regret ces puissances roturières, puisque par leur seule existence, elles diminuent l'importance de la leur, et que sur elles le « privilège de l'antique noblesse », la « pureté du sang », le « long dévouement aux rois », l'éclat du titre ne leur assurent plus qu'une supériorité très vaine et très illusoire. Ils étaient les premiers jadis, même pauvres ; aujourd'hui, même riches, ils ne sont plus les premiers de droit. Dans

la vie ordinaire, les nécessités politiques et sociales, les relations mondaines, la communauté des habitudes et des opinions, ont pu, entre catholiques, atténuer certaines aversions — quoique le feu couve toujours et que les moindres flammèches d'une discussion un peu vive risquent de rallumer l'incendie... Mais les chances de désastre sont beaucoup plus nombreuses entre catholiques et juifs. C'est que, même — ou surtout — dans le « grand monde » où semblent fraterniser grands juifs et grands chrétiens, ceux-là sont pour ceux-ci, par le seul fait de leur existence, je le répète, le symbole de la grande commotion qui a élevé les uns et abaissé les autres. Les Juifs auront beau s'enfler pour prendre un air d'ancien régime : ils sont la démocratie, le produit de la Révolution. Ajoutez que ce Juif, même baron et vivant de la vie élégante du Faubourg, échappe « par définition » au souvenir d'antiques traditions qui sont une consolation pour la noblesse et par lesquelles les nobles même déchus tiennent toujours les « parvenus » de leur monde : le souvenir de la *tutelle* ancienne, des relations de suzerain à vassal, de cette soumission dont l'Église pendant des siècles inculqua la nécessité aux âmes des fidèles, traduisant ainsi dans le langage social l'idée sublime de résignation pour en faire un procédé très pratique de gouvernement. Enfin l'antisémitisme con-

stituait pour eux un moyen facile de se refaire une vertu en rejetant sur un bouc émissaire la responsabilité de tous les crimes et de toutes les hontes, de diminuer leur impopularité en spéculant sur celle des autres, et de montrer du doigt d'autres insolentes fortunes pour que les leurs échappassent peut-être plus aisément à l'envie publique.

Mais si ceux qui possèdent avec un nom illustre les moyens pécuniaires d'en soutenir dignement l'éclat selon l'honneur du monde, voient avec cette mauvaise humeur des hommes nouveaux se tailler une place à côté de la leur, quels sentiments de rancuneuse et basse jalousie doivent fermenter dans l'âme des nobles anémiés et ruinés ! Les biens des ancêtres, depuis un siècle, ont fondu ; la famille s'est divisée à l'infini, et la fortune avec elle : l'un, pour se relever, a fait des spéculations malheureuses, l'autre, pour se distraire, a dépensé au jeu et aux femmes plus d'argent qu'il ne convenait. Les ressorts du corps et de l'âme se sont détendus dans la fête ou dans l'inertie. Et maintenant les jeunes végètent, bienheureux d'accepter encore quelque fonction administrative ou militaire à dix louis par mois. Et si l'on a été obligé, pour subsister quand même, de vendre à quelque Juif parvenu, mais qui n'était pour rien dans la débâcle, une chasse, un domaine, des collections précieuses,

avouez que l'injure est trop tentante, et qu'il faudrait, pour observer la dignité du silence, une trop belle âme.

Voilà par quel processus psychologique et quelles modifications sociales les « aristocrates » ont été naturellement antisémites, entraînant avec eux l'armée, le haut clergé, la haute finance catholique, tout ce qui veut se rapprocher de la noblesse, épouser ses traditions, ses préjugés, ses passions, ses modes, comme pour profiter de l'antiquité de sa gloire, — tout ce qui a toujours vécu du *principe d'autorité*, et veut aujourd'hui, si ébranlé soit-il, le ressusciter contre le Juif. En face d'eux alors les autres se sont levés, et non pas seulement ceux qui au principe d'autorité absolue opposeraient volontiers le principe de liberté absolue, mais ceux qui simplement n'acceptent pas sans discussion et sans examen le mot d'ordre, l'opinion hiérarchique, l'interprétation traditionnelle, tous ceux qui regrettent peut-être la tranquillité d'âme et de conscience que donne la Foi, mais qui ne se résoudront jamais à étrangler en eux la Raison. Le jour où le capitaine Alfred Dreyfus reçut l'ordre de se rendre au ministère de la guerre, le 15 octobre 1894, en tenue civile, pour une séance d'inspection générale, ce n'était rien qu'une mauvaise petite querelle de bureaucrates jaloux, — ce n'était que les deux moitiés de la

France qui se détachaient l'une de l'autre, le réveil furieux, au grand jour, de deux intérêts et de deux esprits éternellement en lutte sourde, et le « *beau tapage* » rendu plus inévitable et peut-être avancé de cinquante ans.

***

Quand, deux heures après l'arrestation du capitaine, le directeur du Cherche-Midi l'alla visiter, il le trouva « tout bouleversé dans sa chambre : le capitaine Dreyfus avait l'air d'un fou, les yeux sanglants et, à mes premières paroles, il ne répondit que par des sons rauques »... (1) Il se frappait la tête contre les murs, il tournait « comme un lion en cage » (2), ahuri, fou de douleur et de surprise, cherchant, ne comprenant pas...

Cette rage folle du prisonnier contre les murs de sa prison, c'était par avance comme un symbole des colères également légitimes et naturelles, également insensées et impuissantes, qui devaient soulever à plusieurs reprises, entre l'incident Scheurer-Kestner et la condamnation de Rennes, les âmes généreuses et justes. Lorsque le Président Delegorgue laissait tomber de sa voix pâle, avec la conscience d'une

---

(1) Déposition du commandant Forzinetti devant la Cour de Cassation, le 24 décembre 1898.

(2) Lettre du capitaine Dreyfus à sa femme, décembre 1894.

autorité tranquillement brutale, ces mots : « La question ne sera pas posée » ; lorsque M. Cavaignac, dans son cabinet ministériel, tenant devant lui le colonel Henry désemparé, eut la discrétion de ne pas pousser l'interrogatoire plus loin qu'il ne convenait aux désirs secrets d'un état-major embarrassé, — ou, au sortir de cet entretien, l'adresse de n'en communiquer aux agences qu'un compte rendu qui suffit à expliquer l'arrestation d'Henry, mais non pas à expliquer sa conduite ; lorsque, par des sentiments de dignité et de réserve d'ailleurs explicables, les juges de Rennes se refusèrent à interroger Schwarzkoppen, et que Schwarzkoppen, non interrogé, décida de ne point parler, — nous avons tous compris, atterrés, à quelle triste impuissance est réduit l'homme qui veut savoir en face de l'homme qui ne veut rien dire, et frémi de rage devant cette main de plomb de l'Impossibilité Matérielle qui, immanquablement, s'abattait sur la Vérité chaque fois que, penchée en avant, la Vérité allait faire le saut décisif.

Les Juifs sont et demeurent citoyens français. Si les Juifs de France savent comprendre qu'ils ont commis, par le seul fait d'avoir raison, une faute qu'on ne pardonne jamais ; qu'ils ne peuvent pas plus compter qu'auparavant sur l'équité bien-

veillante de leurs concitoyens, qu'ils doivent être plus rigoristes envers eux-mêmes que leurs plus âpres adversaires, et qu'enfin ils sont condamnés à la vertu, comme les protestants du dix-septième siècle, comme les jansénistes, comme toutes les minorités persécutées, alors ni l'épilepsie de M. Drumont et de M. Rochefort, ni la sophistique de M. Maurras et de M. Lemaître ne les empêcheront de vivre leur vie en France. Car leur cause est, qu'on le veuille ou non, *une cause essentiellement française* : quand, parlant de l'Affaire Dreyfus, on disait que la France avait son cas de conscience, que voulait-on dire, sinon que l'âme de la France était disputée entre une passion et une idée, entre un préjugé et un principe, entre un caprice de démocratie soupçonneuse et jalouse, et ce rôle de justicière qu'elle se vantait d'avoir tenu dans l'humanité? Les Juifs sont les Arméniens de l'Europe. Ils sont, devant une sorte d'absolutisme démocratique dont la « loi de dessaisissement » a été la plus significative et la plus odieuse manifestation, ce qu'étaient, devant l'absolutisme monarchique, les hommes de 1789. Ils sont ce qu'est depuis 1871 la France elle-même. Ils représentent, en face de la Force et du Nombre, l'inéluctable Droit.

L'AFFAIRE HERVÉ

On peut à présent publier qu'il y a longtemps que l'affaire Hervé est finie. Elle est finie du jour où M. Gustave Hervé, qui était professeur, mit les pieds dans les salles de rédaction de *la Petite République*.

Le soir de la séance où le Conseil Supérieur de l'Instruction publique avait condamné Hervé, celui des juges qui depuis le commencement de l'affaire et dans les débats même avait défendu l'accusé avec le plus de patience exacte, avec le plus de sérieux, avec le plus de sûreté, quittant la séance, rencontra M. Gustave Téry.

— Eh bien ? demanda Téry.

— Eh bien il est condamné, et vous pouvez vous vanter d'y avoir contribué pour beaucoup.

— Tant mieux, répondit Téry, c'est ce que nous voulions.

Puisque nos États-Majors continuent à nous faire battre d'un cœur léger, puisque dans cette affaire, où tant et de si grosses libertés se jouaient, M. Gustave Téry s'est fait général en chef à trente ans et dictateur, quand nous aurons subi la dernière défaite, nous lui demanderons le compte qu'il nous doit. Quand la dernière cour de justice aura rendu la dernière sentence, nous dirons tout ce que nous savons de l'affaire Téry.

Nous publions ci-après les articles de Hervé qui nous restaient sur le marbre.

A BAS LA GUERRE

Une délégation d'ouvriers anglais, représentant plusieurs centaines de syndicats et de coopératives, a été reçue à la Bourse du travail de Paris par plusieurs milliers de travailleurs français. Les ouvriers anglais venaient déclarer à leurs camarades français que malgré les excitations de la presse chauvine d'outre-Manche il y a là bas, de l'autre côté du détroit, bon nombre de travailleurs qui détestent la guerre et qui n'éprouvent pour le reste du prolétariat que des sentiments de fraternité. Ces bonnes et réconfortantes paroles ont été acclamées comme elles le méritent.

C'est un signe des temps nouveaux, qui sont proches, que cette nausée de sang qui saisit la partie la plus saine et la plus consciente du prolétariat universel, au moment précis où nos classes dirigeantes, celles de France, d'Angleterre et des autres pays, commettent au Transvaal, en Chine, aux Philippines, au Soudan et ailleurs les atrocités que vous savez. « Assez de sang ! à bas la guerre ! » voilà ce que signifie cette simple et touchante démarche d'une partie du prolétariat anglais !

Un jour viendra, chacun le pressent aujourd'hui, où les prolétaires ne se contenteront pas de ces manifestations éloquentes, mais platoniques.

Un jour viendra où quand des troupes de soudards partiront pour aller égorger des Boers, des Chinois ou des nègres, sur leur route, à chaque station du chemin de fer, jusque sur le quai du port d'embarquement, les travailleurs organisés et conscients leur crieront à la

face : « A bas la guerre ! Vivent les Chinois ! Vivent les Boers ! »

Un jour viendra où les travailleurs, au lieu de faire seulement la grève pour défendre leurs salaires, la proclameront pour entraver le départ de ces expéditions de flibustiers, et où les chauffeurs et mécaniciens des paquebots refuseront de conduire sur les champs de bataille asiatiques ou africains cette triste chair à canon.

Un jour viendra où, à la menace d'une déclaration de guerre en Europe, dans tous les pays le prolétariat se dressera et criera à la face de ses maîtres : « Si vous déclarez la guerre, nous commençons la guerre civile, la Révolution sociale ! S'il faut risquer sa peau, s'il faut faire la guerre, nous ne la ferons pas aux prolétaires des autres pays, nos frères; nous la ferons à la classe qui nous exploite ! »

Ce jour-là, la guerre de nation à nation aura vécu.

Et quand ce jour arrivera-t-il ?

Il arrivera, prolétaires des champs et des villes, quand vous le voudrez, quand une minorité énergique se trouvera parmi vous qui le voudra résolument.

NOS INTÉRÊTS EN CHINE

Ouvrier français, les journaux et les gens bien pensants te diront :

— Allons en Chine; obligeons les Chinois à nous laisser construire chez eux des voies ferrées, et exploiter leurs mines. Plus nous introduirons en Chine de matériel de chemins de fer, plus nous importerons de rails, de locomotives, de machines de toutes sortes,

plus tu auras de travail à l'usine, plus tes salaires s'élèveront.

Et moi je te dis :

— Il y a là-bas, en Chine, 400 millions d'habitants habitués à se contenter pour toute nourriture d'une poignée de riz et d'une pincée de thé ; un salaire de quelques sous peut les faire vivre ; les capitalistes d'Europe, s'ils s'établissent en maîtres là-bas, y trouveront une main-d'œuvre à bon marché, à vil prix. Ils bâtiront là-bas des usines qui, avant peu, inonderont les marchés d'Europe de produits à bon marché : machines, outils, tissus. Et les manufactures d'Europe, tuées par la concurrence, se fermeront peu à peu ; et les chômages commenceront pour toi et les maigres salaires. Ouvrier français, veux-tu que la France fasse la guerre aux Chinois ?

Paysan français, les journaux et les gens bien pensants te diront :

— C'est ton intérêt aussi que la France se crée des débouchés en Chine ; plus les gros financiers français et les gros manufacturiers français seront riches, plus les ouvriers des villes auront du travail et seront à l'aise, plus le bien-être général sera grand et le tien avec.

Et moi je te dis :

— Les gros usiniers et les gros financiers peuvent s'enrichir et tu n'auras pas un sou de plus en poche. Une guerre en Chine, loin de t'enrichir, ne pourra qu'augmenter les impôts, déjà si lourds, qui pèsent sur toi : toutes les guerres coûtent cher, toutes finissent par des emprunts et des augmentations d'impôts. Ne te trouves-tu pas déjà assez chargé ? Paysan français, veux-tu que la France fasse la guerre aux Chinois ?

Ouvrier français, paysan français, les journaux et les gens bien pensants te diront :

— La France, seule des grandes nations, ne peut pas se désintéresser de la question de Chine ; si les autres s'agrandissent là-bas, elle doit aussi réclamer sa part ; la France doit tenir son rang dans le monde : noblesse oblige.

Et moi je vous dis :

— Quand les troupes européennes auront vaincu les Chinois, les gouvernements anglais, russe, allemand, français, japonais voudront chacun avoir les meilleurs morceaux du gâteau ; ils ne se mettront pas facilement d'accord et alors ils se battront ; tôt ou tard, soyez-en sûrs, peut-être bientôt, ces affaires de Chine amèneront de terribles guerres en Europe, et c'est vous qui, à votre tour, serez conduits à la boucherie ? Ouvrier français, paysan français, voulez-vous que la France fasse la guerre aux Chinois ?

Donc, dimanche, on embarquait à Marseille de la chair à canon pour l'abattoir chinois. Ils étaient là quatre cents malheureux à qui, dès leur bas âge, dès l'école primaire, on a dépravé le sens moral en exaltant devant eux tous les traîneurs de sabre, genre Napoléon, qui ont ensanglanté l'Europe sous l'uniforme français ; à dix-huit ans, ils se sont enrôlés comme engagés volontaires dans les troupes de la marine pour imiter, selon leurs moyens, ces héros du vieux temps ; à moins que ce ne soient tout simplement de pauvres prolétaires, ignorants et inconscients, qui, crevant de faim chez eux, sont entrés à la caserne, qui leur procurait du moins une pitance régulière. A leur tête, quelques dou-

zaines d'officiers, tous plus décorés et plus empanachés les uns que les autres, qui ont embrassé la noble profession des armes, pour les mêmes motifs, ou plus souvent encore pour avoir un métier honoré, un uniforme brillant et bien vu des femmes.

Vous croyez peut-être qu'on les a embarqués discrètement, sans bruit, de nuit, comme des bourreaux qui vont exécuter la sale besogne de mettre à la raison des gens qui ne sont pas dans leur tort? Pas du tout. Toute la ville était en fête en leur honneur; les femmes leur jetaient des paquets de tabac et de cigarettes; les hommes hurlaient, avec leur accent méridional, de formidables « Vive l'armée ! » Le président de la République lui-même, assisté du ministre de la marine, s'était dérangé de Paris exprès pour leur porter les adieux du pays, et quels adieux! Il parle aussi bien que l'empereur Guillaume, notre président! Le refrain que le kaiser allemand avait entonné au départ des troupes allemandes, avec des paroles féroces qui ont scandalisé tant de gens, l'auguste Loubet l'a repris d'un air plus paterne, mais au fond il n'a pas tenu un autre langage: lui aussi est venu nous parler de nos droits violés! des lois essentielles de la civilisation violées par les Chinois! lui aussi a éprouvé le besoin d'exciter à la vengeance ces soudards qui ont pourtant si peu besoin d'être excités à la violence. « Ils ne reviendront pas, s'est-il écrié, sans leur avoir infligé un châtiment exemplaire. » Seul, au milieu de tous ces égarés, le maire socialiste de Marseille, le citoyen Flaissières, est venu faire entendre quelques paroles de vérité et d'humanité, mais avec quelle discrétion et quelle timidité encore!

Avec la candeur immense et la grosse naïveté que nos lecteurs doivent commencer à me connaître, j'avais rêvé autre chose, j'avais rêvé, dans la bouche du premier magistrat de la République française, un langage autre que celui de l'empereur allemand. J'avais rêvé qu'il tiendrait aux troupes à peu près ce langage : « Mes enfants, nos pères ont eu de graves torts envers les Chinois ; ils ont commis contre eux de grands crimes ; ils se sont introduits chez eux avec effraction, à main armée, et ils les ont violentés. Les Chinois ont fini par se révolter contre nos procédés ; la vérité m'oblige à confesser que leur insurrection est sainte et légitime.

« Dans leur légitime colère, ils assiègent à Pékin l'ambassade française, où il y a des hommes et des femmes qui ne sont pas responsables, plus que nous, des brigandages de nos ancêtres. Vous n'allez là-bas que pour les délivrer.

« Le gouvernement de la République est d'ailleurs en pourparlers pour obtenir un sauf-conduit efficace pour nos nationaux. En revanche, nous nous engagerons à ne plus entrer en Chine contre la volonté des habitants ; le gouvernement de la République espère de cette manière rendre votre intervention inutile et vous épargner la triste besogne de combattre contre des gens qui ne font que se défendre contre nos violences.

« Si par malheur nous ne réussissions pas à éviter un conflit armé, souvenez-vous que même en Asie vous devez respecter la vie des femmes et des enfants, souvenez-vous que vous luttez contre des hommes envers qui nous avons de graves torts. »

A défaut du chef attitré de la bourgeoisie, je rêvais que ce serait le maire de Marseille, l'élu du parti socia-

liste, qui donnerait à la France et au monde entier une grande leçon de morale internationale. Je rêvais qu'il s'abstiendrait de paraître dans le cortège officiel et qu'il expliquerait à ses électeurs son attitude dans une proclamation conçue à peu près ainsi : « Citoyens, le parti socialiste, le grand parti des opprimés, qui rêvent d'établir ici et partout le règne de la justice sociale, ne saurait admettre que sous prétexte de civilisation les armées de la République obligent le peuple chinois à accepter par la force nos produits et nos mœurs.

« Il n'éprouve que de la pitié et de la honte pour les machines humaines qui vont là-bas, par ordre, fusiller des Chinois qui sont chez eux, comme sur un ordre de leurs chefs ils fusilleraient impitoyablement n'importe lequel de vos camarades en grève.

« La municipalité de Marseille s'abstiendra donc de paraître dans le cortège officiel.

« Elle invite les socialistes marseillais à crier sur le passage des soudards : « Vivent les Chinois ! A bas la « guerre ! »

Hélas ! ce n'était que des rêves ! J'oubliais que M. Flaissières, qui est un homme arrivé, devait parler et agir avec toute la réserve et toute la prudence des gens arrivés, et qu'il n'aime pas l'esclandre. J'oubliais que M. Loubet, qui est plus arrivé encore, n'a qu'une ambition : se maintenir en paix à l'Élysée, en désarmant les nationalistes par ses avances ; j'oubliais qu'il n'allait à Marseille que pour leur faire sa cour, pour obtenir du baron Christiani qu'il respecte désormais son chapeau, pour obtenir surtout des officiers de Montélimar qu'ils ne recommencent pas à pisser en corps contre sa maison.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

Notre Conseil général est composé de radicaux pour qui toute la question sociale se confond avec la question cléricale. Un radical, par le temps qui court, c'est tout simplement un anticlérical, quelquefois même c'est tout au plus un mangeur de prêtres. Enlevez au clergé le droit d'enseigner, expulsez les congrégations, et vous verrez que tout ira pour le mieux dans la meilleure des républiques : voilà toute la solution radicale! Ces réflexions me sont suggérées par la dernière manifestation anticléricale de notre Conseil général. Pour nos conseillers, la seule cause de la guerre de Chine, ce sont les missionnaires : donc, qu'on laisse les missionnaires se débrouiller comme ils pourront avec les indigènes qu'ils veulent convertir et qu'en aucun cas on ne leur prête main-forte pour leur propagande.

« Considérant que la guerre actuelle prend le caractère des guerres de religion qui sont la honte de l'humanité et que le poids le plus lourd est supporté par la démocratie qui paie de son sang et par des impôts disproportionnés le fanatisme et l'avidité des missionnaires, le Conseil demande que les missionnaires soient laissés à eux-mêmes et chassés de toutes les colonies françaises où ils sont au milieu de populations crédules un élément de troubles et de discordes, encore plus dangereux que pour la métropole. »

Parfait! Que les missionnaires, qui sont souvent de très braves gens et des gens très braves que je respecte malgré leur crédulité, aillent dans les pays lointains à leur corps défendant. Ils prétendent — et beaucoup

disent vrai — qu'ils ne craignent pas le martyre : si dans leur apostolat ils le rencontrent, eh bien ! qu'ils aillent au ciel tout droit, nous n'y voyons aucun inconvénient, mais de grâce, qu'ils meurent en paix et ne viennent pas nous demander ni notre argent ni notre peau pour les sortir du pétrin ! Là-dessus, nous sommes tous d'accord avec le Conseil général.

Mais vraiment c'est se moquer du monde que d'attribuer aux missionnaires toute la responsabilité de la crise actuelle ! Voyons ! l'œuvre des missions catholiques en Chine date du seizième siècle et les guerres contre les Chinois datent tout au plus du milieu du dix-neuvième siècle ! Ainsi, pendant trois siècles, les missionnaires ont sillonné la Chine, fraîchement accueillis, parfois martyrisés, sans que jamais l'ancienne monarchie ait songé à intervenir. Et vous croyez sérieusement que c'est en notre siècle d'incrédulité croissante que les gouvernements modernes auraient volé au secours des pauvres martyrs ! Allons donc ! c'est une mauvaise plaisanterie.

La protection des missionnaires n'a été pour eux qu'un prétexte d'intervention : si on n'avait pas eu celui-là on en aurait trouvé dix autres. La vraie cause de cet enthousiasme subit des gouvernants de l'Europe moderne à voler au secours des missionnaires et à les venger, c'est tout simplement l'arrivée au pouvoir, depuis un siècle, de la bourgeoisie capitaliste, maîtresse de la grande industrie, du grand commerce et de la plupart des grands journaux quotidiens. Sous le régime de concurrence acharnée qui nous étreint, il faut à nos maîtres des débouchés lointains pour leurs produits manufacturés, créés à vil prix par le machinisme

moderne; il leur faut de la matière première à vil prix pour fabriquer à bon marché et soutenir la concurrence de leurs rivaux; alors, ces messieurs saisissent toutes les occasions — quand ils ne les font pas naître — d'étendre par la force leur champ d'exploitation : les guerres de Chine n'ont pas d'autre raison. Elles ont donc pour cause profonde le régime actuel de production, régime de concurrence meurtrière pour tous, régime de lutte à outrance entre les producteurs, maîtres et ouvriers, régime de lutte à main armée pour l'ouverture de nouveaux marchés. Rien ne fait mieux sentir l'urgence d'une véritable organisation du travail que ces continuels actes de brigandage qui sont la conséquence fatale du désordre et de l'anarchie du mode de production actuel.

Mais ces actes de brigandage seraient beaucoup plus difficiles à perpétrer, si la conscience publique n'était pas empoisonnée par une religion aussi imbécile et aussi sanglante que la religion catholique, je veux dire la nouvelle religion des peuples modernes la religion de la patrie. Cette religion que l'enfant apprend à l'école et que les journaux bourgeois entretiennent dans l'âge mûr, enseigne cette stupidité que tous les Français forment une grande famille, qu'il faut aimer et défendre tous les membres de cette grande famille, que leurs intérêts sont communs, qu'ils ont un patrimoine commun de gloire à défendre, qu'il faut toujours être prêt à mourir pour l'honneur du drapeau et autres balivernes; qu'il nous faut tenir notre rang dans le monde — sans doute notre rang parmi les peuples de proie. Il n'y a plus, après cette belle éducation, qu'à affubler nos glorieux soldats et leurs illustres chefs de culottes aux cou-

leurs criardes, de plumets tapageurs : après avo grisé la vue par des exhibitions carnavalesques, il ne s'agit plus que de flatter l'oreille par des musiques, trompettes, cymbales et tambours; quand on a ainsi inculqué, par tous les sens, par tous les pores, le respect et l'admiration de l'armée, les maîtres n'ont plus qu'à faire un signe, quand leur intérêt est en jeu; les soudards auxquels ils ont mis une arme meurtrière à la main sont prêts à toutes les sales besognes : fusillades d'ouvriers et d'ouvrières désarmés comme à Fourmies et au François, extermination de nègres et de Chinois coupables de se défendre contre leur invasion.

Et les mères dont on envoie les fils aux boucheries lointaines de hurler «Vive l'armée»! Et les ouvriers contre qui les mêmes soldats tireront demain si on leur en donne l'ordre, de hurler «Vive l'armée»! Et le Conseil général de l'Yonne — radical naturellement — d'envoyer à nos héroïques soldats qui viennent d'entrer à Pékin l'expression de son affection et de son admiration. Pouah!

A QUOI SERVENT LES ARMÉES PERMANENTES

Nous connaissions déjà bien des façons d'employer l'armée :

Nous connaissions l'armée que nos maîtres lancent sur les nègres désarmés ou les jaunes pacifiques, pour leur voler leur pays, quand ils ont besoin de se créer de nouveaux débouchés ou de nouveaux marchés pour leur commerce;

Nous connaissions l'armée, école de discipline et d'abrutissement, étouffant l'esprit d'initiative, de libre examen et de révolte par une discipline de fer et des exercices machinaux complétant ou remplaçant avantageusement l'éducation de l'Église, faiseuse de résignés, d'esclaves ou de machines ;

Nous connaissions l'armée qui tire à bout portant sur des grévistes désarmés, pour intimider la classe ouvrière, la glorieuse armée de Fourmies ou du François ;

Il appartenait au ministère de « défense républicaine » — c'est ainsi que les gogos l'appellent — de vulgariser, sinon de découvrir, un autre emploi de la troupe ; l'autre jour, les chauffeurs et les soutiers de la Compagnie transatlantique se mettent en grève au Havre ; la Compagnie allait être obligée de capituler : vite l'escadre arrive au Havre et les *marins de l'État* sont embarqués d'office sur les paquebots ; à Bastia, les déchargeurs du port se mettent en grève : cette fois ce sont cent cinquante soldats d'infanterie qui viennent tirer d'embarras la compagnie Fraissinet et opérer le déchargement de ses navires ;

Jusqu'à quand les esclaves en uniforme continueront-ils à se faire les fusilleurs ou les affameurs de leurs pères en blouse ? jusqu'à quand se feront-ils les chiens de garde de leurs maîtres ? à quand les milices comme en Suisse, redoutables pour la défensive, capables de nous défendre contre les soudards et les rois voisins mieux que ne l'ont fait nos professionnels en 1814, en 1815, en 1870, mais impossibles à utiliser contre les travailleurs, soit pour les fusiller, soit pour les affamer ?

DEUX CAS DE REFUS DE SERVICE MILITAIRE EN HOLLANDE

Le journal anarchiste *Les Temps Nouveaux* conte l'histoire de deux conscrits hollandais qui refusèrent d'entrer à la caserne et de servir la patrie.

L'un d'eux, Wendt, est un chrétien qui a adopté les doctrines de Tolstoi, le grand philosophe russe, sur la non résistance au mal par la violence ; à la différence de M. l'abbé Olivier, le brillant sermonnaire de la cathédrale de Sens, Wendt ne croit pas que depuis Jésus quiconque vit et combat au service de son pays soit un être sacré, que le métier de soldat soit un « métier de Christ »; il croit au contraire, comme j'avais l'honneur de le soutenir récemment avec preuves à l'appui à M. le Curé-Archiprêtre de Sens, que le Christ a formellement défendu de tuer et qu'on ne saurait à la fois être un vrai chrétien et exercer le métier de tueur d'hommes. Conséquent avec lui-même, Wendt refusa de se laisser dresser à tuer ses semblables. Pour lui prouver qu'il avait tort, un conseil de guerre le condamna à un an de prison.

Sa peine commencée, son pasteur — Wendt est protestant, je crois — vint le trouver et lui expliqua — ce que j'ai eu aussi l'honneur d'expliquer ici même à M. l'abbé Olivier — qu'il y a deux façons d'interpréter le sermon sur la montagne ; que l'interprétation radicale n'est ni la seule, ni la meilleure ; qu'on peut, plus humainement, et aussi logiquement, interpréter le commandement de Jésus condamnant la violence et le meurtre en ce sens qu'il ne faut jamais provoquer ni attaquer personne, mais qu'il n'est pas défendu d'user de la force pour re-

pousser la violence ; que le cas de légitime défense n'est peut-être pas inconciliable avec la parole divine ; que, par conséquent, on peut, tout en étant chrétien, accepter d'être soldat, à condition de ne pas se laisser employer à une agression contre autrui.

Wendt se laissa convaincre ; il adressa alors à la reine une requête pour demander sa grâce, mais comme décidément il ne pouvait surmonter sa répugnance de chrétien pour le noble métier des armes, il sollicita et obtint la faveur d'être incorporé dans les ambulanciers.

Je souhaite au christianisme, dégénéré et falsifié de nos jours, beaucoup d'adeptes de la trempe et de la valeur morale de ce chrétien hollandais.

L'autre cas de refus de service militaire est plus digne encore de notre admiration. Le second réfractaire, du nom de Bruin, est un véritable anarchiste. Beaucoup de gens s'imaginent qu'un anarchiste est une espèce de fou furieux qui passe sa vie à fabriquer des bombes à l'usage des autorités constituées et même à l'usage des particuliers qui lui déplaisent ; quant à l'anarchie, c'est tout bonnement, aux yeux de ces gens bien informés, une doctrine abominable qui prêche le vol, le viol et l'assassinat. Ceux qui jugent ainsi l'anarchie et les anarchistes me font l'effet des païens d'autrefois qui croyaient que les premiers chrétiens étaient des gens qui se réunissaient pour se livrer à des orgies et pour manger des petits enfants.

Les anarchistes sont tout simplement des socialistes, révoltés contre la sottise et l'iniquité de l'organisation actuelle, et qui croient, comme les socialistes, que le vrai remède à la douleur ou à la gêne presque universelle, c'est une organisation nouvelle du travail qui

mettrait le capital-terre, le capital-machines, et, en un mot, tous les instruments de travail aux mains des producteurs associés ; mais à la différence des socialistes proprement dits, ils comptent pour opérer cette révolution sociale, fort peu sur l'embrigadement des masses ouvrières et beaucoup sur l'énergie individuelle d'hommes d'élite, assez audacieux pour dénoncer carrément, sans ménager la chèvre et le chou, les misères et les ignominies de la société actuelle, et surtout pour agir, dès maintenant, conformément à leur idéal socialiste : par la contagion de l'exemple, par des actes retentissants de révolte individuelle, ils espèrent attirer l'attention des masses sur les hontes du régime actuel, leur donner de mâles leçons d'énergie, éveiller chez elles l'esprit de révolte et de solidarité, et un beau jour les entraîner à jeter bas, d'un formidable coup d'épaule, l'organisation sociale actuelle.

Une telle doctrine, incontestablement, ne fait pas des résignés et il est arrivé, dans ces dernières années, que plusieurs anarchistes, qui avaient particulièrement souffert dans leur chair ou dans leur cerveau, des vices de notre société, qui avaient trouvé cette société particulièrement marâtre, sont sortis de la vie en claquant les portes et en brisant les vitres. Mais les procédés terroristes ne sont pas spéciaux aux anarchistes : tous les partis, les catholiques, les royalistes, les républicains ont eu des exaltés qui y ont eu recours à l'occasion.

Ce qui est propre à l'anarchie, c'est la confiance qu'ont ses adeptes dans l'action individuelle, c'est leur passion à conformer leurs actes à leur idéal : « N'attendez pas votre salut, disent les théoriciens de l'anarchie,

ni d'un tribun éloquent, ni d'un politique habile, ni d'un Parlement; le salut est en vous. » Dans ce journal-ci, qui n'est pas anarchiste, je ne crains pas de dire que les plus belles intelligences, les plus hautes consciences, les plus belles activités du monde socialiste, c'est dans les groupements anarchistes que je les ai trouvées.

Bruin est un de ces grands cœurs : convaincu que notre organisation sociale est mauvaise et que l'armée en est le plus ferme soutien, il a trouvé beau de refuser, même au péril de sa liberté, le service militaire. Condamné avec Wendt à un an de prison, il a tenu bon. Il fut élargi au mois de mai dernier, mais on s'empressa de lui demander s'il était disposé maintenant, après cette leçon, à accomplir son temps de service; il refusa de nouveau et fut condamné cette fois, comme récidiviste, à une peine plus forte. Nous apprenons que dans un accès de délire, provoqué sans doute par l'isolement du régime cellulaire, notre pauvre camarade a tenté de s'ouvrir une artère avec sa plume. Il vient d'être transporté de la prison à l'hôpital militaire, où l'on a des craintes pour sa raison et pour sa vie.

Que nos amis se rassurent; je ne vais pas leur proposer de suivre l'exemple de Bruin : on n'a pas le droit de donner de tels conseils, quand soi-même on a réussi à échapper au service militaire par des moyens moins héroïques; d'ailleurs, je ne suis pas sûr que l'héroïsme de notre pauvre camarade hollandais n'eût pas été mieux employé à organiser en liberté les groupements antimilitaristes en vue d'un mouvement d'ensemble; enfin, à donner de tels conseils, on risque le bagne, dans la République française, et je désire y aller le plus tard possible. C'est le souhait que je me suis présenté

à moi-même le premier janvier dernier, de bon matin, avant d'aller présenter mes vœux aux amis.

Mais si je n'ai pas le droit d'encourager qui que ce soit à imiter l'exemple de Bruin, j'ai le devoir de faire connaître à tous nos amis l'héroïsme de notre frère hollandais, pour qu'ils y puisent tous une leçon d'énergie et de dévouement ; j'ai le devoir de dire bien haut, à la face de la bourgeoisie, que loin de le renier, nous considérons Bruin comme un martyr de la grande cause socialiste, et que son acte sublime exprime exactement les sentiments que tous les vrais socialistes professent pour les patries actuelles.

Un Sans-Patrie

Ces articles donnent exactement la mesure de ce que faisait Hervé quand il travaillait dans l'Yonne.

Un professeur dans une école normale primaire du Sud-Ouest nous écrivait récemment qu'il ne s'abonnerait pas à la troisième série de nos cahiers parce que ces cahiers lui paraissaient moins indispensables *que* “ Pages libres ” *et autres publications. Je suis ainsi conduit à publier ici la lettre ouverte que j'adressais à M. Charles Guieysse au commencement de l'année scolaire et que lui-même a fort libéralement publiée dans* “ Pages libres ”.

Cahiers de la Quinzaine, 8, rue de la Sorbonne

Samedi 12 octobre 1901

Mon cher Guieysse

Nous avons des abonnés communs. L'un d'eux hésite à s'abonner à la troisième série des *cahiers*, qu'il aime beaucoup, parce que les *cahiers*, dit-il, ne lui profitent qu'à lui seul.

Vous le connaissez; nous le nommerons pour la commodité du récit le docteur Durand : médecin dans un petit village de la Brie, abonné à " *Pages libres* ", il est venu vous voir au 16 de la rue de la Sorbonne, où nous demeurions. Dans le petit village où il exerce, parmi les paysans, les *cahiers* n'intéressent rigoureusement que lui.

Est-ce une raison pour qu'il interrompe un abonnement commencé au cours de la deuxième série? J'ai peur qu'il ne s'abuse, comme la plupart de nos amis communs, sur l'extension possible de la véritable propagande.

Que dans un petit village il y ait un homme à qui les *cahiers* profitent, c'est un résultat que ma modestie trouve déjà considérable. Et s'il y avait beaucoup de villages où les *cahiers* profiteraient même à un seul homme, un tel résultat passerait nos espérances d'aujourd'hui. Enfin si nos *cahiers* étaient brusquement lus dans tous les villages de France, nous commencerions à nous méfier, nous serions les premiers à

nous méfier, parce que ce serait sans doute que nous aurions dit des bêtises. Et non seulement nous aurions de la méfiance, mais nous aurions peur, que cette soudaine réussite universelle ne devînt dangereuse pour la liberté, pour la variété de l'esprit français.

Laissons désormais ces rêves de despotisme déguisés. Renonçons à tenter le coup de la grâce. Reconnaissons que la conversion soudaine en masse est dans le temps présent toujours grossière et causée par des malentendus. Sachons que la propagande est soumise aux lois ordinaires du travail, que l'on n'a rien sans peine, — et sans peine lente. Sachons que la formation d'un esprit n'est pas l'application d'une étiquette. Habituons-nous à cette idée que d'avoir contribué à former un seul esprit dans le monde est un résultat déjà considérable. Nous ne sommes pas des grands capitalistes d'esprits et de consciences. Nous ne sommes pas des grands propriétaires d'hommes. Sachons procéder par élaboration laborieusement lente. Sachons nous adresser aux esprits individuels, aux consciences personnelles. Soyons modestes.

Notre abonné commun ne peut donner ses *cahiers* à lire aux paysans. D'abord il peut, il doit leur donner à lire le *Jean Coste*. Il a pu leur donner à lire les *Courriers de Chine*, l'histoire d'Hervé, le *Danton* même, en les y aidant un peu, au besoin en les y aidant beaucoup. Il peut leur donner à lire nos *Mémoires et Dossiers*. Je m'en tiens à ces quelques exemples, ne voulant pas refaire ici mon catalogue.

Mais je veux pénétrer avec lui au cœur du débat. Je sais qu'en effet la plupart de nos *cahiers* ne lui servent qu'à lui, en ce sens que seul dans son village il peut

les lire. Et je maintiens que ces *cahiers* à extension limitée ne sont pas moins indispensables.

Quand un instituteur a mis son brevet supérieur par dessus son brevet simple, quand un professeur a mis son agrégation par dessus sa licence, la première fois qu'il se trouve devant un auditoire non figuré d'élèves, il commence un nouvel apprentissage, l'apprentissage de la réalité. Quand ensuite il continue son métier, tout le monde sait qu'il faut qu'il se rafraîchisse perpétuellement l'esprit. On aura beau avoir été reçu premier au brevet supérieur; on aura beau avoir amplement passé l'agrégation; même on aura beau avoir scrupuleusement préparé ses programmes: celui qui vivrait toute sa vie sur sa première préparation professionnelle, celui qui referait perpétuellement les mêmes leçons, qui resservirait perpétuellement les mêmes cours, les mêmes notes, quand même ces cours à l'origine auraient été les cours des meilleurs maîtres, celui-là ferait bientôt des leçons de plus en plus mauvaises, raides, sèches, mortes. Celui-là s'encroûterait.

C'est la condition même et la loi de la liberté que l'esprit ne puisse pas se répéter identiquement, que toujours il faut qu'il se transforme, s'élabore, se recommence, que la simple stagnation pour lui soit déjà de la dégénération. L'esprit vivant obéit ainsi à la loi générale de la vie. L'esprit ne peut pas échapper à la loi de la vie; et l'enseignement ne peut pas échapper aux lois de l'esprit.

Mais parmi tous les enseignements s'il y en a un qui ne puisse pas échapper aux lois générales de l'esprit, c'est bien cet enseignement dont la matière est la variable humanité. Qu'un professeur de mathématiques

se tienne assez mal au courant, c'est moins grave. Mais qu'un instituteur d'action ne se renouvelle pas régulièrement, cela est inadmissible.

Je vais plus loin : n'y aurait-il pas quelque orgueil, — venu du catholicisme ? — à nous imaginer que nous pouvons enseigner le prochain sans commencer par nous enseigner nous-mêmes, cultiver le voisin sans avoir commencé par nous cultiver nous-mêmes, apprendre au concitoyen sans avoir commencé par nous avoir appris à nous-mêmes. C'est une illusion dangereuse que de croire que l'on peut publier sans recevoir, écrire sans lire, parler sans écouter, produire sans se nourrir, donner de soi sans se refaire.

Tout ce que nous savons, au contraire, de biologie et en particulier de psychologie tend à nous démontrer, à nous confirmer ce que le simple raisonnement faisait prévoir, que la perpétuelle déperdition de la vie et du travail exige une réparation perpétuelle. On ne peut pas faire une leçon même honnête si on n'y pense pas d'avance, à chaque fois. Nous savons tous que les professeurs honnêtes préparent, au moins en ce sens, toutes leurs leçons. Mieux vaut une leçon moyenne, exprès préparée, qu'une ancienne leçon meilleure, que l'on sert sans la penser. Mais la préparation est rigoureusement indispensable quand on veut parler au peuple, parce que cet auditoire est nouveau pour nous. Les plus compétents, parce qu'ils sont les plus honnêtes, éprouvent le besoin de se repréparer ainsi. Ni M. Gustave Lanson ne parlerait de Corneille, ni M. Gabriel Monod des croisades, ni M. Duclaux de la rage, dans n'importe quelle Université populaire, sans y avoir pensé. Nous savons tous comme est désagréable, dans

une leçon qu'on écoute, la lecture de vieilles notes, et comme elles y font l'effet d'un poids mort.

La réparation organique, la reconstitution mentale est surtout nécessaire pour ceux de nous qui vivent isolés. Dans les compagnies la conversation communique déjà les éléments d'une réparation automatique inaperçue. Mais c'est justement parce que le docteur Durand n'a personne à qui, autour de lui, communiquer les cahiers, que je connais qu'il n'a personne aussi, autour de lui, de qui recevoir ce qui pourrait provisoirement lui tenir lieu des cahiers. Je le lui demande en toute sincérité : a-t-il reçu dans les années de son apprentissage un enseignement assez vaste, assez surabondant, assez éternel, et pour tout dire assez surhumain, ou a-t-il en soi-même une source originelle assez redondante, assez surhumaine aussi, pour parler utilement aux paysans, aux ouvriers sans garder par l'intermédiaire de nos cahiers communication et causerie avec vous et avec M. Sorel, avec Antonin Lavergne ou Romain Rolland, avec Lagardelle ou Bernard Lazare, avec Deshairs ou Lionel Landry, avec Jean Deck ou Pierre Quillard, avec Jaurès ou les adversaires de Jaurès.

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu parmi nous sur ce qu'il y a d'*urgent*. Ce qu'il y a d'urgent, c'est de savoir ce que l'on dit. Ne recommençons pas le bourgeois pressé qui crie à son cocher : Allons, roulez, cocher, ventre à terre. — Mais monsieur, où allons-nous ? — Roulez, roulez toujours, nous verrons tout à l'heure, je vous le dirai en route. Ce qu'il y a d'urgent, c'est de prendre son temps, c'est de ne pas bafouiller, de réfléchir, de penser, de voir, de prévoir. Ce qu'il y a

d'urgent, c'est de faire une heure de métaphysique et deux heures de morale par semaine. C'est de faire des retraites sur soi-même, avant et après de parler aux paysans. Savoir ce que l'on dit, savoir ce que l'on fait, savoir où l'on va. Tourner sa langue avant que de s'en servir. Se cultiver l'esprit, pour qu'il rapporte, parce qu'il faut parler pour dire, et non pas dire pour parler.

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu parmi nous sur ce qui est *bourgeois*. Ne faisons pas de fausse économie. Évitons les épargnes fausses, qui reviennent cher. Ne pas lire avant de parler, pour gagner du temps, ne pas acheter le livre de fond pour gagner de l'argent à la brochure de propagande, c'est mal administrer son temps, c'est mal administrer sa finance. Au fond c'est faire un mauvais calcul. N'éliminons pas le trois cinquante. N'oublions pas qu'un sou de journal par jour fait dix-huit francs vingt-cinq au bout de l'année. Surtout ne laissons pas dire que les livres sérieux ne sont bons que pour les bourgeois, car alors, mon cher docteur, il faudrait être bourgeois, vu que l'humanité n'est pas faite afin de réaliser le socialisme, et que c'est nous au contraire qui faisons le socialisme afin de réaliser l'humanité.

Je ne crois plus, mon cher docteur, aux hommes pressés. Tous les affairés, tous les affolés, tous les rapides que j'ai connus n'ont jamais rien produit à ma connaissance ; mais il m'a été donné d'approcher quelques-uns des hommes qui produisent le plus de travail ouvrable. Soyez assuré, docteur, qu'ils ne courent pas au pas gymnastique. Pour m'en tenir aux mêmes exemples, M. Lanson parle avec douceur et lenteur, M. Gabriel Monod avec lenteur et gravité, M. Duclaux, s'il parle

un peu vite, c'est son débit naturel, et non pour se dispenser de penser à ce qu'il dit.

Surtout évitons de laisser croire que l'art, la philosophie et la science est faite pour les bourgeois, et que la seule propagande est faite pour les socialistes. Avant de propagander, il faut savoir un peu ce que l'on propagandera. Si nous laissons aux bourgeois tout le travail supérieur de l'humanité, ce travail sera fait bourgeoisement, c'est-à-dire mal, et nous n'aurons gardé pour nous qu'un travail décapité. L'intérêt commun de l'humanité laborieuse et de l'opérariat humain exige au contraire que ce soient les socialistes qui fassent, tant qu'ils peuvent, le travail supérieur de l'humanité.

Il faut donc justement que ce soit nous qui lisions les documents, les études et contributions, les œuvres qui ennuieraient les paysans et les ouvriers. Si les seuls bourgeois les lisent, outre qu'ils n'en seront pas bons lecteurs, comme ils garderont pour eux ce qu'ils auront lu, rien de ce qu'il y a de mieux dans l'humanité ne passe aux paysans, aux ouvriers. Si nous lisons, nous, il en passera toujours quelque bien. Ne croyons pas que la seule transcription, le seul décalque des connaissances ait des résultats. Ayons l'esprit plus libre. Il n'est pas indispensable que la connaissance reçue ait son application immédiate. La nourriture de l'esprit est à plus longue échéance. Elle est aussi à élaboration plus souple. Il ne s'agit pas qu'on reçoive en son esprit des connaissances d'art, de philosophie ou de science, et qu'on les transvase, toutes crues, dans l'esprit du paysan. Ni les opérations de la vie corporelle, ni à plus forte raison les opérations de la vie mentale ne sont aussi grossières. Un élément reçu ne

ressortira que dans quinze ans, et quand il ressortira, qui le reconnaîtrait? L'esprit l'a décanté, analysé, composé, travaillé, filtré, parce que l'esprit vit.

Je ne veux pas, mon cher Guieysse, traiter ici des questions de méthode que les *cahiers* sont justement faits pour traiter, autant qu'on traite les questions. Mais nous serions peinés, vous et nous, que l'entente amicale si heureusement instituée entre nos deux administrations n'eût pas comme un reflet parmi nos amis communs.

Je demeure

Votre abonné

CHARLES PÉGUY

Nous publierons dans un prochain cahier la réponse ouverte que j'ai reçue de M. Charles Guieysse à la distinction que j'ai reconnue entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur.

Nous avons eu par les soins de Léon Deshairs une photographie de Tolstoi et Gorki se promenant ensemble à Iasnaia Poliana. Cette photographie a été prise par une des filles de Tolstoi. Elle a été communiquée à Deshairs par le docteur Schlepianoff. Nous l'avons fait reproduire à trois cents exemplaires. Nous la vendons deux francs.

Nous publierons bientôt une lettre inédite de Tolstoi. adressée à Romain Rolland.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PATEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 5311

Nous n'avons pas annoncé beaucoup de livres depuis le commencement de la troisième série. Nous n'avons pas eu de place. Et il ne paraissait rien. Nous sommes aujourd'hui forcés d'annoncer en bref plusieurs livres. Nos abonnés en profiteront pour faire des commandes globales.

CHARLES SEIGNOBOS. — **La méthode historique appliquée aux sciences sociales**, un volume de la *Bibliothèque générale des sciences sociales*, chez Alcan. Les volumes de cette collection sont cartonnés à l'anglaise et marqués 6 francs

EMILE DUCLAUX. — **L'hygiène sociale**, un volume de la même collection.

Nous publierons au moins la préface et la table de ce livre.

GUSTAVE LANSON. — **L'Université et la Société moderne**. Armand Colin, 122 pages 1 franc 50

Nous publierons au moins la préface et la table.

PIERRE KROPOTKINE. — **Autour d'une Vie**, mémoires traduits par MM. A. Martin et F. Leray, un volume de 536 pages, Stock 3 francs 50

A dater du premier janvier 1902 le Mouvement Socialiste *ira demeurer 10, rue Monsieur-le-Prince ; il paraîtra tous les samedis, sur 48 pages ; le numéro coûtera 40 centimes, l'abonnement 10 francs pour la France et la Belgique, 12 francs pour les autres pays.*

Quelques-uns de nos abonnés ont pu être indisposés par le premier numéro de Jean-Pierre. *Moi-même je regrette qu'il y ait eu dans ce numéro cinq meurtres au moins : un disciplinaire, deux petits cochons, un loup, et une oie. Mais nous répéterons pour Jean-Pierre ce que nous avons dit si souvent pour* le Mouvement Socialiste, *pour* « Pages libres », *pour la* Bibliothèque Socialiste, *pour les* cahiers. *Aux hommes de bonne volonté qui se proposent de travailler proprement, le public doit ouvrir un large crédit. J'ai lu dans le deuxième numéro de* Jean-Pierre *un conte excellent d'Andersen.*

Au moment où nous mettons sous presse, on nous annonce que M. Lapicque est suspendu pour six mois. M. Leygues poursuit sur les universitaires l'avantage que les politiciens lui ont conféré.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille six cents exemplaires de ce cinquième cahier le jeudi 19 décembre 1901.

Jean-Pierre *a choisi dans le catalogue de cette année les livres d'étrennes suivants. Ces livres sont en vente à la librairie des cahiers.*

Contes de Perrault, un volume illustré.
broché 3 francs
relié 4 francs

Steinlen. — *Des chats*, images sans paroles.
album 6 francs

Steinlen. — *Contes enfantins*, dessins.
album 3 francs 50

Christophe. — *La Famille Fenouillard. — L'idée fixe du savant Cosinus*, albums humoristiques, en couleur. chaque album relié 10 francs

Henri Hauser. — *L'Or*, illustré. broché 10 francs

E. Avenard (traduction en français de). — *Les Contes d'Andersen*, illustrations de Hans Regner.
cartonné 15 francs

Jean Grave. — *Les Aventures de Nono*, illustré.
broché 3 francs 50

E. Reclus. — *Histoire d'une montagne*, illustré.
broché 4 francs 50
cartonné 6 francs

E. Reclus. — *Histoire d'un ruisseau*, illustré.
broché 4 francs 50
cartonné 6 francs

Viollet-le-Duc. — *Histoire d'une maison*, illustré.
broché 4 francs 50
cartonné 6 francs

Viollet-le-Duc. — *Histoire d'un dessinateur*, illustré.
broché 4 francs 50
cartonné 6 francs

Léon Tolstoï. — *A la recherche du bonheur.*
broché 3 francs

Charles Dickens. — *Contes de Noël.*
broché 1 franc

Charles Dickens. — *David Copperfield*, 2 volumes.
chaque volume 1 franc

Charles Dickens. — *Nicolas Nickleby*, 2 volumes.
chaque volume 1 franc

Charles Nodier. — *Trésors de fèves et fleur des pois.* broché 1 franc 65
cartonné 2 francs 25

P. de Musset. — *Monsieur le Vent et Madame la Pluie.* broché 1 franc 65

Tom Tit. — *Pour amuser les petits* ou *Les joujoux que l'on peut faire soi-même*, texte et dessins en couleur. album 3 francs 50

Tom Tit. — *La science amusante*, trois volumes.
chacun 3 francs

SIXIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

JEAN HUGUES

A l'ouvrier Jean Allemane

la Grève

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

En vente à la librairie des cahiers :

ROMAIN ROLLAND. — **Aërt**, drame en trois actes, représenté sur le théâtre de l'Œuvre le 3 mai 1898, éditions de la *Revue d'Art dramatique* 3 francs

ROMAIN ROLLAND. — **Les Loups**. — *Morituri*, drame en trois actes, représenté sur le théâtre de l'Œuvre le 18 mai 1898, éditions de Georges Bellais 3 francs 50

ROMAIN ROLLAND. — **Le Triomphe de la Raison**, drame en trois actes, représenté sur le théâtre de l'Œuvre le 21 juin 1899, éditions de la *Revue d'Art dramatique* 3 francs

ROMAIN ROLLAND. — **Danton**, drame en trois actes, épuisé dans les éditions de la *Revue d'Art dramatique*, représenté au Nouveau-Théâtre, le 29 décembre 1900, par le Cercle des Escholiers, et le 30 décembre 1900, par le Théâtre Civique, sixième cahier de la deuxième série, éditions des cahiers 3 francs

Les cahiers publieront dans leur troisième série

ROMAIN ROLLAND. — **Le Quatorze Juillet**, drame en trois actes.

Les cahiers ont publié dans leur deuxième série

ANTONIN LAVERGNE. — **Jean Coste** ou **l'Instituteur de village**, un roman 3 francs 50

C'est par une erreur de jeunesse que le Coltineur débile, *de Jérôme et Jean Tharaud, a été marqué d'abord un franc, et que* les Loups, *de Romain Rolland, drame en trois actes, ont été marqués deux francs. Nous restons encore au-dessous de leur valeur commerciale en marquant à nouveau* le Coltineur débile *deux francs et* les Loups *trois francs cinquante.*

LA GRÈVE

La pièce que l'on va lire pouvait agréablement se nommer *la Grève des Forgerons*. On eût ainsi réhabilité un titre que M. François Coppée a fortement compromis. L'auteur, qui est un homme sérieux, s'est refusé cette fantaisie. Il a gardé le titre simple et général. Il a gardé le titre classique.

En un temps où l'on veut nous faire accroire que le romantisme est plus avancé que le classique, nous devons en effet noter que cette pièce particulièrement contemporaine est exactement classique. J'entends par là que l'auteur n'a rien fait pour épater le bourgeois. Les personnages viennent quand ils ont à venir, et non quand ils ont à faire un effet de venue ; ils parlent pour dire, agissent pour faire, paraissent comme ils sont, ils ne paradent ni ne déclament ni ne posent ; ils ne quêtent pas l'applaudissement ; tout se passe, en un sens, comme si le spectateur n'était pas là.

Je ne veux pas entrer incidemment dans le grand débat du classique et du romantique, du classique humain et du romantique bourgeois. Mais dans les limites où l'on va nous poser le problème, si l'on veut accabler pour les besoins de la politique Racine sous Hugo, *Andromaque* sous *Hernani*, et *Phèdre* sous *Ruy Blas*, nous en tenant donc aux tragédies classiques françaises et aux drames romantiques en français, nous

devons constater que le classique se connaît à sa sincérité, le romantique à son insincérité laborieuse. Au moins en ce sens, *la Grève* est proprement classique. Ce qui fait le classique n'est pas la matière traitée, ce n'est pas le génie ou le talent, c'est la forme d'art. Jean Hugues a traité un sujet que Racine ou Molière n'avaient pas accoutumé de traiter. Mais sa forme dramatique est la forme de Racine et la forme de Molière. Comme eux il est simple, comme eux il est général, comme eux il est sincère, comme eux il évite les confusions, comme eux il s'en tient à quelques personnages, parce qu'aussitôt après on ne sait plus ce que l'on dit.

L'auteur de *la Grève* est instituteur à Paris. A vrai dire on le définit peu quand on dit qu'il est instituteur. Il a tout le caractère, tout le talent d'un excellent gamin de Paris. *La Grève* s'en ressent très heureusement. Mais justement parce qu'il pouvait avoir la tentation de quitter sa tâche, il est bon de noter qu'il est instituteur et qu'il fait son métier. J'espère qu'il n'est pas candidat à la révocation. Continuant son métier et publiant des œuvres sérieuses, il travaille plus utilement pour la justice, pour la vérité, pour la liberté, qu'en faisant du scandale, de l'agitation, de la politique. Il vient d'écrire un acte. Je lui ai demandé ce nouveau manuscrit.

La preuve que *la Grève* est bien faite, classique, sincère, c'est que tous les problèmes aujourd'hui posés de la grève réelle se posent aussi bien de la grève ainsi représentée. Les trois actes que l'on va lire ne composent pas une pièce à thèse. Ils ne présentent que le perpétuel thème de la réalité.

la Grève

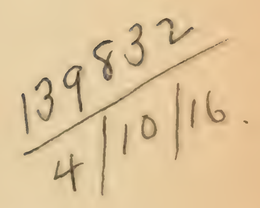
Le texte était difficile à établir. Il est évident que pour la représentation les personnages doivent parler ouvrier et paysan. Nous n'avons altéré le français de la typographie que dans la mesure où cela était indispensable. Il y aurait une espèce d'affectation à traduire en typographie toutes les nuances du parler populaire quand il ne s'agit pas de patois proprement dits. Les altérations typographiques sont beaucoup plus désagréables au regard que les altérations ou les aliénations parlées ne sont désagréables à l'ouïe. Les acteurs feront le nécessaire. Ils obtiendront un parler populaire non pas en vulgarisant le parler littéraire, mais en imitant le parler populaire lui-même.

SIXIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

JEAN HUGUES

A l'ouvrier Jean Allemane

la Grève



ÉDITIONS DES CAHIERS

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Cette pièce a été représentée pour la première fois le samedi 3 novembre 1900, sur la scène de L'Émancipation, *Université Populaire du quinzième arrondissement*. Les rôles ont tous été tenus par des ouvriers.

Mmes Latour, femme de Latour.	Mlles Château, étudiante.
Bajoie, femme d'ouvrier...	Giry, étudiante.
MM. Latour, ouvrier............	MM. Grisier, employé.
Guérin, ouvrier............	Repiquet, ouvrier aux Tabacs.
Lantier, frappeur	Martin, électricien.
Mautard, forgeron.........	Paul Aubriot, employé.
Le Parisien, ouvrier	Daunay, ouvrier bijoutier.
L'orateur, ouvrier mécanicien....................	Pinto, employé.
Rollet, débitant...........	Martin, électricien.
Le paysan	Ducocq, ouvrier en écaille.
Bontemps, tourneur	Engrand, courtier.
Gros-Jean, ouvrier.........	Francfort, employé.
Godefroy, ouvrier.........	Franckel, serrurier.

Ouvrières : Mlles Château, Giry.
Ouvriers : MM. Huchet, électricien ; Launay, mécanicien ; Moutard, employé.

Décors montés par les mêmes camarades.

La troupe théâtrale de L'Émancipation ne fournissant pas un nombre suffisant de personnages, les camarades nommés plus haut se sont courageusement multipliés. L'auteur est heureux d'avoir trouvé de tels collaborateurs.

PERSONNAGES DU PREMIER ACTE

LATOUR, ouvrier.
GUÉRIN, ouvrier.
LANTIER, frappeur.
Père MAUTARD, forgeron.
Le Parisien, ouvrier.
Madame LATOUR, femme de Latour.
Madame BAJOIE, ouvrière.
Quatre ouvriers parlant.
Quatre ouvrières parlant.
Un enfant.
Un crieur public.
Ouvriers et ouvrières personnages muets.

La pièce se passe dans une ville industrielle de province.

De gauche à droite : au fond petit lit, armoire, lit, tapis devant ; au premier plan, à gauche la cheminée, à droite la fenêtre, un peu à gauche table à repasser ; chaises.

ACTE PREMIER

CHEZ LATOUR

Chambre d'ouvrier, ornée de quelques images et de boules de verre étamées. Haute cheminée de campagne avec poêle. Au lever du rideau les mères Bajoie et Latour causent près de la fenêtre, à droite. La mère Bajoie est assise, un panier à ses pieds. La mère Latour met la table pour son mari et pour elle.

MADAME BAJOIE. — Jamais je ne l'ai vu aussi saoul ; il était plein ; plein comme une courge, avec des yeux !... Quand il est arrivé, je me suis dit : «Ma petite mère Bajoie, attention, gare au grain ; plus souvent qu'il coucherait dans mon lit quand il se met dans cet état. » Il a voulu faire le cascadeur... je l'ai poussé un peu rudement et il est tombé sur le carreau... Et ma foi, il s'y est endormi, quasi un grand veau.

MADAME LATOUR.— On a bien de l'ennui quand un homme se poivrotte.

MADAME BAJOIE, l'interrompant. — Pour ça, oui, le vôtre est si convenable, il ne boit que de l'eau, et poli, que vous en êtes bienheureuse.

PERSONNAGES DU PREMIER ACTE

LATOUR, ouvrier.
GUÉRIN, ouvrier.
LANTIER, frappeur.
Père MAUTARD, forgeron.
Le Parisien, ouvrier.
Madame LATOUR, femme de Latour.
Madame BAJOIE, ouvrière.
Quatre ouvriers parlant.
Quatre ouvrières parlant.
Un enfant.
Un crieur public.
Ouvriers et ouvrières personnages muets.

La pièce se passe dans une ville industrielle de province.

De gauche à droite : au fond petit lit, armoire, lit, tapis devant ; au premier plan, à gauche la cheminée, à droite la fenêtre, un peu à gauche table à repasser ; chaises.

ACTE PREMIER

CHEZ LATOUR

Chambre d'ouvrier, ornée de quelques images et de boules de verre étamées. Haute cheminée de campagne avec poêle. Au lever du rideau les mères Bajoie et Latour causent près de la fenêtre, à droite. La mère Bajoie est assise, un panier à ses pieds. La mère Latour met la table pour son mari et pour elle.

MADAME BAJOIE. — Jamais je ne l'ai vu aussi saoul ; il était plein ; plein comme une courge, avec des yeux !... Quand il est arrivé, je me suis dit : « Ma petite mère Bajoie, attention, gare au grain ; plus souvent qu'il coucherait dans mon lit quand il se met dans cet état. » Il a voulu faire le cascadeur... je l'ai poussé un peu rudement et il est tombé sur le carreau... Et ma foi, il s'y est endormi, quasi un grand veau.

MADAME LATOUR. — On a bien de l'ennui quand un homme se poivrotte.

MADAME BAJOIE, l'interrompant. — Pour ça, oui, le vôtre est si convenable, il ne boit que de l'eau, et poli, que vous en êtes bienheureuse.

MADAME LATOUR. — Possible, mais on a bien ses malheurs aussi. Ainsi mon petit...

MADAME BAJOIE, même jeu. — Pour en finir avec mon histoire, v'là-t-i pas que le matin, pas moyen de réveiller Arthur... un plomb, mère Latour, un vrai plomb... Alors qu'est-ce que je fais ? J'attrape une grande bassine d'eau froide et je vous la lui flanque sur le nez. Ah ! ça a pas été long ! Il a juré tout ce qu'i savait, mais l'heure pressait, j'en fus tôt débarrassée. Regardant par la fenêtre. Les voilà qui rentrent... Je me sauve lui tremper une soupe. A revoir, mère Latour.

MÈRE LATOUR. — A revoir. La mère Bajoie va pour sortir, la porte s'ouvre et Latour entre.

LATOUR. — Salut, mère Bajoie.

MADAME BAJOIE. — Salut et au revoir, père Latour : je m'en vas, mon bonhomme m'attend.

LATOUR. — S'il vous attend ! Il est comme moi, la soupe de ce matin lui est descendue dans les talons. Sort madame Bajoie.

MADAME LATOUR, riant. — Allons à table, bavard, j'ai une soupe comme tu n'en as jamais mangé.

LATOUR, brusquement, lui donnant de l'argent. — Tiens, la mère, la paie de cette semaine. Y a pas gras, vingt-huit francs quatre-vingts...

MADAME LATOUR, faisant disparaître l'argent. — Vingt-huit francs quatre-vingts !

LATOUR. — Dame, tu le sais bien... La semaine dernière c'était le même prix.

MADAME LATOUR. — C'est vrai ! Vingt-huit quatre-vingts !

LATOUR. — Oui... Hein ! travailler douze heures dans la fumée... la dégoûtation, en silence, pour gagner quatre francs et des sous. Si c'est pas se foutre du pauvre monde. Et le patron menace de nous diminuer encore...

MADAME LATOUR. — Encore ! mais c'est la misère !

LATOUR. — Paraît que c'est bon pour nous. Dire qu'il y a quinze jours je gagnais cinquante centimes de l'heure, à présent plus que huit sous... pour le même travail. Total vingt-huit francs au lieu de trente-six...

MADAME LATOUR. — Et le pain... les pommes de terre qui raugmentent...

LATOUR. — Et nos quatre sous d'économies qui sont partis chez le médecin pour le petit... Tiens, il me prend des envies de me croiser les bras et de ne plus rien faire. Avoir sué sang et eau, n'avoir jamais rigolé pour en arriver là...

MADAME LATOUR. — Allons ! mon gars, ne te laisse pas monter la tête, toi si raisonnable. Qu'est-ce que ça y changera ?

LATOUR. — Les patrons veulent toujours gagner plus, et encore, et toujours. Défunt le père m'a pourtant raconté que les compagnons du vieux temps avaient de quoi manger jusqu'à leur mort... mais à l'heure qu'il est... faut bien croire qu'on fait du progrès. *Avec un rire douloureux.* Ça va de plus mal en plus mal.

MADAME LATOUR, *affectant de la gaieté.* — En voilà de la bile ! Et pourquoi ? On ne mourra pas encore cette fois. Sois sérieux, pour une fois, mon bonhomme, viens manger ma bonne soupe pendant qu'elle est chaude...

LATOUR. — Enfin, heureux que je sois tombé sur une femme solide et...

MADAME LATOUR, *mettant la casserole sur la table.* — C'est bon ; mange... tu me feras la cour après... *riant,* si tu y penses. *Ils mangent. — Silence.*

MADAME LATOUR. — Eh bien ! Comment ça a-t-il été aujourd'hui ?

LATOUR. — Pas des tas... Il y a toujours ce diable de genou qui m'élance... Et le petit ? Il n'est pas revenu.

MADAME LATOUR. — Non, pas encore, je préfère qu'il reste avec la mère dans les champs. Depuis sa maladie, il est si pâlot que j'ai peur qu'il ne retombe

au lit... D'ailleurs, monsieur Caillet, le médecin, me l'a conseillé.

LATOUR. — Me semble qu'il a raison... Tu sais bien ce que je m'acharne à dire, il est trop sérieux, il rêvasse trop, il lui faudrait du mouvement...

MADAME LATOUR. — Mais où veux-tu qu'il joue?

LATOUR. — C'est vrai, ici, il n'y a pas de place... enfin. Silence.

LATOUR. — Ah ben! à propos de parler, on a foutu à la porte un gars de l'usine.

MADAME LATOUR. — Qui donc?

LATOUR. — Je ne connais pas... paraît qu'il a voulu tuer le contremaître...

MADAME LATOUR. — Le père Bizot! Et pourquoi donc, mon Dieu?

LATOUR. — Rapport aux brutalités du père Bizot... On disait ça... tu sais, on fait quelquefois beaucoup de cancans pour rien... mais on en parle, quoi. On frappe.

MADAME LATOUR. — Entrez. Entre Guérin.

GUÉRIN. — Bonjour. Faites excuse, si je vous dérange...

LATOUR. — Tiens, Guérin! Y a pas d'excuses, entre copains... Montrant une chaise. — Assieds-toi là. Geste de madame Latour pour lui offrir une chaise.

GUÉRIN, qui prend la chaise. — Ne vous tourmentez

pas à cause de moi... J'en vaux point la peine. Il rit. Pause.

GUÉRIN. — Je venais pour causer avec toi sur le scandale de ce tantôt.

LATOUR. — Pour la chose de celui qu'on a mis à la porte?

GUÉRIN. — Oui, paraît que c'est sérieux. On s'a causé.

LATOUR. — Tu prendras bien un verre?

GUÉRIN. — C'est pas de refus.

LATOUR. — Allons, ma bonne femme, va nous chercher du vin; ça te donnera des couleurs. Il sourit.

MADAME LATOUR. — J'y vas, ivrogne. Elle sourit et sort.

LATOUR, à Guérin. — Alors comme ça... Il mange.

GUÉRIN, près de la fenêtre. — Voilà. C'est un compagnon frappeur qu'allait au magasin. Là, il rencontre... Tiens, tu dois le connaître, le voilà dans la rue.

LATOUR, regardant dans la rue. — Ah mais! c'est le grand Lantier, un frère. Il ne refusera pas de trinquer avec nous. Ouvrant la fenêtre. Hé Lantier! monte donc boire un coup, je t'invite.

LANTIER, dans la rue. — Bonjour, Latour; j'y vas tout de suite.

LATOUR. — Un gars avec lequel j'allais cueillir des mûres quand il était pas plus haut qu'un marteau à devant.

GUÉRIN. — Ça va bien. — Il te racontera son affaire mieux que moi. Je ne suis pas un parleur.

LANTIER, entrant. — Bonjour la compagnie. Ils se serrent la main.

LATOUR. — Eh bien? Quelle tuile!... Te voilà débauché à cette heure, à cause que...

LANTIER, d'une voix concentrée. — A cause que le père Bizot est un cochon!

GUÉRIN. — Ça, c'est la vérité vraie. Encore hier, il m'a retenu une pièce de cinq sous pour être resté trop longtemps aux cabinets. Rires. Ah mais! c'est comme je vous le dis.

LANTIER, un peu plus calme. — C'est un cochon, y a pas à sortir de là, celui qui dirait le contraire est un menteur.

GUÉRIN. — Oui, oui, c'est la vérité, aussi vrai que je crache. Il crache.

LATOUR. — C'est bon, laisse causer.

LANTIER. — Voilà l'histoire. — Vous connaissez mon compagnon? le père Mautard, un vieux de la vieille, solide au poste, qui dit toujours son mot, un forgeron fini, quoi. Signes d'assentiment. Il m'envoie rechanger sa grosse lime d'Allemagne au magasin, rapport à quelques lopins qu'il avait à ébarber. Moi, tranquille comme Baptiste, j'y vas. On s'attend pas toujours au malheur, pas vrai?

Latour. — Pour sûr.

Lantier. — J'y vas donc, comme de juste. Je blague un peu avec l'artilleur, lorsque ce grand fainéant de Bizot m'arrive quasi par derrière et me crie : « Qu'est-ce que tu fous là? T'as pas fini de perdre ton temps, méchant bavard, va-t'en boulonner et... »

Madame Latour, entrant. — Ne vous arrêtez pas, je vous en prie. J'étais à écouter ce qu'on disait sur vous, monsieur Lantier... Tout le monde se passionne, c'est à ne pas croire.

Latour. — C'est bon, c'est bon ; sers à boire et laisse le finir.

Madame Latour sert à boire et continue. — D'ailleurs, je leur ai dit que vous étiez à causer ici, et ils vont venir à quelques-uns...

Latour, avec des gestes d'impatience. — C'est bon! c'est bon!

Lantier, un peu démonté. — Je ne sais quoi répondre. Enfin, je lui dis : « Excusez-moi, je viens chercher une lime... » Mais avant que j'aie fini, voilà l'autre chien qui se met à crier : « Ta lime!... ta lime!... Mais tu la changes tous les deux jours! C'est pour flemmarder... et patati... et patata... » Il n'en finissait plus.

Guérin. — Il marronnait, le frère.

Lantier. — Quand il s'a tu, j'y ai dit tout sim-

plem : « Tout ça, c'est des paroles en l'air ; j'ai changé ma lime y a huit jours. Si c'est que vous ne me croyez pas, demandez-le au père Mautard, mon compagnon...

GUÉRIN. — Bien répondu.

LATOUR. — Laisse donc causer.

LANTIER. — Alors je ne sais pas ce qui lui prend. Il devient blanc, il devient rouge, vert, ce que je sais ! Il perd la jugeotte, et veut me mettre la main sur la figure : « Si tu cognes, lui ai-je fait, je touche. » Et comme je suis le plus fort, il s'est arrêté.

MADAME LATOUR, riant. — Ha ! ha ! ha !

GUÉRIN, criant. — Ils sont tous des lâches et des jésuites dans cette boîte-là !

LATOUR. — Allons, allons, on ne sait pas encore tout, alors on ne peut pas juger.

LANTIER. — Enfin, pour en finir, il s'est écrié : « Arrive, voyou, que je te règle. » Je le suis au bureau. Il fait un rapport corsé. Il disait que j'étais ci, que j'étais ça, un propre à rien, un voleur, un ivrogne, un coureur de filles...

MADAME LATOUR. — Bon à pendre, quoi...

LATOUR. — Mais c'est faux, toutes ces histoires !... Fallait lui répondre.

LANTIER, frappant sur la table. — Ah ouitche ! Autant faire entendre raison à cette table...

Madame Latour. — Voilà qui est malhonnête !... c'est pas bien ce qu'il a fait là.

Lantier. — Sûr, que c'est mal. Enfin quoi, vous me connaissez ? Est-ce que vous m'avez vu souvent saoul ? Voyons toi, Latour, un copain d'enfance ?

Latour. — Pour ça non. La vérité est la vérité.

Lantier. — Peut-être, une fois, à la noce de... de la grande Jeanne, mais est-ce que ça n'arrive pas à tout le monde de se laisser surprendre.

Madame Latour. — Mon dieu, oui ! Les hommes ne sont pas parfaits, tant s'en faut.

Latour. — Une fois n'est pas coutume.

Guérin. — Va donc, mon vieux, c'est lui qui boit et quand il a bu, il te voit saoul ! On rit.

Lantier. — Quant à la godaille, il en a menti. Je suis avec la petite Marie Verd, la lingère.

Madame Latour. — Je la connais, une belle jeunesse, bien propre.

Lantier. — Je suis avec elle depuis tantôt deux ans. Je l'ai connue chez mon ancien patron. Je l'aimai, elle m'a aimé. On se l'est dit un soir de lune, et depuis on ne s'est pas quitté. Est-ce que ça les regarde, les autres. Non, pas vrai ? Entre madame Bajoie.

Madame Bajoie. — Bonjour. Est-ce qu'on peut entrer ?

Madame Latour. — Mais oui, mère Bajoie, seu-

lement vous apporterez deux chaises, car je crains bien qu'on en manque.

MADAME BAJOIE. — A votre service. Elle va les chercher, et les rapporte.

LANTIER. — En allant faire mon paquet à la forge, j'ai conté le fait aux tourneurs et aux mécaniciens. Ils ont pris la chose de la bonne façon. Les forgerons l'ont prise du même bout et ils se sont réunis à la sortie et ont envoyé une délégation au patron.

MADAME LATOUR. — Une délégation à M. Parisol, mais ça ne s'est jamais fait.

GUÉRIN. — Pour du toupet, c'est du toupet !

LATOUR. — On ne sait pas comment cela va finir, mais ça a mauvais air. J'ai bien peur que votre délégation, que votre délégation... enfin, c'est bon, je m'entends ! A ce moment entrent plusieurs ouvriers, les uns après les autres :

Le jeu de scène étant assez difficile, ceux qui jouent les ouvriers doivent s'appliquer à ne pas venir en troupeau, ni un par un, mais naturellement par groupes. Ils entrent silencieusement, serrent quelques mains et se posent sans affectation. Ils laissent quelques intervalles entre les entrées. Et pendant tout l'acte, leur attention doit se porter à montrer par des gestes l'intérêt qu'ils prennent aux différents récits qui vont suivre.

S'il y a une figuration féminine, la scène aura plus de grandeur et de pittoresque. Les femmes seront assises, les hommes groupés, presque tous debout, les autres appuyés, accoudés ou assis sur la table à repasser. Le metteur en scène se proposera de former sur le théâtre des masses aux grandes lignes dont la disposition par plans combinés

doit mettre en relief les acteurs principaux. Mais, en aucun cas, le travail de composition ne doit se faire sentir. Un ensemble maladroit et gêné est préférable, pour cette œuvre, à une suite de tableaux réglés comme pour un ballet.

Aux premiers ouvriers qui entrent MADAME LATOUR les reçoit en disant : Ah ! les voilà !

LANTIER, continuant comme si de rien n'était. — C'est mon compagnon le père Mautard qui va parler. On avait de l'estime, l'un pour l'autre. Je voulais qu'il reste, crainte de malheur, pas vrai. Mais le gars a tenu bon : « Minute, mon fi, qu'il fait, faut frapper le fer quand il est chaud. J'y vas de ce pas et ferme, et aussi vrai que je suis compagnon, je parlerai, j'aurai pas la langue dans une musette. Je saurai bien leur dire leur fait. »

UN OUVRIER. (1) — Oh ! pour répondre, il n'a pas son pareil, le père Mautard.

UN OUVRIER. (2) — Il ne s'emporte pas. Il vous coule son sentiment en douceur, mais il touche.

UN OUVRIER. (3) — Et puisque ça y est, ça y est. Autant aller jusqu'au bout.

UNE FEMME. (1) — Comment cela va-t-il finir ?

La porte s'ouvre, entre le père Mautard.

LE PÈRE MAUTARD. — Salut la compagnie.

TOUS. — Bonjour, père Mautard.

LE PÈRE MAUTARD. — J'ai à causer au compagnon

et je le savais parmi vous. Alors faites excuse, si je vous interromps. Il serre quelques mains et va se mettre à côté de Lantier. Bonsoir, mon fi. Ça va ou plutôt ça ne va pas.

LANTIER. — Hé bien quoi ! Conte-nous ça.

LE PÈRE MAUTARD. — Allons, ne t'émotionne pas... Le patron ne veut rien savoir. Voici ce qui s'est passé. Pour lors les tourneurs, les ajusteurs, ceux de la mécanique, censément, et les forgerons envoient chez Parisol quelques compagnons pour expliquer toute l'histoire. J'y étais comme tu penses. On s'en va, les uns avec les autres, pas très fiers. On ne disait rien. Dame, faut être juste, n'est-ce pas, il n'y a que la première fois qui coûte, comme dit l'autre. On n'en menait pas large, mais on était décidé ; c'était le principal. On sonne. Un larbin ouvre. On lui demande à parler au patron. Il va le prévenir. Nous étions là comme des chiens fouettés avec un trac, un trac épatant, un trac à tirer ses chausses et bonsoir la compagnie.

UN OUVRIER. (1) — De quoi ! vous êtes des hommes comme lui.

LE PÈRE MAUTARD. — J'aurais bien voulu t'y voir. — Enfin le larbin rapplique. Il nous fait savoir que son maître — le nôtre, quoi — donne raison au contre-coup, qu'il connaît l'affaire, que Lantier est un voyou, que nous étions des révoltés imbus de

préjugés et que pour lors il ne voulait pas nous entendre, n'ayant pas à traiter d'égal à égal avec nous.

Un ouvrier. (2) — Il a fait dire tout ça, le capon; il n'est pas venu le dire lui-même.

Le père Mautard. — Il n'a pas osé, et qu'il a bien fait! Ah! mes enfants, vrai de vrai, on se reconnaissait plus. — Nom de Dieu, on était prêt à tout chambarder: à faire une révolution comme on dit. Les uns serraient les poings, les autres ouvraient des mirettes comme des masses et flambantes comme des braises. Le petit Vertillet a crié dans l'antichambre : « Le contre-coup est un salaud!... »

Une femme. (1) — Ah! mon Dieu! Vertillet a dit ça.

Le père Mautard. — Oui! oui!

Une femme. (2) — Chez le patron?

Le père Mautard. — Mais oui.

Une femme. (1) — Qu'est-ce que le monde va devenir?

Les hommes. — Chut, la mère; allez, père Mautard.

Le père Mautard. — Vertillet continue à gueuler. Il disait que le contre-coup était un assassin, à preuve qu'il avait engrossé la petite Louise Duflos...

Une femme. (2) — Oui, la pauvre mignotte...

Le père Mautard. — Et qu'elle s'était suicidée de peur d'être la risée du monde. Puis voilà le bel Antoine qui crie à son tour : « On est traité comme des chiens, les chiens sauront mordre. » Alors on est parti, on s'est réuni. Eh bien, tu y étais, le Parisien, continue donc.

Le Parisien. — Alors pas, on se réunit, on se regarde dans le blanc des yeux sans trop savoir quoi faire. Alors pas, y a le père Violet qui propose de faire une réunion publique.

Quelques voix. — Une réunion publique!

Latour. — On n'a jamais vu ça! Ça ne s'est jamais fait!

Le Parisien. — C'est ce qu'on lui a répondu. Le père Violet, un bon à la côte, se met en colère, il grimpe sur ses grands chevaux. « Tant mieux, qu'il dit, c'est une raison. Vous en verrez une. Vous êtes des croquants, des lâches! » Alors pas, le voilà en colère : « On vous traite en chiens, qu'i nous crie, on vous en fait pas assez. Vous êtes des brutes qu'on devrait mener à coups de pied dans les fesses, — du côté des dames : sauf votre respect... Oh alors! quel chabannais! On se lève, on proteste, on crie, un boucan épatant, quoi! Le père Mautard que voici se lève et dit tranquillement : « Taisez-vous donc, tas d'imbéciles, vous êtes tous d'accord et vous vous disputez comme des députés. Rires. On

fera une réunion parce qu'il est de notre intérêt de faire une réunion et dans cette réunion on discutera la grève. »

Presque tous. — Une grève!

D'autres voix. — Comme à Paris.

Le Parisien. — Pourquoi pas? Vous valez bien les Parisiens.

Un ouvrier. — Oui, bien sûr, mais on ne sait pas, nous.

Une femme. (1) — Et l'argent donc... faut bien qu'on mange.

Une autre. (3) — Et les enfants...

Le Père Mautard. — C'est bon, c'est bon : assez causé ; vous verrez demain ce qu'il y aura à faire. Aux hommes. On a payé le tambour de ville pour annoncer la réunion. Bontemps, le tourneur, a rédigé la feuille.

Un ouvrier. (3) — Je le connais Bontemps, un gars qu'est toujours dans les livres, qu'est savant comme pas un, et qui cause faut l'entendre pour le croire.

Une femme. (4) — Ah! mon Dieu! Qui est-ce qui aurait dit ça?

Une autre femme. (2) — Et Lantier, qu'est-ce qu'il pense de tout ce tralala?

Le Parisien, continuant. — On a envoyé un télégramme à Paris, au syndicat des mécaniciens, pour

nous envoyer un gas d'attaque et qui sache se débrouiller.

UN OUVRIER. (4) — Par le fait, il en faut aussi de ceux-là.

UNE FEMME. (2) — En v'là-t-i d'une affaire!... Pour une affaire, c'est une affaire! Et pour un seul homme!

UN OUVRIER. (2) — Un seul homme! Parfaitement un seul homme! Est-ce qu'on est pas tous amis? Moi, je suis tourneur, je gagne cinq à six francs par jour, ce qui n'est pas mauvais pour le pays. Le compagnon frappeur ne gagne que trois francs. Je me dis : C'est pas une raison. Le gars a des bras, des jambes, une bouche comme moi. Il travaille et mange comme moi. Alors, dame, je ne sais pas, je n'aime pas qu'on soit injuste devers lui.

UN AUTRE. (3) — Que les savants l'expliquent s'ils peuvent, mais le compagnon dit vrai... A preuve que je marche aussi.

UNE FEMME. (2) — Je ne dis point que vous n'avez pas raison, mais enfin...

LE PARISIEN. — Il n'y a pas d'enfin... une supposition que ça serait votre homme, vous seriez bien contente qu'on s'en occupe de même, pas vrai. Eh bien, c'est pas le vôtre, c'est un autre; voilà tout. Son de tambour qui se rapproche.

DES VOIX. — Ah! Bien dit.

UN ENFANT. — Le tambour! Le tambour!

UN OUVRIER. (1) — Il est sur la place Parisol.

UN OUVRIER. (2) — Il approche.

UN OUVRIER. (3) — Le voilà, taisons-nous. Tumulte. Taisons-nous! chut! taisez-vous! Dans la rue, tambour, voix d'homme disant :

De la part du Comité à tous les ouvriers de la Maison Parisol

Camarades

Un des nôtres a été insulté, menacé, renvoyé par un contremaître. Il a subi une injustice dégradante pour tous. A moins d'être des animaux, nous devons nous unir. Cet affront, nous le souffrons tous comme si chacun de nous l'avait reçu. Nous devons en demander réparation. Tambour. Demain, réunion publique, salle du *Lapin Blanc*, à huit heures précises du soir.

Ordre du jour : La grève. Tambour.

Rideau

PERSONNAGES DU DEUXIÈME ACTE

Première partie

L'ORATEUR. — Délégué du Syndicat de Paris.
LE PRÉSIDENT. — Un vieil ouvrier.
LE PÈRE MAUTARD, ouvrier forgeron.
QUATRE VOIX D'HOMMES.
Groupes d'ouvriers assez importants.
Femmes, enfants.
Personnages muets.

Deuxième partie

LANTIER, frappeur.
LATOUR, ouvrier.
GUÉRIN, ouvrier.
MAUTARD, forgeron.
L'ORATEUR.
LE PARISIEN.
LE CORNEC.
CINQ OUVRIERS PARLANT.
Groupes d'ouvriers.

Troisième partie

LES MÊMES, moins les cinq ouvriers et les groupes qui étaient dans la salle.

ACTE II

UNE SALLE DE BAL

PREMIÈRE PARTIE

La Réunion

Au fond une estrade avec une table. — Sur l'estrade, un président, un assesseur. — A la table, le secrétaire. — Au mur, quelques affiches-réclames, quelques avis écrits ou imprimés. — Dans la salle beaucoup d'ouvriers; les uns sont endimanchés; les autres sont en tenue de travail. — Sur l'estrade, l'orateur de Paris est supposé finir son discours. Il commence à parler avant le lever du rideau.

L'orateur. — ... Ainsi, camarades, la grève se fera. Vous le devez pour vous et pour vos amis des autres usines. La grève est la seule arme que vous ayez en mains; servez-vous-en; n'ayez pas peur de vous en servir. Mais pour qu'elle vous soit utile, ah! camarades! formez bloc; qu'il n'y ait pas de défaillance, car votre victoire à tous, vous entendez bien, à tous, en dépend.

Une voix. (1) — C'est vite dit... Murmures.

L'orateur. — Je sais bien qu'on me dira : une grève! une grève! Mais nous n'en avons jamais

fait de grève ; nous ne saurons jamais ; à ceux-là, camarades, je répondrai : On sait toujours quand on veut, on peut toujours quand on veut ! Applaudissements. Est-ce que vos amis de chez Gillard, en Auvergne, avaient jamais fait grève ? Ne se sont-ils point décidés ? N'ont-ils pas été payés de leur petit sacrifice par une victoire glorieuse et profitable ? Si ! Vous aussi, camarades, vous réussirez...

Une voix. (2) — Ne manquerait plus que ça. Rires.

L'orateur. — Sachez ceci, camarades : vos patrons se sont formés en syndicat avant vous, contre vous, vous qui n'osez pas vous syndiquer. Réunis, vos maîtres escomptent votre peau, mais espérons qu'ils auront vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué et que vous vous réveillerez ! Applaudissements. Sachez encore ceci : seuls vous n'êtes rien ; unis, vous êtes la force et le nombre, une force que rien ne pourra vaincre. Rien, entendez-vous. Que craignez-vous alors ? Que pouvez-vous craindre ?

Une voix. — Personne.

L'orateur. — Vous l'avez dit, camarades, personne. En avant donc ! Enflant la voix et faisant de grands gestes. Donnez le bon exemple, afin que, jusque dans le fond des provinces, la France de 1789 prépare au prolétariat du monde entier le triomphe du travail sur le capital, du travailleur sur le paresseux, de l'exploité sur l'exploitant ! Applaudissements, cris : Oui ! la

grève! la grève! — C'est ça! — Mort aux patrons!... les patrons n'en faut plus... Peu à peu le bruit s'apaise, et, dans le demi-silence, une voix s'élève et dit :

— C'est plus facile à dire qu'à faire.

QUELQUES VOIX. — Pour sûr.

UNE AUTRE VOIX. (1) — Pardi, avec des mots...

UNE AUTRE VOIX. (3) — Eh! là-bas! les capons!

D'AUTRES VOIX. — Chut! chut! Écoutez! Silence.

LE PRÉSIDENT, mal assuré. — La parole est... à monsieur... au citoyen... au père Mautard, quoi! Rires.

LE PÈRE MAUTARD, sur l'estrade. — Mes bons amis, vous avez entendu les orateurs qui ont parlé avant mon tour... Les uns voulaient qu'on chôme; les autres pas. Moi, j'ai écouté avec toute mon intelligence et je ne sais plus s'il faut la grève ou s'il ne la faut point : c'est à vous de le savoir. Mouvements. Je ne sais pas parler. Je ne suis point un orateur. Je n'ai jamais été dans les écoles. Je suis un ouvrier, quoi! Vous me connaissez bien, peut-être? Mais enfin, tout ignare que je suis, j'ai mon entendement tout comme ceux de Paris et m'est avis que vous ne perdrez pas votre temps à entendre mes réflexions. Cela vous plaît-il?

DES VOIX. — Oui! oui! parlez.

UNE AUTRE VOIX. (1) — Allons, vas-y mon vieux.

LE PÈRE MAUTARD. — Pour lors, voilà tout uniment ce que j'en pense. Mon compagnon — vous

savez l'histoire, on vous l'a assez contée à cette heure — a été saqué à cause de la... brutalité d'un contremaître. — On peut dire ça, pas vrai?

Des voix. — Oui! oui!

Le père Mautard. — Bien, je vois que vous me comprenez. Rires. Le patron ne veut point nous entendre ; pour ce monsieur, les travailleurs sont tous des menteurs, et il n'a rien à voir entre lui et nous ; eh bien ! c'est mon avis, c'est un paresseux, et nous travaillons ! Applaudissements.

Une voix. (4) — On verra à voir.

Des voix. — Taisez-vous...—Demandez la parole. — Écoutez! — A la porte!...

Le père Mautard. — Donc, il n'a pas voulu nous recevoir ; j'estime, moi, que c'est nous traiter en chiens... Pause. Avec force. Eh bien! j'aime pas ça, moi, d'être traité en chien! Mouvements. Nous sommes, chacun d'ici, autant que lui... nous sommes ses égaux. Il est né et il mourra comme nous. Aussi, quand je vois un... camarade, comme ils disent à Paris, insulté, je me dis : « Mon bonhomme, te voilà insulté avec lui ». Nous le sommes itou.

Des voix. — Oui! oui!...

Le père Mautard. — Qui sait si demain la chose ne t'arrivera pas à toi, père Jean : Il les désigne du doigt dans la salle — à toi, Chevet ; à toi, Massard...

Des voix. — C'est vrai...

LE PÈRE MAUTARD. — Si nous laissons passer cette injustice sans dire notre mot, nous serions donc des lâches... *Pause. Avec force :* Mais nous serions aussi des idiots! *Mouvement.* Oui! des idiots! car si le patron veut que nous vivions comme des bêtes brutes, séparés les uns des autres, nous savons, nous, que nous sommes des personnes humaines et que le mal qu'on fait à Paul retombe sur Pierre. On ne doit pas toujours considérer ses gros sous, mais on doit penser autre chose... à s'aimer, à s'unir... enfin, je ne sais pas, moi, mais vous comprenez... *Murmures d'assentiment.* Moi, voyez-vous, quand Lantier m'a appris comment il avait été débauché, j'étais comme un lion. Ah! le contremaître a bien fait de ne pas venir. *Montrant ses poings.* Il ne serait point sorti vivant de ces poings! *Applaudissements. — Plus calme.* Eh bien! mes petits amis, c'est pas tout ça; faut pas s'emballer. Vous êtes assez grands pour vous conduire. Vous avez entendu des parlottes pour et contre la grève. Vous allez choisir.

DES VOIX. — La grève! la grève!

LE PÈRE MAUTARD. — Écoutez donc! vous allez choisir. — Si vous choisissez la grève, c'est le chômage, la paie qui ne se fait plus, c'est la lutte d'aujourd'hui, de demain. Réfléchissez bien avant de vous décider, car une fois que la grève sera

voulue, vous seriez des menteurs et des traîtres si vous ne teniez point. Songez, mes amis, que vous prenez un engagement d'honneur. D'un côté, rentrer à l'atelier, et manger sa soupe comme par le passé; de l'autre, vous vous serrerez la ceinture un peu de temps, mais vous aurez fait votre devoir... et c'est quelque chose. Voilà ce que j'avais à dire.

Applaudissements; le Président se lève. — Silence.

LE PRÉSIDENT, parler embarrassé. — Avant de mettre la grève à votre... à votre sentiment... le gars de Paris m'apprend, pour que je vous apprenne... que sa société de Paris...

L'ORATEUR. — Oui, le syndicat.

LE PRÉSIDENT. — Faites excuse... le syndicat de Paris envoiera cinquante francs s'il y a grève, et qu'une... qu'une...

L'ORATEUR. — Souscription.

LE PRÉSIDENT. — Qu'une souscription sera faite par les journaux de Paris...

DES VOIX. — Bravo, les Parisiens!

LE PRÉSIDENT. — Les syndiqués d'ici...

UNE VOIX. — Ils ne sont pas des tas!

LE PRÉSIDENT. — ... Verseront leur secours de grève à la caisse du comité.

DES VOIX. — Vivent les syndiqués!

LE PRÉSIDENT. — ... Maintenant, voulez-vous la grève, oui ou non?

PRESQUE TOUS. — La grève !

LE PRÉSIDENT. — Ceux qui ne sont pas d'avis ?

UNE VOIX. (2) — Moi !

L'ORATEUR, qui se substitue au Président. — A l'unanimité moins une voix, la grève est votée.

LE PRÉSIDENT, regardant autour de lui. — La séance est levée. Chacun se lève, tumulte, bruit de chaises, cris : Vive la grève ! — Sortie en désordre. — Quête à la porte.

DEUXIÈME PARTIE

Grévistes

LANTIER, LATOUR, GUÉRIN, quelques ouvriers se réunissent sur le devant de la scène. Une ou deux femmes. L'orateur, le père Mautard les y rejoignent. Quelques petits groupes d'ouvriers, dispersés dans la salle, causent ensemble et s'en vont peu à peu pendant toute la durée de la deuxième partie.

LE PÈRE MAUTARD, arrivant. — Hé bien ! ça y est ; pour dire que ça y est, ça y est.

LANTIER. — T'en as le regret ?

LE PÈRE MAUTARD. — J'ai pas à en avoir regret, mon fi. — Le vin est tiré, comme dit l'autre, il faut le boire.

UN OUVRIER (1) qui arrive en courant. — Mauvaise nouvelle ! mauvaise nouvelle !

LE GROUPE. — Eh bien quoi ? Qu'y a-t-il !

Un ouvrier. (1) — La troupe est là !

Un ouvrier. (2) — Déjà !

Un ouvrier. (1) — Oui ! oui ! je l'ai vue comme je vous vois.

Guérin, riant. — Ah ! ah ! C'est pas ça que j'attendais. J'aurais préféré autre chose...

Un ouvrier. (3) — Moi aussi ! Rires.

L'orateur, à l'ouvrier (1). — Il ne faut pas vous tourmenter pour si peu.

Un ouvrier. (3) — Sont-ils nombreux ?

Un ouvrier. (1) — Oui, pas mal, près de cent cinquante.

Un ouvrier. (2) — Des dragons ?

Un ouvrier. (1) — Non, de la ligne.

Un ouvrier. (3) — Où logent-ils ?

Un ouvrier. (1) — Où ils logent ? Chez le patron, pardi.

Un ouvrier (3) riant. — En voilà un qui ne doit pas être à son aise !

Un ouvrier. (4) — Dame, il n'y a pas de quoi être rassuré. Le contremaître, le père Bizot, a pris un mauvais coup. Il a la tête en sang, à ce qu'il paraît... Vous pensez s'ils sont à la noce !...

Un ouvrier. (2) — Qui c'est qui a cogné ?

Un ouvrier. (4) — On ne sait point. Celui qui l'a fait ne le dit pas. Et quant à moi, j'en sais pas plus que les autres.

Un ouvrier. (1) — En tout cas, tant mieux. Ils nous en ont assez fait. Chacun son tour.

Un ouvrier. (3) — Sérieux alors !... Pendant cette conversation, Lantier, Guérin, l'orateur, Mautard et quelques autres causent ensemble, dans un groupe à part.

Un ouvrier (5) qui s'approche du premier groupe. — Alors, comme ça, on fait grève ?

Un autre. (1) — Il y paraît.

Un ouvrier. (5) — C'est bète, mais je ne peux pas m'y habituer !

Un ouvrier. (1) — Que veux-tu, c'est comme ça. — Et puis, c'est ce qu'il y avait de mieux.

Un ouvrier (2) avec conviction. — Probable.

Un ouvrier. (5) — Ben, c'est vrai ; mais je suis tout chaviré en pensant que demain je n'irai pas gratter à l'étau.

Un ouvrier (2) goguenard. — Tu seras rentier, veinard. On rit.

Un ouvrier. (5) — Veinard toi-même !

Le père Mautard, qui a entendu les derniers mots. — Rentier sans rentes. On rit. C'est bon de rire, mais faut aussi penser au solide. La rigolade en son temps... On a en caisse avec la quête, ce qu'on recevra de Paris, l'argent de ceux du Syndicat... on a en caisse... combien donc, Le Cornec ?

Le Cornec, cherchant dans des papiers. — 200... 200... 265 francs 25. Par conséquent, pas besoin de crâner ;

d'aller à la buvette, se rincer la dalle trop souvent. Et des fois, si vous en voyez en train de pomper...

UN OUVRIER. (1) — Oui, y en a qui ne sont pas sérieux pour un liard...

LE CORNEC. — Vous leur-z-y direz sans flafla : « Tu bois le pain de ta femme et de tes loupiots. Attention, tu ne le dois point ; tu n'as pas le droit de le faire. »

QUELQUES VOIX. — Entendu, compte sur nous.

LE PÈRE MAUTARD. — Bien, vous êtes de bons fieux. Faudra pas flancher. Vous êtes là une équipe qui avez l'air à la hauteur, ça suffit, on compte sur vous. Si des fois, vous en voyez qui deviennent pâles, qui ne sont pas bon teint, vous me les secouerez pour leur donner des couleurs. Dans une bataille — et c'est une bataille, qu'on livre, pas vrai ? — quelques bons gars un peu chauds suffisent pour entraîner tous les autres. J'ai bien vu chose pareille pendant la guerre.

UN OUVRIER. — Moi, je l'ai vu comme toi ; mais c'était là-bas, au Tonkin.

LE PÈRE MAUTARD. — Pour lors, les artistes, on compte sur vous, ouvrez l'œil, et le bon.

QUELQUES VOIX. — Bien ! bien ! on est là.

UN OUVRIER (3) *qui bâille.* — Il est temps d'aller voir notre lit.

UN OUVRIER. (4) — Et nos femmes...

Un ouvrier. (5) — Qu'est-ce qu'elles vont nous sortir?... Et le loyer? et le pain? Enfin quoi, tant pis.

Un ouvrier. (3) — On les embrassera une fois de plus. Rires.

Un groupe, s'en allant. — Bonsoir, les gars.

Le groupe. — Attendez! on s'en va avec vous.

Des ouvriers, s'en allant. — Bonsoir, à demain.

Les groupes, s'en allant. — Bonsoir. Bonne nuit.

Ceux qui restent. — Bonne nuit, et pas de mauvais rêves, surtout.

TROISIÈME PARTIE

Les Amis

MAUTARD, L'ORATEUR, LATOUR, LANTIER, LE PARISIEN, LE CORNEC, seuls

Le père Mautard, regardant autour de lui. — Maintenant que nous ne sommes plus que des hommes, nous pouvons causer sans crainte de dépasser le but. Eux, montrant la porte, faut les conduire comme des enfants, jusqu'au jour où ils comprendront...

Latour. — Peut-être bien qu'ils ne comprendront jamais...

L'orateur. — Mais si, mais si, mais on ne bâtit

pas une maison en un jour: laissez faire, ils seront bientôt plus enragés que les autres.

LE PÈRE MAUTARD. — Ça n'est pas difficile. Aujourd'hui, c'est étonnant, ce sont les meilleurs qui sont les plus froids. Voyons, toi, le Parisien, qu'est-ce que tu dis? T'es muet comme une poutre, sauf ton respect, toi qu'es plus bavard qu'un moulin.

LE PARISIEN. — Moi? J'ai besoin de rien dire, je dis rien. *Pause. Tous paraissent réfléchir profondément.*

LE PARISIEN, *à l'orateur.* — Qu'est-ce que vous pensez de notre pays?

L'ORATEUR. — Eh mais, ils marchent!

LATOUR. — Croyez-vous qu'on réussira?

L'ORATEUR, *en souriant.* — Mon ami, je vous répondrai dans quelques jours.

LE PARISIEN. — Voyez-vous la réponse du Normand! *On rit.*

LE PÈRE MAUTARD. — C'est juste quand même. *On rit.* Je m'entends... Je les connais, vous savez, ceux d'ici. Ils vont suivre pendant deux jours, puis après, bernique... Ils vont rappliquer à l'abattoir comme des moutons.

L'ORATEUR. — Savoir. Je les connais aussi les ouvriers, et depuis longtemps. Malgré cela, il m'est toujours difficile de prévoir l'issue d'une grève. C'est une affaire si compliquée... question d'argent... question de femmes... question d'éducation...

LATOUR. — Tout ça c'est juste; mais enfin, ici, qu'est-ce que vous pensez?

L'ORATEUR, *hésitant.* — Vous voulez mon avis sincère?

LE PÈRE MAUTARD. — Oui, parlez; entre nous, y a pas de crainte.

L'ORATEUR, *même jeu.* — Votre grève n'a pas chance de réussir.

GUÉRIN. — Bon Dieu, elle ne réussira pas, et à cause donc?

L'ORATEUR. — Pourquoi? C'est très simple, vos camarades ne comprennent pas.

LATOUR. — Mais alors, monsieur...

L'ORATEUR. — Appelez-moi camarade ou compagnon, je travaille comme vous. Hier encore, j'étais à l'étau.

LATOUR, *agressif.* — Si vous n'avez pas confiance, comment se fait-il que vous prêchez la grève, une grève qui doit servir à rien. *On entoure l'orateur.*

LE PÈRE MAUTARD, *même jeu.* — Bien dit, mon gars. Si elle aboutit pas, ce sera toujours de l'argent de jeté à la rue.

L'ORATEUR, *très calme, très doucement.* — Mais non, mais non. Quand vous voulez faire une omelette, vous cassez des œufs. Celle-ci ne réussira pas. C'est une supposition...

LATOUR. — Mais c'est vous qui le dites?

L'ORATEUR, plus fort. — Eh bien oui, c'est moi qui le dis et je le dis encore, ce qui n'empêche pas que c'est une supposition, car elle peut réussir...

LE PARISIEN. — Comme vous dites, elle peut réussir, elle réussira.

L'ORATEUR, avec force, en détachant les premières syllabes. — Je n'en sais rien !... Vous pouvez échouer, mais la prochaine fois vous réussirez. Une grève remuera mieux vos amis en huit jours qu'un orateur en huit ans. Dans le chômage les compagnons ont le temps de s'ennuyer et de penser. Ils souffrent, ils comprennent, et quand ils ont compris, ils se parlent, ils se causent de sujets qui leur demeuraient étrangers, ils s'unissent et alors la victoire est toujours pour nous. Voyez-vous, rien n'est inutile, mais il faut voir plus loin que son ventre.

LE PÈRE MAUTARD. — Nous sommes des brutes, sauf votre respect. Y a pas à dire, vous, ceux de Paris, savez tenir un raisonnement comme pas un de chez nous.

LATOUR. — Je ne dis pas... Je ne dis pas... C'est bien parler... oui, oui...

GUÉRIN. — Eh bien ! quoi ?

LATOUR. — C'est bien parler... je ne dis pas, mais si j'avais su...

L'ORATEUR, subitement en colère. — Nom de Dieu ! Vous m'embêtez, vous ! Il est encore temps ; si vous avez

la trouille, fichez-moi le camp… Latour se tait et s'écarte un peu.

Le Parisien, pour changer d'idées. — Allons! allons! c'est un bon gars au fond, faut pas vous fâcher, venez-vous boire un verre?

L'orateur. — Oui, un verre d'eau… Je ne bois que de l'eau… ou du lait.

Guérin, à Latour. — Ah! Ah! Vois-tu mon vieux?

L'orateur, souriant. — Je vous demande pardon de…

Quelques voix. — Mais non… mais non.

L'orateur. — Je vois d'où notre énervement vient, nous sommes trop pressés. Allons nous coucher, cela vaudra mieux. Nous avons besoin de toutes nos forces pour les jours suivants. Souriant : Pour la grande guerre, il faut de bons soldats… Ému, malgré lui. Mais avant de partir, saluons cette salle qui a vu votre première révolte et qui en verra d'autres.

Le père Mautard. — Espérons-le…

L'orateur, de sa voix ordinaire, mais très ému. — Vivent les travailleurs courageux!

Le père Mautard, très fort, partageant la même émotion. — Vive la grève! Ce mot réveille leur gaieté, un même frisson les émeut, leur visage est transfiguré.

Rideau

PERSONNAGES DU TROISIÈME ACTE

ROLLET, aubergiste.

UN PAYSAN.

MAUTARD, forgeron.

BONTEMPS, tourneur.

GROS-JEAN, ouvrier.

SEPT OUVRIERS PARLANT, dont GODEFROY.

CINQ FEMMES PARLANT.

Ouvriers, femmes, bourgeois.

A gauche, comptoir et billards ; tables

ACTE III

CHEZ LE MARCHAND DE VIN

Salle de marchand de vin de petite ville. — Au fond vitrine et porte. — Pendant tout l'acte on doit voir passer des paysans ou des ouvriers, des femmes, etc.

Quand la toile se lève, l'aubergiste ROLLET essuie ses tables, en se parlant à lui-même. — Jeudi, mariage de Marthe Gray; samedi, bal; dimanche, marché... Euh! J'irai demain au marché pour les provisions. Rangeant un journal. Encore une loi sur les établissements publics où l'on débite des boissons... Un impôt sur l'alcool. Notre député va la danser. Il avait bien promis, pourtant... Mais voilà... une fois à Paris... ils ne pensent qu'à un tas de saloperies, qui ruinent leur santé, et qui bâfrent notre argent... Mélancolique avec un soupir. Ah! ils se fichent pas mal de nous. Entre un paysan en blouse bleue, un chapeau melon sur la tête.

LE PAYSAN. — Ben le bonjour, monsieur Rollet.

ROLLET. — Bonjour, père Jacques, comment va la santé?

LE PAYSAN. — Ah! vous savez, tantôt ben, tantôt mal. *Pause.* J'ons profité de la voiture à la Louise pour venir, rapport à queuques affaires (ça ne regarde personne que moi, m'est avis)...

ROLLET. — Vous avez raison.

LE PAYSAN. — Et comme du pays, y a loin; quasi trois lieues; j'ons fait le chemin en voiture.

ROLLET. — Qu'est-ce que vous prenez?

LE PAYSAN. — Un petit vin blanc. Vous n'en prendrez bien un avec moi?

ROLLET. — Heu!...

LE PAYSAN. — C'est sur mon compte.

ROLLET. — Oui! oui! toujours heureux de trinquer avec vous.

LE PAYSAN, *avec malice.* — C'est ce que j'pensions. *Rollet va chercher une bouteille de vin, en verse deux verres, reporte la bouteille. — Le paysan, pendant qu'il est encore dérangé:* Hé ben? Qu'est-ce qu'ils faisiont dans ce Paris? Paraît que les Parisiens se remuent 'core? Je crés ben qu'ils ont le diable au ventre, dame oui.

ROLLET. — Oui, ça se corse. Les ouvriers du bâtiment... Les menuisiers, les charpentiers, les maçons... se sont mis en grève. Le gouvernement veut les envoyer en masse en province; eux veulent rester à Paris. Alors on attend...

LE PAYSAN. — Voyez-vous ça. Ils font les maîtres, oui, oui, quasi les maîtres. *Il tend son verre.* A la vôtre!

ROLLET. — A la vôtre ! Ils trinquent.

LE PAYSAN. — Alors, comme ça, les choses tournent point bien ?

ROLLET. — Ça tourne mal?... Heu... Heu... Moi, vous savez, je n'en sais rien...

LE PAYSAN. — Sans vous commander, quel est votre avis ? Lequel qu'a raison ?

ROLLET. — Mon Dieu, je sais point. Le gouvernement a tort. Les ouvriers n'ont pas raison, non plus... faut être juste. Et puis, dans ce pays, on ne sait pas tout, alors on ne peut pas dire si Pierre...

LE PAYSAN. — Et votre journal, qu'est-ce qu'il en pense ?

ROLLET. — Il cogne sur les ouvriers...

LE PAYSAN. — Ah! voyez-vous...

ROLLET. — Cela n'engage à rien ; il est payé par le gouvernement pour ne dire que ce que le gouvernement veut.

LE PAYSAN. — De façon que...

ROLLET. — On ne sait rien, rien du tout.

LE PAYSAN. — Par le fait... Et puis tout ça c'est des micmacs qui n'nous regardiont point... Pourvu qu'on vende notre blé, nous autres de la campagne, on n'en demande pas plus. Ah, ils peuvent se tuer à Paris... pour sûr que oui. Deux ouvriers traversent la place en causant devant la porte. Et leur grève, c'est fini?

ROLLET. — Il y a déjà deux jours...

LE PAYSAN. — C'était forcé... Qu'est-ce qu'on peut faire contre les riches, rien monsieur Rollet, rien du tout... Il faut qu'il y ait des riches et des pauvres.

ROLLET. — Il y en a toujours eu...

LE PAYSAN. — Y en aura toujours... Comme vous dites. On ne peut changer ça... Et quel profit ont-ils retiré de ce beau coup, sans vous commander?

ROLLET. — Rien. M. Parisol a renvoyé Lantier, celui pour lequel on chômait. Il a gardé les autres parce qu'il en avait besoin. Mais... Il s'arrête.

LE PAYSAN. — Mais...

ROLLET. — Mais rien... rien.

LE PAYSAN. — Ils sont bien avancés.... Ils ont perdu des sous et les voilà comme devant... Entrent Bontemps et le père Mautard; ils s'asseoient près de la rampe.

BONTEMPS, frappant sur la table. — Une bouteille de rouge, par ici.

ROLLET. — Tout de suite, messieurs. Il les sert, quitte son client, essuie les tables pour se donner une contenance; le paysan écoute.

LE PÈRE MAUTARD. — Oui, ils n'en finissent plus.

BONTEMPS. — Mais, mon vieux, ils ne veulent pas finir, ils ne peuvent pas finir... Ils l'exploitent cette affaire des Vols Rhodaniens. — Au fond la même comédie continue sous d'autres noms. C'est

la lutte du malin contre les jobards, de ceux qui savent contre les ignorants... Alors...

LE PÈRE MAUTARD, regardant autour de lui. — Chut!...

BONTEMPS. — Bon. Je prends garde... Mais, pour en revenir à ces histoires, c'est pourtant pas facile de reconnaître nos amis de nos ennemis...

LE PÈRE MAUTARD. — Par le fait.

BONTEMPS. — Ceux qui sont honnêtes et intelligents sont avec nous, les autres...

LE PÈRE MAUTARD. — Les autres nous tombent dessus, compris. Entrent plusieurs ouvriers et quelques femmes. Un groupe qui rigole, parle haut, se met à table à côté d'eux en faisant du bruit.

BONTEMPS. — Et ceux qui nous tapent dessus sont tous des calotins... des calotins et les requins qui les suivent, pour la galette... Mais les boulots ne veulent pas comprendre.

GROS-JEAN, à côté, assez fort. — Ne veulent pas comprendre! ne veulent pas comprendre! Bien sûr qu'ils ne veulent pas comprendre, tiens, ils ne sont pas plus poires que vous... Mouvements dans la salle, le cercle se rétrécit autour du groupe.

BONTEMPS, très calme. — De quoi te mêles-tu? Je te laisse tranquille, fiche-moi la paix, mon bonhomme.

LE PÈRE MAUTARD. — Laisse-le donc.

GROS-JEAN. — Mon bonhomme! mon bonhomme!

pas si bonhomme que ça, d'abord! Je sais ce que je dis. Et tu ne me fermeras pas le bec. Ah! mais non, pas même avec tes gros yeux... On rit.

LE PÈRE MAUTARD. — Qu'est-ce que ça veut dire?

BONTEMPS, très calme. — A Mautard. Laisse-moi faire. A Gros-Jean. C'est tout?

GROS-JEAN. — Non, ce n'est pas tout. Et la preuve, c'est que je profite de l'occase, pour décharger ce que j'ai sur le cœur.

UN OUVRIER. (1) — C'est ça, ne te gène pas, dis-y leur fait.

GROS-JEAN. — Laisse donc. Ils nous ont fait faire grève, pas? à cause d'un Parigot qu'on ne connaissait ni d'Ève, ni d'Adam, pas? et le résultat... barca. On rit.

UN OUVRIER. (2) — Bien sûr... Aye donc... dégoise.

GROS-JEAN. — A qui ça a-t-il rapporté? Pas à moi, à coup sûr.

UN OUVRIER. (3) — Ni à moi.

GROS-JEAN. — Tiens, Bontemps, tu fais le crâne parce que t'as de l'instruction, mais c'est tout de même à cause de toi que j'ai perdu quatre journées, vingt balles, quoi!

BONTEMPS, faisant taire le père Mautard. — A cause de moi? Et comment ça?

Gros-Jean. — Comment ça? Eh bien, elle est bonne celle-là! Mais parce que je ne les ai pas reçues, dame.

Un ouvrier. (1) — C'est clair.

Bontemps, faisant taire l'ouvrier. — Patience, as-tu voté la grève?

Gros-Jean. — La grève? Moi... je...

Bontemps. — As-tu voté la grève?

Gros-Jean. — Mais... je...

Bontemps. — As-tu...?

Gros-Jean. — Oui, na, et puis après?

Bontemps. — Et puis après? Rien. Je trouve drôle que tu te plaignes, voilà tout.

Latour, arrivant. — Comment, le Gros-Jean n'est pas content!... lui qui semblait le plus acharné!...

Le père Mautard, haussant les épaules. — Ils sont tous les mêmes!

Latour. — Je l'ai votée comme toi, cette grève, mais je l'ai votée à contre-cœur, les amis qui sont là peuvent le dire.

Le père Mautard. — Oui! oui! Latour a voté à contre-cœur.

Latour. — Qui c'est qui dit le contraire? Eh bien, maintenant, je trouve qu'on a bien fait.

Bontemps. — Je ne reconnais plus le sage Latour.

Gros-Jean, gouailleur. — Qu'on a bien fait, maintenant que c'est fini, t'es pas dur...

Latour. — Je voudrais que cela continue... Dénégations de Gros-Jean. Mais parfaitement.

Gros-Jean. — Oh! la! la! cette blague!... Vingt francs de perdus, un règlement plus sévère, quelle rigolade!... hein, les poteaux, mince de joie! Pas d'écho.

Latour. — C'est pas de la joie, j'en sais bien quelque chose... J'ai souffert autant que toi. J'ai mon petit gars qu'est malade, ça me donne pas mal de tourment... et la mère aussi... C'est pas drôle, quoi. Eh bien, m'est avis qu'on s'est mal conduit. Une gosse a plus de courage que nous... un chien aussi...

Un ouvrier. (4) — Bien vrai. Un chien quand on le rosse, il gronde, il aboie, il mord, ou il fiche le camp.

Latour. — Sûr... on devait, on doit lutter.

Le père Mautard, à mi-voix à Latour lui serrant la main. Gare aux cafards. Haut. Tu parles bien, mais vois-tu, mon vieux, les gars de par ici n'ont pas plus de moelle que ce verre.

Bontemps.—C'est vrai, ils ont eu peur d'attendre.

Gros-Jean. — Attendre! Attendre! pas vrai. Ils sont tordants, ces clients-là. Attendre pour que les Anglais, les Allemands, les Italiens viennent chopper notre place... Pardi oui... t'es malin encore toi. Et avec ça, que le patron n'aurait pas su les

employer, et avec du rabais encore ! D'abord, ce sont des Juifs, tous ces Pruscots-là ! *Signes d'assentiment.*

LE PÈRE MAUTARD. — Pense voir !... Tiens, c'est idiot, ce que tu nous sors là !

GROS-JEAN. — Idiot ! idiot !... idiot toi-même, tu sais, mon vieux père !

LE PÈRE MAUTARD, *se levant, très fort, avec fracas.* — Ah ! bon Dieu de bon Dieu ! je... *On les arrête.*

GROS-JEAN. — Bonne réponse... Quand on a plus rien à répondre. *On rit. — Le silence se rétablit.*

BONTEMPS. — Tu as parlé tout à l'heure d'Allemands, d'Anglais ? Crois-tu que ce soient des hommes comme te voilà, toi ?

GROS-JEAN. — Un peu.

BONTEMPS. — Ils n'ont donc point le droit de manger du pain ?

GROS-JEAN. — A manger du pain, je ne dis pas ; mais le nôtre ? Halte-là ! *Applaudissements.*

LE PÈRE MAUTARD, *entre ses dents.* — Bien, claquez des battoirs ! Rira bien qui rira le dernier.

BONTEMPS, *à Gros-Jean.* — Bien répondu, mon gars. Tu as la langue bien déliée.

GROS-JEAN. — C'est comme ça... A ton service... On ne me la fait pas, à moi, tu sais, mon vieux lapin.

BONTEMPS. — On s'en aperçoit. Eh bien, causons là, en frère. *On fait cercle.* Crois-tu que nous sachant

en lutte contre Parisol, les compagnons des autres pays se seraient disputés pour prendre notre boulot... Là, en conscience, crois-tu cela. *Aux ouvriers.* Croyez-vous cela ? *Signes d'ignorance.* Non, vous ne le croyez pas ! Et puis quoi, c'est pas neuf ce que je vous sers, on souffre autant là-bas qu'ici. Nos sorts ne sont pas si différents, ni si bons, pour que nous en ayons de l'orgueil vis-à-vis les uns des autres...

Une femme. (1) — Mon Dieu non. Au lieu de se battre...

Bontemps. — On pourrait s'entendre... Bien pensé, la mère. Nos intérêts sont les leurs. Ils luttent pour leur salaire, vous luttez pour le vôtre. Ils combattent pour leur dignité, vous avez essayé d'en faire autant. Ces Pruscots-là ne sont pas tous des Juifs !

Le père Mautard. — Et quand ils seraient Juifs !

Bontemps. — Oui, quand ils seraient Juifs ? Est-ce que la faim et la fatigue ne les tuent pas aussi vite que les autres !

Une femme. (2) — Oui, mais les Juifs sont des voleurs, ils sont tous riches, ça c'est un fait.

Bontemps. — Allons, allons, ma brave Irma, regarde donc autour de toi. Hermann, qu'est homme de peine, est Juif : est-il riche ? Parisol qui est riche est-il Juif ?

Un ouvrier. — Un homme en vaut un autre.

BONTEMPS, un peu emballé. — Eh bien alors! N'insultez donc jamais des hommes parce qu'ils sont d'une autre religion ou d'un autre pays... Est-ce qu'ils ont demandé à être Juifs, ou Prussiens, ou Chinois? Est-ce qu'ils ont choisi?... On rit.

UNE FEMME. (1) — Ma foi, ils sont tous les mêmes, on descend tous du même père.

UNE FEMME. (2) — Puisqu'on meurt tous, on est bien bête de se faire du mauvais sang pour rien.

UN OUVRIER. (2) — Paix, les pies bavardes! Vos becs, qu'on continue.

UNE FEMME. (1) — Hé là, toi! Voyez-vous ce perroquet!

UNE FEMME. (2) — Grand singe vert!

LES HOMMES. — Allons, en voilà assez... Pause.

UN OUVRIER. — Tout ça, c'est parfaitement dit, mais, pour la grève, vous n'en avez point parlé, qu'est-ce que vous en pensez, un peu?

BONTEMPS. — J'y viens. On ne doit avoir de la rancune que pour ceux qui nous font du mal. Que ce soit un Juif, un sauvage, un roi, un pape, que sais-je... Détestons-le si c'est un Juif; détestons-le s'il a passé par la sacristie.

UN OUVRIER. (4) — Bien sûr.

BONTEMPS. — Ainsi, un patron profite de notre travail, il en vit, vous le savez aussi bien que moi, il y gagne sur nous.

QUELQUES OUVRIERS. — Oui ! oui ! c'est vrai !

UN AUTRE. (3) — Comme il y a un soleil...

BONTEMPS. — Qu'est-ce que ça nous fait qu'il soit prince ou général ? Il nous estampera tout autant...

UN OUVRIER. — Plus.

GROS-JEAN. — C'est pourtant difficile. *On rit.*

BONTEMPS. — En un mot, pour en finir, Parisol est un patron. Eh bien, il est notre ennemi. Quant à cette grève, elle n'a pas réussi, c'est entendu, mais vous savez bien que c'est votre faute...

GROS-JEAN. — Notre faute ?... savoir.

BONTEMPS. — Oui. La faute à tout le monde, aux femmes comme aux hommes.

UNE FEMME. (1) — Aux femmes ?...

UN OUVRIER. (4) — Bien sûr ; avec vos pleurnichailleries. « Y a plus de pain... plus de chaussures... le boucher me regarde d'un drôle d'œil. »

UN AUTRE. (5) — Ou bien encore : « Va donc, grand nigaud, tu te montes le bourrichon et puis... » *Rires des hommes.*

LE PÈRE MAUTARD. — Les femmes finiront par entendre raison ; mais ceux qui sont les plus fautifs à mon avis, ce sont ceux qui sont rentrés les premiers.

UN OUVRIER. (3) — C'est pas moi, moi j'étais à battre le blé avec Pierre Viard, mon beau-frère.

UN AUTRE OUVRIER. (4) — C'est Godefroy.

GODEFROY. (5) — Moi, t'en as du toupet ; mardi matin, j'étais ici à boire un vin blanc, c'est-i vrai Rollet, enfin dites-le.

ROLLET. — Oh moi ! vous savez, il passe tant de monde... Mais je crois que vous étiez par ici, oui, oui, je le crois.

UN AUTRE. (2) — En tout cas, c'est pas moi.

UN AUTRE. (6) — Ni moi, je raccommodais mon lit pour la raison que le sommier était tombé...

UNE FEMME. (4) — Eh bien, vous en menez une vie avec votre épouse ! Gros rires.

UN OUVRIER, un peu timide (7). — Enfin, ce qu'il y a de sûr et de certain, c'est qu'il y en a qui sont entrés sans demander l'avis d'aucun et de personne, — sauf votre respect...

UN OUVRIER. (4) — Y avait Chauvel, le grand Gigol.

UN AUTRE. (3) — Persot.

UN AUTRE. (1) — Et le gros du montage...

UN AUTRE. (3) — Maignan...

L'OUVRIER. (1) — Oui, Chauvel, Gigol, Persot, Maignan, je les retiens, ceux-là !

GROS-JEAN. — C'est à crever... Le matin, ils essaient de rentrer ; le soir, il y en avait déjà plus de la moitié qui avaient suivi. Le lendemain, il ne manquait personne à l'appel, si ce n'est Lantier.

LE PÈRE MAUTARD. — Et pour cause, le pauv' fieu.

GROS-JEAN. — Et quand Bizot gueule, tout le monde gratte, gratte, faut voir ça... Y a de quoi rire... C'est Bizot qui fait son faraud...

UN OUVRIER (4) d'une voix sourde. — Le fera pas longtemps.

DES VOIX. — Chut...

BONTEMPS. — Le résultat n'a pas été bon, pour bon il ne l'est pas.

GROS-JEAN. — Eh ! vois-tu ! tu te fais une raison.

BONTEMPS. — Pourtant ce coup de Trafalgar nous a rendu service.

GROS-JEAN. Il regarde comiquement autour de lui. — Lequel ? J'en vois point ? Rires.

BONTEMPS, haussant les épaules. — Es-tu gosse ! Rires. Tu connais aussi bien que moi les quelques bribes d'avantages que nous avons retirées. Nous avons appris à nous mêler de nos affaires et à les entreprendre nous-mêmes.

LE PÈRE MAUTARD, paternel. — Bien dit, mon fi.

BONTEMPS, encouragé, d'une voix plus chaude. — Toi, Godefroy, quelqu'un peut-il dire qu'il connaît tes intérêts comme tu les connais ?

GODEFROY. — Non.

BONTEMPS. — Eh bien, vous avez été forcés, tout autant que vous êtes, de vous occuper d'un cas qui

vous regardait tous... On vous l'a assez dit... Un compagnon, un frère, a été renvoyé.

Un ouvrier. (1) — Oui, Lantier était un bon gars, aimant à rendre service...

Un autre. (2) — Pas fier pour deux sous.

Un autre. (3) — Et travailleur et honnête.

Le père Mautard. — Je pense en répondre.

Bontemps. — Hé bien! ce gars, on le flanque sur la route comme malpropre. Pourquoi? Veux-tu me le dire, Gros-Jean, toi qu'es malin.

Gros-Jean. — Ça, je sais, c'est muffle.

Un ouvrier. (4) — Par le fait.

Bontemps. — Et vous auriez hésité à montrer que ça ne nous plaisait pas? Mais qu'est-ce que vous auriez dans le ventre, si vous ne rouspétiez jamais! Vous n'êtes donc que de la viande à travail?

Un ouvrier. (1) — Oui, oui, comme tu dis.

Gros-Jean, *d'un ton piteux mais comique.* — Alors, mon vieux Bontemps, je vois que t'as raison... Je suis un peu brute... le père m'a fait comme ça, faut pas m'en vouloir, *Rires* — toi qui sais tout.

Une femme. (3) — Par le fait, quasiment tout.

Bontemps. — Heu! enfin! j'ai plus souffert aussi. J'ai étudié au collège et dur...

Latour. — Pour passer des examens, quoi.

Bontemps. — A ce moment, le père est mort. Il a

bien fallu gagner son pain : mon oncle était tourneur, il m'a mis à la coule... Être dans un bureau, ça ne m'a jamais rien dit... Je suis devenu compagnon, et mes études, que je croyais inutiles, m'ont bien servi depuis... plus que je ne pensais...

Un ouvrier. (5) — A quel âge as-tu quitté le...

Bontemps. — Le collège ?

L'ouvrier. (5) — Oui.

Bontemps. — Quinze ans. J'allais sur mes seize ans...

L'ouvrier. (5) — On peut dire que t'as été favorisé... auprès de nous. A douze ans on quitte la laïque, et hop! à la boîte: faut commencer à gagner...

Bontemps. — Oui. Avec mélancolie : J'ai eu de la chance.

Un ouvrier. — Va donc, va donc, tu seras contremaître.

Bontemps. — Contremaître ? par le temps qu'il fait ? et avec mon caractère, j'en serais bien étonné, moi le premier. Et puis quoi ? Je gagne suffisamment ma vie — auprès des autres, s'entend. — J'ai une femme solide et pas bileuse, qui comprend ce que je fais et qui agit comme je le comprends ; j'ai de bons petits gosses que j'aime et qui m'aiment bien... je n'en demande pas plus pour l'instant...

Une femme. (2) — Il serait difficile.

BONTEMPS. — Si, pourtant...

LE PÈRE MAUTARD. — Quoi? des rentes?

BONTEMPS. — Qu'on soit tous à peu près heureux.

UNE JEUNE FEMME (5) riant. — A la bonne heure, il a bon cœur... il pense aux autres; moi, il me plaît, Bontemps! On rit.

UNE AUTRE. (4) — Dommage qu'il soit marié, hein, la petite mère? On rit.

BONTEMPS. — Oui, je voudrais bien vous faire savoir ce que je sais, car lorsque vous saurez...

UN OUVRIER, (4) — Mais on ne demande pas mieux...

BONTEMPS. — Vous voyez bien que la grève a servi à quelque chose, puisque vous vous intéressez à des questions qui vous paraissaient imbéciles. C'est bon, on vous les expliquera, ces questions, de façon à ce qu'à la prochaine grève...

LES OUVRIERS, avec étonnement. — La prochaine grève!

LE PÈRE MAUTARD. — Mais oui, celle-ci, c'est le premier acte...

BONTEMPS. — A la prochaine grève, on ne vous fera plus agir, vous agirez... comme des hommes. On rit.

LE PÈRE MAUTARD. — Oui, et vous ne ferez plus ce que vous avez fait...

LES OUVRIERS. — Et quoi?

Le père Mautard. — Ils sont renversants, ces cocos-là : quand je vous dis, qu'ils sont renversants... Quoi ? Ils demandent quoi ? Vous avez la mémoire un peu courte : et samedi soir, sur la place Parisol ?

Un ouvrier. (3) — Avec la troupe ?

Le père Mautard. — Oui.

Un ouvrier. (3) — Pour en être fiers, on ne peut pas en être fiers...

Le père Mautard. — A la bonne heure ! Je m'y vois encore... Nous étions là sur la place à crier comme des sourds... L'officier nous ordonne de nous cavaler... Oh ! messieurs ! mesdames ! avant même qu'il ait fini, voilà Pierre qui fout son camp, et Jean de le suivre, et François, et puis tous, et chacun de gueuler comme un gosse : « Vive le patron ! Vive m'sieu Parisol ! » Ça a pas été long ! Ah ! dame...

Un ouvrier. (4) — Je te crois, ils avaient sorti leur sabre !

Un autre. (5) — On tient à sa peau... on avait peur de passer un fichu quart d'heure...

Une femme. (2) — Et puis on ne meurt qu'une fois.

Le père Mautard. — Je sais bien que vous aviez peur, je le sais fichtre bien ; je suis payé pour le savoir ; eh bien ! la prochaine fois vous n'aurez plus peur, voilà tout !

Gros-Jean. — Ce sont eux qui auront la trouille. Rires.

Bontemps. — Et au lieu de laisser rentrer les compagnons qui ont peur de lutter...

Un ouvrier. (3) — Oui, oui, Maignan...

Bontemps, l'interrompant. — La prochaine fois, ces quatre-là ne rentreront pas, ou on les empêchera d'aller à leur étau, ce qui reviendra au même.

Latour. — Mais, s'ils veulent travailler, ils ont bien le droit de...

Bontemps. — Ils n'ont pas le droit de nous empêcher de nous défendre non plus. Il faut choisir. Il n'y a pas d'erreur. Ils se mettent avec le patron, ils deviennent nos ennemis, et quand on lutte, il faut lutter.

Gros-Jean. — Parfaitement ; si nous allions manger. Il se fait tard et on a assez causé. Rires.

Les femmes. — Oui, oui, à la soupe !

Gros-Jean. — J'ai perdu vingt francs, j'ai été un peu Jacques de m'en plaindre... je vois ça... Sérieux. Car c'est peut-être un bonheur pour tous, si je les ai perdus... Et puis quoi ?... Avec un geste pour le prendre à la blague. Je boirai moins. On rit.

Bontemps. — Ben oui, arrètons-nous là, mais faudra nous réunir de temps à autre. Ça fait du bien. On se cause, on se connaît.

DES VOIX. — Oui, oui, c'est ça, il a raison, c'est utile...

BONTEMPS, plus grave. — Serrons-nous les coudes. D'ici quelque temps, des coupes noires seront faites en nos rangs. Ce sera le moment. Le patron donnera le signal, il faudra marcher.

GROS-JEAN. — Et dur.

UN OUVRIER. (4) — C'est ça.

BONTEMPS. — Et dans cette grève, nous pourrons réussir, nous réussirons...

LES OUVRIERS. — Oui! oui!

LES FEMMES. — A la soupe, en attendant.

BONTEMPS, souriant. — Elles ont raison aussi elles. Il se lève, tous se lèvent; levant son verre : — A la prochaine!

TOUS, gaiement et sans pose. — A la prochaine!

Rideau

JEAN HUGUES

Paris, août 1900

RACINE

En ce cahier de théâtre nous protestons de toutes nos forces contre la barbare exécution publiée dans *la Petite République* datée du mardi 24 décembre, pour l'anniversaire de Racine, sous la signature de M. Camille de Sainte-Croix :

> Mais qu'il faut donc de talent à tous ces artistes pour maintenir acceptable la poésie effroyablement plate, veule et glacée de l'illustre Racine ? Ce n'est pas au lendemain d'une représentation de *Peer Gynt* et pendant les répétitions de *Siegfried* que l'on se sent prêt à la moindre complaisance pour ce grand surfait. Il y a, dans le répertoire tragique, cent auteurs qui le valent : Crébillon, Rotrou, Pradon, Lafosse, Raynouard, M.-J. Chénier. Ce n'est pas une raison pour exhumer ceux-ci. Mais c'en est une pleinement suffisante pour que l'on songe enfin à remiser sérieusement cet encombrant et superflu guignol qui porte ombre au monument du grand Corneille.

M. Camille de Sainte-Croix nous avait habitués à de la tenue. Il est fort aimable pour tous les contemporains. Il ne néglige, il ne maltraite aucun vaudeville. On pouvait espérer qu'il n'endossait pas sans réserve les quelques insanités froides énoncées l'an dernier par M. Bjoernstjerne Bjoernson. C'est aujourd'hui manquer de tenue que d'opposer aussi grossièrement *Peer Gynt* et *Siegfried* aux œuvres françaises. C'est manquer de tenue que d'opposer aussi grossièrement Corneille à Racine. C'est manquer de tenue que de reprocher à Racine la représentation anniversaire d'*Athalie*, organisée dimanche dernier par l'Odéon.

M. Camille de Sainte-Croix appartient à un journal où de petits jeunes gens, qui se poussent dans les grandeurs par une utilisation de l'art, célèbrent eux-mêmes leurs propres anniversaires, au bout d'un an de leur existence, en des banquets retentissants, sous la présidence et avec le concours d'hommes politiques.

Ces jeunes gens feraient bien de festoyer un peu moins et de produire un peu. Ils parlent bien, mais ils parlent trop. Ils mangent et boivent bien, et portent bien les santés. Cela ne suffit pas pour que celui de leurs aînés qui est généralement considéré comme sérieux traite aussi grossièrement Racine à l'usage du peuple. C'est de la démagogie que de bafouer, pour l'amusement de la foule, des snobs, et des arrivistes, un grand poète mort.

Ces jeunes gens font profession de descendre au peuple. (1) Ils feraient mieux de rester chez eux. Ces journalistes feraient bien de rester dans leurs salles de rédaction. Pour enseigner au peuple que Jean Racine était un petit morveux, mieux vaut encore laisser le peuple tranquille.

Dans quelques mois les amateurs de déjeuners, dîners, soupers et banquets, les amateurs de défilés, revues, tambours et marches militaires, les amateurs de décorations vont précipiter leurs platitudes aux pieds du radicalisme officiel, héritier politique de Victor Hugo. Qu'il nous soit donc permis de dire aujourd'hui que nous aimons, que nous respectons un grand poète mort, non monnayable.

---

(1) Je descends-au-peuple ; tu descends-au-peuple ; il descend-au-peuple...

Plusieurs de nos abonnés nous demandaient que jouer de bref dans une représentation populaire. Nous nous en sommes référés à Maurice Bouchor. Il a bien voulu nous envoyer cette réponse, qui n'était pas destinée sans doute à la publication Ainsi on est prié de la lire non comme une consultation, non comme une contribution, mais comme une réponse particulière à beaucoup d'abonnés :

Pour ce que vous m'avez demandé, je ne puis, à mon grand regret, vous l'envoyer : je ne connais vraiment rien de court, de simple, de pas niais, de pas malsain, que je puisse vous indiquer. Mon avis est qu'il faut jouer et lire du Molière, le plus possible ; du Regnard, du Beaumarchais, et autres classiques, depuis *la Farce de Patelin* jusqu'à la scène des Bavards, de Boursault *(Mercure Galant)*; dire des fragments de *Hernani,* de *Ruy Blas,* des *Burgraves;* du Shakespeare, et, si c'est pour le comique, *la Mégère apprivoisée,* de P. Delair, est une très bonne adaptation. Dans les modernes, j'ai vu *Claudie,* de George Sand ; on peut lire *la Quenouille de Barberine,* de Musset ; *Grégoire,* de Banville ; *le Flibustier,* de Richepin. Il est bien difficile de monter *l'Ennemi du Peuple* et *les Tisserands;* ce sont pourtant de belles choses. Vous voyez que tout cela est bien connu, et bien peu de chose. Dans les farces adaptées du Moyen-Age *(le Cuvier, le Pâté)* il y a encore à prendre.

Maurice Bouchor

Nous publierons de Romain Rolland un cahier sur le théâtre populaire.

L'AFFAIRE TÉRY

Plusieurs de nos abonnés, pour se former en connaissance de cause un jugement raisonné, juste, nous ont demandé de publier l'article *Wagram*, sur lequel s'est portée l'attention dans l'affaire Hervé. J'ai transmis aussitôt leur demande à Hervé. Cet article est postérieur à l'ouverture des poursuites, au commencement de l'affaire. J'espère que nous en recevrons le texte à temps pour le publier dans le septième cahier. Il faut noter que, conformément à la méthode que nous avons toujours suivie, Hervé a conduit lui-même son affaire dans les cahiers, en toute indépendance, en toute liberté, sous sa responsabilité. Je ne suis intervenu aussi que sous ma responsabilité. Je continuerai.

Les événements sont trop avancés pour que l'on puisse plus longtemps se taire. J'apporterai dans le prochain cahier mon témoignage. Non pas que j'aie à faire des révélations sensationnelles. Je n'ai pas découvert un crime inouï. Je reproche au contraire à M. Gustave Téry d'avoir commis les fautes usuelles dans une affaire où elles devaient avoir les plus déplorables conséquences.

En attendant que nos abonnés aient ainsi les renseignements qui leur sont indispensables pour agir, je me permets de recommander à ceux d'entre eux qui sont universitaires une sagesse exacte. Je sais qu'en recommandant la prudence, l'attention, je fais un personnage ingrat. Les braves gens de ce pays ont toujours mieux

aimé les chefs qui les font battre que les honnêtes gens qui les avertissent.

Tout de même je recommande aux universitaires une sagesse parfaite. Ce n'est pas un conseil que je leur donne. Je n'ai pas qualité. Depuis que j'ai fini mon apprentissage, j'ai renoncé à donner conseil. Mais je forme devant eux un pourvoi suspensif. Qu'ils attendent le septième cahier. Après ils seront libres de faire des bêtises. Au contraire s'ils commencent par faire les bêtises, ils ne seront plus libres de ne pas les avoir faites.

Je commence par publier une réponse que j'adressai à M. Gustave Téry au temps de l'affaire Deherme. Il avait mis en cause les cahiers dans *la Petite République*. Il fit appel ensuite à mes sentiments de bon camarade pour ne publier pas ma réponse dans le journal. J'eus la faiblesse de céder. J'eus le tort d'oublier qu'il faut presque toujours être un mauvais camarade pour être un bon citoyen.

Nos abonnés replaceront cette lettre à sa date dans la deuxième série :

Cahiers de la Quinzaine, 16, rue de la Sorbonne, au second,
dimanche 24 mars 1901

Mon cher camarade,

Je lis dans *la Petite République* de ce matin, au début de ton article : *Chronique de l'enseignement. — Leur libéralisme. — A propos de l'incident Denis-Deherme :*

Le comte Albert de Mun, Charles Péguy et *la Croix* m'accusent d'intolérance. Il s'agit encore de l'incident Denis-Deherme.

Il est fort spirituel de m'introduire entre le comte Albert de Mun et *la Croix*. Mais c'est d'un esprit à la fois injuste et cruel.

C'est une plaisanterie de grand seigneur. Tu appartiens à un grand journal. Tu es édité par un administrateur qui a fort bien su conduire ses affaires. Sans avoir de renseignements particuliers, je pense que tu parais à près de cent mille exemplaires. Plus de deux cent mille personnes, socialistes et bourgeois, connaissent par toi les hommes et les événements universitaires, les événements de la pensée, les résultats du travail intellectuel. Ces deux cent mille personnes auront de moi cette idée que je suis quelqu'un d'intermédiaire entre le comte de Mun et les rédacteurs de *la Croix*. Cela est injuste.

Comment veux-tu que je me défende ? Je tire à seize cents. J'ai un administrateur admirable, qui ne fait aucune affaire. En admettant que les *cahiers* circulent beaucoup, trois mille et quelques cents lecteurs sauront la vérité de ce débat.

Vous journalistes quotidiens vous avez une redoutable puissance, une autorité. Vous en usez parfois légèrement. Le septième cahier de la deuxième série publie un article de 48 pages intitulé *casse-cou*. Sans même en donner la référence, vous en faites une boutade. La justice, mon cher camarade, vaut mieux que l'esprit.

Boutade inexacte : Je ne t'ai pas accusé d'intolérance formellement. J'ai noté ton article comme un symptôme inquiétant d'intolérance croissante. Je ne suis pas volontiers accusateur, ni condamneur, ni flétrisseur. Tout le monde n'est pas des congrès.

Réellement tu as contribué à supprimer sous des clameurs la parole d'un adversaire. J'ai dit et je maintiens que, dans les circonstances où nous sommes, toutes les fois que de la parole articulée est couverte par du bruit, par de la clameur inarticulée, quand même la parole serait celle de nos pires ennemis, et quand même la clameur serait de nos amis, pour qui sait voir au fond, c'est nous qui sommes vaincus.

Je n'examine pas si la liberté n'est qu'un mot creux ou une forme vide. Mais je crois profondément que nous devons sauvegarder le plus et le mieux que nous pouvons les mœurs de la liberté intellectuelle, de la patience intellectuelle, de la délibération intellectuelle.

Les abonnés des *cahiers* ont eu dans mon article ton article entier, conformément à la méthode qui, aux *cahiers*, nous paraît seule juste. Ils ont donc eu la phrase omise par M. le comte de Mun. Il y a contradiction logique et morale entre tes deux attitudes. Si vraiment tu voulais engager avec l'abbé Denis une *courtoise* discussion, tu devais protester contre les clameurs qui d'avance écrasaient cette discussion.

Je ne traiterai pas ici la question au fond. Je n'y suis pas prêt. Je la traiterai dans les *cahiers* aussitôt que je le pourrai. Je ne suis pas quotidien. Je ne suis pas tenu de traiter les questions que je n'ai pas étudiées. Je maintiens seulement que la question de la liberté de l'enseignement dans l'enseignement libre est moralement la plus grave et la principale de cette année.

Je ne traiterai pas même, historiquement, la question Deherme. Elle tient à la question générale. J'ai voulu protester, — et je maintiens ma protestation, — contre le zèle que l'on a eu de *casser les reins* à Deherme. Si

vous cassez les reins à Deherme, qui est un honnête homme, *à ce que tout le monde m'a dit*, que ferez-vous à Edwards, qui est un malhonnête homme, *tout le monde le sait*. Mesurez vos peines. Appropriez vos sanctions. N'oubliez pas que vous prononcez pour deux cent mille consciences. Et là où il faut des raisons, des objurgations, des distinctions, des réserves, des délibérations, à la rigueur des blâmes, selon vous, évitons le *cassage de reins*.

Je me permets de recommander à tous les socialistes révolutionnaires — j'entends ici *recommander* au sens thérapeutique — la lecture du livre tout récemment publié par M. Aulard : *Histoire politique de la Révolution française*. On y lira ce qui advient d'une révolution qui pratique trop le mutuel cassage de reins. La première partie est intitulée : *les origines de la démocratie et de la république* ; la deuxième : *la république démocratique* ; la troisième : *la république bourgeoise* ; la quatrième : *la république plébiscitaire*. Les suivantes se nommeraient : *l'empire ; la restauration ; Louis-Philippe ; le second empire ; la république bourgeoise*.

Charles Péguy

En ce moment de l'année où se font la plupart des abonnements et réabonnements à toutes les revues, nous rappelons à nos abonnés que nous avons un intérêt commercial considérable à ce que ces abonnements et réabonnements soient faits par la librairie des cahiers.

Le Gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Imprimerie de Suresnes (E. Payen, administrateur), 9, rue du Pont. — 5377

Nous mettrons en vente le 10 janvier, jour de sa publication :

Jean Jaurès. — **Études Socialistes**, un volume de LXXVI + 276 pages, édité par la Société d'Editions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorff, un volume à trois francs cinquante.

L'*avertissement* que l'on a pu lire dans le quatrième cahier de la troisième série n'a pas été réimprimé dans l'édition Ollendorff.

Vient de paraître à la librairie Jacques, en vente à la librairie des cahiers :

Georges Sorel. — **La ruine du monde antique**, *Conception matérialiste de l'histoire*, un volume de 284 pages 3 francs 50

A dater du premier janvier 1902 le Mouvement Socialiste *va demeurer 10, rue Monsieur-le-Prince ; il paraîtra tous les samedis, sur 48 pages ; le numéro coûtera 20 centimes, pour la France et la Belgique, 25 centimes pour les autres pays, l'abonnement 10 francs pour la France et la Belgique, 12 francs pour les autres pays.*

Nous tenons gratuitement à la disposition de nos abonnés :

Marcel et Pierre Baudouin : Jeanne d'Arc, drame en trois actes ;

Jérôme et Jean Tharaud : la lumière ;

Pierre Baudouin : Marcel, premier dialogue de la cité harmonieuse.

Envoyer un franc pour les frais d'envoi.

Pour savoir ce que sont les cahiers, on peut envoyer soixante centimes à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne. On recevra en spécimen le premier cahier de la troisième série. Pour trois francs cinquante on recevra six cahiers spécimens.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille six cents exemplaires de ce sixième cahier le samedi 28 décembre 1901.

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons un franc.

Pour la représentation nous en vendons
six exemplaires pour cinq francs
douze exemplaires pour neuf francs
vingt exemplaires pour treize francs.

Nous avons publié un dossier de l'affaire Hervé dans

le quinzième cahier de la deuxième série. — Mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant *1 franc*

le premier cahier de la troisième série *0 franc 60*

le cinquième cahier de la troisième série *1 franc*

Le deuxième cahier de la troisième série est

CHARLES GUIEYSSE. — **Les Universités populaires et le mouvement ouvrier** *1 franc*

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires: la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs;
des abonnements ordinaires à vingt francs;
et des abonnements de propagande à huit francs.

Il va sans dire qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient; le prix de nos abonnements de propagande est donc très sensiblement inférieur au prix de revient.

Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France et pour la Belgique.

Nos cahiers étant très pauvres, nous ne servons plus d'abonnements gratuits.

SEPTIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

POLÉMIQUES ET DOSSIERS

M. GUSTAVE TÉRY

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Nous avons en vente à la librairie des cahiers *le roman de Tristan et Iseut*, deuxième édition, un volume à trois francs cinquante, ou plutôt deuxième tirage, puisque les éditeurs ont la mauvaise habitude de compter les éditions par un certain nombre des exemplaires tirés et non par le recommencement, par le rang du tirage, par le nombre de tirages.

Heureux ceux de nous qui ont pensé à temps à se procurer la première édition. Les éditeurs en effet ont eu depuis la mauvaise idée de mettre à la première page de la couverture, pour le deuxième tirage, un frontispice vert, censément artistique, représentant les *facies* de Tristan et Iseut. Les éditeurs ignoraient sans doute que Tristan et Iseut nous paraissent assez bien dessinés dans le français de l'auteur.

M. Bédier a patiemment, fidèlement restitué pour nous l'image fruste laissée par les vieux poètes. Je me représente cette image d'après le texte. De quel droit un dessinateur vient-il interposer, entre l'image originale et la représentation que j'en ai, une image qu'il a, plus ou moins. Il faut respecter cette liberté du lecteur.

Naturellement l'auteur n'en savait rien et ne s'en aperçut que quand le livre apparaissait aux galeries de l'Odéon. Il faut pourtant respecter la liberté de l'auteur.

Je conseille d'acheter en temps utile du second tirage. On ne sait pas jusqu'où peut aller le zèle d'un éditeur, quand il est éditeur d'art.

Je m'applaudis tous les jours, devant de tels exemples, d'avoir voulu faire des éditions, d'avoir continué à en faire après un premier essai malheureux. Il est de plus en plus indispensable qu'il y ait des institutions exprès pour sauvegarder la pleine liberté de l'auteur et du lecteur.

RÉPONSE

La réponse que l'on va lire nous a été envoyée par M. Gustave Téry après qu'il eut reçu le cinquième cahier de la troisième série, et quand il n'avait pas encore le sixième :

Tu déraillles, mon cher Péguy. L'autre jour tu m'as félicité publiquement d'avoir acheté un second exemplaire du quinzième cahier de la deuxième série, où M. Daniel Delafarge prenait contre moi la défense de M. Brunetière. Tu en tirais cette conclusion superbe que *les mœurs de la véritable liberté s'élargissaient parmi nous* et que c'était *un commencement de révolution beaucoup plus important que tous les parlementarismes* (1).

J'en suis encore « baba ». A vrai dire, quand je suis allé quérir cet autre exemplaire, j'avais totalement oublié qu'il y était question de moi. Je voulais simplement me procurer un double des articles où Gustave Hervé donne si joliment la réplique à l'archiprêtre de Sens. Or, ces articles se trouvent dans le même cahier

(1) Je cite exactement : « Depuis six mois l'expression *je me désabonne* a complètement disparu de notre vocabulaire. Ayant reçu le quinzième cahier, Gustave Téry a négligé de se désabonner. Il en a même acheté un second exemplaire. Si les mœurs de la véritable liberté intellectuelle peuvent s'introduire, se maintenir et s'élargir parmi nous, je le déclare à nouveau, c'est un commencement de révolution beaucoup plus important que tous les parlementarismes que l'on nous fait ». — Premier cahier de la troisième série, page 12.

que la lettre de M. Delafarge. Je ne suis donc pas si magnanime que tu as bien voulu l'imaginer.

Un instant, j'avais eu l'intention de t'écrire. Non pour rectifier — on ne rectifie pas les fleurs, — mais pour répondre quelques mots à M. Delafarge. Certes, quand il observe que nous devons reconnaître à M. Brunetière *le droit de dire sa pensée sur Rabelais et sur Voltaire*, il parle d'or. Mais dans sa minutieuse critique, il a oublié deux choses : la première, c'est qu'il s'agissait d'un *manuel* à l'usage des classes, et non d'une œuvre destinée au grand public. Puisque ton collaborateur me rappelait justement au respect de la « vieille distinction des genres », je pense qu'il est inutile d'insister sur celle-là. Ce que je reproche à M. Brunetière, c'est précisément de l'avoir méconnue, d'enseigner l'histoire en *polémiste*, d'oublier qu'il s'adresse à des rhétoriciens et de leur offrir, sous une étiquette scolaire, un *discours de combat*.

En second lieu, pour justifier ma *méthode de citation*, il m'aurait suffi de noter que dans *la Petite République* la place m'est strictement mesurée. Quand mes articles ont plus de deux cents lignes, notre très aimable secrétaire de la rédaction, le citoyen Lejeune, ne cherche plus à dissimuler son désespoir. Si je m'étais permis de citer *in extenso* deux ou trois phrases de M. Brunetière, il ne me serait pas resté de place pour les commenter, — ou j'aurais outrageusement dépassé la mesure.

Je ne t'ai pas écrit cela pour deux raisons :

La première, c'est que les collations mêmes de M. Delafarge ont démontré ma bonne foi. Si, pour obéir aux exigences de la mise en pages et ne pas

contrister inutilement le meilleur des camarades, j'avais été contraint de simplifier quelque peu les périodes polypattes de Ferdinand le Catholique, si j'avais dû *resserrer* ou *supprimer,* tes lecteurs attentifs ont pu se convaincre que, du moins, en mes citations, je n'avais rien omis d'essentiel.

La seconde raison, c'est que dans un filet de *la Petite République* je venais de répondre à la principale objection de ton collaborateur. J'ai eu la chance de remettre la main sur cet article, — qui n'a pas vu le jour. Pourquoi ? Parce que Lejeune m'a dit : « Si nous publions ça, tous nos chercheurs de tares vont demain s'écrier que nous défendons aux instituteurs de faire de la propagande socialiste ». Je suis tombé de mon haut. « Mais je n'ai jamais écrit pareille chose !... » L'honnête Lejeune, qui a l'expérience de la perfidie professionnelle, s'est mis à rire. « Ça ne fait rien, vous verrez... Ah ! vous ne *les* connaissez pas. » C'est en vain que j'ai retapé ma copie, pour prévenir toute équivoque. L'article n'a pas été inséré : il était encore trop *libéral.* Le voici, tel quel. Tu retrouveras aisément ma première rédaction sous les ratures. Et tu soupçonneras du même coup combien je m'amuse quand tu me traites de *jacobin* ou de *dictateur.*

Donc, mon cher Péguy, je n'avais pas mérité le bon point que tu m'as décerné l'autre mois. Je ne mérite pas davantage la punition que tu m'infliges aujourd'hui. Je lis dans le cinquième cahier de la troisième série :

Le soir de la séance où le Conseil supérieur de l'Instruction publique avait condamné Hervé, celui des juges qui depuis le commencement de l'affaire et dans les débats mêmes avait défendu l'accusé avec le plus de patience

exacte, avec le plus de sérieux, avec le plus de sûreté, quittant la séance, rencontra M. Gustave Téry.

— Eh bien ? demanda Téry.

— Eh bien ! il est condamné, et vous pouvez vous vanter d'y avoir contribué pour beaucoup.

— Tant mieux, répondit Téry, c'est ce que nous voulions.

On me prête là, mon cher Péguy, un propos abominable. Avant de te montrer que je suis incapable de l'avoir tenu, permets-moi de te rappeler le premier précepte cartésien : « ... ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ; c'est-à-dire éviter soigneusement la précipitation et la prévention... »

Jusqu'à ce jour j'avais tout lieu de nous croire amis. Tu m'as proposé naguère de me réserver vingt pages des *Cahiers* pour achever de dire mon sentiment sur l'incident Denis-Deherme. Je t'expliquerai tout à l'heure pourquoi je ne l'ai pas fait. La semaine dernière encore, toujours à ce même propos, Charles Guieysse ayant écrit dans son excellente étude sur les Universités populaires que j'avais *fulminé* contre Deherme, que j'étais *tout simplement un autoritaire, un démagogue*, et que j'avais *hurlé*, j'ai cru devoir envoyer quelques lignes de protestation à M. Guieysse. J'ai dû lui dire qu'on ne saurait sans injustice qualifier de *hurlement démagogique* l'article où je commentais en termes très mesurés, très académiques la belle lettre que M. Gabriel Séailles m'avait fait l'honneur de m'écrire. M. Guieysse m'a répondu fort courtoisement que « tout jugement pour lui était toujours revisable ». De ton côté, mon cher Péguy, spontanément et avec une bonne grâce dont je te remercie, tu m'as offert d'insérer une rectification

dans ton prochain cahier. Je ne te l'ai pas envoyée. J'avais alors de multiples soucis, — civils et militaires — je faisais mes vingt-huit jours. Et puis, que sert d'affirmer son libéralisme ? Mieux vaut le prouver. L'article ci-joint en est peut-être un commencement de preuve. Je sais bien que nous n'avons pas la même conception du libéralisme ; depuis M. de Mun jusqu'à M. Aulard, on met tant de choses diverses sous ce mot ! Du moins, la première façon de témoigner son libéralisme, mon cher Péguy, c'est d'admettre que nos voisins puissent entendre différemment la liberté...

Si je te rappelle ces deux récents souvenirs, c'est pour te faire bien comprendre quelle a été ma... surprise en feuilletant ton dernier cahier. Je néglige nos rapports antérieurs, et je me borne à retenir que la veille encore tu me donnais une marque d'amitié. Tout à coup, pan ! sans crier gare, tu me tombes dessus, et non seulement tu m'accuses d'une malpropreté, mais en termes sybillins tu laisses peser sur moi les pires soupçons et, délibérément, tu relèves tes manches pour me faire mon *affaire*.

Je ne parlerai point, ô farouche Alceste, des petits devoirs que commande l'amitié. Il me suffira d'invoquer ton rationalisme et de constater qu'en accueillant ainsi, sans critique, sans vérification, un propos terrible et en l'imprimant tout vif, tu n'as pas usé d'une bonne méthode.

A tout le moins, avant de partir en guerre, tu devais me poser cette simple question :

— Est-il vrai que tu as tenu ce langage ?

Et je t'aurais répondu :

Je veux croire encore que M. X. — tu le nommeras,

s'il te plaît — est un honnête homme, mais il est incontestable que sa mémoire l'a trahi. Depuis deux mois que les circonstances nous ont mis aux prises, il y a entre nous un malentendu que je m'efforce en vain de dissiper. Ne me demande pas ce qu'est ce malentendu, ni quelle en est l'origine ; je serais obligé de commettre certaines indiscrétions, qui sans doute achèveraient de me disculper, mais qui risqueraient de porter préjudice à une œuvre excellente, dont nous sommes tous deux collaborateurs. Si M. X. — comme semblent l'indiquer tes réticences — veut prendre la responsabilité de ces indiscrétions, je suis prêt à lui répondre ; mais pour l'heure, je n'ai pas besoin d'y recourir pour me justifier.

En recueillant mes souvenirs, mon cher Péguy, voici le sens des paroles que nous avons échangées. Je dis *le sens*, car j'étais à mille lieues de supposer que tu serais chargé de faire un sort à cet indifférent dialogue.

Avec quelques journalistes, j'attendais depuis une heure au ministère la sortie des juges. Dès qu'on ouvrit les portes de la salle où délibérait le conseil, nous entrâmes et j'allai tout droit vers Gustave Hervé. A mi-chemin, je rencontrai M. X. et je l'arrêtai au passage pour lui demander — tu devines avec quelle émotion :

— Eh bien ?

C'est alors que M. X., en me serrant la main, eut la *grossièreté* de me répondre :

— Eh bien ! il est condamné, et vous pouvez vous vanter d'y avoir contribué pour beaucoup.

Je transcris sa réplique, telle qu'il te l'a rapportée. M. X. m'avait bien dit déjà, à plusieurs reprises, que

j'avais mal servi la cause d'Hervé et que j'avais commis des *imprudences*. Libre à lui de penser que notre tactique était maladroite; mais d'autres — et l'intéressé lui-même — en jugeaient autrement. Il ne me plaît pas de rechercher ici les mobiles secrets de certaines *prudences*. Ce qui est sûr, c'est que ce n'était pas l'instant de me dire cette chose injurieuse : *Votre ami est condamné, et c'est votre faute.*

Peut-être même a-t-il ajouté — et si je ne puis m'en porter garant, car je n'ai pas attaché le même prix à ses paroles, c'est bien ce qu'il y avait au fond de sa pensée, c'est bien là le sens des insinuations que tu relèves :

— Gustave Hervé est condamné, comme vous l'aviez voulu.

Alors, avec un mouvement de dépit bien excusable à cette minute et devant ce reproche, j'ai dû répondre :

— Tant mieux ! Maintenant nous savons à quoi nous en tenir.

Ou :

— La situation est nette ; le problème est posé.

Ou :

— La guerre est déclarée.

Ou... quelque chose d'approchant.

Encore une fois, tu ne saurais exiger que je me souvienne exactement de cette brève réplique. Tout ce que je puis affirmer, c'est que je n'ai pas dit, que je n'ai pas pu dire ce que l'on me fait dire. Ce ne serait pas seulement une infamie, ce serait une sottise.

Et voici maintenant pourquoi je n'ai pas *pu* dire cela. Je laisse de côté ce que j'ai fait ou essayé de faire pour me porter au secours d'Hervé, mes articles antérieurs,

mon témoignage à la cour d'assises et de multiples démarches, dont je te donnerai quelque jour le détail. Sache seulement que ce n'est pas uniquement contre nos adversaires qu'il m'a fallu défendre Gustave Hervé. Je m'en tiens à cette remarque, qui, je l'espère, suffira pour t'éclairer. Si j'avais dit : *C'est ce que nous voulions...* il faudrait traduire : *C'est Hervé lui-même qui le voulait.*

Et je ne sais si l'affaire Hervé fut close, comme tu le prétends, du jour où Gustave Hervé « mit les pieds dans les salles de rédaction de *la Petite République* ». Ce que je sais bien, c'est que je n'ai rien fait pour l'y attirer, ni même pour l'y retenir. Il est venu nous voir, comme il est allé à *l'Aurore*, estimant sans doute qu'il trouverait, comme aux *Cahiers de la Quinzaine*, des amis et des défenseurs. Ce que je sais bien encore, c'est que mes derniers articles — ceux-là mêmes que n'approuva point M. X. — ont été rédigés sur les indications de Gustave Hervé ; c'est enfin que mon dernier article, *Rabier-Boisdeffre*, paru le matin même du jour où se réunissait le conseil supérieur, fut écrit en collaboration avec Gustave Hervé. Il en fit le plan, sur ma table, l'avant-veille de la séance ; et je lui lus le lendemain ma chronique, pour bien m'assurer que j'avais fidèlement développé son « argument ». J'étais prêt à biffer, en écolier docile, toutes les phrases qu'il jugerait inopportunes. N'est-ce pas justement cet article-là qui m'a valu le coup de boutoir de M. X. ?

Et toi, par là-dessus, voici que tu m'appelles : *Dictateur !* A ce mot, Lapicque s'est écrié :

— Téry, dictateur ? C'est vrai : il écrit très bien sous la dictée.

De cette boutade, il t'est loisible de tirer une rosserie ; j'aime encore mieux ça qu'une calomnie.

J'arrive à ton menaçant commentaire. Il paraît que je te dois des comptes, et tu t'apprêtes à me les demander. Soit. Souffre que je prenne les devants, sans attendre les délais bizarres que tu m'assignes. Quand on accuse quelqu'un, on s'applique à formuler clairement ce dont on l'accuse. Si ta méthode est inconsidérée, je ne te fais pas l'injure de croire qu'elle a quelque rapport avec celle de Basile. Dis tout ce que tu sais, tout de suite. Quoi? Qu'est-ce qu'il y a?

Autant qu'il m'est permis d'en juger par tes prétéritions ténébreuses et les quelques réflexions dont Hervé m'a fait part, tu te proposes apparemment de me citer à comparoir par-devant l'intègre Péguy sous l'inculpation d'*arrivisme?* Je guette le mot au bord de tes lèvres, le mot de défiance et d'ostracisme, qui décourage les meilleurs vouloirs. J'aurais tôt fait de répondre, et je soupçonne aisément — car je commence à connaître les *chers camarades* — qu'il me faudra répondre quelque jour, mais je n'aurais jamais imaginé que tu me lancerais le premier cet imbécile outrage.

Arriver à quoi, mon pauvre Péguy? A la députation? Rassure-toi : je ne serai pas député ; je ne serai pas candidat. On m'a fait des avances, des *ouvertures;* j'ai dit : *non*. Et ce n'est pas que je méprise le parlementarisme. C'est d'abord que je ne me sens pas encore de taille à tenir dignement mon rôle à la Chambre. C'est aussi peut-être — et ce n'est pas contradictoire, en dépit de l'apparence — que j'ai des ambitions plus hautes. Je t'expliquerai ça, quand nous aurons le temps.

Tu peux en induire, s'il te plaît, que je guigne la Présidence de la République.

Es-tu satisfait ?

Non, pas encore. J'entends des malins qui disent : « Il y a d'autres formes de l'arrivisme. Téry veut se faire une *brillante situation* dans la presse. » Et c'est sans doute pour cela, dis-le donc ! que j'ai traité l'affaire Hervé non pas en « universitaire », mais en journaliste, assoiffé de réclame. — Voir plus haut.

Voici donc quelle est ma « brillante situation ». Depuis les dernières vacances, je suis appointé régulièrement à *la Petite République*. Pour une collaboration presque quotidienne, je touche 200 francs — *deux cents francs* — par mois. J'en gagnais trois cents, quand j'ai débuté comme professeur de sixième classe au lycée de Carcassonne.

— Et sa femme ? reprennent les malins. Ils sont deux à mettre du noir sur du blanc.

Depuis quelques mois, ma femme est souffrante et ne gagne plus rien, ou presque. D'ailleurs, nous ne sommes pas deux ; nous sommes quatre, — et même un peu plus.

Par bonheur, *les Cordicoles* m'ont rapporté huit cents francs. Nous avons de quoi passer l'hiver. Et après ?

Vraiment, je ne pose ni pour le héros, ni pour le martyr. Mais j'ai la fierté de croire que je m'applique à suivre tout droit mon chemin, ma « chimère ». Je pourrais, comme d'autres, m'employer à des littératures alimentaires. Il faudra bien que je m'y résigne, un jour ou l'autre, et que je renonce à mon rêve orgueilleux de vie et de pensée libres. En attendant, j'ai le droit que l'on me traite avec plus de ménagement.

Je voulais t'écrire une lettre que tu pourrais insérer. Je m'aperçois en relisant celle-ci qu'il me serait pénible de confier ces détails personnels à tes lecteurs. Je me contente d'espérer que tu vas reconnaître ta méprise. Insère donc dans ton prochain cahier quelques lignes de rectification, — je ne dis pas d'excuses, — et je te serre les mains,

GUSTAVE TÉRY

A la réflexion, il me paraît indispensable de mettre sous les yeux de tes lecteurs les explications qui précèdent. Je te prie seulement, — par un sentiment de pudeur élémentaire, — de ne pas publier la fin de ma lettre à partir de : *« Es-tu satisfait? »* Il est inutile, je pense, d'invoquer ces précisions budgétaires, et surtout de mettre ma femme en cause. Mais j'ai tenu à ne rien te cacher, sûr de ta discrétion. Je veux te voir.

RÉPONSES PARTICULIÈRES

Quand la réponse de Téry me parvint, j'avais commencé à rédiger le *témoignage* que je veux contribuer à l'éclaircissement du cas Hervé. Je continuerai cette rédaction. Mais je veux déblayer mon témoignage en répondant point par point à la réponse de Téry. Toutefois je ne me laisserai pas conduire aujourd'hui à faire le procès de Téry.

Je n'imiterai pas le ton badin de mon camarade. J'en suis incapable. Et je n'ai pas le cœur gai.

§. — Téry avait tort d'avoir oublié que les collations de Daniel Delafarge étaient dans le même cahier que le commencement de l'histoire Hervé. Ce n'est pas au hasard que nous avons réuni dans le quinzième cahier de la deuxième série : *mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant en France*, les attentats commis contre ces libertés par M. Monteil, par les calomniateurs de Jaurès, par Téry, par M. Leygues. Ce n'était pas non plus pour faire une boutade. C'était une courbe de cas intéressants où la liberté commune, sous des aspects sériés, était en cause.

§. — Je n'ai pas dit que Téry fût magnanime en l'espèce. Mais j'ai dit, espéré qu'il devenait ou redevenait libéral. S'il veut aujourd'hui diminuer l'estime

que nous avons de son acte, j'y consens. Pourquoi jouer à l'humilité ? C'est encore un orgueil.

§. — *Conclusion superbe.* Conclusion qui me consolait un peu. Espérance qui naissait. Je ne la tirais pas du seul cas Téry. Je considérais son acte comme un symptôme rassurant. J'avertis nos abonnés une fois pour toutes que je me trompe souvent sur les hommes. J'accorde à la plupart des hommes un crédit beaucoup plus considérable que celui où ils ont droit. Outre mon imbécillité naturelle, je le fais exprès : mieux vaut mal placer du crédit à beaucoup de gens que de s'exposer à refuser du crédit à un seul qui le mériterait.

§. — Daniel Delafarge fait son métier de professeur en province. Il me permettra de répondre pour lui. Delafarge n'a pas pris contre Téry la défense de M. Brunetière. Il a défendu la liberté professionnelle de M. Brunetière.

Plusieurs de nos abonnés m'ont dit alors que les confrontations de Delafarge ne leur avaient pas semblé décisives. Rien n'est aussi difficile à faire saisir que les glissements. Mais les confrontations paraissaient exemplaires à ceux qui avaient lu tout le Brunetière avant de lire le Téry. Jean Deck, dont nous attendons impatiemment le cahier pour la défense de la liberté nationale en Finlande, me disait qu'ayant travaillé avec le *Manuel* de M. Brunetière, les articles de son camarade Gustave Téry lui avaient fait l'effet d'un faux perpétuel. Moi-même j'ai trouvé que les confrontations de Delafarge donnaient des résultats graves.

Téry joue — grossièrement ? — sur le mot *manuel*.

Tout le monde sait qu'il y a des manuels d'anatomie ou de physiologie, des manuels de droit administratif qui pèsent des kilos. C'est par un scrupule respectable que M. Brunetière a nommé son manuel *manuel de l'histoire de la littérature française*. Un manuel aussi gros — 532 pages in-octavo pour cinq francs — est déjà une œuvre considérable. Qu'on la combatte, si l'on veut, par d'autres manuels, par l'excellente *Histoire* de M. Lanson. Je n'admets pas que l'on combatte un manuel par un interdit laïque, par un *index*. Et puis les rhétoriciens courent de bien autres dangers que de travailler dans le manuel de M. Brunetière. Je demande pour les rhétoriciens, et même pour les philosophes, la liberté salubre que M. Téry veut bien accorder au grand public.

En second lieu que la place de Téry lui soit strictement mesurée dans *la Petite République*, c'est affaire entre eux. Comme lecteur je dois dire à M. le citoyen Lejeune que les longs articles de Jaurès m'intéressent beaucoup plus dans le journal que la poussière des *Échos*. Sur la longueur des phrases que Téry devrait citer, plaisanterie un peu usuelle de normalien. Lecteur attentif, je crois que le raccourci a été mal fait, qu'il est tendancieux.

§. — *Ferdinand le Catholique*. Ferdinand le Tala? Il ne faut pas vivre toute la vie sur l'argot d'École.

§. — Nous sommes heureux de publier ici l'article de Téry que *la Petite République* refusa. Nous mettons en italiques ce qui avait été supprimé de la rédaction première. Les italiques primitives ont été guillemetées.

Mais comme j'ai raison de penser qu'on n'est pas libre dans les journaux.

PARLEZ RAISON

RÉPONSE A UN INSTITUTEUR

Un *de nos camarades* instituteurs me demande :

Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer dans un de vos articles s'il existe quelque ouvrage de « morale socialiste », d'histoire, d'instruction civique ou de lectures élémentaires socialistes, dont les instituteurs puissent s'inspirer et qui soient à la portée de nos modestes bourses?

Nous voudrions bien mettre entre les mains de nos élèves des livres conçus dans un esprit socialiste, mais nous n'en avons pas. Que nos écrivains socialistes nous fassent de bons livres : ce sera là la meilleure des propagandes.

Mon correspondant sera peut-être surpris de ma réponse, que je tiens à lui faire publiquement, car peut-être beaucoup d'instituteurs socialistes se posent-ils la même question.

Non, mon cher camarade, je ne connais pas de livres scolaires « socialistes »; je ne crois pas *[qu'il y en ait, et, s'il en existait, je n'hésite pas à dire que je ne vous les « recommanderais pas », car, au point de vue pédagogique, ils me paraîtraient détestables.]* qu'il en existe. Faut-il le déplorer? Au risque de voir interpréter dans un sens défavorable mon libéralisme intransigeant, — le socialisme n'est-il pas toujours et partout la liberté? — j'ose dire que ce défaut de manuels, de catéchismes socialistes à l'usage des enfants honore notre parti.

Entendez-moi bien :

Comme plusieurs de nos confrères, j'ai cru devoir signaler un certain nombre de manuels infectés de cléricalisme et de nationalisme. Et je n'ai pas fini de les éplucher. Mais nous perdrions le droit d'affirmer que leurs auteurs manquent de probité spirituelle, si, fût-ce avec les meilleures intentions du monde, nous suivions leur exemple et si

nous cherchions à exercer une pression quelconque sur l'esprit et la conscience de nos élèves.

Me direz-vous que le socialisme et le nationalisme n'est pas la même chose ? Sans doute, mais vous comprenez bien le sens de ma comparaison. Il ne faut pas que l'on puisse nous accuser de faire à l'école et au lycée ce que nous reprochons très justement à nos adversaires. Nous ne devons pas enseigner un catéchisme *socialiste;* notre devoir est d'enseigner la raison. Et cela suffit bien, si vous êtes convaincu comme moi, *j'en suis sûr*, que la raison doit nous conduire nécessairement au socialisme. *Et comme je l'écrivais l'autre jour, s'il en est autrement, ce n'est pas la raison qui aura tort, c'est le socialisme.*

Que de votre enseignement rationaliste, de votre exposé impartial des faits et des doctrines se dégage cette conclusion que le socialisme est la vérité, rien de mieux. Encore n'est-ce pas à vous de tirer cette conclusion; c'est à vos élèves seuls qu'il appartient de se faire librement, en connaissance de cause, par l'examen critique des idées en présence, une conviction raisonnée, solide. Efforcez-vous de leur mettre entre les mains toutes les pièces du procès social, mais ne croyez pas que votre rôle consiste à juger en dernier ressort. Vous serviriez mal l'idée socialiste, si vous cherchiez à l'imposer.

La tare essentielle de l'enseignement clérical est son dogmatisme. Or, ce qui fait justement notre supériorité sur les pédagogues en soutane, c'est que nous ne sommes pas, que nous ne devons pas être, que nous ne voulons pas être dogmatiques, c'est-à-dire que nous ne prétendons pas apporter à nos élèves des vérités toutes faites. Nous n'admettons pas le principe d'autorité, sous quelque forme qu'il se présente. N'abusons donc pas de notre autorité d'éducateurs, quand bien même ce serait pour hâter le triomphe d'une cause que nous jugeons bonne. Il n'est qu'une autorité, celle de la raison. Qu'elle ait le dernier mot, c'est tout notre souci.

Il n'y a pas de morale socialiste, il n'y a pas d'histoire socialiste. Et Jaurès, *qui laisse à tous ses collaborateurs l'entière liberté, qui nous laisse à tous le droit de dire ici*

toute notre pensée, me permettra d'observer que, de la belle œuvre dont il est le collaborateur principal, une seule chose me paraît fâcheuse : le titre.

Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une publication « à l'usage des écoliers ». Et à ce propos, je crois devoir répondre en passant à un autre de nos camarades, que si je me suis permis de souligner les tendances réactionnaires du « Manuel de l'Histoire de la littérature française », publié par M. Brunetière, c'est précisément qu'il s'agit d'un « manuel ». Certes, je ne conteste pas à M. Brunetière « le droit de dire sa pensée sur Rabelais et sur Voltaire »; ce que je lui conteste, c'est le droit de faire, sous couleur d'enseignement, une propagande cléricale, sournoise ou cynique.

C'est dire qu'il me paraît juste de distinguer entre l'élève et le maître. Et si je ne crois pas qu'il soit utile, ni même honnête de mettre entre les mains de nos écoliers des ouvrages inspirés par un esprit de parti, quel que soit le parti, en revanche, mon cher camarade, cette réserve faite, je retrouve toute ma liberté pour répondre à votre première question et vous conseiller de lire attentivement l' « Histoire socialiste ».

Les catalogues de la « Bibliothèque socialiste » et de la Société nouvelle de librairie et d'édition (17, rue Cujas), de la Librairie de propagande socialiste (31, rue Croix-des-Petits-Champs), de la Bibliothèque ouvrière socialiste (12, rue du Commandeur), de la Librairie des Cahiers de la Quinzaine (16, rue de la Sorbonne), de la Librairie Cornély (101, rue de Vaugirard) vous offriront de quoi satisfaire le plus vorace appétit de lecture.

Vous trouverez aussi dans quelques-uns de ces catalogues une trop courte liste de bons ouvrages scolaires, dont les auteurs, socialistes ou non, n'eurent en écrivant pour la jeunesse que des préoccupations scientifiques.

Gustave Téry

Je recommande tout spécialement à nos camarades instituteurs deux excellents recueils de conférences populaires publiés par la librairie Cornély : *Pour l'École laïque*, de Jacob; — *Pour la démocratie française*, de C. Bouglé.

§. — Il est tout à fait regrettable que Téry n'ait pas apporté cet article aux cahiers quand *la Petite République* l'eut refusé.

§. — Il me semble qu'il y a un écart notable entre cet article de M. Téry et sa conduite habituelle.

§. — Je ne décerne aucun bon point. Je n'inflige aucune punition. Téry ne me voit jamais dans les distributions de prix socialistes, où il va, où il parle.

Ce propos : *Tant mieux, c'est ce que nous voulions* n'est pas abominable, mais très dangereux. Il est usuel. Voir mon *témoignage*.

Je retourne à Téry le précepte cartésien. J'ai presque trop soigneusement évité la précipitation dans cette affaire. Toutes les fois que je voyais Hervé aux cahiers, je lui disais : Voici la faute que vous allez commettre à présent. Il me répondait à peu près invariablement : Je le sais aussi bien que vous ; mais il ne faut pas déplaire aux amis. J'ai prévu, annoncé en temps utile toutes les fautes. On les commettait automatiquement. Je me suis tu. J'ai laissé Hervé conduire seul toute son affaire librement dans les cahiers. J'ai un peu compromis les cahiers pour lui. Je dois surtout à lui le désabonnement de M. Driault et un peu à lui le désabonnement de M. Dorison. Je me suis tu. J'ai même obéi. J'ai fait les démarches que l'on me demandait de faire. J'interviens aujourd'hui que la défaite est acquise. Je ne me suis peut-être pas assez précipité.

Téry a-t-il évité soigneusement la précipitation ?

Je n'ai aucune prévention contre Téry ; lui-même en fournit plusieurs preuves aux paragraphes suivants.

§. — Je n'ai jamais rien fait qui autorisât Téry à me croire son ami ni à se croire mon ami. Nous avons toujours été bons camarades, ce qui n'a pour ainsi dire aucun sens. Nous avons été rue d'Ulm ensemble, pendant un an, à deux promotions de distance. Nous nous tutoyons donc. Cela doit-il conférer une immunité réciproque dans les batailles civiques? Allons-nous sortir des lignes et nous envoyer ces paroles ailées :

— N'est-ce pas toi le vaillant Téry qui demeurais au Palais pendant que ma promotion songeait à la licence?

— Est-ce pas toi Péguy le Corse qui songeais à la licence pendant que je planais dans les hauteurs?

Non, n'est-ce pas, mon camarade. Nous ne pouvons tabler toute notre vie sur des souvenirs communs. Nous ne pouvons toute notre vie monnayer nos camaraderies d'école. Des difficultés sérieuses nous attendent. Abordons-les, abordons-nous sans camaraderie préalable.

J'ai des amis. J'en ai moins depuis que je fus malheureux. Mais je crois qu'ils sont meilleurs. Ils se connaissent et je les connais à ce qu'ils me disent à chaque instant ce qu'ils croient la vérité de ce que je fais. Je les connais et ils se connaissent à ce qu'à chaque instant je leur dis ce que je crois la vérité de ce qu'ils font. Si Téry était mon ami, je n'aurais pas attendu aussi longtemps pour l'attaquer dans les cahiers. Je n'ai pas attendu pour Jaurès, dont je crois que je puis me dire l'ami, au sens où un homme jeune et de ma situation peut se dire l'ami d'un aussi grand orateur. Même je suis presque allé pour Jaurès au devant des critiques à lui faire. Je lui ai fait, je crois, des critiques préventives.

§. — Pour moi aussi tout jugement est revisable.

§. — Oui, l'article que nous avons reproduit prouverait du libéralisme. Je ne crois pas que Téry se soit conduit et se conduise conformément à cet article.

§. — Je crois que j'ai une conception du libéralisme et que Téry n'a pas une conception du libéralisme. Il a une conception du gouvernement. C'est le contraire.

Je ne demanderais pas de leçon de libéralisme au comte Albert de Mun, je n'en demanderais pas non plus à M. Aulard.

Non, la meilleure façon de témoigner de son libéralisme, ce n'est pas d'admettre — intellectuellement — que nos voisins puissent entendre différemment la liberté, d'admettre en particulier qu'ils entendent la liberté comme la liberté d'exercer une autorité de commandement. — D'ailleurs, s'il en était ainsi, même alors tu ne serais pas libéral. — Mais c'est d'admettre — socialement — que nos voisins entendent librement leur liberté. Ne confondons pas lâcheté intellectuelle avec sens de la liberté. On n'est pas libertaire parce qu'on approuve un raisonnement faux. Mais on est libertaire quand aux raisonnements que l'on croit faux on refuse d'opposer les sanctions économiques.

§. — Non, la veille encore je ne lui donnais pas une marque d'amitié. Je ne lui ai jamais donné une marque d'amitié. Il croit que l'amitié se manifeste par un privilège qui lui-même revient à ce que nous nommons la simple justice. Quand je lui offrais largement facilité de réponse dans les cahiers mêmes, je ne faisais que mon office de gérant. C'était de la justice, non de

l'amitié ni de la charité. Les journalistes sont si habitués à la prévarication de leur puissance que, accordant le droit, ils croient conférer une faveur. C'est par un contresens sur ce qu'il aurait fait à ma place qu'il a été conduit à un malentendu sur le sens de ce que je faisais.

§. — Nos rapports antérieurs. Téry a toujours été avec moi cordial de façons, qui lui ai rendu la pareille, autant que je puis être aimable, c'est-à-dire peu. Cela doit-il conférer une immunité réciproque dans les batailles civiques. L'immunité serait à bon compte. Il aurait droit de taper sur tout le monde et nous n'aurions pas le droit de taper sur lui, parce qu'il sait bien donner la poignée de main, parce qu'il a le regard chaud?

Lui-même il ne le croit pas, puisque dans le même temps qu'il me donnait ses meilleures poignées de main il étouffait tant qu'il pouvait les cahiers dans *la Petite République*. On est prié de calculer combien le compte rendu de nos cahiers tient de place dans *la Petite République*. Le *Jean Coste* même, qui fut un si gros événement universitaire, qui était au cœur de la rubrique tenue par Téry dans le journal, fut escamoté. Si Téry obéissait à un mot d'ordre, où est sa liberté? S'il étouffait de lui-même, où est son amitié? Quand il expliquait en plusieurs colonnes qu'il n'avait pas la place de publier cette réponse que nous avons publiée dans le cinquième cahier de la troisième série, où est sa sincérité? Il m'accuse de précipitation, moi qui mis en cause n'ai pas exigé qu'on insérât ma réponse, qui ai attendu dix mois, qui eusse attendu toujours si on n'eût pas recommencé.

§. — En sommes-nous à ce point que nous jugeons nos camarades, nos amis, nos collaborateurs, les hommes sur leur affabilité? Il est fort aimable, dit-on de gens qui doivent avoir les plus gros soucis. Et avec ça ? madame : comme si les qualités qui font le bon vendeur à l'étalage étaient celles aussi que nous demandons à nos chefs.

§. — *Sans crier gare*. Je n'ai pas attendu pour avertir les intéressés. Je n'ai pas fait, je ne fais pas le prophète après coup. J'ai indiqué à Hervé toutes les fautes que l'on faisait à mesure qu'on les préparait.

§. — Il y a six mois que je vois que l'on nous fait battre. Et il y a six mois que je me tais, et que j'obéis, dans le rang. C'est toujours la même histoire. Je ne crois pas que nous soyons des lions, bien qu'il y ait parmi nous des dévouements insoupçonnés. Mais il serait dommage que nous fussions conduits par des ânes.

§. — Je ne l'ai pas accusé d'une malpropreté. Je n'ai pas dit, aucun n'a entendu qu'il était aux gages de M. Leygues pour nous faire perdre la bataille. Je l'accuse, et non pas en termes sibyllins, au moins de légèreté.

Heureusement pour nous, nous n'avons pas dans ces cahiers *la mentalité du traître*, comme nous l'avons nommée au temps de l'affaire. Nous ne voyons pas des Bazaine partout. Mais nous sommes forcés de constater qu'il y a un nombre incroyable de Mac-Mahon, ducs de Magenta, parmi nos chefs.

§. — J'ai dit que nos chefs nous faisaient battre d'un cœur léger. Il y paraît au ton même de Téry. Ce n'était donc pas sibyllin. Cette affaire me passionnait tant que je fus triste de la défaite jusqu'à en tomber malade. Nos chefs n'y ont pas perdu leur badinage.

§. — *Farouche Alceste :* plaisanterie déjà vieille.

§. — Téry joue—grossièrement? — sur le mot *affaire*. J'ai dit *l'affaire Téry* comme il dit lui-même *l'affaire Hervé.*

§. — L'amitié ne commande pas des petits devoirs. Elle commande des grands devoirs, ou rien.

§. — Mon rationalisme est satisfait par l'hospitalité entière que nous donnons à la réponse de Téry. J'aurais été heureux que son rationalisme lui en eût fait faire autant.

§. — J'étais assuré que M. Gallouédec est un honnête homme. Il est oiseux de le dire, parce que tout le monde le sait. M. Gallouédec est un professeur. Je l'ai connu plusieurs années au lycée d'Orléans, où j'étais élève. Il y enseignait l'histoire. Il fut mon professeur pendant un an. Aucune référence ne vaut sur un homme l'espèce de références que l'on peut avoir ainsi. M. Gallouédec est au Conseil supérieur le représentant élu des agrégés d'histoire.

§. — Je crois que M. Gallouédec est séparé de Téry par un malentendu comparable à celui qui me sépare de Téry. Quelques-uns nous disaient aussi que l'affaire Dreyfus était un malentendu. Ce que Téry nomme ici

malentendu, je le nomme en français non sibyllin divisions profondes et incompatibilités totales d'action. M. Gallouédec, de qui est née la *Société Condorcet*, voulait qu'elle restât, veut qu'elle redevienne universitaire. Téry l'a fait tomber et la veut maintenir dans la politique.

§. — Je n'ai pas été chargé de faire un sort. Je ne suis jamais chargé de rien par personne. Je me charge moi-même, tout seul. Pour faire les cahiers, et aussi parce que c'est mon droit et mon devoir de citoyen, de socialiste, je cherche à me renseigner sur l'action publique. L'affaire Hervé était devenue, au premier chef, de l'action publique. Je fais par procuration les démarches que ne peut faire l'abonné de Sisteron ni toujours celui de Paris. M. Pierre-Félix Pécaut me rapporta le propos exactement tel que je l'ai moi-même rapporté. Je demandai un rendez-vous à M. Gallouédec. Il me répéta le propos identiquement. Il ne m'autorisa pas à le rapporter. Il ne pouvait me le défendre. Je suis assez grand garçon pour faire les citations qu'il faut.

§. — *Indifférent dialogue :* il est bon le chef. Immédiatement après la consommation de la défaite, en un duel prompt de paroles, bref, deux méthodes se bravent, deux vaincus s'affrontent, la contrariété profonde éclate en deux formules frappées. Il appelle ça un dialogue indifférent. Il n'est pas homme de théâtre.

§. — *Grossièreté.* Il est exigeant, le chef. Depuis six mois que nous soutenons une bataille universitaire pour la défense de nos rares libertés, nous nous sentons battus de jour en jour par l'ingérence des politiciens.

Et le dernier soir, au dernier moment, quand ça y est, comme disent les soldats, nous n'avons pas le droit de leur dire leurs vérités. Il faut encore que nous ayons l'air contents?

§. — M. Gallouédec était bien bon de nommer *imprudences* des actes que je nomme *usurpations,* par impéritie ou par incurie. Votre tactique n'était pas seulement maladroite. Elle était fausse.

§. — *D'autres en jugeaient autrement.* Les perpétuels incompétents. L'événement a jugé comme nous.

§. — *L'intéressé lui-même en jugeait autrement.* Qui donc l'intéressé? C'était nous tous les intéressés. C'était la liberté la grande intéressée. Il ne s'agissait pas seulement de sauver Hervé, mais de sauver, en Hervé, nos libertés communes. Si Hervé voulait se suicider judiciairement, il n'avait pas le droit de suicider la liberté.

L'intéressé lui-même en jugeait autrement. Cette affirmation est capitale dans la réponse de Téry. Je n'ai pas le droit de la révoquer en doute. Hervé vint aux cahiers au commencement de son affaire. Il parlait de *la Petite République* un peu plus sévèrement que moi. Il parlait de Téry un peu plus provisoirement que moi. Il n'avait nullement la politique de Téry. Peu après quand je lui demandai pourquoi il se rangeait à la politique de Téry et de *la Petite République,* il me donna l'impression qu'il suivait par faiblesse, et non par assentiment. Si en même temps il donnait aux politiques, à Téry, l'impression qu'il était avec eux, la responsabilité de Téry décroît, mais la responsabilité de Hervé croît

d'autant. Je retire donc provisoirement ce que j'ai dit qui pouvait faire croire que la responsabilité de Téry était totale, et je discuterai dans mon *témoignage* les parts de responsabilité. Hervé n'est pas indiscutable. Aucun de nous n'est indiscutable.

§. — Je demande instamment à Téry de rechercher les mobiles secrets de certaines *prudences*. Si nous sommes lâches, ou politiciens, qu'on le dise.

§. — *Votre ami est condamné, et c'est votre faute* n'est pas injurieux, mais historiquement vrai.

§. — Ces paroles valaient leur prix, et par elles-mêmes, et parce qu'elles venaient à la culminaison d'une affaire capitale.

§. — Il n'y avait pas insinuation, mais accusation formelle, formulée depuis longtemps.

§. — Je fais appel à ceux de nos abonnés, Téry compris, qui ont fait de la critique de textes, qui ont cherché à établir un texte. Si un manuscrit *a'* donnait cette leçon :

Tant mieux! Maintenant nous savons à quoi nous en tenir;

Si un second manuscrit *a''* nous donnait :

La situation est nette; le problème est posé;

Si un troisième *a'''* donnait :

La guerre est déclarée;

S'il y avait encore beaucoup de manuscrits a_1, a_2, a_3... donnant quelque chose d'approchant, et si ces manuscrits étaient aussi incertains que la mémoire de Téry, tous les philologues supposeraient que ces leçons

variables, flottantes, à forme littéraire, seraient les déformations *littérarisées* d'une leçon *non littéraire* primitive. Et la leçon non littéraire primitive que l'on supposerait dans le manuscrit père inconnu *A* serait sans doute la phrase brève et bien sortie : *c'est ce que nous voulions.*

A. — Tant mieux, c'est ce que nous voulions

a'. — Tant mieux ! Maintenant nous savons à quoi nous en tenir.	*a''*. — Tant mieux ! La situation est nette; le problème est posé.	*a'''*. — Tant mieux ! La guerre est déclarée.	a_1, a_2, a_3. — *Quelque chose d'approchant.*

Je ne prétends pas que cette méthode suffise à donner la certitude historique. Si je n'avais que les leçons de Téry, je n'affirmerais pas que la leçon primitive est celle que je donne. Ce serait la plus vraisemblable des conjectures, mais ce ne serait qu'une conjecture. Je dis seulement que dans la discussion de mon texte, apporté d'ailleurs, toute la valeur que peut avoir la conjecture tend à corroborer ce texte, et non à le discréditer. Philologiquement, je maintiens donc mon texte.

A hypothèse égale, mon texte primaire embrasse les textes secondaires de Téry. Aucun de ses textes secondaires n'embrasse les autres textes secondaires, ni le texte primaire.

Téry se rappelle une brève réplique. Mon texte est bref, les siens ne le sont pas. A nombre égal de syllabes, le mien est bref, les siens ne le sont pas. Le mien est du genre bref, les siens sont du genre long.

C'est affaire de genre et de vitesse, non seulement de quantité.

§. — Téry veut bien avoir eu un mouvement de dépit, devant ce reproche. Il avait eu de l'émotion, tardive. Pourquoi n'aurions-nous pas un mouvement de colère, devant ce désastre.

§. — Je n'exige pas que Téry se rappelle exactement son texte. Je demande qu'il ne fasse pas valoir sa mémoire inexacte contre ma mémoire exacte.

§. — *Je n'ai pas dit, je n'ai pas pu dire ce que l'on me fait dire.* J'aimerais mieux qu'il affirmât simplement ne pas l'avoir dit. *Pu dire* apporte un renforcement de justification qui nuit au contraire à la simple justification, en la démontrant incomplète, incertaine.

Il a si bien pu dire mon texte que ses versions à lui sont les délayages littéraires, les réfractions littéraires fragmentaires de ce texte.

§. — Non ce n'était pas une infamie, puisqu'il n'y a pas eu trahison par félonie.

Oui c'était une sottise. La perpétuelle sottise politique. La perpétuelle trahison par impéritie ou incurie.

§. — Mon texte entre parfaitement dans le tissu de l'affaire, et de toutes les affaires politiques. Le parti socialiste, à ma connaissance, n'a jamais subi une seule défaite, électorale ou autre, qui n'ait été accueillie par des chants de victoire. Je publierai quelque jour la sténographie des discours prononcés à l'inauguration de *la Coopération socialiste*, la grande boulangerie ouvrière, immédiatement après la forte tape des

élections municipales parisiennes. Ce sera mon introduction aux élections législatives.

§. — Je crois justement qu'il ne fallait pas se porter au secours de Hervé, que Hervé n'avait pas besoin de secours. D'une manière générale, il y a toujours trop de secours. Je crois que le secours de Téry à Hervé a beaucoup nui à Hervé. Voir *témoignage*.

§. — Je crois justement que ce sont les articles de Téry qui nous ont perdus.

§. — Je me suis toujours demandé de quoi Téry pouvait bien avoir témoigné devant le jury de l'Yonne.

§. — Je crois très volontiers que Téry a fait de multiples démarches. Mais si elles étaient mauvaises. Téry est très agissant. J'aimerais mieux qu'il fût homme d'action.

§. — Il fallait défendre Hervé contre lui-même, contre son propre entraînement.

§. — J'admets parfaitement la traduction : *C'est Hervé lui-même qui le voulait*. Elle ne va pas contre mon texte. Il est littéralement vrai qu'en un sens Hervé aussi le voulait.

§. — Si. Hervé a reçu à *la Petite République* des louanges lourdes, dont il n'a pas semblé assez incommodé. Au fameux banquet, il a reçu un sonnet dans l'estomac. Comme un sous-préfet en tournée de revision. Ce n'est pas l'auteur du sonnet que je blâme. C'est le destinataire.

§. — *L'Aurore*. Pressensé a beaucoup loué Hervé, sans l'écraser. Je ne suis pas suspect d'aimer Gohier. Mais Gohier a su dire à Hervé les quelques dures vérités qu'il fallait, quand il se laissa, lui antiministériel forcené, chambrer, traiter, montrer par un journal ministériel.

§. — *Cahiers de la Quinzaine*. Aussitôt que j'eus lu les articles de Hervé, je lui dis une fois qu'il avait du talent. Je le crois. Je parlerai ici de son talent. Je ne lui répétai pas qu'il avait du talent. La congratulation n'a pas cours dans nos bureaux.

§. — Ceci est presque à l'entière décharge de Téry. C'est à l'entière charge de Hervé. C'est très grave.

§. — Le mot de Lapicque est très joli. Les scientifiques n'ont pas leurs pareils pour les mots. Si Lapicque a beaucoup dicté à Téry, Téry est déchargé d'autant. Mais nous serons forcés d'examiner les responsabilités de Lapicque même. Aucun de nous n'est indiscutable.

J'ai pour la tendresse vivace de Lapicque l'affection respectueuse que nous avons tous. Il doit se rappeler combien peu nous allâmes ensemble à Versailles, un jour que ce n'était pas pour voir les grandes eaux. Mais aucun de nous n'est indiscutable.

Je n'ai pas vu Lapicque depuis au moins huit mois. Il me dit alors qu'il pensait autant de mal que moi des journalistes et des hommes politiques. Il jugeait *la Petite République* aussi sévèrement que moi.

§. — Je ne crois pas que je sois rosse, comme ils disent. Même je le voudrais, que je ne serais pas assez malin pour cela. Et puis c'est fatigant. La sévérité qu'on

me reproche est justement un garant contre la calomnie. La calomnie vient souvent de sévérités rentrées. Si l'on avait été sévère pour Jaurès en temps utile, et si on avait été un peu moins lâche au moment voulu, on pouvait barrer la route à la calomnie.

§. — Mon commentaire n'est pas menaçant. Il me fallait annoncer mon intervention, comme aujourd'hui j'annonce mon témoignage. Je réparais ainsi, autant que je le pouvais, la faute que je crois avoir commise en n'intervenant pas plus tôt. Je ne joue pas aussi aisément dans les cahiers que dans un quotidien. C'est pour cela que souvent je prends date en quelques mots, me réservant d'énoncer quand je pourrai. Ce n'était donc pas un commentaire, c'était une annonce. Il n'était pas menaçant. Elle était serrée, dense.

§. — Tu me dois des comptes comme nous en devons tous incessamment, comme j'en rends toutes les fois que je le puis. Vous vous êtes chargés délibérément de nos libertés. Qu'en avez-vous fait ? Que sont-elles devenues en vos mains ? Oui, vous nous devez ce compte.

§. — Oui je les demande et n'ai que trop attendu. Si les intéressés étaient plus studieux, les mandataires seraient plus sérieux.

§. — *Délais bizarres*. Non, mais délais excessifs, je le crois. Qu'aurait dit Téry si j'avais demandé ces comptes plus tôt ?

§. — Mes formules étaient claires, pour qui entend le français.

§. — *Basile.* Nous devons laisser aux quotidiens ce moyen de polémique.

§. — Ce que je sais fait l'objet du *témoignage* que je prépare.

§. — Il n'y a pas eu prétéritions ténébreuses, mais annonce claire.

§. — Je suis heureux que Hervé ait fait part à Téry de réflexions que j'ai faites aux cahiers. J'ai publié plusieurs de ces réflexions. Je publierai le reste. Je suis opposé au huis clos.

Hervé a-t-il aussi rapporté à Téry et à *la Petite République* tout ce qu'il m'a dit aux cahiers de *la Petite République* et de Téry, et s'il a tout rapporté, l'a-t-il fait sur le ton tragique ou plaisant, qui ne blessent pas, comme la bouffonnerie de l'esclave antique, ou sur le ton sérieux, qui touche.

§. — *Citer à comparoir devant l'intègre Péguy.* Si cette expression vicieuse est de Hervé, ce garçon a commis une mauvaise action. Hervé sait à quoi nous employons aux cahiers le peu de temps qui nous reste quand nous avons fait la gérance et l'administration. Si elle est de Téry, Téry a tort de vouloir me rendre ridicule. Je sais qu'il est facile de me rendre ridicule. Je sais tous les reproches que l'on peut faire à ma cravate. Mais c'est mentir que de me représenter comme un par devant qui on comparait. Il est vrai que les cahiers sont intègres. Aucun plaisantin ne fera que j'en aie honte. Mais je hais la pose comme un vice et la lèche comme une ordure. Téry le sait. Ce n'est pas aux cahiers que l'on dit : *mon cher maître* ou *mon*

cher et grand ami, ni que l'on donne la poignée de main en se cassant le poignet renversé.

§. — Je hais la peur du ridicule comme une grande lâcheté.

§. — *L'inculpation d'arrivisme.* J'ai longtemps dit que je me demandais si Téry était un arriviste. J'affirme à présent qu'il en était un, et qu'il arrive, qu'il est arrivé. Comment ! dans une affaire où se jouaient les plus grosses libertés, au lieu de faire son devoir à sa place, comme nous, parmi nous, il a tiré sa fantaisie à cent mille exemplaires, et il se demande ce que c'est que d'arriver. Au lieu de faire sa part du travail commun, modestement, parmi nous, il a lui tout seul, ou presque, chambardé tout le travail commun, et il me demande *arriver à quoi ?* Il a été pendant six mois l'antiministre de l'instruction publique. Et il me demande, *mon pauvre Péguy.*

§. — *Défiance.* Que Téry se rassure. Ce n'est pas encore par la défiance de ses chefs que ce peuple pèche. Il pèche par la méfiance de la vérité désagréable.

§. — *Ostracisme.* Que Téry se rassure. On a pu ostraciser un Jaurès. On ne peut pas ostraciser un journaliste qui fait de la démagogie anticléricale. En France le cléricalisme et l'anticléricalisme sont les seuls qui nourrissent leurs hommes. Le socialisme pur et l'anarchisme pur laissent crever leurs modestes ouvriers.

Et puis l'ostracisme suppose un certain état de gloire où Téry n'est pas encore arrivé. Téry est un jeune homme. — On n'ostracise que les grands.

§. — *Qui décourage les meilleurs vouloirs.* Ne nous attendrissons pas.

Des amis communs — on a toujours des amis communs — m'ont assuré que Téry était profondément affecté de mon attaque. Ils sont extraordinaires. Pendant dix-huit mois ils tapent sur tout le monde. Il a été d'une insolence féroce contre Deherme, que l'on peut aimer ou n'aimer pas, que l'on peut approuver ou blâmer, mais qui au moins avait derrière lui une œuvre et sur lui de gros soucis administratifs, de gros embarras financiers, qui enfin était seul contre presque tout le monde, qui n'avait pas un gros journal. Puis quand les victimes se retournent, ces journalistes découvrent, pour leur usage personnel, que les coups font mal.

§. — *Les chers camarades.* Qui plus que Téry, autant que Téry, sinon Lumet, a usé du *chercamarade.* Quand Lumet fait un gros article de tête sur *les Cordicoles*, qu'est-ce que c'est ?

§. — *Le premier.* Voici pourquoi. Au restaurant coopératif, en petite compagnie, en mangeant, en causant, à l'heure où l'on dit ce qu'on pense, tout le monde, les citoyens disent leur fait aux autorités absentes. Mais quand il faut écrire, on laisse le vieux Péguy marcher tout seul. Je connais ça.

J'ai vu avec beaucoup de peine sur la troisième page de la couverture du *Mouvement Socialiste*, premier numéro de la nouvelle formation, l'annonce des *Cordicoles.* Ce livre ne convient aucunement au public du *Mouvement*, au public plus large que nous souhaitons qu'il atteigne.

§. — *Imbécile*. Merci.

§. — *Outrage*. Non, jugement, pour moi; ou hypothèse, pour lui.

§. — *Députation*. Ils croient qu'ils ont tout dit quand ils nous ont promis qu'ils ne seront pas candidats aux prochaines élections législatives. Le mal parlementaire n'est pas limité à la Chambre. Il ne coïncide pas avec la Chambre. Il y a quelques députés qui ne sont guère atteints du mal parlementaire, au moins en ce sens : M. Paul Guieysse, M. Vazeille. Et il y a des quantités innombrables de parlementaires qui ne sont pas députés.

§. — *Il ne méprise pas le parlementarisme*. Il a de la santé. Moi aussi. Je ne redoute que le mal parlementaire.

§. — *Il ne se sent pas encore de taille à tenir dignement son rôle à la Chambre*. Pourquoi s'est-il senti de taille à tenir dignement un rôle plus considérable et plus difficile dans le pays, dans l'action publique. Il est plus facile d'être, et il vaut mieux être un député modeste qui travaille dans les commissions qu'un journaliste capitaine.

§. — *Il a des ambitions plus hautes*. J'attends impatiemment qu'il me l'explique. Je crois volontiers qu'elles sont plus hautes. Mais si elles ne sont que plus grosses, plus vastes, je suis inquiet. De hautes ambitions ne commencent pas leur vie comme la sienne.

Ce qui m'inquiète c'est justement qu'il croit qu'il n'est pas arrivé, ayant ce qu'il a.

Je veux bien qu'on soit président de la République.

Les présidents de la République nous embarrassent moins que nos propres chefs.

§. — Je n'ai pas voulu faire de Téry une citation dérobée. Je sais qu'il y aurait déloyauté morale et même déloyauté intellectuelle à transporter en imprimé, en publié une boutade surprise, un fragment de conversation privée. Mais le mot de Téry n'est pas cela. C'est un mot public prononcé dans une crise publique, et surtout ce mot exprime, ramasse admirablement, exactement, la politique de Téry. Je n'ai commis en le citant aucune déviation, aucune usurpation, aucune altération.

§. — Nous avons pu dans ces cahiers publier sans indiscrétion la fin aussi de la réponse. Nous n'avons pas la grande extension, et le public mêlé d'un quotidien. Nos abonnés sont discrets eux-mêmes, par situation, par culture, par méthode. Ils savent lire. Ils entendent bien.

J'ai maintenu cette fin parce qu'elle aurait fait défaut à Téry même. Elle est selon moi très importante. Nous socialistes nous savons combien importe l'établissement d'un budget, budget public, social, national, budget d'une institution, budget privé. Nous ne méprisons pas l'économique. Nous savons au contraire, parce que nous voulons soustraire le monde aux servitudes économiques, tout ce que vaut la considération de l'économique.

J'ai moi-même soulevé ces questions en leur temps. Il faut savoir parler argent quand il faut. Il y a une espèce de tartufferie à s'en taire.

§. — Téry ne veut pas se faire une *brillante situation* dans la presse. Il a voulu se faire et il s'est fait une

brillante situation dans la presse et dans la politique. Il y a des situations qui ne sont pas brillantes financièrement et qui sont brillantes socialement. Il y a des situations qui ne sont pas brillantes financièrement, et qui sont le passage indispensable, l'introduction inévitable aux grandes, ou aux brillantes situations, financières. Ce sont des stages. Dans les administrations, il y a de très grosses situations qui ont exigé des stages peu rémunérés, sinon gratuits. Dans la politique on est secrétaire d'un homme influent. Dans le journalisme aussi. Au commencement on donne sa prose pour presque rien, ou même rien. Entendons-nous. Rien d'argent. Mais beaucoup de publicité, de renommée, de puissance. Un jeune auteur, un jeune journaliste se croit payé quand il reçoit la publication d'un journal. Combien d'auteurs ont payé chez leurs éditeurs l'impression de leurs premiers volumes, de tous leurs volumes, souvent majorée. Je ne serais pas étonné qu'il y eût dans les journaux des auteurs payants. Cela doit se faire. C'est un changement d'ordre. Le journal quitte l'ordre du travail qu'il paie et entre dans l'ordre de la publicité qu'on lui paie. L'auteur quitte l'ordre du travail qu'on lui paie et entre dans l'ordre de l'édition, de la publicité qu'il paie.

§. — Les formes de l'arrivisme sont innombrables.

§. — Il est vrai, je le dis, qu'il a traité l'affaire Hervé non pas en *universitaire*, mais en journaliste.

§. — Il est vrai qu'il est, qu'ils sont assoiffés de réclame.

§. — Cela prouve, comme il y a longtemps que je l'ai dit, que les collaborateurs de *la Petite République*, ou

certains de ces collaborateurs, ne sont pas assez payés. Téry fournit au journal plus de trois cents francs de copie par mois. J'aimerais mieux qu'on le payât trois cents francs et que son travail fût sérieux, bon, bien fait. J'aimerais mieux qu'on le payât trois cents francs d'argent par mois, et qu'il ne se payât pas lui-même un supplément aussi considérable en publicité.

§. — Oui de Carcassonne à Paris Téry a perdu cent francs par mois. Mais de Téry professeur de sixième classe au lycée de Carcassonne au Téry que nous connaissons, en réalité quel avancement rapide.

§. — J'ai laissé le passage relatif à madame Téry. J'ai pu le faire sans indiscrétion. Madame Téry est un journaliste notoire. Et tout récemment encore elle fut nommée du comité Condorcet ensemble avec Téry.

§. — De toutes les manières de gagner de l'argent, écrire *les Cordicoles* n'est pas la plus honnête.

§. — Je n'ai pas qualité pour faire le budget de Téry. Mais je serais heureux de savoir si la collaboration à *la Raison* est gratuite.

§. — *Nous avons de quoi passer l'hiver*. J'ai des raisons personnelles d'apprécier beaucoup cette espèce d'argument. C'est pour cela que j'ai maintenu cette dernière partie de la défense.

§. — Il ne faudrait plus que cela.

§. — Non il ne suit pas tout droit son chemin. Je ne sais pas si son chemin est retors. Mais je sais bien qu'il est tortu. Même parmi les politiques et les journalistes, Téry fait scandale par la tortuosité de ses voies.

§. — Il ne s'agit pas de suivre sa *chimère*. Je ne croyais pas que nous eussions des chimères.

§. — Il ne faut pas mépriser la littérature alimentaire. Tout ce qui est alimentaire, nourricier, tout ce qui sauve les honnêtes gens de l'inanition finale est respectable d'autant. J'espérais justement pour Téry que *les Cordicoles* étaient de la littérature alimentaire. Si c'est de la littérature littéraire, c'est grave.

Corriger les épreuves d'un éditeur, faire un bon article pour une encyclopédie, mettre en latin une thèse de doctorat, comme on dit que cela se fait, n'a rien de déshonorant.

§. — *Rêve orgueilleux de vie et de pensée libres.* Allons, allons, du calme.

§. — Qui de ses adversaires ou de ses ennemis a-t-il jamais traité avec ménagement? Pourtant, n'étant pas pour le talion, nous l'avons traité, nous le traitons avec un ménagement juste.

§. — Que de flottement dans sa réponse même. Je crois que j'ai bien servi son intérêt en publiant toute cette réponse, en ne supprimant pas la fin, qui en est la plus forte partie.

Nous publions aujourd'hui l'article Wagram, *sur lequel s'est portée l'attention. Nos abonnés nous le demandaient. Je l'ai demandé à Hervé. Un abonné nous l'envoie de l'Yonne. Cet article a été publié dans* le Travailleur Socialiste de l'Yonne, Organe de la Fédération des Travailleurs Socialistes du Département, paraissant le samedi matin, *numéro du samedi 20 juillet 1901.*

Mercredi soir, 8 janvier 1902

Mon cher Péguy,

Je viens de lire la lettre que M. Téry vous a envoyée et que vous m'avez communiquée. Je ne veux y relever que le passage relatif aux termes de la conversation très courte que j'eus avec lui, le soir du 6 décembre, et que vous avez relatée, d'après moi, dans un de vos récents cahiers.

M. Téry prétend que j'ai mal compris sa réponse. Qu'il la regrette, je le comprends. Qu'il cherche à l'expliquer, c'est son droit. Je sais seulement que ma mémoire ne m'a pas trompé, et qu'il s'est bien servi des termes mêmes que je vous ai répétés. Ils ont produit sur mon esprit une impression trop profonde pour ne s'y être pas aussitôt gravés de la manière la plus vive. J'en affirme donc l'absolue vérité.

Toujours bien cordialement à vous,

GALLOUÉDEC

L'ANNIVERSAIRE DE WAGRAM

Le régiment qui tient garnison à Auxerre et beaucoup d'autres régiments de notre invincible armée viennent de célébrer l'anniversaire de Wagram.

Wagram ! journée de honte et de deuil !

Une grande nation qui venait de proclamer les droits de l'homme et du citoyen, était depuis dix ans amoureuse folle d'un bandit en uniforme. Arrivé aux grandeurs par la guerre, il jugeait la guerre indispensable au maintien de son trône ; elle était devenue pour lui un besoin impérieux, une vraie passion — une passion de joueur. Il avait su communiquer sa folie de meurtre à la France par l'appât de beaux plumets, d'uniformes criards et tapageurs, par l'appât de décorations, de galons, de dotations, tout ce qu'il y avait de jeune et de vigoureux dans le pays se ruait sur un signal du maître tantôt sur l'Allemagne, tantôt sur l'Autriche, sur l'Espagne ou sur la Russie.

En 1809, sans lâcher l'Espagne agonisante, c'est après l'Autriche qu'on s'acharnait, après une Autriche déjà démembrée, dépecée, amputée de provinces plus grandes que l'Alsace. 240.000 hommes étaient en présence dans les plaines de Wagram, 120.000 Autrichiens, 120.000 Français. Pendant douze heures, la fusillade et la canonnade firent rage ; ces deux troupeaux qui n'avaient plus rien d'humain se sautaient à la gorge, lâchaient prise, revenaient au carnage, grisés d'eau-de-vie, de poudre et de sang.

« Lorsqu'un combat a lieu pendant l'été, raconte le général Marbot, un des héros de Wagram, il arrive souvent que les obus et les bourres de fusil mettent le feu aux blés déjà mûrs ; mais Wagram fut, de toutes les batailles de l'Empire, celle où l'on vit le plus d'incendies de ce genre. L'année était précoce ; il faisait une chaleur affreuse, et le terrain sur lequel nous combattions était une immense plaine entièrement couverte de céréales.

« A la veille d'être moissonnées, les récoltes s'enflammaient très facilement ; et lorsque le feu prenait sur un point, il se propageait avec une rapidité effrayante pour les deux armées, dont les mouvements furent souvent entravés par la nécessité d'éviter le fléau destructeur. Malheur aux troupes qui se laissaient atteindre ! La poudre contenue dans les gibernes et les caissons s'enflammait et portait la mort dans les rangs. On voyait donc des bataillons et même des régiments entiers, s'élancer au pas de course pour éviter l'incendie et gagner des emplacements où le blé eût déjà été brûlé ; mais les hommes valides pouvaient seuls profiter de ce refuge. *Quant aux militaires gravement blessés,* UN GRAND NOMBRE PÉRIRENT DANS LES FLAMMES, et, parmi ceux que le feu n'atteignit pas, beaucoup passèrent plusieurs jours sur le champ de bataille, où la grande hauteur des moissons empêchait de les apercevoir. Ils vécurent pendant ce temps de grains de blé. Mais ceux sur lesquels l'incendie avait passé succombèrent presque tous, ce qui fit dire aux soldats que le feu de paille avait tué presque autant d'hommes que le feu du combat. » *(Mémoires de Marbot)*

Le soir plus de 20.000 hommes restaient couchés sur

le terrain, éventrés, décapités, rôtis ou blessés, 20.000 hommes jeunes et pleins de vie, qui avaient des pères, des mères, des sœurs, des amis, fauchés en douze heures pour le caprice d'un soudard!

Le carnage fini, l'orgie commença. Pendant deux jours ce fut une soûlerie générale au camp français : « La chaleur était excessive; les vins abondants dans les villages, écrit M. Thiers, l'admirateur passionné de ces beaux faits d'armes, le soldat jouissait de la victoire avec un certain désordre. » Vous voyez ça! 100.000 hommes vainqueurs, maîtres d'un pays, faisant bombance et se grisant de vins! les chefs débordés, ou ivres comme leurs hommes! Vous représentez-vous ces 100.000 soudards lâchés au milieu des populations paisibles et désarmées où il y a des femmes et des filles?

C'est tout cela qu'on a glorifié il y a une dizaine de jours à Auxerre!

C'est cette victoire napoléonienne, cette victoire de l'homme qui étrangla la première République, que la troisième République fait glorifier par ses soldats!

C'est ce carnage, cette grillade de blessés et de mourants, cet incendie de récoltes, que la République française, au vingtième siècle, fait célébrer par des fils d'ouvriers pacifiques et de jeunes paysans laborieux, accoutrés pour trois ans d'une ridicule culotte rouge!

C'est cette soulographie de toute une armée, vidant les caves des paysans autrichiens avant de violer leurs filles!

A quand la glorification de Cartouche, de Pranzini et de Vacher?

C'est avec des fêtes comme celles-là qu'on entretient

dans ce malheureux pays le culte du sabre, l'amour des tueries coloniales et internationales, et qu'on fait d'une armée de citoyens une armée de prétoriens capable un jour de refaire un 18 brumaire ou un 2 décembre! Et le mal est plus grand qu'on ne pense.

La nation est empoisonnée jusqu'à la moelle. Je n'en veux comme preuve que le compte rendu paru dans *le Travailleur Socialiste* même, de la fête anniversaire de Wagram à Auxerre.

Le camarade qui a fait ce compte rendu est un bon socialiste, un militant qui a déjà donné des preuves de sa haine du militarisme et des patries actuelles, c'est d'autant plus douloureux de trouver sous sa plume un éloge enthousiaste des bandits de la Grande Armée.

Notre camarade, qui s'est oublié, ou peut-être qui n'a pas assez oublié les tranches empoisonnées de la petite histoire de France qu'on lui faisait apprendre par cœur à l'école, appelle sans ironie l'anniversaire de Wagram « un anniversaire glorieux ». Il déplore *que l'héroïsme de nos aînés* ait été tourné en ridicule par les mascarades et les clowneries de la fête du régiment à Auxerre.

« Si les vieux grognards de Wagram, ajoute-t-il, avaient pu, pour quelques heures, revenir parmi nous, comme ils auraient, à coups de bottes, balayé la cour de la caserne de tous les cotillons et de tous les guignols chamarrés. »

Erreur, camarade, c'était eux-mêmes des guignols chamarrés ; ils n'auraient rien balayé du tout, ils seraient venus se soûler avec leurs petits-fils et ils auraient trouvé que l'armée française depuis leur temps n'avait pas dégénéré.

Je trouve même que des pitreries suivies d'une soû-

lerie ne sont pas suffisantes pour commémorer le souvenir d'ignominies comme celles de Wagram. Je ne vois qu'une façon vraiment digne et symbolique de célébrer un pareil anniversaire.

Tant qu'il y aura des casernes, pour l'édification et la moralisation des soldats de notre démocratie, pour déshonorer à leurs yeux le militarisme et les guerres de conquête, je voudrais qu'on rassemblât dans la principale cour du quartier toutes les ordures et tout le fumier de la caserne et que, solennellement, en présence de toutes les troupes en tenue numéro 1, au son de la musique militaire, le colonel, en grand plumet, vînt y planter le drapeau du régiment.

En soumettant respectueusement ce projet de fête d'un nouveau genre au ministre de la guerre, je m'offre, pour la première solennité de ce genre, à commenter, sur le front des troupes, en un discours de circonstance, le livre d'or de l'armée française.

UN SANS-PATRIE

Nous publions ci-après un article récent de Hervé, paru dans le même journal, numéro du samedi 14 décembre 1901. Cet article est particulièrement utile au témoignage *que nous publierons.*

A NOS AMIS DE L'YONNE

> C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaie d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever davantage.
>
> Pascal

Me voici condamné par les tribunaux universitaires, révoqué définitivement et, cette fois, sans le moindre traitement.

Comme à dix-huit ans, je suis à la recherche d'une position sociale.

Que faire ?

Prendre un métier manuel ? Quand on vit dans les livres depuis l'âge de dix ans et quand on s'y est usé les yeux, on n'est pas bon à grand chose.

Vivre de ma plume dans le journalisme ? Les très rares journaux socialistes où je consentirais à entrer ont leur personnel au grand complet et les autres, ou bien sont obligés pour vivre de recourir à des combinaisons financières que je réprouve, ou bien ne nourrissent pas leurs hommes. Quant aux journaux radicaux qui peuvent payer leurs rédacteurs, je n'y pourrais entrer, n'étant pas radical, que si l'on m'y offrait « une tribune libre », comme celle de Briand à *la Lanterne*, où je pourrais exposer, sous ma propre responsabilité et en toute indépendance, nos doctrines socialistes : or, je ne suis pas près de trouver cet oiseau rare.

Accepter un mandat lucratif, devenir un politicien de métier, briguer un siège de député ? La proposition

m'en a été faite de plusieurs côtés. Il paraît qu'il y a au moins cinq circonscriptions électorales qui se disputent l'honneur de me nommer... ou de me blackbouler au mois de mai prochain. Je suis extrêmement flatté de la bonne opinion qu'ont de moi certains Comités électoraux, mais, en vérité, je n'ai pas de goût pour le métier : sauf le respect que je dois à nos honorables, j'aimerais mieux scier du bois à vingt-cinq sous par jour que d'être député à vingt-cinq francs ; et puis, je n'ai pas l'étoffe qu'il faut, je n'ai ni les qualités... ni peut-être les défauts qui sont indispensables pour tenir le rôle convenablement ; enfin, il y a, de par le monde, assez d'universitaires en rupture de chaire, sortis de l'Université avec fracas, pour se tailler une petite réclame et grimper sur un des fauteuils du Palais-Bourbon pour que je ne contribue pas, pour ma part, à augmenter la démoralisation du peuple et à lui faire voir partout des arrivistes et des ambitieux.

Que faire alors ?

J'ai trouvé.

Je me fais professeur ambulant de socialisme, ou si l'on veut commis-voyageur en socialisme. Je placerai ici une conférence antimilitariste, là un sermon anticlérical, ailleurs encore un exposé de nos doctrines économiques, et un peu partout, j'espère, quelques abonnements au *Travailleur Socialiste*. A l'appel des groupes socialistes, des syndicats ouvriers ou agricoles, des loges maçonniques ou des sociétés de libre-pensée de l'Yonne j'accourrai avec ma marchandise et, sans être un foudre d'éloquence, je me flatte de trouver preneur. J'irai dans nos campagnes, si délaissées de tous nos propagandistes, étudier sur place la question

agricole, interroger propriétaires gros et petits, fermiers et journaliers, vignerons et bûcherons ; j'écouterai leurs doléances, je leur dirai les remèdes que leur apporte le socialisme, je dissiperai leurs préjugés contre nous et j'espère, à force de patience, faire évoluer doucement nos ruraux, déjà si démocrates et si anticléricaux, vers l'antimilitarisme et le socialisme.

Que les groupes ou les particuliers qui croient que je puis, par cette propagande, faire une besogne utile écrivent à notre ami Dupore, aux bureaux du *Travailleur Socialiste ;* je me mettrai en campagne dès le début du mois prochain, après avoir établi un itinéraire rationnel. Je demande seulement en retour, aux amis qui m'appelleront pour des conférences, de trouver un local, de s'arranger pour que l'entrée en soit gratuite — autant que possible — et de s'occuper de tous les détails matériels pour lesquels je ne me crois pas beaucoup d'aptitude.

Je les avertis seulement que je ne veux faire la cuisine électorale de personne, ni celle de Pierre, ni celle de Paul, ni celle de Tartempion. Tant mieux si ma propagande profite dans quelque mesure à un bon républicain ou à un socialiste, au détriment d'un réactionnaire ou d'un républicain à la Villejean : mais je tiens à rester étranger, en tant que conférencier, aux luttes électorales qui vont s'ouvrir.

Qu'on se rassure ! Je n'oublie pas l'importante question du viatique ; je ne m'embarque pas sans biscuit, comme disent les marins bretons. Le ministre de l'instruction publique et des théâtres m'ayant fait supprimer mon traitement, des collègues ont eu l'idée, à la fois délicate, ingénieuse et audacieuse de me le

servir quand même. Sur l'initiative de mon ami Lapicque, maître de conférences à la Sorbonne, l'un des quatre universitaires qui vinrent si crânement déposer pour moi en Cour d'assises, une Caisse de secours mutuels se constitue entre membres de l'enseignement pour garantir leur traitement aux professeurs ou instituteurs frappés, pour raisons politiques, par l'arbitraire administratif ; chacun verse par mois un centième de ce qu'il gagne. Il paraît que je vais être le premier pensionné du coup d'État..... du coup d'État administratif qui voudrait priver les membres de l'enseignement d'une partie de leurs droits civiques.

Quand *le Travailleur Socialiste* aura fait fortune et pourra payer ses rédacteurs ou quand, les Groupes socialistes s'étant multipliés dans notre département, la Fédération socialiste de l'Yonne sera assez riche pour m'assurer un salaire régulier, — tout travail mérite salaire, même celui de commis-voyageur en socialisme — je cesserai d'avoir recours à la Caisse de résistance qu'organise mon ami Lapicque. D'ici là, j'accepterai la pension qu'elle me fera, — pour blessures reçues au service de la bonne cause, — je l'accepterai, avec reconnaissance, sans doute, mais sans la moindre gêne.

C'est maintenant que je comprends bien la belle parabole de Jésus le Galiléen, de ce Jésus que je veux citer une fois encore dans *le Travailleur Socialiste* — moi qui suis un athée — pour l'édification de notre ancien collaborateur, l'éminent et distingué curé-archiprêtre de Sens : « Ne vous inquiétez ni de la nourriture nécessaire à la vie, ni des vêtements dont vous recouvrirez votre corps... Considérez les oiseaux du ciel : ils

ne sèment ni ne moissonnent ; ils n'amassent rien dans des greniers : cependant votre père céleste les nourrit... Pourquoi vous inquiéter du vêtement ? Voyez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent ni ne filent et pourtant Salomon, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux... Soyez donc sans inquiétude et ne dites pas : « Qu'aurons-nous à manger, ou à boire, ou pour nous vêtir ? Ce sont là les soucis des païens... Cherchez donc avant tout le royaume de Dieu et sa justice et tout cela vous sera donné par surcroît. »

Gustave Hervé

J'ai rédigé le commencement du témoignage que je veux contribuer à l'éclaircissement du cas Hervé. Ce témoignage passera tout entier en un seul cahier. Je tâcherai d'y approfondir un peu.

Nous avons publié un dossier de l'affaire Hervé dans le quinzième cahier de la deuxième série. — Mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant — *1 franc*

le premier cahier de la troisième série	*0 franc 60*
le cinquième cahier de la troisième série	*1 franc*
le sixième cahier de la troisième série	*1 franc*
les quatre cahiers ensemble	*trois francs*

BILAN BREF

Nous avons trop de travail, Bourgeois et moi, pour pouvoir donner beaucoup de temps à la recherche indispensable d'abonnés nouveaux. Nous comptons sur nos abonnés anciens pour nous y aider, pour nous suppléer. Nous recevons à peu près un abonnement nouveau par jour. Ce n'est pas beaucoup, mais la régularité même de ce mouvement nous rassure. Il dépend de nos abonnés que ce mouvement continue, croisse, aboutisse. Je ne veux faire ici aucun boniment, mais je me permets d'insister. Je renvoie au bilan que nous avons publié dans le premier cahier de la troisième série.

Nous faisons un effort industriel et commercial considérable. Que nos abonnés nous secondent. Il est évident que le quatrième cahier de la troisième série nous est beaucoup plus onéreux, administrativement, qu'un cahier ordinaire.

D'ailleurs il suffit de lire un peu nos cahiers pour s'apercevoir que nous ne faisons rien, par la rédaction, pour nous faire appuyer des puissances reconnues.

Je rappelle que ce qui est en cause n'est plus l'existence de nos cahiers, mais leur plénitude. Leur existence est acquis. Mais selon nos moyens la troisième série sera établie entre une limite maxima et une limite minima. La série maxima serait une série de vingt cahiers où les gros cahiers comme le Jaurès ne compteraient que pour un. La série minima serait une série

équivalente à vingt cahiers ordinaires, où les gros cahiers compteraient pour leur équivalence, où le Jaurès par exemple compterait pour cinq cahiers et demi. Dès à présent nous sommes assurés que nous ne tomberons pas à la limite minima. Je désire passionnément que nous puissions monter à la limite maxima.

Sur demande nous envoyons éventuellement les cahiers spécimens que l'on veut, sauf le Jaurès, qui a une grosse valeur administrative, qui n'est pas dans le commerce, et que nous réservons à nos abonnés fermes.

Il nous est très utile que l'on nous achète les cahiers indépendants. Ainsi M. Charles Keller nous a commandé pour Nancy vingt exemplaires de *la Grève*.

Si je le puis, je publierai avant Pâques un nouveau bilan, non seulement financier, mais de personnes. Je désire passionnément que la troisième série soit complète. Beaucoup d'honnêtes gens nous ont apporté de la copie. Je leur en sais particulièrement gré, car les auteurs que nous publions connaissent à leur égard le bilan de l'opération. *Avoir :* ils sont publiés au moins à deux mille exemplaires, envoyés immédiatement à plus de treize cents abonnés, lecteurs sérieux patiemment choisis, lus d'au moins trois mille personnes. *Doit :* la bonne presse fait un silence total sur cette publication.

Nos anciens abonnés n'ont pas oublié les rares courriers *que notre ami Lionel Landry nous a envoyés* de Chine. *Aujourd'hui nous publions de Félicien Challaye deux* courriers d'Indo-Chine.

COURRIER D'INDO-CHINE

Novembre 1901

Mon cher Péguy,

Comme tu as demandé à un de nos amis de renseigner les abonnés des *Cahiers* sur la façon dont les troupes européennes ont traité les Chinois, tu me demandes aussi de dire ce que je sais de la façon dont les Français traitent les indigènes en Indo-Chine. Ce n'est pas une étude générale que je t'envoie ; c'est une simple énumération de choses vues ou entendues. Si l'on veut se faire une idée complète des rapports légaux établis entre les indigènes et les Européens, connaître quels impôts, quelles corvées, quelles réquisitions, quelles vexations légales accablent les indigènes, comprendre comment des sommes énormes, levées par l'impôt sur les indigènes, sont employées par les Français sans aucun souci du bien-être des indigènes, dans le seul intérêt de certains Français ou de la politique générale française, on trouvera un grand nombre de faits exacts et significatifs dans un livre dont il faut conseiller la lecture : *L'Indo-Chine*, par le capitaine *Fernand Bernard* (Bibliothèque-Charpentier, Fasquelle, Paris).

***

Le premier indigène d'Indo-Chine que je rencontrai, ce fut un Cambodgien, avec qui je causai quelquefois

sur un bateau français allant de Colombo en Égypte. Il était dans le ravissement. « Tout le monde, expliquait-il, me traite si bien sur ce bateau : quelle différence avec les Français de chez nous ! Quand ils nous rencontrent dans la rue... » Comme il savait mal le français, il ne trouva pas le mot propre, compléta sa phrase en lançant dans l'air un formidable coup de pied.

Quand j'allai de Marseille à Saïgon, sur *l'Océanien*, il y avait parmi les passagers un fonctionnaire annamite intelligent, cultivé, parlant très bien le français ; il venait d'être fait à Paris chevalier de la Légion d'honneur. A l'arrivée du bateau à Saïgon, un vieillard, une femme, deux enfants annamites montèrent à bord, pour voir un des passagers ; en cherchant, ils entrèrent, ils osèrent entrer dans le salon des secondes classes ; indignés, les garçons se précipitèrent, les chassèrent à coups de serviette, s'amusèrent à les poursuivre dans les couloirs. C'étaient le père, la femme, les enfants du haut fonctionnaire annamite, désireux de revoir plus tôt le parent longtemps absent. Tout le monde à bord s'amusa beaucoup de cette aventure, qui parut très drôle.

A Saïgon, dès mon arrivée, j'allai voir un juge pour qui j'avais une lettre d'introduction. Ce juge se trouvait être un ami de la *Société nouvelle de Librairie et d'Édition* et un lecteur des premiers *Cahiers :* tout de suite il me parla à cœur ouvert. J'exprimai devant lui, naïvement, les opinions courantes en France : le Français plus intelligent que l'Anglais, s'intéressant plus que lui à l'indigène, le protégeant, l'aimant ; l'indigène heureux de vivre sous la loi française, etc. Le juge me regarda avec stupéfaction : il m'affirma que les Français d'Indo-

Chine traitent comme des sauvages ces Annamites qui appartiennent à une des races les plus intelligentes, les plus fines, les plus cultivées. Tout ce que j'ai vu depuis en Indo-Chine a confirmé ce jugement.



Plus j'ai vu de près les Annamites, plus j'ai eu de sympathie pour eux. Ils ont leurs défauts, des défauts orientaux, un certain manque de sincérité, de dignité virile. Mais que de qualités en échange! D'abord ces trois vertus de premier ordre, communes à tous les peuples de civilisation chinoise : l'amour de l'instruction, le mépris de la mort, le respect des ancêtres, puis d'autres qualités aimables, bien extrême-orientales aussi, une politesse délicate, une parfaite tolérance pour les idées philosophiques ou religieuses d'autrui. Leurs adversaires mêmes reconnaissent qu'ils sont étonnamment intelligents, qu'ils comprennent avec une rare vivacité tout ce qu'on se donne la peine de leur expliquer. Très bons élèves, m'a-t-on dit d'eux dans toutes les écoles ; bons ouvriers, m'a-t-on dit dans les usines ; très bons soldats, m'ont dit tous leurs officiers. Nul peuple oriental ne rappelle autant les Japonais : le merveilleux développement du Japon semble promis aussi à la race annamite. Et quant à son passé, il suffit de dire que beaucoup de ses institutions séculaires sont, sans aucun doute, supérieures à nos institutions européennes; ce que les plus hardis d'entre nous réclament, les Annamites l'ont accompli depuis des siècles ; les enfants y ont toujours été tous égaux devant l'instruction ; le gouvernement y a toujours été réservé aux

plus instruits sans distinction d'origine; le développement de la propriété collective communale, ainsi que des lois imposant dans certains cas un usage social aux propriétés individuelles, a toujours empêché les moins riches de mourir de faim, sans ôter à l'activité de chacun cet encouragement de l'accroissement du bien-être.

Or, ce peuple d'une intelligence si fine, d'une sensibilité si délicate, d'une civilisation si avancée, nos Français d'Indo-Chine le traitent aussi mal qu'ils traiteraient n'importe quelle peuplade nègre du centre de l'Afrique. Noirs ou jaunes, peu importe : pas de différences entre ces « sauvages », n'est-ce pas? — J'ai vu constamment le Français vexer, injurier, brutaliser l'indigène. J'ai vu constamment le Français, — affolé souvent par la chaleur, l'absinthe, l'opium, — battre le domestique indigène qui a mal exécuté un ordre mal donné en une langue mal comprise. J'ai vu très souvent le Français frapper d'un coup de canne ou de cravache l'indigène qui dans la campagne oublie de se découvrir devant lui. J'ai vu souvent le Français menacer ou frapper pour le faire taire le conducteur de pousse-pousse demandant à être payé au tarif fixé. J'ai même vu souvent beaucoup de Français rudoyer les indigènes avec qui ils étaient en contact, sans aucun motif, sans aucun prétexte, pour le plaisir, ou bien, comme ils disent, pour maintenir le prestige du Blanc. Le plus bête, le plus vil des soldats de l'infanterie de marine s'estime supérieur au plus fin lettré annamite; il le cravachera, si celui-ci ne se découvre pas vite, il l'injuriera ou le rudoiera sans raison, pour s'amuser.

Quelques exemples plus particuliers. Dans un village

du Tonkin, je vois un colon faire venir le chef d'un village, un vieillard, et, parce que le village a mis quelque lenteur à exécuter certains travaux, lui tirer l'oreille et le souffleter. Qu'on juge de l'effet produit par un tel geste dans un pays de gens instinctivement polis qui ont le culte de la vieillesse ! — A Hué, un jeune Français habite dans un pavillon particulier de l'hôtel avec une femme indigène ; celle-ci réunit un jour à un thé quelques amies ; le patron de l'hôtel passe, demande quelle est la maîtresse du Français, ne la touche pas, chasse les autres femmes à coups de poing et à coups de pied ; « il y en a, lui, beaucoup méchant », me dit le soir la maîtresse du jeune Français. — A Hon Gay, deux femmes annamites portent mon bagage du port à l'hôtel ; une d'elles, une toute jeune fille, par lassitude ou curiosité, reste un moment debout sur une marche de l'escalier devant la maison ; le patron de l'hôtel se jette sur elle et à coups de poing et coups de pied la précipite au bas de l'escalier ; très douce, devant cette brutalité, la petite Annamite se contente de sourire. Jamais je ne me suis senti, comme à ce moment, rougir de honte, — rougir de la honte d'être Européen. — Cependant deux jeunes Français, très chics, arrivant avec moi à l'hôtel, s'étonnent de mon indignation : « ces femmes-là, ce ne sont pas des femmes, » disent-ils.

Naturellement les pires violences ne se passent pas en public. J'ai de bonnes raisons de croire que beaucoup de gradés et de gardes de la milice se comportent en vrais tyrans dans les postes qu'ils commandent, dans les villages placés sous leur protection. Tyrans aussi, sans doute, bien des résidents dans leur province, bien des colons dans leur concession, bien

des industriels dans ces usines où des femmes et des enfants annamites travaillent *dix-sept heures* par jour pour moins de 50 centimes. — De ces tyrannies cachées, quelques échos seulement parviennent aux oreilles du voyageur. Il a été su de tous qu'un des plus hauts fonctionnaires de la colonie, le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, a, pour un vol minime, fait mettre à la torture tout son personnel domestique. J'ai entendu, au cercle de Hué, un garde de la milice raconter comment il avait, par ordre, torturé des accusés, pour les faire avouer, en les suspendant par les pouces. Un juge, en qui j'ai pleine confiance, m'a affirmé ce fait monstrueux : un résident, pour punir ses serviteurs, leur piquait des épingles sous les ongles, les enfonçait lentement.

*
* *

Ce qu'il y a peut-être de plus effrayant en Indo-Chine, c'est que les Français y sont presque unanimes à mépriser l'indigène, à justifier ou du moins à accepter sans protestation les brutalités commises contre l'Annamite. — Au début de la conquête, on a voulu « assimiler » les Annamites, leur « conférer les bienfaits de la civilisation » : notre civilisation, nos coutumes, nos institutions ne sont-elles pas les meilleures absolument, rationnellement, pour tous les peuples du monde ? Ensuite, constatant l'échec des tentatives assimilatrices, et maintenant le principe de la supériorité absolue de la civilisation européenne, les Français ont considéré comme des barbares méprisables ces Annamites incapables de s'élever jusqu'à cette civilisation. Deux erreurs contraires, provenant de cette même idée

fausse, que les races sont identiques, qu'il n'y a entre elles que des différences d'éducation, qu'une bonne éducation doit réussir à européaniser, franciser le monde. Nos Français d'Indo-Chine ne soupçonnent pas qu'il y a plus de morts que de vivants, et que les morts mènent les vivants; que l'hérédité est plus forte que l'éducation; qu'il y a des différences de races; d'inchangeables différences morales entre les races; que des civilisations différentes conviennent à des races différentes; que des civilisations différentes peuvent être de valeur éducative égale. — Les seuls indigènes que la plupart des Français voient de près sont les domestiques (les « boys »), ce qu'il y a de plus plat, de plus menteur dans toute la population; par eux ils jugent de tous les autres : les Annamites riches ou pauvres, cultivés ou ignorants, s'habillent tous à peu près de même; nos Français ne font pas de différence entre eux, les traitent tous de même, c'est-à-dire aussi mal. D'ailleurs, ne sachant généralement pas la langue du pays, comment distingueraient-ils le lettré du « boy » ? — Autant ils méprisent l'Annamite, autant ils se moquent des rares Français s'intéressant aux êtres et choses annamites. Protester contre les cruautés qu'on voit commettre, c'est faire preuve d'humanitarisme niais, d'idiotie maladive; essayer de pénétrer dans l'intimité de certains indigènes, c'est s'aplatir, se déshonorer; c'est même trahir. Un fonctionnaire qui cherchait, par curiosité de psychologue, à connaître les indigènes cultivés de sa ville, me disait qu'il avait dû interrompre ces relations, tant ses supérieurs l'avaient blâmé et mal noté. J'ai moi-même paru un grotesque, aux yeux des jolies Françaises d'Hanoï, pour avoir dit

dans un salon l'émotion que j'avais ressentie à être reçu avec une cordialité délicieuse à la table et dans la famille du Huyen (sous-préfet indigène) de Tam Ky. L'aventure parut si ridicule qu'elle fit le tour de la ville.

Au point de vue des rapports entre Européens et indigènes, les fonctionnaires me paraissent en général moins mauvais que les colons; les nouveaux fonctionnaires (qui connaissent ou apprennent la langue) moins mauvais que les anciens. Le gouverneur-général Doumer scandalise tout le monde en faisant dîner à sa table son interprète annamite; il donne le bon exemple. De jeunes femmes récemment venues de France sont assez douces pour être énergiques et résister à l'opinion générale; une d'elles me disait : « Si mon mari ne peut administrer sa province sans tyranniser les indigènes, si je ne peux diriger ma maison sans battre mes domestiques, nous quitterons le pays et rentrerons en France. » Inutile de dire que ces provinces-là, que ces maisons-là sont aussi bien et mieux conduites que les autres; que la douceur ferme réussit mieux, ici comme partout, que la brutalité maniaque. — Les juges, surtout, se montrent en général justes et bienveillants envers les indigènes : aussi affirme-t-on couramment qu'ils « perdent la colonie » en condamnant l'Européen qui vole ostensiblement ou tue un indigène; ne nuisent-ils pas au prestige du Blanc, à l'honneur de la France? Pour avoir dit au tribunal que le Français qui frappe l'indigène, parce qu'il sait que celui-ci ne se défendra pas, est un lâche, le juge lecteur des *Cahiers* a été traîné dans la boue par l'immonde presse indo-chinoise. — Cependant les insultes, les haines n'empêchent pas

ces braves gens de faire leur devoir. Ce sont des juges surtout qui ont travaillé à faire supprimer la « cadouille », dont on fouettait constamment les indigènes condamnés, accusés ou innocents. Un de ceux qui ont participé à cette campagne me disait que c'étaient des dreyfusards qui avaient engagé la bataille, encouragés par le grand combat livré en France; sans l'affaire Dreyfus, on cadouillerait encore les Annamites dans les concessions françaises. Ainsi, mon cher Péguy, quand nous travaillions tous ensemble à délivrer le capitaine innocent, à délivrer le peuple de France, que la réaction nationaliste et cléricale s'apprêtait à écraser, nous travaillions aussi, sans le savoir, à sauver de châtiments inhumains les malheureux Annamites. Il y a une solidarité de toutes les causes justes et humaines : en luttant pour l'une d'elles, c'est toutes les autres aussi qu'on fait progresser.

*
* *

Certainement chacun des Français peut faire quelque chose pour les Annamites opprimés. Il faut créer en France une opinion publique bien informée des choses coloniales. Une condamnation générale et, pour ainsi dire, verbale de la colonisation ne suffit pas : la colonisation est un fait, peut-être (c'est mon sentiment) un fait inévitable; il faut tenir compte de tous les faits. Pour agir sur le réel, il faut tenir compte de tout le réel. Ceux qui acceptent le système colonial avec toute sa suite d'horreurs, sont coupables de brutalité nationaliste; mais ceux qui croient résoudre le problème colonial par un vote de congrès condamnant en général toute entreprise coloniale, me paraissent coupables

aussi, à leur manière, coupables de dangereuse impraticité. Les protestations verbales stériles dispensent trop aisément d'études précises, de projets de réformes pratiques et féconds. En reconnaissant comme nécessaire, donc en acceptant le fait de la colonisation, on peut efficacement travailler à en atténuer les horreurs, à en accroître les conséquences favorables. Pour délivrer les Annamites des brutalités qu'ils subissent, nous pouvons agir par l'opinion publique sur le Parlement, par le Parlement sur le Ministère, par le Ministère sur le Gouvernement général, les fonctionnaires et les colons de l'Indo-Chine.

II

Novembre 1901

Pour quelqu'un qui a vécu en Extrême-Orient, ne fût-ce que quelques mois, rien n'est irritant comme d'entendre l'éternelle apologie du rôle qu'y jouent les missionnaires. Beaucoup de républicains croient encore, beaucoup de journaux républicains disent encore, que, si les associations religieuses sont dangereuses en France par leur opposition au pouvoir civil, elles servent du moins dans le monde la cause de la nation française. Je reviens d'Extrême-Orient avec l'impression très forte que le mal fait par les associations religieuses en France est minime, comparé au mal fait par elles en Indo-Chine. Je veux, mon cher Péguy, te citer quelques faits, peu connus ou même ignorés en France. Ce que je dirai, je l'ai entendu répéter par tout le monde en Indo-Chine, — catholiques, non catholiques,

fonctionnaires, colons, indigènes, — sans aucune exception ; j'ai reçu des témoignages d'hommes absolument sûrs ; j'ai eu, dans certains cas, les preuves matérielles en mains. Je ne citerai d'ailleurs aucun nom : la Mission est puissante en Indo-Chine ; ceux qui s'opposent à elle ou révèlent ses agissements, sont vite brisés.



C'est la Société des Missions Étrangères de la rue du Bac qui a, avec les missionnaires espagnols au Tonkin, le monopole de la propagande catholique en Indo-Chine. De l'aveu de tous, les missionnaires de cette Société se donnent, avant tout, pour tâche d'enrichir la communauté, par divers moyens, notamment par l'exploitation des terres et certaines formes de commerce. A cela, pas d'inconvénient en principe : le missionnaire, issu de famille paysanne, est souvent un excellent colon ; à Phan-Ran, par exemple, des missionnaires ont mis en valeur, par d'habiles irrigations, un terrain jusqu'alors inculte. Mais il faut voir de près la façon dont ils réunissent des travailleurs et acquièrent des terres.

Comme travailleurs, ils ont ceux qu'on appelle les convertis. Or c'est un fait que les convertis catholiques en Indo-Chine, comme les convertis protestants dans l'Inde, comme les convertis protestants et catholiques en Chine, sont la lie de la population. Trop différents de race pour pouvoir être sensibles à des arguments métaphysiques ou moraux, c'est uniquement pour des raisons matérielles et basses qu'ils se convertissent : pour recevoir certains secours, surtout pour avoir, en

cas de difficultés, de démêlés avec la justice, un avocat français auprès des autorités françaises. Tous les individus tarés, tous les êtres assez vils pour renoncer aux traditions séculaires de la race, au culte de la famille, se groupent autour de la mission. Impossible de traverser un quartier ou un village catholique sans remarquer l'énorme proportion des horribles têtes, des visages patibulaires. — Les missionnaires font travailler tout ce monde-là à bâtir l'église ou à cultiver la rizière. Ils paient le travail et s'assurent la fidélité de cette clientèle, en la défendant dans tous les cas, par tous les mensonges, devant toutes les autorités, sur lesquelles ils ont de mystérieux moyens d'action. « Sur dix affaires ennuyeuses, me disait le résident H., neuf me viennent des missionnaires, de l'acharnement qu'ils apportent à défendre contre toute justice les intérêts matériels de leurs clients. » — J'ai eu entre les mains un faux commis par le père M., un des pères les plus connus en Indo-Chine : il s'agissait, par un faux acte de vente antidaté, d'arracher à un Annamite bouddhiste une rizière qui lui appartenait, pour la faire donner à un Annamite chrétien ; un hasard fit découvrir le faux au juge, qui prévint le Père de l' « erreur » qu'il avait commise ; le Père s'excusa, n'insista pas. Dans un autre cas, le juge dut menacer un missionnaire de le faire arrêter en plein tribunal pour faux témoignage ; le missionnaire avoua le mensonge.

Dans leur ardeur à défendre les scélérats groupés autour d'eux, les Pères créent des difficultés partout. Je connais une école pour indigènes dans une grande ville, où, pour cette raison, on fait tout le possible pour ne pas avoir d'élèves chrétiens. Mêmes embarras dans

les hôpitaux, où les sœurs font un sort très privilégié aux Annamites catholiques, au détriment des autres malades.

Quand le résident, le juge ou le docteur est assez faible pour donner aveuglément raison au missionnaire, l'Annamite non chrétien voit tous ses droits méconnus. Et il est courageux et méritoire de résister à la pression du bon Père : les fonctionnaires qui s'opposent à la Mission sont vite déplacés ou brisés ; un hasard étrange disperse aux quatre coins de la colonie les rares francs-maçons qui, groupés, seraient dangereux. La Mission jouit d'une puissance incompréhensible et réelle et terriblement dangereuse, dans les hauts milieux indo-chinois. Il semble qu'on y ait peur d'elle ; que, par peur, on y fasse tout ce qu'elle veut. N'est-ce pas elle qui, en déchaînant en France une violente campagne de presse contre Laroche, l'a fait rappeler de Madagascar ? En Indo-Chine, comme à Madagascar, il vaut mieux avoir pour soi que contre soi la Mission.

Dans un cas spécial, bien caractéristique, les Pères recrutent leur main-d'œuvre par la force. C'est une histoire extraordinaire, à peine croyable, vraie pourtant ; j'ai recueilli là-dessus des témoignages décisifs, indubitables. Les Pères de la Mission des Bahnars et de celle du Bas Laos achètent aux sauvages Moïs les Annamites que ceux-ci vont voler dans la plaine ; ils font travailler de force les Annamites ainsi achetés, les gardant à la Mission soi-disant pour les convertir ; ensuite ils les renvoient, vieux ou incapables de travail, dans leur famille, moyennant une forte rançon. Je ne sais s'il est exact, comme on l'affirme, dans les régions de l'Annam limitrophes des territoires Moïs, que les

Pères organisent eux-mêmes ces expéditions : il suffit qu'ils les encouragent indirectement, en récompensant à bon prix (un buffle et deux marmites, dit-on) les Moïs qui se livrent à ce commerce. Les Pères nomment cet *achat d'esclaves* d'un nom plus doux, plus évangélique : *le rachat des captifs.*

***

Quant à la façon dont les missionnaires étendent leurs terres, elle est édifiante aussi. Je ne parle pas des vilains tours dont se plaignent certains colons européens : il paraîtrait que parfois le missionnaire, dont la rizière touche une concession, prête obligeamment au concessionnaire sa docile main-d'œuvre chrétienne, puis brusquement la retire, obligeant ainsi le colon à vendre la terre mise en valeur, et se trouvant là, comme par hasard, pour la racheter à un prix avantageux. — C'est surtout au détriment des indigènes et par l'usure que les missionnaires étendent les biens de la Mission. Le Père prête à gros intérêts à un village annamite les sommes nécessaires pour payer les lourds impôts; la garantie de l'emprunt, c'est la partie aliénable des rizières communales, ou le riz produit par la partie inaliénable ; quand les sommes prêtées et les intérêts de ces sommes arrivent à égaler la valeur de la partie aliénable des terres communales, le missionnaire s'en empare. Ainsi les Pères réussissent à anéantir l'admirable bienfait résultant pour les indigènes de la vaste extension de la propriété collective communale qui permet aux plus pauvres de vivre. C'est leur but : quand l'indigène sait qu'il mourra de faim sans les secours des bons Pères, il se fait chrétien.

En Cochinchine, la Société des Missions Étrangères jouit de la personnalité civile ; au Tonkin et en Annam, les Pères se lèguent par testament, d'individu à individu, les biens de la Mission. Il est même arrivé cette drôle d'histoire en Annam : le Père D. avait acquis des terres pour la Mission; un jour il se défroqua, refusa de rendre la terre ; en mourant, il la légua à sa maîtresse indigène. La Mission aurait perdu son bien; mais les Pères menacèrent tellement la pauvre femme (des peines éternelles dans l'autre monde, peut-être d'une mort soudaine en celui-ci) qu'elle se décida à tout rendre. — On affirme que, soit directement, soit indirectement sous des noms de missionnaires européens ou de Pères indigènes, la Mission posséderait une grande partie de la colonié.

En tout cas, les Pères « font de l'argent », comme on dit en Indo-Chine. De temps en temps, un Père spécialement choisi va verser la forte somme rue du Bac. Quelques mois avant les élections, par exemple. Les rizières de la colonie que s'est conquise à prix d'or et de sang la République française, paient une partie de la campagne menée en France contre la République.

***

En Indo-Chine, comme d'ailleurs en Chine, les missionnaires forment un État dans l'État. Les quartiers catholiques sont des villages à part, ou une ville dans la ville : à Pnom Penh, c'est par un pont-levis qu'on y pénètre. D'ailleurs les Pères possèdent souvent aussi, à Haïphong par exemple, une partie de la ville non chrétienne. — Dans le quartier catholique, les Pères, quel-

quefois, accumulent des armes, soi-disant contre les pirates. On dit qu'ils y lèvent de véritables impôts. Ils ont leur sceau : « Indo-Chine Française : Mission de — », et de ce sceau, ils usent pour donner une allure officielle à leurs proclamations aux indigènes. Ils ont aussi leur drapeau. En arrivant au Tonkin, la première chose que je vis, ce fut, sur un « sampan », un drapeau tricolore avec la croix sur la partie blanche, le drapeau de la Mission. — Sous ce drapeau de la Mission, il doit se passer d'étranges choses, qu'on soupçonne plus qu'on ne les sait. Dans les villages chrétiens où évangélisent des Pères espagnols, des voyageurs se sont étonnés de rencontrer de petits Annamites à type étonnamment castillan : « Que voulez-vous ? disait un missionnaire espagnol, à un résident de ma connaissance ; nos Pères ne sont pas toujours convenables. » — Pour maintenir leur domination dans leurs villages, les Pères, paraît-il, ne méconnaissent pas les avantages du fouet ni de la « cadouille ». On m'a affirmé l'authenticité d'un mot de Mgr Puginier, célèbre là-bas : « Dieu fait bien ce qu'il fait : il a fait pousser le rotin à côté de l'Annamite : c'est pour s'en servir. »

***

Ce qui est grave, c'est que les missionnaires introduisent parmi une population éminemment pacifique un dangereux esprit de guerre intestine. L'Annamite est naturellement d'une admirable tolérance religieuse. Les lettrés adhèrent à la morale purement philosophique de Confucius ; le peuple mêle un vague bouddhisme à des superstitions variées. Devant moi, un de mes amis

demande à son « boy » pourquoi il brûle, dans les chapelles, des morceaux de papier doré ; c'est pour que Bouddha, croyant que son fidèle a brûlé pour lui de l'or, lui rende, après sa mort, en or, ce qu'il aura brûlé en papier : « toi connaître, dit le « boy », toi ne pas croire ; Bouddha, lui, beaucoup bête, lui ne pas connaître, lui croire. » — L'Annamite, naturellement si peu religieux, est parfaitement tolérant. Mais, à cause des agissements des missionnaires, il en vient à détester l'Annamite chrétien, pour des raisons d'ordre économique : appuyé toujours par le missionnaire, souvent par les autorités, l'Annamite chrétien lui fait tous les torts, lui vole son bien, sa rizière. Un des moins mauvais journaux du Tonkin publiait, en décembre 1900, un article exprimant la crainte qu'un mouvement de Boxeurs annamites n'éclatât bientôt au Tonkin, provoqué, comme le mouvement des Boxeurs chinois, par les agissements de la Mission. Ce sont les représentants de la religion d'amour qui introduisent ce violent courant de haine dans une population païenne exceptionnellement douce et pacifique.



Je ne pardonne pas, mon cher Péguy, aux missionnaires le mal qu'ils font à la France en provoquant ainsi un soulèvement des indigènes. Je ne leur pardonne pas le mal qu'ils font aux Annamites. Nulle part on n'est aussi dur et méprisant pour l'indigène qu'à la Mission. A un résident de mes amis, actif et dévoué, un missionnaire disait qu'il ne comprenait pas qu'on prît des mesures pour arracher les indigènes à la

variole : « C'est, disait-il, un moyen providentiel destiné à empêcher le trop grand accroissement de la population. » Sans doute, en créant la variole, Dieu fit bien ce qu'il fit, comme en créant le rotin. Nulle part autant qu'à la Mission, on n'est acharné partisan de l'administration directe, adversaire décidé de l'accord avec les cours indigènes, païennes, avec les mandarins, inconvertissables. Si nos administrateurs ont commis dès le début la faute immense d'essayer de remplacer le protectorat loyal par un gouvernement à l'européenne, c'est souvent parce que, dans leur ignorance, ils ont suivi les conseils du missionnaire, intéressé à créer l'hostilité du fonctionnaire français et du lettré indigène. — La Mission continue à appuyer de ses forces très puissantes toutes les tentatives dirigées contre les libertés, la dignité, la civilisation traditionnelle des Annamites.

La tâche la plus urgente qu'ait à accomplir la République française en Indo-Chine, c'est de mettre un terme aux brutalités des Européens de là-bas et en même temps aux agissements malhonnêtes et haineux des missionnaires. A cette condition seulement cessera d'apparaître ironique, ridicule et cruelle la devise affichée sur les murs des écoles indigènes : « Aimez la France qui vous protège. »

Félicien Challaye

Nous publierons du même auteur dans un prochain cahier : La Russie vue de Vladivostock, journal d'un expulsé.

LA GRÈVE

Plusieurs erreurs de texte ont passé dans le sixième cahier. En particulier

Page 16, troisième ligne, au lieu de *avec l'artilleur*, on doit lire *avec l'outilleur*.

Même page, ligne 19, *un peu démonté* fait partie du texte et n'est pas un jeu de scène. Ainsi

LANTIER. — Un peu démonté, je ne sais quoi répondre.

Même page, dernier mot, et commencement de la 17, au lieu de *simplem*, on doit lire *simplet*.

Page 23, quinzième ligne, au lieu de *à la côte,* on doit lire à la cote.

L'auteur a été fort mécontent. Il a bien fait. J'aime qu'un auteur se passionne pour son texte.

Il faut seulement se partager les responsabilités.

L'artilleur était dans la copie. J'ai laissé passer, parce que j'ai supposé que c'était un surnom, un ouvrier qu'on surnommait l'artilleur.

Un peu démonté n'était pas du jeu de scène. Il était du texte. C'est le metteur en pages qui, distribuant la copie aux compositeurs, l'a mis dans les jeux d'un coup de crayon bleu.

Simplet, dans le texte. C'est le correcteur qui a mis *simplem*. Il a pensé qu'il ne s'agissait pas de simplet, mot vieux français, mais du mot d'argot simplem, abréviation de simplement. Il m'a dit que le ton général de la pièce indiquait, demandait cette correction. Il pensait que Lantier ne connaît pas, ou n'emploie pas simplet. Je me suis rendu à ses raisons.

Il faut savoir que si le metteur en pages ne touchait pas à la copie qu'on lui apporte, on obtiendrait les résultats les plus extraordinaires ; et si le correcteur ne touchait pas aux épreuves, il resterait les fautes les plus invraisemblables.

La copie n'est jamais absolument propre, la copie ne se suffit jamais absolument à elle-même. Si bien établie qu'elle soit, il reste toujours des fautes, souvent les fautes d'orthographe les plus grossières. Non pas que les auteurs ne sachent pas l'orthographe. Ils la savent presque toujours. Mais ils font des lapsus. Il y a des coquilles de manuscrit comme il y a des coquilles de typographie. Elles échappent souvent au lecteur. Combien de nos abonnés se sont avisés que Téry écrit sibyllin sybillin. Je n'en conclus pas que Téry ne sait pas l'orthographe, ni que nos abonnés ne savent pas lire. J'en conclus qu'il faut être prudent.

Maurice Kahn veut bien me signaler que dans la lettre de Maurice Bouchor on doit lire ligne 7 de la lettre, au lieu de *scène des Bavards*, scène des Bavardes ;

ligne 12 de la lettre, au lieu de *eu*, lu ;

ligne 13 de la lettre, au lieu de Grégoire, *Gringoire*.

Kahn est plus familiarisé que moi avec l'écriture de Maurice Bouchor, qui n'est pas familière. J'avoue que je ne connaissais pas la scène des Bavardes. Mais tout le monde à l'imprimerie, moi-même, connaissions Gringoire. Nous croyions tous avoir composé, lu, corrigé Gringoire. Il faut faire attention.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 5167

Nous avons en vente à la librairie des cahiers :

Jean Jaurès. — **Études Socialistes,** un volume de LXXVI + 276 pages, édité par la Société d'Editions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorff, un volume à trois francs cinquante.

L'*avertissement* que l'on a pu lire dans le quatrième cahier de la troisième série n'a pas été réimprimé dans l'édition Ollendorff.

Jean Jaurès. — **Action Socialiste,** première série, *le Socialisme et l'Enseignement, le Socialisme et les Peuples,* un volume in-18 de 560 pages, édité par la librairie Georges Bellais, devenue la Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, un volume à trois francs cinquante.

Le troisième cahier de la troisième série a été

Georges Sorel. — **De l'Église et de l'État,** fragments 1 franc

Vient de paraître à la librairie Jacques, en vente à la librairie des cahiers :

Georges Sorel. — **Essai sur l'Église et l'État,** édition complète, un volume in-octavo de 64 pages 2 francs

Extrait de *la Revue Socialiste,* août, septembre, octobre 1901.

Le deuxième cahier de la troisième série est

Charles Guieysse. — **Les Universités populaires et le mouvement ouvrier** *1 franc*

Les cahiers ont publié dans leur deuxième série

Antonin Lavergne. — **Jean Coste** ou **l'Instituteur de village**, un roman 3 francs 50

Dans ses deux premiers numéros hebdomadaires le nouveau *Mouvement Socialiste* a publié de M. Maxime Leroy une étude : *la Propriété individuelle et le Code civil,* réponse aux *Études Socialistes* que nous avons publiées de Jaurès.

Dans les mêmes numéros *le Mouvement* a commencé à publier *les Tisserands,* de Hauptmann, cinq actes, traduit par Jean Thorel.

Dans la partie *Art et Littérature*, dirigée par Lucien Besnard, nous avons trouvé l'éreintement de Barnum et Bailey que tous les honnêtes gens attendaient.

René Salomé a commencé à envoyer de la copie à *Jean-Pierre*.

Nous avons publié dans le cinquième cahier de la troisième série, quatrième page de la couverture, le choix de livres que *Jean-Pierre* avait fait cette année pour les étrennes. *Jean-Pierre* a dans son numéro 3, du premier janvier, ajouté les livres suivants. Ces livres sont en vente à la librairie des cahiers.

Docteur L. Azoulay. — **Oh! les jolies histoires d'animaux**, album de planches en couleurs 3 francs 50

Fred Isly. — **Les petits Katapans de la reine Ortie**, illustrations de Benjamin Rabier, album 5 francs

Dickens. — **L'Ami commun**, 2 volumes chaque 1 franc

Dickens. — **Bleak-House**, 2 volumes chaque 1 franc

Miss Cummins. — **L'Allumeur de réverbères** 1 franc

Currer-Bell. — **Jane Eyre**, 2 volumes chaque 1 franc

Anatole France. — **Le crime de Sylvestre Bonnard** 3 francs 50

Anatole France. — **Le livre de mon ami** 3 francs 50

Demolder. — **Le cœur des pauvres** 3 francs 50

G. Lenotre. — **Vieilles maisons, vieux papiers** 8 francs

Victor Hugo. — **Quatre-vingt-treize**, roman broché 3 francs 50

Nous sommes heureux d'annoncer à nos abonnés de Paris et à nos abonnés de province qui sont de passage que le restaurant coopératif, au coin de la rue du Sommerard et de la rue Thénard, a fait effectuer dans ses locaux l'agrandissement depuis longtemps attendu et impatiemment demandé. La surface utile a été majorée environ des deux tiers.

Nous avons reçu de M. Gustave Téry une réponse au sixième cahier.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce septième cahier le jeudi 16 janvier 1902.

HUITIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

BERNARD LAZARE

L'OPPRESSION DES JUIFS

DANS L'EUROPE ORIENTALE

LES JUIFS EN ROUMANIE

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Nous organisons patiemment notre service de librairie. Ayant remarqué depuis quelques mois que l'on nous commandait souvent des Kuentsler-Monographien *de Knackfuss, nous avons commencé à en avoir d'avance.*

Les monographies inscrites au dernier catalogue sont les suivantes :

Begas, Reinhold	Leibl	Schinkel
Botticelli	Lenbach.	Schwind, M. v.
Burne-Jones	Leonardi da Vinci	Steen, Jan, und Therborch
Canova	Liebermann	Stuck
Chodowiecki	Mantegna	Teniers d. j.
Correggio	Memling	Therborch und Jan Steen
Defregger	Menzel	Thoma
Dürer	Millet (u. Rousseau)	Thorwaldsen
van Dyck	Michelangelo	Tiepolo
van Eyck, Hubert und Jan	Munkacsy, M. v.	Tintoretto
Gebhardt, E. v.	Murillo	Tizian
Ghirlandajo	van Ostade Adriaen und Isack	Vautier
Giotto	Pinturicchio	Veit, Philipp
Hals, Franz	Prell	Velazquez
Herkomer	Raffael	Veronese
Holbein, d. j.	Rembrandt.	Verrocchio
Kaulbach F. A. v.	Rethel	Watteau
Klinger	Richter, Ludwig	Wereschtschagin
Koner	Rousseau (u. Millet)	Werner, A. v.
Knaus	Rubens	

Parmi ces monographies nous avons d'avance à la librairie des cahiers :

Botticelli	Giotto	Rembrandt
Burne-Jones	Hals, Franz	Rubens
Canova	Holbein, d. j.	Teniers d. j.
Correggio	Leonardi da Vinci	Thorwaldsen
Durer	Mantegna	Tizian
van Dyck	Michelangelo	Velasquez
van Eyck, Hubert und Jan	Munkacsy	Veronese
Ghirlandajo	Murillo	Watteau
	Raffael	

Du même auteur, en vente à la librairie des cahiers

Le Miroir des Légendes, 1892. — Lemerre, chez P.-V. Stock, un volume 3 francs 50

L'Antisémitisme, son histoire et ses causes. 1894. — Chailley, chez P.-V. Stock, un volume 3 francs 50

Figures contemporaines, 1895. — Perrin, un volume 3 francs 50

Les Porteurs de Torches, 1897. — Colin, un volume 3 francs 50

La Porte d'Ivoire, 1897. — Colin, un volume 3 francs 50

En collaboration avec Ephraïm Mikhael :

La Fiancée de Corinthe, légende dramatique en trois actes, 1888. — Camille Dalou, chez Stock, un volume

Du même auteur

Lettres prolétariennes. — I. **ANTISÉMITISME ET RÉVOLUTION**, mars 1895. — Réimprimé chez Stock, une brochure o franc 10

CONTRE L'ANTISÉMITISME. — *Histoire d'une polémique*, 1896. — Stock, une brochure o franc 50

HISTOIRE DES DOCTRINES RÉVOLUTIONNAIRES. — Leçon d'ouverture faite le 16 décembre 1895 au Collège libre des Sciences sociales, extrait du *Devenir Social*, numéro de janvier 1896. — Giard et Brière, un tirage à part o franc 50

Du même auteur

UNE ERREUR JUDICIAIRE

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DREYFUS, novembre 1896. — Bruxelles, deux premières éditions aujourd'hui épuisées. Réimprimé chez Stock, 1897, une brochure 0 franc 50

L'AFFAIRE DREYFUS. — *Deuxième Mémoire* avec des Expertises d'Écritures de MM. Crépieux-Jamin, Gustave Bridier, A. de Rougemont, Paul Moriaud, Ed. de Marneffe, Walter de Gray Birch, Thomas-Henry Gurrin, J.-Holt Schooling, David-N. Carvalho, etc. Octobre 1897. — Stock, un volume 3 francs 50

COMMENT ON CONDAMNE UN INNOCENT. — *L'acte d'accusation contre le capitaine Dreyfus.* Janvier 1898. — Stock, une brochure 0 franc 50

Du même auteur en préparation

pour les Cahiers de la Quinzaine

Sionisme et Assimilation

en librairie

Le Fumier de Job, un volume à 3 francs 50

La Superstition chrétienne du meurtre rituel

Une histoire économique des Juifs

Un des tout prochains cahiers sera du même auteur

L'Oppression des Juifs dans l'Europe orientale. — LES JUIFS EN RUSSIE.

HUITIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

BERNARD LAZARE

L'OPPRESSION DES JUIFS

DANS L'EUROPE ORIENTALE

LES JUIFS EN ROUMANIE

ÉDITIONS DES CAHIERS

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

L'oppression des Juifs dans l'Europe orientale

INTRODUCTION

Il y a seulement trente-cinq ans que, dans l'Europe occidentale, les Juifs ont été émancipés complètement. Si, la première, en France, l'Assemblée Constituante avait, le 27 septembre 1791, proclamé cette libération et fait un citoyen de l'esclave séculaire, ses droits ne furent définitivement reconnus qu'en 1860 en Angleterre, en 1864 en Allemagne, en 1866 en Italie, — en 1870 à Rome, — et en 1867 en Autriche-Hongrie. La conception théologique du déicide condamné à un éternel servage avait disparu pour faire place à une conception du droit indépendante des catégories religieuses, mais ce n'avait pas été sans résistance et, en Allemagne, par exemple, de 1820 à 1850, on voulait éloigner les Juifs des fonctions de l'État, celui-ci étant considéré comme fondamentalement chrétien.

Dès lors, et par le fait même de cette transformation, l'idée qu'on se faisait du Juif changea. Jusqu'alors, ce que l'Église appelait son *obstinatio* le mettait en dehors de la cité du Christ; désormais, dans cette Europe moderne qui se constituait sur le principe des nationalités, on le considérera comme un étranger, sans que, pourtant, le point de vue du théologien ait disparu, bien au contraire, mais il n'est plus exposé ouvertement. Si la pensée de la réaction cléricale est la reconstitution

de l'État chrétien, elle la dissimule sous un traditionalisme national qui, moins brutalement choquant, est susceptible de rallier un plus grand nombre d'adhérents. Le fait n'en subsiste pas moins, et il apparaît d'une façon manifeste dans l'antisémitisme contemporain. En quoi celui-ci diffère de l'ancien antisémitisme, c'est ce qu'il convient d'examiner brièvement.

Avant l'émancipation, l'antisémitisme était surtout juridique. Les Juifs étaient soumis à une législation issue du droit romain que l'Église avait, en le modifiant, selon les circonstances et la qualité de ceux auxquels on pouvait l'appliquer, imposé primitivement au monde barbare, et dont les nations modernes avaient hérité. D'abord strictement renfermé sur le terrain de la controverse religieuse, l'antisémitisme scripturaire s'était élargi. A mesure que se formait dans les sociétés chrétiennes une classe moyenne nationale, il était devenu son auxiliaire dans la lutte entreprise quand, dès sa formation, elle était entrée en concurrence avec les Juifs, en partie détenteurs, dans des organisations agricoles, du rôle d'intermédiaires aussi bien que de celui d'artisans. Puis, cet antisémitisme scripturaire qui n'avait fait pendant des siècles que corroborer ou justifier la législation, et, en certains cas, l'avait amenée à préciser certains points de détail, avait à peu près disparu, la victoire étant gagnée. Ses quelques représentants au dix-huitième siècle lui avaient donné pour ainsi dire un caractère historique ou récapitulatif. Les pamphlets se comptent, il n'en paraît plus en France, et le plus haineux de ceux qui se publient en Allemagne, *le Judaïsme dévoilé,* d'Eisen-

menger, fut interdit par l'empereur Léopold II, sans qu'aucune protestation se produisît. Du reste, depuis le seizième siècle, depuis Reuchlin combattant contre les dominicains, les Juifs avaient trouvé des défenseurs, des apologistes même, et le mouvement qui devait aboutir, à la veille de la Révolution, aux écrits de Mirabeau et de Grégoire en faveur de l'émancipation des Juifs, avait eu de nombreux initiateurs.

Pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, l'antisémitisme doctrinaire se réveilla. Le Juif libéré devint pour l'Église le symbole de sa défaite, elle affecta de l'en tenir pour responsable, alors que son rôle dans la bataille avait été nul, et c'est par lui, qu'à plusieurs reprises, elle entama la lutte contre l'État laïque. A dater de ce moment, l'antisémitisme a un but : faire revivre, en l'adaptant aux nécessités présentes, l'ancienne législation restrictive contre les Juifs. Si ceux qui le professent nient être poussés par un sentiment d'hostilité envers la foi juive, et s'il est vrai que désormais les causes religieuses sont subordonnées aux causes économiques, alors qu'elles les dominaient jadis, seules ces causes religieuses, en ravivant la force encore vivace des préjugés vieux de deux mille ans, peuvent exaspérer les raisons tirées de la concurrence ou du protectionnisme chauvin. Seules, elles seraient capables de faire aboutir l'antisémitisme théorique en le traduisant en loi. L'Europe occidentale verra-t-elle un tel recul ? Il est incontestable qu'elle y tend et, en 1901, on a vu la Diète bavaroise adopter par 77 voix contre 51 la proposition d'un député du centre catholique, limitant le nombre des juges israélites en

Bavière. C'est là un fait isolé, ce n'en est pas moins un symptôme, et nous avons sous les yeux l'exemple de ce que peut produire le système quand il est rigoureusement appliqué. Dans deux pays de l'Europe orientale, le droit en est encore à ce stade de son développement où on ne le sépare pas d'une religion déterminée; dans deux pays, le Juif est placé encore sous le régime des lois d'exception : ce sont la Russie et la Roumanie. Dans le premier, il est vrai, la liberté n'est pas, et le droit est nié tous les jours; dans le second, la liberté est inscrite dans la Constitution avec le droit pour tous, sans distinction de croyances, et c'est à l'aide d'un artifice que le Juif est frappé. C'est dans ces deux pays que je veux montrer la condition des Israélites, leur état économique, tel que l'ont amené leurs coutumes religieuses, leur vie sociale et la situation juridique où ils ont été et sont toujours placés. J'examinerai ensuite les solutions à apporter et s'il en est qui soient indépendantes des changements à opérer dans l'état politique et économique de ces pays mêmes.

LES JUIFS EN ROUMANIE

Il y a toute une littérature polémique sur la Question juive en Roumanie et la bibliographie en serait très longue à établir. Je me borne à renvoyer le lecteur à quelques ouvrages fondamentaux, historiques ou juridiques, et à quelques récentes études. La législation roumaine contre les Juifs a été classée par Edmond Sincerus : *Les Juifs en Roumanie* (Londres, Macmillan and Co. 1901), elle a été étudiée par Bluntschli : *Der Staat Rumaenien und das Rechtsverhaeltniss der Juden in Rumaenien* (Berlin, 1879). L'histoire des Juifs roumains a été excellemment résumée par le docteur E. Schwarzfeld dans deux articles publiés par l'*American Jewish Yearbook*, 1901-1902 (Philadelphie, 1901). On peut aussi consulter le travail de M. J. Plotke : *Les Juifs roumains sous le prince et roi Charles* (une traduction française en a été publiée par *l'Aurore*, octobre-novembre 1901) et le *Mémoire de l'Association generale des Israélites indigènes, présenté à S. M. le Roi, au Gouvernement et au Parlement*, en avril 1893 (une traduction française a paru dans *le Siècle* des 11, 15 et 16 mars 1901).

LES JUIFS EN ROUMANIE

Le sentiment antisémite en Roumanie se fondant en partie sur la théorie que le Juif est un nouveau venu au milieu des descendants des Daces, il est bon d'exposer préalablement l'histoire des communautés juives dans les principautés de Moldavie et de Valachie. Cela, non dans le but de rechercher ce qui dans la pensée des nationalistes serait « un titre de noblesse », mais seulement pour montrer comment ces groupements ont pu participer au développement économique du pays dans lequel ils étaient fixés.

La légende raconte que les Juifs vinrent en Dacie aux temps mythiques de Décébale, sous Domitien. En réalité, comme, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, des colonies israélites s'étaient établies sur les bords de la mer Noire, quelques individus purent venir jusqu'au Danube, de même qu'il en vint au huitième siècle, après la conversion des Khazares. Sous la domination des princes galiciens, les anciennes villes de Berlad et de Galatz accueillirent des Juifs, mais il n'y eut une pénétration réelle qu'au treizième siècle, sous le règne de Radu Negru (Rodolphe le Noir), et surtout au quatorzième siècle, sous Vladislav Basarab, lorsque les Juifs, chassés de Hongrie par Louis le Grand, se réfugièrent dans l'hospitalière Pologne, et en Valachie.

Au moment de la fondation de la principauté de Moldavie (1348), ils habitaient déjà certaines localités, d'autres affluèrent à ce moment-là, et sous Roman Ier (1391) et Alexandre le Bon (1401) ils obtinrent d'assez nombreux privilèges. Leur histoire, comme celle de leurs frères de Valachie, est fort obscure, elle est marquée par quelques massacres et quelques persécutions, comme celles qu'ils subirent — en même temps que les Tziganes, les Turcs et les Payens — sous le règne de Vlad l'empaleur (1456), en Valachie. Les princes moldaves les traitèrent avec plus de bienveillance, notamment Étienne le Grand (1457), qui, de ses incursions en Pologne, ramena un grand nombre de prisonniers juifs qu'il établit en Moldavie. C'est d'ailleurs par la Pologne qu'arriva la plus grande partie des Juifs, au seizième siècle, par exemple, et surtout au dix-septième, au moment où l'insurrection des cosaques de Chmielnitzky et les tueries qui la signalèrent bouleversaient et dispersaient les communautés juives. Une partie, il est vrai, retourna en Pologne quand Timush, fils de Chmielnitzky, vint en Moldavie, jusque sous les murs de Jassy (1652). Sur cette terre moldo-valaque ce fut un va-et-vient constant de Juifs, favorisés ou maltraités, appelés ou chassés; soit qu'on essayât de les convertir, comme Mathieu Basabab le tenta en Valachie (1633), en accordant des dignités à ceux qui embrassaient le christianisme, soit qu'on étendît leurs droits comme le fit Constantin Brancovan (1689). Au commencement du dix-huitième siècle, ils sont dans un grand nombre de villes, et les boïards moldaves les appellent pour fonder des bourgs sur les territoires dépeuplés, faisant avec eux des contrats par lesquels, en échange de privilèges

et sous peine d'un onéreux dédit en cas de non exécution, les Juifs s'engagent à amener dans les nouveaux bourgs un nombre déterminé de familles. Ils sont, dès lors, commerçants intermédiaires entre les pays ottomans, la Pologne et la Russie, et une classe d'artisans assez importante s'est constituée.

C'est seulement en ce temps qu'on voit naître une littérature antisémitique, purement théologique et fondée sur le préjugé religieux. Comme il n'existe aucune industrie, aucun commerce, aucun art nationaux, les raisons économiques sont nulles; elles ne pourraient naître que dans les villages si, auprès du paysan, les Juifs venaient concurrencer les grands propriétaires terriens; mais, déjà, on ne les laisse pas s'établir hors des villes. Ce n'est donc pas le Juif trafiquant qu'attaquent les pamphlets, c'est encore le déicide, celui auquel une vieille superstition eucharistique, vivante encore parmi les peuples chrétiens les plus civilisés, imputa l'usage du sang chrétien dans des cérémonies rituelles. Ces accusations de meurtres d'enfants, se multipliant en raison du fanatisme ambiant, se produisirent avec fréquence dans les premières années du dix-neuvième siècle, quand la Roumanie tomba sous la domination des princes phanariotes. Ce fut à tel point, qu'en Valachie, Constantin Ypsilanti (1804) adressa un rescrit au métropolite lui demandant une encyclique qui déclarât fausses ces imputations; démarche vaine, puisqu'elles avaient leur source dans la propagande faite par le clergé lui-même.

Les Juifs subirent dès lors le contre-coup de tous les événements qui eurent les Principautés pour théâtre.

Pendant l'occupation russe, les artisans et commerçants furent frappés de taxes spéciales et quand, en 1812, les Kalmouks entrèrent à Bucarest, ils saccagèrent principalement le quartier juif, massacrant les enfants qu'ils portaient en trophée aux pointes de leurs lances. En 1821, le chef de l'*Hétairie amicale*, Alexandre Ypsilanti, fomentant l'insurrection contre le Turc, après avoir franchi le Pruth avec Georges Cantacuzène et une petite armée, lança un appel aux Daces, déclarant qu'il ne voulait que traverser la Moldo-Valachie pour aller en Grèce. Les boïars et les paysans roumains, opprimés par les phanariotes, ne bougèrent pas, et laissèrent les trois pachas de Viddin, de Silistrie et de Braïla battre Ypsilanti et le repousser en Autriche. Mais les Hétairistes ne crurent pouvoir mieux faire, pour préluder à la libération de la Grèce, que de massacrer les Juifs. Guidés par les moines grecs de Moldavie, ils vengèrent leur défaite sur un troupeau désarmé dont le sang coula à flots. Avec le rétablissement des princes indigènes, la situation des Juifs s'améliora, soit pendant les règnes qui s'écoulèrent sous le protectorat russe, soit même dans les premiers temps de la campagne d'union entre la Valachie et la Moldavie. Si d'une part, en 1848, quelques mesures étaient prises contre les Israélites, d'autre part, en cette même année 1848, le comité de régénération roumaine inscrivait dans son programme l'émancipation des Israélites et l'égalité des droits politiques pour les citoyens de toutes les religions. Les Juifs vivaient tranquilles et, sauf l'émeute de Galatz en avril 1859, provoquée par une fausse accusation de meurtre rituel — les accusés arrêtés furent tous relâchés et leur innocence démontrée — leur existence

au milieu du peuple ne fut pas troublée. Ce n'est qu'après l'union et sous le règne du prince Charles de Hohenzollern que les persécutions recommencent. Elles ont dès lors une allure nettement sociale et politique et les causes religieuses n'interviennent plus que faiblement. Nous allons exposer leur caractère avant et après le traité de Berlin, qui prétendit régler la question juive en Roumanie, question que les excès roumains avaient eux-mêmes posée devant l'Europe; mais avant, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'état économique des Principautés.

Au dix-neuvième siècle, quand elles passèrent sous le protectorat de la Russie, elles avaient un régime purement féodal. Une classe de grands propriétaires terriens, les boïars, roumains ou roumanisés, et parmi eux des Grecs venus avec les princes phanariotes, — ils étaient en tout soixante-quinze en Valachie, trois cents en Moldavie, — exempte de toutes les charges, avait seule le droit d'occuper les hautes fonctions de l'État. Au-dessous, une petite noblesse grossière, exerçant les emplois publics subalternes, ou vivant du sol; à côté, un clergé de moines, de moines grecs, possédant un cinquième de la terre roumaine; en bas, la masse des paysans, serfs de la glèbe, exploités par les propriétaires ou leurs fermiers, opprimés par les collecteurs de taxes, payant seuls l'impôt et mourant de faim pour le payer; plus bas encore, les tziganes esclaves des boïars. La classe moyenne, pas plus que la classe ouvrière, n'existait. Le commerce était détenu par les Grecs, les Arméniens et quelques Juifs; les petits industriels et les artisans étaient presque uniquement

composés de Hongrois, de Serbes, de Bulgares et de Juifs. Les Serbes, les Bulgares et les Hongrois étaient surtout en Valachie, les Juifs, en Moldavie.

Pendant le protectorat russe, l'état économique ne changea guère. Si le Règlement Organique, en 1831, établit une organisation judiciaire, une comptabilité régulière, et créa à peu près l'instruction publique, il ne modifia pas la constitution oligarchique du pays; les impôts continuèrent à ne frapper que les paysans, et les boïars conservèrent tous leurs privilèges. L'étendue de la parcelle de terre que le propriétaire devait mettre à la disposition de ses serfs fut même réduite; au lieu de vingt-quatre hectares, ceux de la première catégorie n'eurent plus droit qu'à six. (1) Incapable d'élever, faute de prairies, le bétail qui avait été jusque-là sa ressource, l'agriculteur s'appauvrit encore, alors que les détenteurs du sol s'enrichissaient en trafiquant de leurs céréales, au moment où le traité d'Andrinople ouvrait la mer Noire au commerce international, et en ensemençant les jachères et les terrains qu'ils avaient repris sur les paysans. Mais pendant ces années-là, grâce aux lois qui créèrent des écoles primaires et des écoles secondaires du premier degré, toutes gratuites, une classe intellectuelle se forma qui, complètement séparée par sa culture de la masse de la nation, constitua le noyau de politiciens et de fonctionnaires destinés à gouverner la Roumanie. Sans rapports et

---

(1) Le paysan de la première catégorie était celui qui avait quatre bœufs. Celui de la seconde, qui avait deux bœufs, recevait trois hectares et demi de terrain. Celui de la troisieme catégorie n'avait pas de bœufs et n'avait droit qu'à deux hectares et demi.

sans affinité avec le peuple, acquérant uniquement son instruction supérieure à l'étranger, cette classe n'eut bientôt aucun point de contact avec ceux qu'elle était appelée à représenter; elle suivit les fluctuations de l'idéologie européenne et ne se soucia jamais de la mettre d'accord avec la réalité des faits économiques qui régissaient la Moldo-Valachie.

La situation ne changea guère après l'émancipation des paysans en 1864. De ce jour, au contraire, le problème agraire se posa plus redoutable que jamais, car il se compliqua d'un problème commercial et industriel. De la recherche de leurs solutions sortit un violent antisémitisme en même temps que fut élaboré tout un système de lois xénophobes et protectrices comme, sans doute, aucune nation européenne n'en connaît.

La loi rurale émancipa le paysan roumain. (1) Dès sa

(1) La loi disait : « Les paysans corvéables sont mis en pleine propriété des emplacements dont ils ont la possession. En aucun cas, la quantité de terrain qui devient la propriété des paysans ne pourra dépasser les deux tiers de la terre sur laquelle ils sont établis. Auront la faculté de se transporter sur les terres de l'État les plus proches : *a)* Les paysans qui habitent une terre dont les deux tiers ne suffisent pas à donner à chacun l'étendue déterminée par la loi ; *b)* les hommes mariés qui ne possèdent pas l'étendue de terrain déterminée par la loi... Sont à jamais supprimés en Roumanie la corvée, la dîme, le transport gratuit au compte du propriétaire, le transport du bois à brûler, et toutes charges ou redevances, soit en nature, soit en argent. Pour le rachat de la corvée et des redevances, les paysans devaient payer pendant quinze ans des annuités de 56, 42 et 28 francs, selon les catégories. Les propriétaires devaient, en échange de leurs terrains, recevoir des obligations communales portant intérêt à 10 °/₀ et remboursables en quinze ans. De plus, pour liquider ces obligations, le gouvernement était autorisé pendant ces quinze ans à vendre aux paysans des terrains des domaines de l'Etat, au prix de 60 francs l'hectare, payable en quinze ans, sans qu'on pût vendre à la même famille plus de dix hectares.

mise en vigueur, en 1865, elle attribua à 400.000 individus deux millions d'hectares; mais elle fut incapable d'une part d'empêcher le morcellement fatal, d'autre part de mettre entre les mains de ces petits possesseurs les moyens d'exploiter leur lopin de terre. Ne pouvant tirer parti du sol, le paysan tendit à l'aliéner et à redevenir l'esclave du gros propriétaire; se multipliant, il vit sa parcelle se rétrécir, et tendit à se transformer en ouvrier agricole. Comment le gouvernement roumain remédia-t-il à ces deux phénomènes? Il interdit d'abord, dès 1866, les contrats de vente et de location et inscrivit dans la Constitution de 1884 que la propriété des paysans serait inaliénable jusqu'en 1916; puis il procéda à des distributions détournées de terres prises sur ses domaines. (1) Mais il ne put empêcher le paysan de s'obérer en empruntant pour se procurer le moyen de cultiver et de produire.

La classe moyenne, industrielle et commerçante, ne se constitua qu'avec une extrême lenteur : elle existe à peine aujourd'hui. La jeunesse roumaine ne contribua pas à sa formation. Sortie presque tout entière de la petite noblesse, entrée récemment en possession d'un bagage d'idées démocratiques sans fondement réel, elle n'avait pas abandonné les préjugés ancestraux. Pour elle, le travail, quel qu'il fût, était vil, et sa conception n'allait pas au delà de la conception d'une société agricole, dans laquelle les propriétaires seraient flanqués d'une importante armée de fonctionnaires nourris, eux aussi, par le producteur. Elle se réalisa à tel point qu'il y a aujourd'hui en Roumanie 23.371 fonctionnaires

(1) En faisant remise aux paysans des annuités de paiement.

touchant 63.060.991 francs sur un budget de 240 millions. Soutenus par les politiciens dont ils sont les meilleurs agents, ils aident à maintenir le paysan dans sa condition précaire et, s'ils servent d'autres intérêts, ce sont ceux de l'infime catégorie commerçante et industrielle qui s'est formée lentement. (1)

Cependant, il existe en Roumanie une classe petite-bourgeoise et un prolétariat d'artisans ; mais ils sont composés principalement d'étrangers et de Juifs, venus petit à petit, au fur et à mesure que les besoins se produisaient, et que le travail national était incapable de les satisfaire. Ce sont les Roumains, eux-mêmes, qui appelèrent ces Juifs et ces étrangers, et la lutte qu'ils soutiennent aujourd'hui contre eux provient de l'impossibilité où ils sont d'accorder leur chauvinisme, né des luttes pour l'indépendance et la liberté, avec les nécessités économiques et avec l'idéologie libérale qu'ils ont empruntée à des nations dont le développement économique a dépassé depuis longtemps le stade où se trouve la Roumanie. En 1848, le comité réformiste de Valachie, ainsi que les libéraux moldaves, demandaient une constitution républicaine et l'émancipation des Juifs; le parti démocrate, en Moldavie surtout, est aujourd'hui le grand promoteur du mouvement xénophobe, protectionniste et antisémite. Pourquoi? Parce que, depuis 1848, une infime bourgeoisie est née, composant en partie ce deuxième collège électoral dont le fonctionnaire et le député *« ciocoi »* (démocrates) ont besoin, et qu'à peine née, elle a demandé

(1) « Les Roumains, dit Xénopol, l'historien roumain le plus sérieux, sont ou paysans, laboureurs ou fonctionnaires. »

à être débarrassée de la concurrence étrangère et juive. Et, dans ce pays fonctionnarisé, la lutte prit une forme curieuse : elle en arriva petit à petit à faire considérer comme fonctions publiques l'exercice de la plupart des commerces et des industries, en commençant, comme nous le verrons, par les régies des tabacs et des boissons, pour finir par la droguerie et l'épicerie. La protection ouvrière fut aussi établie, pour satisfaire la minorité d'artisans roumains, et peut-être pour réserver un débouché au paysan, qu'il faut parvenir à urbaniser en partie, si on ne veut pas être acculé à une jacquerie redoutable.

Voyons maintenant ce que sont les Juifs en Roumanie, de quelle façon ils se sont comportés dans ce pays en formation, et comment on a réagi contre eux.

On a, pour les besoins de la polémique, tour à tour augmenté ou réduit le nombre actuel des Juifs en Moldo-Valachie ; pour les mêmes besoins, on a discuté sur leur origine. D'une part, on évaluait la population juive à 600.000 âmes dans un pays de six millions d'habitants et on affectait de craindre qu'elle absorbât les Roumains moins bien doués pour lutter avantageusement sur le terrain économique ; en même temps, on déclarait que cette dixième partie des habitants de la Roumanie n'était pas un élément indigène, mais, au contraire, un élément envahisseur. D'autre part, on avait une tendance à ramener la totalité des Israélites à 200.000, et on les présentait tous comme autochtones ou, du moins, établis depuis un temps immémorial.

Nous avons montré que, si loin qu'on remontât dans l'histoire de la Dacie et des Principautés, on trouvait des

communautés juives organisées ; nous avons fait voir aussi que, par suite de l'état de guerre à peu près permanent qui avait régné dans les régions danubiennes, un va-et-vient incessant de peuples, parmi lesquels les Juifs, s'était produit à travers des frontières, dont la limitation était variable. Lorsque l'état de guerre ne justifia plus ce flux et ce reflux d'hommes, un courant permanent d'invasion ne continua pas moins, composé de Hongrois, de Serbes, de Bulgares, d'Arméniens, de Grecs et de Juifs, venant en Roumanie prendre la place des classes indigènes qui n'avaient pu se former. A partir de 1866, moment où recommença la persécution contre les Juifs et où elle se systématisa, l'émigration israélite s'arrêta ou, du moins, elle devint insignifiante, individuelle. D'ailleurs, la situation du pays l'obligeait à se ralentir ; la population avait augmenté par elle-même et par l'assimilation des éléments bulgares et serbes qui, grâce à la communauté de religion, avaient été rapidement absorbés, et des émigrants n'avaient plus de places à prendre. Or, déjà, une statistique donnait, en Moldavie seulement, pour 1775 et 1793, 4.000 contribuables juifs, représentant un minimum de vingt-cinq mille âmes. Le dernier recensement officiel, celui de 1899, accuse pour la Moldavie et la Valachie 269.015 Juifs (1). Si l'on veut calculer l'accroissement normal en cent ans d'une population très prolifique de plus de 25.000 individus — car il existait de nombreux Juifs en Valachie —, on verra que, même en tenant compte du fait que la Bessarabie, où ils étaient

(1) Le recensement de 1894 avait relevé 243.225 Juifs, et, à ce moment là, M. Stourdza donnait à la tribune du Parlement le nombre de 482.188.

en assez grand nombre, fut annexée en 1812 à la Russie, l'envahissement des Juifs étrangers, hongrois ou galiciens, fut moins sérieux qu'on ne l'a dit. Il fut cependant réel et inévitable, les villes roumaines et les campagnes faisant sans cesse appel à la production et au travail étrangers.

Il y a donc 269.000 Juifs en Roumanie. Que leur reproche-t-on? Les griefs que l'on a contre eux sont-ils justifiés? Nous venons de répondre au premier, celui qui dit : les Juifs sont nouveaux venus en Roumanie. Depuis quarante ans, l'immigration s'est arrêtée, la génération juive actuelle est, en majorité immense, née sur le sol roumain, et elle a été à tel point considérée comme roumaine, qu'elle a été soumise au service militaire; de plus, le pays a bénéficié jusqu'à ce jour de son activité commerciale ou productrice. Nous reviendrons sur ce point, quand nous exposerons la législation contre les étrangers, car là est la clé de la question juive en Roumanie.

Quels sont les autres reproches, qui, d'ailleurs, dérivent tous du premier? Les Juifs n'ont, dit-on, ni relation historique, ni relation morale avec le pays. Ils ont d'autres mœurs dues à leur religion différente, et ils ne veulent pas s'assimiler en apprenant la langue de ceux au milieu desquels ils vivent et en se conformant à leurs coutumes. Après qu'eut prévalu le principe de la roumanisation des Juifs par l'école, on les accusa d'être plus avides de s'instruire que les Roumains; (1) mais ce grief, en contradiction avec le précédent, ne fit

---

(1) Affirmations de M. Poni, ministre de l'Instruction publique, au Parlement roumain en 1896.

pas disparaître cette prévention que le Juif était inassimilable. (1)

Les Juifs, dit-on encore, ont accaparé l'activité commerciale. Ceci est vrai, non seulement de certains Juifs, mais encore des étrangers ; toutefois ils n'ont point accaparé au sens du mot, ils ont occupé une place sociale que les autochtones ne pouvaient pas remplir, au grand préjudice de la Roumanie même. Ils intoxiquent le paysan, affirmait-on jadis ; la loi sur les boissons a réduit à néant cette accusation ; elle a prouvé que le paysan était intoxiqué par l'alcool, indépendamment du cabaretier qui le lui vendait. En Valachie d'ailleurs, où jamais les Juifs n'avaient été débitants, l'alcoolisme produisait les mêmes ravages qu'en Moldavie, et ils n'ont pas diminué depuis que d'honnêtes électeurs orthodoxes remplissent ces fonctions. Ils réduisent les Roumains à la misère par l'usure, assure-t-on encore. L'usure est une des causes qui ont rendu misérable le paysan, mais ce n'est pas la seule cause et, en tout cas, ce n'est pas la cause première ; l'usure est fatalement amenée par la constitution agricole du pays, par la façon dont la propriété paysanne a été formée, par la mauvaise organisation du crédit, par les circonstances qui ont mis le paysan en possession du sol, sans lui donner les moyens de le faire valoir. Qu'un certain nombre de Juifs se soient livrés au prêt d'argent, c'est indéniable, l'usure n'est pas un monopole chré-

(1) La question de l'assimilation ou de la non assimilation du Juif et celle du sens que l'on attache à ce mot vaut d'être traitée spécialement. Dès à présent, on peut cependant dire que le Juif s'assimile plutôt trop que pas assez et la seule chose qui semble le maintenir dans les nations est la religion, même quand il ne la pratique pas.

tien. (1) Dans les campagnes de Moldavie et de Valachie, l'usurier juif fit concurrence à l'usurier grec et à l'usurier arménien, mais son usure fut comparativement bénigne, car il ne pouvait s'emparer du gage sur lequel il prêtait, et il avait intérêt à ménager son emprunteur. En fait, si les biens du paysan sont désormais engagés, ils le sont à la Banque hypothécaire roumaine et au Crédit agricole, où les conditions ne peuvent être que dures, étant donné que, en 1899, la Banque nationale élevait à 10 % le taux de son escompte. Au surplus, ces usuriers juifs, quelle que soit leur action, ne sont qu'une infime fraction; il suffit d'examiner la réelle situation économique des Israélites roumains pour s'en convaincre.

Les Juifs forment avec les étrangers la majorité des commerçants, et des artisans : les deux tiers environ, et dans certaines localités de Moldavie, ils sont 90 %. Si l'on met à part quelques gros commerçants et industriels et une minorité appartenant à la bourgeoisie moyenne, ils exercent tous les métiers : tapissiers, tailleurs, cordonniers, ferblantiers, ébénistes, maçons, couvreurs, forgerons, tourneurs, cochers, commissionnaires, porteurs d'eau, portefaix, vidangeurs, ouvriers dans les ports, déchargeurs de navires, ouvriers de fabrique, etc. C'est une population à peu près complètement urbaine, puisque le recensement de 1899 accuse, sur 269.000 Juifs, 190.000 habitants des villes dites urbaines, par opposition aux villes, bourgades et bourgs dits ruraux, grâce à un artifice dont le but était de chasser

---

(1) Il le devient cependant en Roumanie, comme dans la majeure partie de la Russie.

les Juifs des villages. En considérant que quelques-uns de ces gros bourgs ont encore une population juive qu'on n'a pu totalement éliminer, on voit que l'immense majorité des Israélites est urbanisée. Cette concentration dans les cités, obtenue par un refoulement systématique, a eu pour conséquence un appauvrissement et une prolétarisation des refoulés. Les lois restrictives, depuis 1872, ont précipité cette prolétarisation et créé une catégorie de plus en plus grande de sans-travail. Prenons deux villes moyennes : à Bacau, sur 7.924 Juifs, dont 4.658 enfants, il y a mille artisans. Le reste est composé de pauvres et de petits commerçants. A Roman, sur 1.378 chefs de famille, 348 sont artisans, sans compter les compagnons ; le surplus de la population juive est formé de petits commerçants et de pauvres comme à Bacau, comme dans toutes les villes de Roumanie. Depuis quinze ans, le nombre des malheureux s'est accru encore. Les colporteurs ont été ruinés par la loi sur le commerce ambulant et les ouvriers juifs, ne faisant aucun progrès dans leurs métiers, écartés qu'ils sont des écoles professionnelles, n'ont pu soutenir la concurrence des ouvriers allemands, dont l'afflux en Roumanie a été si considérable. A ces causes de décadence économique, il faut joindre les persécutions proprement dites, les vexations et enfin tout le système de la législation. Nous allons les exposer successivement et nous verrons alors nettement l'état présent des Juifs roumains.

Si, pendant le premier quart du dix-neuvième siècle, les Juifs avaient souffert dans les Principautés, on peut dire que ce n'avait pas été du fait des habitants ; ils

avaient été les victimes de toutes les interventions extérieures, victimes des guerres ou des troubles suscités par les Grecs, les Turcs ou les Russes, et dont la Moldo-Valachie était le théâtre. Le boïar, ayant besoin du Juif comme intermédiaire, le protégeait, surtout en Valachie, et le paysan, sauf quand il était ameuté par les moines, vivait en bonne intelligence avec lui. Quand le pays retrouva la tranquillité sous le protectorat russe, la situation des Israélites s'améliora; elle ne redevint mauvaise qu'après l'élection de Couza, en 1859, comme chef des Principautés Unies. Lorsque commencèrent les réelles compétitions politiciennes, les partis se battirent sur le dos des Juifs. Les libéraux théoriques demandèrent leur émancipation en escomptant l'appui de cette masse électorale future; les démocrates, soutenus par la petite bourgeoisie naissante, exigèrent de nouvelles limitations de leurs droits. Le règne de Hohenzollern amena les violences et les mesures restrictives.

Les premières éclatèrent dès l'avènement au trône du « prince étranger » demandé par tous les partis. Elles furent la conséquence des efforts du premier ministre Bratiano pour émanciper les Israélites en introduisant à cet effet un article dans le projet de constitution qu'il soumettait au Parlement. Cet article, imposé par Jean Bratiano et Rosetti à leurs collègues conservateurs du cabinet Catargi, disait : « la confession religieuse n'est pas un obstacle à la naturalisation en Roumanie. En ce qui concerne les Israélites, une loi spéciale régularisera leur admission à la naturalisation et par conséquent aux droits civils ». Quand il vint en discussion devant la Chambre, la petite bourgeoisie mol-

dave protesta avec violence par l'organe de ses représentants. Pour peser sur les députés, le directeur d'une feuille démocrate-antisémite, César Bolliac, ameuta la foule; les maisons juives furent saccagées, la synagogue de Bucarest démolie, les Israélites maltraités. Devant l'émeute le ministère eut peur, il retira son projet, et fit voter l'article 7 de la Constitution qui déclarait que seuls les chrétiens pouvaient devenir citoyens roumains. Un an après, le véritable chef du ministère Kretsoulesco, Jean Bratiano, qui avait inscrit dans le programme réformiste de 1848 l'émancipation des Juifs, et avait essayé en 1866 de la faire consacrer par la Constitution, Jean Bratiano, pour acheter en 1867 les votes des Moldaves et faire passer son projet de réorganisation militaire, prit des mesures contre les Juifs. Il remit en vigueur l'article 50 du Règlement Organique et les circulaires qui leur interdisaient de demeurer dans les communes rurales, d'affermer des propriétés, et de se faire aubergistes ou cabaretiers. En même temps, il laissa se produire les graves émeutes de Jassy, se bornant, devant les protestations des Puissances, à répudier les persécutions religieuses par une déclaration gouvernementale toute platonique. La police, les troupes, les agents civils ne s'y trompèrent pas : partout les Juifs furent arrêtés comme vagabonds, chassés des villages, expulsés et repoussés avec une brutalité telle, qu'à Galatz, les soldats roumains jetèrent dans le Danube dix-huit malheureux Israélites, dont deux furent noyés.

Ce crime fit sensation, les consuls étrangers remirent une note au préfet de Jassy pour protester contre une aussi odieuse barbarie. Une interpellation eut lieu au

Parlement anglais : lord Strafford demanda au gouvernement de la Reine d'intervenir. Après ces manifestations, il y eut un arrêt dans les persécutions, mais il fut court ; la question juive devait exister dans l'intérêt des politiciens, on ne la laissa pas oublier. Dès les débuts de 1868, des troubles antisémites éclatèrent à Berlad, à Calarash et à Galatz, tandis que trente et un députés appartenant à la fraction libérale indépendante proposaient de chasser les Juifs des communes rurales et de ne les laisser s'établir dans les communes urbaines qu'avec l'assentiment des conseils municipaux. Cette motion fut suivie de nouvelles émeutes qui vinrent à point, comme pour en montrer la nécessité. A Bacau, le cimetière israélite fut profané et cinq cents familles furent chassées après qu'on eut incendié leurs maisons (avril 1868). De nouveau, les consuls européens protestèrent contre les atrocités des Roumains ; une nouvelle interpellation fut déposée à la Chambre des Lords. Lord Stanley répondit, blâmant une « telle série d'actes oppressifs qui se sont perpétrés sans aucun motif raisonnable ou même reconnaissable ». Devant cette réprobation, le cabinet roumain envoya une note aux Puissances, s'engageant à résoudre la question juive, « à l'honneur de notre siècle, disait-il, et sans que les intérêts nationaux soient lésés ».

Une période de calme suivit, les démocrates redoutaient les interventions étrangères et la consigne fut donnée par eux : plus d'éclats publics, plus d'émeutes ; on se borna à des mesures administratives vexatoires. Cependant, pendant l'été de 1870, les troubles recommencèrent. A Bacau, Tecuci, Botoshani,

les maisons et les magasins juifs furent démolis et pillés, leurs propriétaires frappés et blessés; en 1871 et en 1872, d'autres villes furent agitées de la même façon, avec une aggravation toutefois : à Cahul et à Vilcin, les représentants de la civilisation roumaine violèrent les femmes et les jeunes filles juives. L'Europe, alors plus prompte à s'émouvoir, soucieuse encore d'hypocrisie libérale et justicière, intervint à nouveau. Des interpellations eurent lieu au Reichstag allemand, à la Chambre des Communes anglaises, au Parlement hollandais; le Gouvernement américain demanda à la France d'agir, et la Turquie, suzeraine des Principautés, engagea le cabinet roumain à remédier à un tel état de choses. En même temps un mouvement d'émigration se produisit parmi les persécutés, et les ministres du prince Charles, effrayés des conséquences possibles d'une exode de malheureux, réduits à fuir, en s'en remettant pour vivre à la charité publique, prirent des mesures dont la conséquence fut quelques années de paix relative, jusqu'à la fin de 1876.

Au commencement de 1877, la chasse aux Juifs recommença; seules la guerre russo-turque et la participation de l'armée roumaine à la campagne l'arrêta.

Après la défaite de la Turquie, après la capitulation de Plewna, l'occupation d'Antivari par les Monténégrins et d'Adlich par les Serbes, après le traité de San Stefano, les Puissances agirent. Soucieuses de sauver l'empire ottoman en sauvegardant leurs intérêts compromis par l'ambition slave, elles réunirent à Berlin, sur l'instigation de l'Angleterre, un congrès pour réformer le pacte de San Stefano et régler la situation des principautés balkaniques et danubiennes.

Le congrès s'ouvrit le 13 juin 1878; de ses délibérations sortit l'indépendance de la Roumanie et son érection en royaume; mais la question juive avait trop souvent agité les parlements pour qu'elle ne fût pas posée devant les plénipotentiaires européens. Elle le fut, et les Puissances ne reconnurent l'indépendance de la Roumanie que sous la réserve de la modification de l'article 7 de la Constitution. (1) L'article 44 du traité du 13 juillet 1878 disait : « En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de l'État roumain aussi bien qu'aux étrangers et aucune entrave ne sera apportée soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions. Les nationaux de toutes les puissances, commerçants ou autres, seront traités en Roumanie sans distinction de religion, sur le pied d'une parfaite égalité. »

Après la promulgation de cet article, les Juifs roumains purent se croire libres. Ils se trompaient; ils étaient simplement appelés à subir un système nouveau et détourné de persécutions, qui devait peser sur eux plus durement que jamais. En annonçant au prince

(1) Article qui disait que seuls les chrétiens pouvaient être naturalisés Roumains.

Charles les décisions du congrès, Bratiano et Cogalniceano disaient que : « la signification de cette décision ne souffrait aucune équivoque : les droits de citoyens devaient être accordés aux Juifs. » Aussitôt les patriotes roumains profitèrent de l'émotion chauvine produite sur un peuple vainqueur, qui connaissait pour la première fois l'orgueil de la gloire militaire, par la perte d'une province — la Bessarabie laissée à la Russie — et l'agitation commença. Tandis que le gouvernement faisait annoncer son intention d'observer les conditions du traité et que le Sénat et la Chambre l'approuvaient, il essayait d'éluder l'article 44. Il voulait satisfaire les opposants moldaves qui semblaient décidés à aller jusqu'à l'émeute afin « d'empêcher la Roumanie d'être absorbée par les Juifs ». Des émissaires furent envoyés auprès des Puissances pour les amener à trouver suffisante « l'assurance donnée qu'on exécuterait plus tard la clause du traité de Berlin ». Les cabinets européens refusèrent de se contenter de cette promesse ; ils exigèrent, avant de reconnaître la Roumanie, que celle-ci se prononçât, définitivement et dans le sens indiqué, sur la question.

Pour gagner du temps, le ministère roumain fit examiner à quels Juifs seraient conférés les droits de citoyens. Il demandait si on devait accorder « la naturalisation à tous les Juifs, ou à certaines catégories, ou à chacun individuellement, et si la reconnaissance devait avoir lieu par la voie administrative ou par des actes législatifs ». L'Angleterre, la France et l'Allemagne protestèrent, d'autant que le délégué roumain, l'ancien démocrate émancipateur Rosetti, considérait les Juifs comme étrangers. Le prince Charles

intervint alors. Il demanda au métropolite de Jassy de prêcher la tolérance — ce qui montre bien, malgré les dénégations ultérieures, que les raisons religieuses de l'antisémitisme existaient toujours (1) — et, à l'instigation d'un des rares conservateurs moldaves qui fut libéral, M. Pierre Carp, il proposa au conseil des ministres la solution suivante : 1° Rayer l'article restrictif de la Constitution; 2° Accorder le droit de citoyen aux Juifs qui sont nés dans le pays — notamment si leurs parents eux-mêmes y sont déjà nés — et qui n'ont jamais joui d'une protection étrangère. Cela aux conditions suivantes : *a)* Accomplir le service militaire; *b)* Payer l'impôt personnel; *c)* Avoir fréquenté une école roumaine; *d)* Exercer un métier dans le pays, etc. Cet effort du prince fut nul. Tandis qu'en effet M. Stourdza, ministre des finances, négociait dans ce sens, la commission d'initiative de la Chambre roumaine élaborait un projet auquel se ralliait une énorme majorité et dont les principes capitaux étaient :

« 1° Il n'existe pas d'Israélites roumains et il n'en a

---

(1) Ces causes religieuses ne sont pas toujours dissimulées par les antisémites roumains. L'*Alliance antisémite de Roumanie*, fondée en 1895, se donnait entre autres pour objet (paragraphe 2 du chapitre premier de ses statuts) : « La sauvegarde et le développement du sentiment religieux, la lutte contre l'action corruptrice des Juifs et contre la démoralisation causée par la mauvaise interprétation des principes humanitaires. » Un homme notable, M. Xenopol, recteur de l'Université de Jassy, a écrit à un journal israélite (*Univers Israélite*, mars 1900) pour exposer, en deux articles, que la solution de la question juive en Roumanie était le baptême des Juifs, la religion juive étant l'obstacle à l'assimilation. Il faudrait selon lui : « refuser absolument aux Juifs non baptisés la naturalisation ainsi que tout espoir de carrière publique et par contre naturaliser immédiatement tout Juif baptisé et lui ouvrir aussitôt toutes les voies ». S'il est vrai d'une part que le Juif soit la sangsue du peuple roumain, comment expliquer que cette sangsue devienne inoffensive par la vertu du baptême!

jamais existé, mais bien des Israélites étrangers, qui sont, en effet, nés dans le pays, mais ne se sont assimilés ni par leur langue, ni par leurs mœurs, à la nation roumaine et même n'y aspirent pas;

« 2° La naturalisation peut être accordée à tout étranger sans différence de confession, individuellement et en vertu d'une loi spéciale;

« 3° La forme sous laquelle la naturalisation peut avoir lieu doit être prescrite par la Constitution;

« 4° Le droit d'acquérir des immeubles ruraux sera un droit politique et non civil. »

Le président du conseil s'opposa à l'admission du projet; il savait que M. Stourdza intriguait auprès des Puissances pour obtenir qu'elles se contentassent d'une promesse d'exécution de l'article 44 du traité de Berlin, en échange de la naturalisation immédiate de certaines catégories de Juifs :

1° Ceux qui avaient satisfait à la loi militaire et servi sous les drapeaux;

2° Ceux qui avaient acquis des grades académiques en Roumanie et suivi les cinq premières classes d'un lycée roumain;

3° Ceux qui avaient fait des donations à l'État, aux institutions de bienfaisance ou d'éducation;

4° Ceux qui avaient publié un ouvrage en langue roumaine;

5° Ceux qui avaient fondé des fabriques, excepté des distilleries;

6° Les propriétaires fonciers urbains ayant un revenu d'au moins cent ducats et les commerçants et industriels

payant un impôt fiscal direct sur le revenu de quatre-vingts piastres.

Pour tous ceux non compris dans ces catégories, ils pouvaient obtenir la naturalisation individuelle en se conformant aux prescriptions de l'article 16 du Code civil de 1864, suivant lequel : tout étranger, après dix ans de résidence, « peut être naturalisé, sur sa demande et sur l'initiative du prince, par le corps législatif, s'il s'est montré par sa conduite et ses actes utile au pays ».

D'une part, les Gouvernements anglais et français protestèrent contre cette conception d'après laquelle les Juifs étaient considérés comme étrangers, ce que nulle nation ne pouvait admettre, puisqu'on les déclarait nés dans le pays et soumis au service militaire. D'autre part les antisémites roumains ne voulaient même pas accepter la naturalisation par catégories et le ministre des affaires étrangères Boeresco le déclarait formellement. Devant la mauvaise foi des Roumains, M. Waddington demanda, d'accord avec l'Angleterre, qu'on introduisît dans la Constitution l'article suivant : « Les individus nés en Roumanie et y étant élevés jusqu'à leur majorité, qui n'auront jamais été sujets étrangers, obtiendront immédiatement, en vertu du principe contenu dans l'article 44 du traité de Berlin, tous les droits civils et politiques. »

Si l'entente européenne avait persisté, l'opposition roumaine aurait été brisée ; mais la temporisation, le retard mis à exécuter les engagements pris, lui permit de résister encore et finalement de triompher en rompant cette entente. Ce fut l'Allemagne qui en cette circonstance fut l'alliée nécessaire. Le cabinet roumain

profita avec habileté du courant antisémite fomenté dans l'Empire par le parti des pasteurs évangéliques soutenu par les conservateurs et les agrariens. La question des chemins de fer de Roumanie pesa aussi sur la volonté allemande. Dans les sociétés formées pour l'exécution des voies ferrées roumaines, les magnats silésiens avaient engagé des capitaux considérables; ils avaient un intérêt essentiel à obtenir du gouvernement roumain un assentiment complaisant aux conditions de rachat imposées ainsi qu'une approbation non moins complaisante du premier rapport concernant leur exploitation. Pour cela, il était nécessaire que le royaume fût reconnu par les Puissances. L'Allemagne, guidée par les intérêts de ses capitalistes, obtint de l'Europe qu'elle se contentât d'une déclaration platonique. L'article 7 de la Constitution roumaine, qui disait : « La qualité de Roumain s'acquiert, se conserve et se perd d'après les règles déterminées par les lois civiles; les étrangers de rite chrétien peuvent seuls obtenir la naturalisation », fut abrogé et remplacé par le suivant :

La différence des croyances religieuses et des confessions ne constitue pas en Roumanie un empêchement à l'acquisition et à l'exercice des droits civils et politiques.

§ 1. — Tout étranger, sans distinction de religion, *qu'il soit soumis ou non* à une protection étrangère, peut obtenir la naturalisation aux conditions suivantes :

a) Il adressera au gouvernement une demande de naturalisation portant indication du capital qu'il

possède, de la profession qu'il exerce et de sa volonté d'établir son domicile en Roumanie.

b) A dater de cette demande, il élira domicile pendant dix ans dans le pays et prouvera par ses actes qu'il lui est utile.

§ 2. — Peuvent être dispensés du stage :

a) Ceux qui auront introduit en Roumanie des industries ou des inventions utiles, ceux qui auront des talents distingués, ou ceux qui auront fondé dans le pays de grands établissements de commerce et d'industrie.

b) Ceux qui, nés et élevés en Roumanie de parents y étant établis, n'ont jamais joui, non plus que leurs parents, d'une protection étrangère.

c) Ceux qui ont servi sous les drapeaux pendant la guerre et qui pourront être, sur la proposition du gouvernement, naturalisés collectivement par une seule loi.

§ 3. — La naturalisation ne peut être accordée *qu'individuellement et en vertu d'une loi* (1).

§ 4. — Une loi spéciale déterminera le mode selon lequel les étrangers pourront établir leur domicile en Roumanie.

Les droits acquis jusqu'à ce jour sont respectés.

Les conventions internationales existantes resteront en vigueur avec toutes les clauses et délais qui y sont stipulés.

Pour donner à l'Europe la mesure de sa sincérité, la

(1) Avec ce système et son application étroite — et c'est ce mode d'application que l'on a toujours fait aux Juifs — un homme peut être naturalisé sans que sa femme le soit. Un Juif peut être Roumain, et ses enfants nés avant la naturalisation sont « étrangers non soumis à une protection étrangère ».

Roumanie naturalisa immédiatement 900 Juifs qui avaient pris part à la guerre d'indépendance. Comme la plupart étaient morts sur le champ de bataille, deux cents individus seulement profitèrent de la générosité moldo-valaque. En réponse, l'Allemagne, l'Angleterre et la France remirent au cabinet roumain une note identique dont voici le texte :

« Le Gouvernement ne saurait reconnaître comme répondant entièrement aux vues qui ont dirigé les Puissances signataires du traité de Berlin les dispositions constitutionnelles nouvelles dont il lui a été donné connaissance et, en particulier, celles d'où il résulte pour les personnes de rite non chrétien domiciliées en Roumanie, et n'appartenant d'ailleurs à aucune nationalité étrangère, la nécessité de se soumettre aux formalités d'une naturalisation individuelle.

« Toutefois, *confiant dans la volonté du gouvernement princier de se rapprocher de plus en plus, dans l'application de ces dispositions, de la pensée libérale dont s'étaient inspirées les Puissances, et prenant acte des assurances formelles qui lui ont été transmises à cet égard,* le Gouvernement, afin de donner à la nation roumaine un témoignage de ses sentiments d'amitié, a décidé de reconnaître, sans plus de retard, la principauté de Roumanie comme État indépendant. »

La confiance était bien placée, et les assurances du gouvernement roumain étaient sincères. En effet, depuis 1879, sur 269.000 Juifs, deux cents ont été naturalisés. On a été, il est vrai, fidèle à la *pensée libérale* du traité de Berlin : on n'a plus légiféré contre les Juifs. On a légiféré contre les étrangers, et on a appliqué les

lois aux Juifs, en vertu même de cet abandon de l'Europe, qui laissait violer ses décisions en permettant la naturalisation individuelle d'individus nés dans un pays, fils de pères nés dans ce pays.

Cependant, il était difficile d'appliquer impunément ce code xénophobe à des indigènes sans soulever des récriminations violentes. Deux choses surtout gênaient la Roumanie et ne lui permettaient guère de traiter les Juifs en étrangers en excipant de leur particularisme volontaire. Les Juifs, avides d'instruction, s'étaient roumanisés rapidement, et ils payaient le plus national des impôts : celui du sang. Aussi, tandis que la tendance primitive avait été d'élever le Juif, et de l'assimiler par le service militaire et l'école, la seconde tendance fut de le rejudaïser en le mettant dans l'impossibilité de s'éduquer, et de lui enlever ses droits au titre de Roumain en ne l'acceptant plus dans l'armée. On a à peu près résolu le premier des problèmes, pas encore le second : le Juif est toujours soldat. Comment et pourquoi l'est-il, en vertu de quelle doctrine veut-on l'empêcher de le rester? Il l'est en vertu de la Constitution et de la loi. On voudrait qu'il ne le fût plus, parce que tant qu'il le sera l'interprétation même littérale des différentes lois militaires ne permettra pas de lui appliquer légitimement la législation contre les étrangers, et on ne la lui fera subir que par un scandaleux arbitraire.

L'article 118 de la Constitution roumaine porte que : « Chaque Roumain fait partie de l'armée régulière, ou de la milice, ou de la garde civique, conformément aux lois spéciales ». Quant aux Juifs, ils ont toujours été astreints au service militaire; mais la loi qui le leur

imposait a sans cesse varié dans ses mobiles et ses considérants.

D'après la loi de 1864, les Juifs étaient recrutés comme « étrangers qui habitent le pays et qui ne sont pas soumis à une protection étrangère ». Mais la loi de 1868, abrogeant la précédente, déclara (article 2) que « tous les habitants du pays, *à l'exception des étrangers,* doivent porter les armes », et la loi du 27 mars 1872 ne modifia pas cet article. Or, les Juifs, après 1868, continuèrent à servir sous les drapeaux, ils furent donc considérés, *ipso facto,* comme Roumains. En 1876, au moment où la question juive se posait avec plus d'acuité que jamais, à la veille de la reprise des persécutions, on comprit le parti que les persécutés pourraient tirer d'un pareil état de choses et on en revint aux stipulations de la loi de 1864.

De 1878 à 1882, pour avoir des arguments valables à opposer à la diplomatie étrangère, des circulaires secrètes furent envoyées aux conseils de revision pour leur enjoindre d'exclure les Juifs. De plus, on fit signer à ceux des jeunes gens israélites qui ne savaient pas lire, et on contraignit les autres à signer, une déclaration par laquelle ils se reconnaissaient fils d'étrangers non naturalisés et « demandaient à ne pas être soumis à la loi de recrutement ». Mais, en 1882, le gouvernement, peu sûr de ce système, fit modifier et rédiger comme suit les articles 1 et 2 de la loi de 1896 :

Article premier. — Tous les habitants du pays doivent personnellement le service militaire.

Article 2. — Les sujets des États étrangers ne peuvent faire partie de l'armée.

C'était revenir à la loi de 1864 d'une façon détournée et moins brutale. C'était dire que les Juifs étaient incorporés comme habitants du pays, non soumis à une protection étrangère. Ces textes inquiétèrent cependant les antisémites moldaves. Pour répondre à leurs craintes, — ils redoutaient que les Juifs pussent être à la tête de l'armée, — le général Manou, ministre de la guerre, déclara que seuls les Roumains pourraient obtenir le grade d'officier. A ceux qui firent observer que « ceux qui servent la patrie doivent également jouir des droits de citoyens », le général Manou répliqua : « L'impôt du sang qu'on paie n'a rien à faire avec la naturalisation. Un fils d'étranger né dans le pays peut tirer au sort et servir dans l'armée autant qu'il le pourra, il ne deviendra pas pour cela citoyen roumain ». (1)

A ceux qui craignaient une intervention étrangère, le libéral Bratiano, président du Conseil, répondit que les États européens, étant maintenant devenus antisémites, n'interviendraient pas.

La loi fut votée, mais d'après ses stipulations, le Juif ne pouvait désormais ni s'engager comme volontaire, ni avancer en grade, ni se rengager, ni bénéficier des dispenses que confèrent certains diplômes, ni prendre du service dans la gendarmerie rurale. La Chambre roumaine crut que le problème de faire du Juif un soldat tout en n'en faisant pas un citoyen était résolu, et elle pensa avoir répondu par avance aux représen-

---

(1) D'après l'article 2 de la loi : « Les enfants des étrangers nés dans le pays ne pourront pas être exemptés du service militaire s'ils ne font pas constater qu'ils ont rempli cette obligation dans un autre pays. »

tations des Puissances, toujours à craindre sous la poussée de certaines circonstances.

Il fallait, ceci posé, montrer que les Juifs n'étaient pas roumanisables et ainsi ne pouvaient prétendre à jouir des droits civils ou politiques. Or, aux yeux des anti-juifs et des gouvernements successifs qui dès lors les servirent, on avait fait jusqu'à ce jour fausse route en civilisant les Juifs, et en les arrachant aux écoles purement religieuses qui, en les particularisant, contribuaient à les séparer du peuple. Dès les débuts de l'organisation scolaire, les écoles des Principautés furent d'accès libre, et la loi de 1852 les ouvrit à tous. Simultanément, on y appela les Juifs par des privilèges accordés à ceux d'entre eux qui les fréquentaient. La loi de 1854 sur le recrutement en Moldavie dispensa du service militaire les Juifs ayant terminé leurs études dans les établissements d'éducation publics et produisant les certificats requis. Après la réunion des Principautés, le même esprit persista. La loi de 1864 sur l'enseignement décréta l'instruction obligatoire, et une circulaire de 1865 engagea les communautés israélites à envoyer les enfants dans les écoles de l'État, ne leur demandant que de rémunérer les maîtres qui devaient enseigner l'hébreu et la religion. Le but, disait la circulaire, est, en supprimant les écoles confessionnelles, de mêler la jeunesse juive à la jeunesse roumaine. « Que les Juifs, ajoutait-elle, ne souhaitent pas des écoles séparées, car la séparation des écoles perpétuera leur séparation de la nation. »

L'article 13 de la Constitution de 1866 confirma ces dispositions. En 1867, au milieu même des persécu-

tions contre les Juifs, M. Bratiano envoya aux préfets une nouvelle circulaire concernant les communautés israélites et prescrivant d'infliger une amende aux parents qui n'enverraient pas leurs enfants dans les écoles. Ceux-ci étaient d'ailleurs une minorité. Dès que les portes leur avaient été ouvertes, les Juifs, aspirant à s'instruire, s'étaient précipités. En 1864, il y en avait en tout 20 ou 30 dans les écoles du pays; en 1878-79 ils étaient 11 % dans les écoles primaires, et dans certaines villes 30 et 50 % du total des élèves. En 1882-83, on en comptait 15 % dans les écoles primaires urbaines, et dans quelques localités 30, 40, 50, 70 et même 75 % de la totalité des écoliers.

A cette époque, la tactique changea. On se demanda comment on pourrait, avant peu, représenter raisonnablement comme étrangers 260.000 individus qui ne connaîtraient d'autre langue, d'autres mœurs, d'autres coutumes que les coutumes, les mœurs et la langue roumaines. La presse commença à protester. Jadis elle reprochait aux Juifs leurs instincts séparatistes et leur confinement volontaire dans les écoles confessionnelles. Elle leur reprocha désormais leur rapidité à se mêler, leur désir de savoir. Les instituteurs, en bons fonctionnaires, suivirent le mouvement. A leur congrès de 1883, un délégué déclara que les Juifs envahissaient les écoles de l'État et que, bientôt, il n'y aurait plus de place pour les Roumains; il engageait ses collègues à prendre des mesures. Elles furent prises; contrairement à la loi, les professeurs chassèrent des classes les enfants israélites, soit en prétextant que le nombre prévu d'élèves était dépassé, soit en ayant recours aux mauvais traitements, soit

en fomentant l'antisémitisme dans les classes et en incorporant sa doctrine à leur enseignement.

Le Parlement corrobora ces mesures. En 1886-1887 un projet de loi fut déposé, demandant que les étrangers fussent astreints à payer un écolage de dix francs par an pour les écoles primaires et de cinquante francs pour les écoles secondaires. La loi ne fut pas votée, mais le ministre de l'instruction publique envoya (juillet et août 1887) des circulaires aux directeurs des écoles primaires, leur recommandant d'inscrire d'abord les Roumains et les naturalisés.

Il fut écouté et partout les enfants juifs furent chassés de l'école (1); les protestations, l'invocation des droits, le rappel des encouragements anciens, tout fut vain. Les circulaires furent maintenues et la loi de 1893 vint les consacrer. Elle imposait aux étrangers — dans l'espèce aux Juifs — le paiement d'un écolage de quinze francs pour les écoles rurales, de trente francs pour les écoles urbaines, et prescrivait qu'ils ne pourraient y être reçus que dans la mesure des places disponibles. La loi de 1896 corrobora celle de 1893. Comme on estimait, sans doute, qu'elle ne frappait pas suffisamment la masse des artisans et des infimes commerçants juifs, déjà incapables de payer sur leurs maigres salaires et leurs médiocres bénéfices les redevances scolaires pour leurs nombreux enfants, des circulaires vinrent l'aggraver. L'article premier de la loi disait que les actes relatifs à l'enseignement public étaient exemptés du timbre, les circulaires enjoignirent aux agents de l'État de sou-

(1) Dans une seule ville, à Botoshani, on en renvoya cent quatorze.

mettre au timbre les actes concernant les enfants juifs qui fréquentaient les écoles privées. Bien plus, pour arrêter ou du moins entraver le pétitionnement qui eût pu, multiplié, éveiller l'attention, on exigea le paiement du timbre pour chaque signature. Enfin, on exempta seulement les Roumains de la taxe d'examen.

Le résultat de pareilles mesures ne s'est pas fait attendre. En 1891-1892 la proportion des Juifs dans les écoles primaires était de 15 à 16 %; elle est aujourd'hui de 5 1/2 %; elle est appelée encore à baisser au fur et à mesure que s'accroît la misère de la population juive, misère que l'accumulation des lois protectionnistes augmente tous les jours.

Après avoir ainsi rendu presque inaccessible l'enseignement primaire, on songea à l'enseignement secondaire, à l'enseignement supérieur et puis successivement aux écoles professionnelles, de commerce et d'agriculture. Pour éliminer les Juifs des lycées, on suivit le même processus. On commença, dès 1890, à les en exclure arbitrairement, et on consacra les mesures administratives par la loi du 23 mars-14 avril 1898. Elle prescrivait de n'admettre les enfants d'étrangers dans les écoles des différents degrés, que « s'il restait des places disponibles après qu'il aurait été satisfait aux demandes des fils de Roumains ». En outre, des taxes fort lourdes leur étaient imposées. (1) Quelle en fut la conséquence? En 1896-1897, les Juifs formaient 11 % des élèves des écoles et lycées, en 1897-1899, ils ne sont plus que 7 1/2 %.

---

(1) Pour les études de médecine, par exemple, la taxe est de trois cent soixante francs par an.

Déjà la loi du 9/21 avril 1893 avait exclu les Juifs des écoles professionnelles. Dans les écoles forestières, les étrangers n'étaient plus admis, comme auditeurs, qu'avec l'autorisation du ministre, toujours refusée aux Juifs. Dans les écoles d'arts et métiers, les étrangers n'étaient reçus que comme externes et dans la proportion du cinquième des places vacantes. Dans les écoles de commerce, les étrangers étaient obligés de payer des droits d'admission. Naturellement, dans tous ces établissements, ils ne pouvaient concourir ni pour les bourses, ni pour les subventions.

La loi de 1899 sur l'enseignement professionnel renforça encore ces dispositions. Dans les écoles publiques, l'éducation professionnelle était donnée gratuitement ; les étrangers ne purent désormais la recevoir que si les Roumains laissaient des places disponibles et encore « leur nombre ne pouvait dépasser la cinquième partie du nombre total des élèves ». Ceci avait un autre but, il est vrai, que celui de séparer intellectuellement le Juif du Roumain : on voulait favoriser la création d'une classe d'artisans nationaux et les placer pour la concurrence de chaque jour dans des conditions meilleures que les artisans juifs. Dans les écoles supérieures de sylviculture et d'agriculture, on ne devait admettre que des élèves internes, boursiers de l'État, des districts ou des communes, ce que les étrangers ne pouvaient être. Dans les écoles inférieures d'agriculture, les élèves reçus devaient sortir des écoles normales primaires ou des écoles élémentaires agricoles où il était défendu aux Juifs d'entrer. Quant aux taxes, le ministre les fixa à 90 francs pour les écoles professionnelles de filles et de garçons et pour les écoles commerciales du

premier degré, et à 150 francs pour les écoles commerciales du second degré.

L'œuvre était-elle ainsi complète? On ne le pensa pas. Par cette législation, on obtenait bien la séparation du Roumain et du Juif, mais on voulait mieux. On craignait la supériorité du Juif instruit sur le Moldo-Valaque; il fallait donc l'abaisser pour le rendre moins dangereux et l'avilir afin de montrer qu'on ne pouvait en faire un citoyen de l'antique Dacie. Dès la promulgation de la loi de 1893, les communautés juives avaient fondé des écoles pour leurs enfants chassés de l'école roumaine. On mit des entraves à ces fondations et pour cela on eut recours à la persécution religieuse. Bien que des cours d'adultes eussent lieu le dimanche et les jours fériés, dans les établissements scolaires publics, une circulaire ministérielle d'octobre 1899 interdit aux écoles juives d'ouvrir leurs portes le dimanche et une circulaire d'avril 1900 les obligea à faire la classe le samedi. En février 1900, on défendit d'enseigner la religion plus d'une heure tous les deux jours et de laisser les enfants se couvrir la tête pendant l'instruction religieuse et la lecture de l'hébreu. De cette façon on espérait éloigner les orthodoxes, pour qui se couvrir la tête pendant les offices ou l'étude de la loi est une obligation rituelle. (1) Comme les écoles privées en Roumanie sont de deux sortes, celles avec programme de l'État, tout à fait soumises aux autorités scolaires, et celles avec programme propre, plus indépendantes, les administrateurs des écoles libres juives

(1) Devant les protestations, même des journaux antisémites modérés, le ministre dut retirer sa circulaire, dont le caractère anticonfessionnel était par trop patent.

demandèrent à les transformer en écoles avec programme propre. L'autorisation leur fut refusée : « Nous pouvons accorder aux étrangers, dit le docteur Oncioul, inspecteur de l'enseignement privé, la faculté de créer des écoles primaires avec programme propre... Il n'en est pas de même des Juifs, qui ne sont pas des citoyens, mais qui ne sont pas non plus des étrangers ». Le gouvernement veut garder le droit d'imposer sa volonté dans les maisons d'enseignement juives, et d'en modifier peut-être les programmes, afin de maintenir les Israélites dans une infériorité intellectuelle profitable aux Roumains.

Quand les vaillants descendants de Décébale auront ligoté fortement leur ennemi, quand ils lui auront, de plus, déprimé le cerveau, ils le vaincront plus facilement. Le meilleur moyen, pour en arriver là, n'est-il pas de le replacer sous le joug de l'orthodoxie dont il s'émancipait à peine, de le renfermer de nouveau dans son ghetto, de le séparer de la civilisation? C'est la conception de ceux-là mêmes que l'on représente presque comme des philosémites, de M. Carp, par exemple. « Tout hérétique, dit-il (1) — ce sont, en Roumanie, les catholiques, les protestants, les israélites — (2) sera tenu de par la loi de se rattacher à une communauté religieuse et de payer à celle-ci un impôt sur le culte. L'État prêtera son concours aux communautés religieuses pour l'encaissement des taxes. » (3) Pour les catholiques ou les protestants, une

(1) *Neue Freie Presse*, 18 janvier 1901.

(2) Notez que, toujours d'après les antisémites, la question religieuse n'existe pas en Roumanie.

(3) Cette loi était en préparation lorsque tomba le ministère Carp; elle sera certainement reprise un jour.

telle loi ne serait nullement dangereuse, ils ne seraient en effet rattachés à leurs communautés que pour la vie religieuse, car ils sont citoyens; les Juifs, considérés comme étrangers, y seraient soumis pour la vie sociale; ils retomberaient sous la tyrannie des rabbins, sous le despotisme des obligations rituelles: on créerait pour eux une organisation cléricale autorisée à en appeler au gouvernement pour maintenir les prescriptions de la foi.

Nous avons ainsi montré les deux préoccupations qui ont poussé jusqu'à maintenant le gouvernement roumain dans l'élaboration des législations de recrutement et d'enseignement. La première indiquait le souci de pouvoir frapper les Juifs comme étrangers sans avoir à compter avec la grave objection du service militaire qui leur était imposé. On a pensé la satisfaire en décrétant qu'on peut payer l'impôt du sang sans être citoyen, ce qui est faux : on peut servir un pays dont on n'est pas le citoyen, on peut le servir librement, mais sitôt qu'on le sert obligatoirement, c'est qu'on est membre de la cité et qu'on en a les droits. (1)

La deuxième préoccupation était de dégrader le Juif; de diminuer pour lui la possibilité de participer à la vie moderne; de le rendre moins apte à s'assimiler; de justifier ainsi les répugnances qu'on témoignait à en faire un citoyen, et de le mettre en même temps dans

(1) Le gouvernement roumain comprend si bien cela, et que sa théorie n'est pas défendable, qu'en 1897 il prépara un projet de loi qui n'aboutit pas, d'ailleurs, pour exclure complètement les Juifs du service militaire.

des conditions moins bonnes pour supporter la concurrence. L'éviction scolaire répondit à ce souci. Mais cette méthode n'était pas susceptible d'amener un résultat rapide, et des raisons politiques et économiques, liées les unes aux autres, exigeaient que le Juif fût placé le plus tôt possible dans l'impossibilité de nuire.

La bourgeoisie roumaine — petite et moyenne — demandait à ses représentants de lui permettre de se développer sans craindre des adversaires redoutables. Pour satisfaire ses exigences, tout un système protectionniste fut élaboré. Nous allons l'exposer pour achever de montrer la situation actuelle des Juifs en Roumanie. Il comporte toute une série de lois destinées à protéger les carrières libérales, l'industrie, le commerce, grand et petit, les métiers, en excluant peu à peu les Juifs de ces diverses branches d'activité. Non qu'on les désignât nommément, car un appareil législatif purement antisémite eût soulevé des protestations, mais on les frappa comme étrangers, étrangers non soumis à une protection étrangère, c'est-à-dire que l'on peut vexer impunément, sans redouter les représentations des consuls, les notes des diplomates, les interventions des Puissances. C'est là la caractéristique du mouvement antijuif roumain : le mensonge et l'hypocrisie. Un peuple qui se prétend cultivé et éclairé, qui dit être en Orient le représentant de la civilisation occidentale (1), qui vit de belles phrases : « Le Roumain a toujours été tolérant » ; « le Roumain a toujours été libéral de par sa nature », un tel peuple se doit de ne

(1) « La Roumanie est la Belgique de l'Orient », dit le Roumain.

pas professer ouvertement un brutal et fanatique antisémitisme. Le Juif gênait, mais on avait vu jadis qu'il était dangereux et mauvais pour le bon renom de la Roumanie de le massacrer ou de le noyer dans le Danube. Il valait mieux, sournoisement, multiplier devant lui les obstacles propres à limiter et à empêcher même son expansion ; l'obliger à mourir de faim ou à fuir le sol inhospitalier. Le libéral Bratiano avait à ce propos imaginé un apologue qui contenait toute la doctrine roumaine : « Un renard maigre, décharné, affamé, disait-il, était arrivé à percer un trou pour entrer dans une vigne. Une fois dedans, il engraissa et devint bien portant, (1) mais sa présence était nuisible à la vigne, dans laquelle il faisait constamment des dégâts. Néanmoins, défense fut faite au propriétaire de le tuer, défense également d'élargir le trou. Le vigneron, avisé et malin, clôtura à nouveau sa vigne et petit à petit enferma le renard dans un cercle de plus en plus étroit, si bien que celui-ci ne trouva plus de quoi engraisser ; il perdit ses forces, redevint maigre, décharné, et enfin se sauva par le trou qu'il avait lui-même ouvert. » Cette parabole constatait un fait (2) et traçait un programme. On le suivit. La période tumultuaire et imprudente de l'antisémitisme parut close et si, récemment, par la force même des événements, elle sembla se rouvrir, ce fut par l'impatience de quelques agités, de quelques jeunes gens non encore dressés à la rouerie politique, et le gouvernement s'efforça d'arrêter les troubles. Il estimait, et avec raison, que l'œuvre

(1) Les quatre cinquièmes des Juifs roumains sont artisans, sans travail, ou pauvres vivant de la charité publique.

(2) C'est en 1882 que M. Bratiano l'imagina.

législative suffisait, puisqu'elle frappait toutes les catégories, et que bientôt, sur le sol de la Moldavie et de la Valachie, le Juif ne pourrait exercer ni une fonction, ni un état, ni un art, ni un métier.

Ces soi-disant usuriers, aptes seulement à l'usure, étaient en effet représentés dans toutes les professions, et il fallut travailler activement à les déloger. On y procéda méthodiquement. D'après la loi du 4 décembre 1864, seuls les Roumains ou naturalisés roumains pouvaient exercer la profession d'avocat; cependant les Juifs étaient tolérés comme défenseurs devant les justices de paix. La loi du 8 juin 1884 fit cesser cette tolérance. Elle les autorisait encore à être secrétaires d'avocats ou à avoir des bureaux de notariat, mais successivement, par des décisions du conseil de l'ordre, ces autorisations leur furent enlevées et, désormais, ils ne sont même plus admis à représenter, devant les tribunaux de conciliation, les propriétaires ou les fermiers roumains. Il leur était licite d'exercer la médecine et d'entrer dans le service sanitaire; une loi, celle du 14 juin 1893, vint leur ôter cette licence. « Pour pouvoir être nommé à un poste quelconque du service sanitaire, disait-elle, il faut être citoyen roumain, et avoir fait un stage dans l'armée. » Les arrondissements et les villages avaient le droit, à défaut de Roumains, d'engager des étrangers, si ces derniers acceptaient un contrat stipulant que, dès qu'un citoyen roumain se présenterait pour demander la place, elle lui serait donnée immédiatement, sans que l'occupant pût prétendre à une indemnité. On retenait même au Juif, pendant le temps qu'il était en exercice, un tantième pour la retraite, bien qu'il n'y eût aucun droit. Le médecin ainsi évincé n'avait pas

la ressource de se faire pharmacien, la loi de 1893 n'accordant qu'aux seuls Roumains et naturalisés le droit d'être propriétaires ou gérants d'une pharmacie, et l'étranger muni du diplôme de pharmacien ne pouvant qu'être aide gérant ou aide dirigeant. Quant aux fonctions publiques, les Juifs n'y ont pas accès. Ils ne peuvent entrer dans les chemins de fer depuis que l'État les a rachetés. Ils ne peuvent pas davantage obtenir un emploi dans l'administration des tabacs. La loi de 1872 et celle de 1879 sur le monopole, complétées par les dispositions de 1881 et de 1887, exigent en effet que les fonctionnaires de la régie soient roumains : employés, entrepreneurs ou simples débitants.

Trop de carrières restaient cependant ouvertes, carrières dans lesquelles le bourgeois roumain redoutait l'activité juive ; il fallait les fermer, ou les rendre d'abord difficile, en diminuant les droits de ceux qui y entraient et en favorisant les autochtones. La loi du 1er juin 1881 visa les agents de change et les courtiers en marchandises. On ne put désormais être admis dans la corporation que si l'on était Roumain ou naturalisé ; la même qualité fut exigée des mandataires des agents et courtiers, et des gens à leur service. La loi était applicable immédiatement, excepté dans les ports, où elle ne l'était que trois ans après la promulgation, car il y avait là des étrangers chrétiens qui auraient pu faire respecter leurs droits. Des banquiers et des commerçants roumains lésés aussi protestèrent, signalant l'augmentation et la variabilité des courtages exigés par les agents et courtiers roumains, qui, ayant éliminé leurs concurrents, pouvaient imposer leurs tarifs : il était trop tard. Une loi du 24 juin 1886

aggrava même les défenses, en interdisant aux non-Roumains l'exercice des métiers de courtiers en céréales et en vins dans les foires et marchés. Pour satisfaire les électeurs, on créa un corps de dragomans, ignorants du commerce des blés et des boissons, corps privilégié et national qui exploita durement l'éternel exploité en Roumanie, le paysan, à qui on interdit de prendre des mandataires étrangers. On poursuivit même les courtiers juifs exerçant le métier d'intermédiaires, à titre privé, entre les acheteurs et vendeurs de blés dans les villes où il n'y avait pas de Bourses de commerce. Les courtiers ruinés se virent de plus empêchés d'être commissionnaires et expéditeurs en douane, la loi de 1882 exigeant pour exercer cette fonction l'agrément du ministre. On avait voulu d'abord ne donner l'autorisation qu'à ceux qui étaient inscrits comme électeurs; mais devant les protestations des agents diplomatiques, on se contenta de l'assentiment ministériel, impitoyablement refusé aux Juifs.

Le cercle se resserra encore. La loi du 16 juin 1886 et le règlement du 27 octobre 1893 interdirent à tout individu non Roumain d'être droguiste ou épicier vendant des substances toxiques nécessaires à l'industrie. Les lois du 28 avril 1887 et du 21 avril 1889 leur refusèrent le droit de participer à l'adjudication des fermages des revenus des communes; il était défendu aux fermiers de les prendre à leur service pour faire rentrer ces revenus. Quant aux adjudications publiques, si la loi ne permet pas d'en exclure les Juifs, l'arbitraire ministériel y supplée en stipulant dans les arrêtés de mise en adjudication que seuls les Roumains et naturalisés peuvent y prendre part.

Pour les simples commerçants, qu'on ne pouvait directement atteindre, on les entrava. Bien que, Juifs et étrangers, ils formassent l'immense majorité, on refusa de les accepter dans les chambres de commerce et d'industrie, et la loi du 1er mars 1886 voulut que ceux qui en éliraient les membres « payassent une patente de première, deuxième, troisième ou quatrième classe et jouissent des droits civils et politiques ». Ainsi, les non-Roumains ne pouvaient discuter les intérêts de leur corporation. La loi du 10 mai 1887 sur les sociétés en commandite et sur les sociétés anonymes restreignit leurs droits à administrer leurs propres deniers. Elle exigea que l'administrateur unique ou la moitié plus un des administrateurs de ces sociétés fussent Roumains; de même pour les censeurs et les suppléants. Le capital étranger, le capital juif étaient mis en tutelle.

Si draconienne, si arbitraire que fût cette législation commerciale, elle ne réduisait pas à la misère ceux qu'elle atteignait, car ils appartenaient à une catégorie sociale aisée dont l'action était gênée, mais non arrêtée. Il n'en fut pas de même lorsqu'on toucha au petit trafiquant, et on y toucha par la loi sur le commerce ambulant, dont le but fut, dit l'exposé, d'encourager le commerce stable, ou plutôt de favoriser et de protéger l'électeur. Elle était préparée depuis longtemps; depuis longtemps, la police, en vertu d'ordres préfectoraux, pourchassait les colporteurs juifs dans les rues des villes, et ce fut sous le prétexte de remédier aux désordres provoqués par l'exécution de ces arrêtés illégaux que le gouvernement déposa une loi, promulguée le 17 mars 1884, après avoir suscité de vio-

lentes discussions à la Chambre et au Sénat, et malgré les pétitions désespérées des intéressés. (1) L'article premier ordonnait :

« Le commerce ambulant de toute nature est entièrement prohibé dans les communes urbaines, et dans toute l'étendue de leurs circonscriptions, sauf les cas expressément prévus par la présente loi. »

Article 2. — « Est considéré comme commerce ambulant toute vente de maison en maison, de place en place, dans des endroits ouverts, dans des baraques, échoppes ou planches dressées sur les marchés, rues,

---

(1) La pétition des colporteurs juifs de Bucarest disait ceci :

« Le commerce ambulant, libre et autorisé de tout temps en Roumanie, n'a jamais été interdit; c'est sur la foi de cette liberté que nous l'avons pratiqué jusqu'à ce jour. Plusieurs d'entre nous ne pourraient même pas trouver un autre gagne-pain. La veuve qui ne sait comment nourrir ses enfants, le bancal, le manchot et le vieillard qui ne peuvent gagner leur vie d'une autre façon, et tant d'autres qui se trouvent dans une position analogue, tous perdront leur pain si cette loi doit être votée.

« Dans d'autres pays où l'industrie est florissante, si on restreint le colportage, petit à petit et insensiblement, les hommes qui le pratiquent peuvent employer leurs bras ailleurs, tandis que chez nous, où les fabriques n'ont pas encore pris d'essor, voter une loi pareille c'est mettre sur le pavé vingt mille âmes, car nous ne pouvons trouver d'autres moyens d'existence...

« Nous ne disposons pas de capitaux : notre seule fortune est le ballot ou la malle que nous emportons, et bien souvent nous ne les devons qu'à des commerçants bienveillants qui ont confiance en nous et nous honorent de leur crédit.

« Ici, dans la capitale, nous sommes quatre cents familles, hommes, femmes et enfants. Nous resterons demain sans pain si vous, messieurs les sénateurs, ne nous prenez pas en pitié et si vous n'écartez pas ce projet désastreux. Et ce n'est pas seulement nous, les quatre cents familles, ce sont les cinq mille familles dispersées sur toute la surface du pays qui resteront sans ressources. »

Le Sénat renvoya la pétition à la commission qui était saisie du projet, et celle-ci n'en tint aucun compte, pas plus que de celles qui purent être ultérieurement envoyées.

impasses de cours, couloirs, portes cochères ou autres entrées. »

L'article 7 permettait le commerce ambulant dans les communes rurales et dans les foires où le petit commerçant des villes n'allait pas. L'article 6 autorisait le commerce ambulant des produits d'agriculture, de sylviculture, de jardinage et d'industrie ménagère, sans qu'il fût besoin de demander une autorisation.

La loi votée, une circulaire ministérielle du 2 mai 1884 en ordonna l'application rigoureuse et immédiate ; les colporteurs demandèrent au roi un sursis de six mois, on ne le leur accorda pas. Les commissaires et les agents organisèrent la chasse (1) aux colporteurs ; ils ne se contentèrent pas d'exécuter la loi, ils y ajoutèrent. Elle ne visait pas les fripiers juifs, on appréhenda les fripiers ; elle autorisait la vente des produits d'agriculture, etc., on l'empêcha. On s'opposa même à la vente des fruits dans les rues, tandis qu'on fermait les yeux sur les colporteurs chrétiens, indigènes ou étrangers, et qu'on les laissait librement trafiquer de leurs marchandises. Plus de 20.000 Israélites (2) furent réduits à la mendicité, et alors, on les traqua comme vagabonds ; plusieurs périrent d'inanition, moururent en

(1) « Je dois avouer, écrivait le député Panou dans le journal l'*Amaradia* (10 août 1884), que la loi sur le commerce ambulant s'applique abusivement. Sous prétexte de commerce ambulant, on arrête bien souvent de pauvres gens innocents, on les séquestre dans les commissariats jusqu'à la constitution de leur dossier, comme s'il s'agissait d'un flagrant délit ; ils sont ensuite menés sous escorte devant le juge de paix : celui-ci les condamne séance tenante, et c'est toujours séance tenante qu'il transforme l'amende en prison, sans même s'enquérir s'ils peuvent la payer. »

(2) « J'estime que le nombre de vingt mille est au-dessous de la vérité », avait dit M. Poni au Sénat lors de la discussion de la loi.

pleine rue ou dans leurs taudis. Les antisémites roumains avaient remporté une grande victoire sur les Juifs exploiteurs. D'ailleurs, toute la législation nationaliste amenait de semblables triomphes, non sur les quelques riches — ceux-là, le gouvernement roumain leur empruntait de l'argent — mais sur les prolétaires.

Les ouvriers sont, en effet, atteints par toutes les mesures restrictives, soit directement soit indirectement. Après la loi sur le monopole des tabacs, on ordonna l'élimination des manufactures des ouvrières et ouvriers juifs (ils l'étaient tous en Moldavie), et si on y procéda progressivement, c'est parce que le personnel roumain manquait. A Jassy, par exemple, les cigarettières israélites non encore renvoyées se mirent en grève ; on les obligea, par la force, à réintégrer les ateliers, en attendant qu'on les expulsât. Après la loi sur le colportage, on interdit aux selliers, aux cordonniers, à d'autres artisans, de vendre, ailleurs qu'en des boutiques, les objets qu'ils fabriquaient eux-mêmes. On les atteignit aussi par la loi pour l'encouragement de l'industrie (du 24 mai 1887), qui accordait des privilèges à quiconque voulait créer en Roumanie « un établissement industriel avec un capital d'au moins cinquante mille francs ou exigeant l'emploi journalier de vingt-cinq ouvriers au moins ». La loi ne pouvait exclure les capitalistes étrangers ou juifs des avantages conférés, car c'eût été aller à l'encontre du but poursuivi, mais elle stipulait que : « cinq ans après la fondation d'une fabrique, les deux tiers des ouvriers devraient être Roumains ».

De même, d'après la loi sur les concessions de chemins de fer, obligeant le concessionnaire à employer

60 % d'employés roumains, on donna en régie et non plus en adjudication les travaux de ferblanterie, pour pouvoir par les contrats exclure les ouvriers juifs. Lors de l'exécution des tramways électriques de Jassy, on recruta des ouvriers étrangers — il n'y en avait pas de Roumains, le travail paraissant trop pénible — pour ne pas engager les ouvriers juifs qui se présentaient. La municipalité de Bucarest prescrivit à la direction de la voirie de ne pas les employer. En 1899, le ministre des travaux publics, M. Istrati, fit chasser par l'administration des chemins de fer les aiguilleurs, les charretiers, les portefaix des douanes, les ouvriers des chantiers, il défendit de donner aux Juifs les travaux de peinture dans les gares, et comme il n'y avait pas d'ouvriers peintres roumains en Moldavie, on en fit venir de Valachie, et on en improvisa.

Cependant, à l'heure actuelle, on n'a pas encore directement légiféré contre le prolétariat juif, mais on a déjà essayé. Dès 1882, on a voulu, sans succès, faire voter une loi demandant que seuls fussent admis à la pratique d'un métier ceux qui produiraient un certificat obtenu dans une école professionnelle, où ne peuvent entrer que les Roumains. Plus tard un autre projet fut déposé : les initiateurs demandaient qu'un livret de libre pratique fût requis de ceux qui voudraient exercer les professions d'ingénieur, d'architecte, d'entrepreneur, de constructeur, ainsi que les métiers s'y rattachant (maçons, tailleurs de pierre, ferblantiers, menuisiers, etc.) ; il ne fut pas même discuté. D'autres sont actuellement présentés, celui notamment de M. Filipesco, ministre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans le cabinet conservateur de M. Carp, dont le but est de

réorganiser le système corporatif. Il classe pour cela les métiers en : métiers réglementés, métiers autorisés, et métiers libres, et il subordonne leur exercice à l'obtention soit du livret de libre pratique, soit d'une inscription corporative, délivrés et accordés de telle sorte que les étrangers et les Juifs ne puissent y prétendre. L'adoption d'une semblable législation est maintenant le but avoué des antisémites moldaves; ils n'épargneront rien pour y parvenir (1) et il ne paraît pas douteux qu'ils y arrivent. En attendant de pouvoir efficacement protéger le travail national, on met la loi au service du capitalisme roumain. La police se fait l'auxiliaire des patrons. Elle menace d'expulsion, en vertu de la loi sur les étrangers, les prolétaires juifs qui refusent le salaire offert; sous la même menace, elle les contraint à remplacer les ouvriers chrétiens qui se sont mis en grève, ou qui ne veulent pas accepter les salaires refusés par les ouvriers roumains. Et c'est miracle que de voir dans des conditions pareilles la solidarité de classe persister; on le voit cependant, comme à Galatz par exemple où les boulangers juifs aimèrent mieux se laisser expulser que de prendre la place des boulangers orthodoxes en grève. On les empêche aussi de défendre leurs droits. S'ils font partie de groupements ouvriers, on les chasse, de même s'ils assistent à des réunions où les revendications prolétariennes sont discutées, (2) et surtout s'ils font de l'agi-

(1) Déjà on a embrigadé de soi-disant ouvriers roumains qui ont manifesté dans les rues de Bucarest et demandé au Parlement de prendre des mesures pour protéger le travail national. (*Temps* du 25 janvier 1902)

(2) A Braïla en 1896 des ouvriers ; à Bucarest des employés juifs ayant assisté à la réunion en faveur du projet de loi sur le repos dominical.

tation socialiste. On les traque comme vagabonds, en se servant du règlement sur les billets de séjour (1); on ne leur permet pas de s'établir dans les villages, en raison de la loi sur la police rurale et sur l'organisation communale; aussi ne peuvent-ils pas participer aux travaux agricoles, qui attirent chaque année quarante à cinquante mille ouvriers étrangers.

Ces lois ou règlements ont porté à son comble la misère ouvrière, en même temps qu'elles ont paralysé les Juifs dans leur défense. La première, la loi sur les étrangers, était ainsi rédigée :

Article premier. — « L'étranger qui a son domicile ou sa résidence en Roumanie et qui, par sa conduite durant son séjour dans le pays, compromettra la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, ou troublera la tranquillité publique, ou prendra part à des menées ayant pour objet le renversement de l'ordre politique ou social dans le pays *ou à l'étranger*, pourra être contraint par le gouvernement à s'éloigner de l'endroit où il se trouve, ou d'habiter dans un endroit spécialement désigné, ou encore de quitter le pays. »

Article 2. — « La décision ministérielle d'expulsion, prise par le conseil des ministres, ou celle par laquelle on oblige l'étranger à résider dans un endroit déterminé, ou à quitter sa résidence actuelle, sera notifiée à l'intéressé par la voie administrative et ne sera pas motivée. »

Article 6. — « L'étranger récemment venu dans le pays, et qui n'aura pas de domicile ou résidence connus,

---

(1) 500 chassés de Bucarest en 1887.

sera tenu, dans un délai de dix jours après son arrivée, et après la promulgation de la présente loi, d'obtenir un billet de libre séjour de l'autorité policière ou administrative locale, pour le temps qu'il indiquera vouloir rester ou voyager dans le pays. »

Cette loi, votée le 6 avril 1881, était primitivement dirigée contre les nihilistes russes. Elle permettait à la libérale Roumanie de leur fermer ses portes, et de livrer au tsar ceux qui s'étaient déjà réfugiés chez elle. C'est après les persécutions de 1885 contre les Juifs, après les démarches des Israélites anglais auprès de lord Salisbury pour lui demander d'intervenir et d'exiger l'exécution du traité de Berlin, que le gouvernement roumain songea à l'appliquer aux Juifs. Neuf personnes furent expulsées, journalistes ayant protesté par leurs écrits contre les persécutions ou administrateurs des journaux qui avaient inséré les articles. Ces Juifs avaient commis un crime de lèse-patrie en n'acceptant pas en silence les mesures par lesquelles ils étaient frappés dans un pays qui leur refusait non seulement les droits de citoyens, mais encore les droits d'hommes. La presse roumaine, quoique antisémite, crut devoir protester; on ne tint pas compte de la protestation et désormais on expulsa systématiquement. Les Juifs nés en Roumanie, n'étant placés sous aucune protection étrangère, purent être conduits hors des frontières, par ordre administratif, sans que les motifs de leur expulsion fussent donnés. Ils attentaient, disait-on, à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État. Comment? En protestant contre la situation qui leur est faite, la législation qui les écrase; en recomman-

dant ou en organisant l'émigration. Car on n'a pas le droit de faire émigrer en masse le Juif, avant que les Roumains soient en mesure de remplacer ces bras utiles, ce qui ne sera pas possible de sitôt.

Le règlement sur les billets de libre séjour, complété en octobre 1881, rendit la loi plus rigoureuse. Il exigeait que « tout étranger, voyageur ou résidant en Roumanie, prenne un billet de libre séjour ». Seuls, « les préfets de district et, à Bucarest et à Jassy, les préfets de police » avaient le droit de délivrer ces billets, exigibles sauf pour les voyageurs dont le séjour ne dépassait pas un mois, en échange du passeport. Le voyage aux foires et communes rurales sans billet de libre séjour était prohibé, on le tenait pour une infraction au règlement et on considérait l'étranger comme dépourvu de « document de voyage ». Les consulats et les ambassades présentèrent des réclamations et pour les satisfaire, le cabinet roumain annonça qu'il allait modifier le règlement. Il n'en fit rien, mais il ne l'appliqua pas aux étrangers. Les Juifs seuls en furent victimes. Déjà, d'ailleurs, depuis 1880, on les contraignait à prendre des billets de libre séjour et de légitimation quand ils venaient aux foires ; désormais, on réclama ces billets aux Juifs habitant les villes et y commerçant. On refusa des passeports aux négociants israélites qui se rendaient à l'étranger pour leurs affaires.

En 1889, il y eut un certain répit dans l'arbitraire, mais les vexations reprirent en 1891 et durèrent jusqu'en 1896. En 1900, un nouveau règlement intervint ; il différait peu du précédent, mais le ministre de l'intérieur, M. Olanesco, l'accompagna d'une circulaire spécifiant qu'il était applicable aux étrangers, mais non

aux Juifs « autochtones ». C'était en réalité remettre le sort du Juif entre les mains de la police, qui le considérait ou non, à sa guise, comme autochtone. D'ailleurs, une autre circulaire fut lancée aussitôt, recommandant aux Juifs qui n'étaient pas sujets étrangers de se procurer des billets de légitimation. Dès lors, certains préfets les délivrèrent difficilement, trouvant insuffisants les actes de naissance, les certificats de tirage au sort et même les pièces établissant que les demandants avaient satisfait au service militaire. D'autres préfets, au contraire, sommèrent les Juifs de se procurer ces billets de légitimation, sous peine d'être traités comme étrangers.

Cet appareil coercitif peut paraître parfait, il ne l'est pas aux yeux du gouvernement roumain. Pour le compléter, M. Aurélian, ministre de l'intérieur, vient de déposer un nouveau projet de loi sur la police rurale, destiné sous un apparent libéralisme à frapper encore les petits trafiquants, les menus métiers et les ouvriers. D'après ce projet, les étrangers seront astreints à faire une demande à la mairie de la commune rurale où ils voudront s'installer. Le conseil communal sera libre de leur accorder ou non l'autorisation de s'établir. L'autorisation devra être approuvée par le ministre de l'intérieur, après l'avis du préfet. En cas de refus, les intéressés pourront en appeler au même ministre qui statuera, toujours après avis du préfet. Ceux qui ne rempliront pas ces formalités pourront être expulsés, de même que ceux qui « par actes, paroles ou écrits menaceront la sécurité générale de l'État, troubleront l'ordre ou la tranquillité, publique ou *commettront une infraction aux lois*, même dans le cas où

leur établissement aura été expressément autorisé. Ainsi, si un étranger ne se conforme pas à la loi, même par ignorance, il ne sera pas traduit devant un tribunal, il sera expulsé administrativement, ruiné sans aucune forme de procès, de par la volonté de la police, souveraine en ce cas pour interpréter les infractions aux lois. On pourra donc facilement expulser le Juif. Mais trois articles de cette loi prévoyante l'empêchent au préalable de venir s'installer dans la commune rurale. L'article 40 dit en effet : « Aucun établissement public, cabaret, auberge, épicerie, café, boulangerie, etc., ne pourra être ouvert sans l'autorisation du conseil communal et l'approbation du préfet ». Et l'article 44 : « Seuls les Roumains et les naturalisés pourront obtenir l'autorisation d'ouvrir un établissement public ». Arriver à considérer le petit détaillant, l'infime épicier, le petit quincaillier, le boulanger, comme une sorte de fonctionnaire préposé à la gérance d'établissements publics, c'est le chef-d'œuvre du protectionnisme roumain. Un autre article atteint, indirectement mais très efficacement, — car il met en jeu l'intérêt patronal, — l'ouvrier juif, c'est l'article 18, ainsi rédigé : « Les personnes qui emploient des ouvriers étrangers devront faire une déclaration par laquelle ils s'engagent : à acquitter les impôts fiscaux, départementaux et municipaux dus par les ouvriers étrangers durant leur séjour dans le pays ; à assumer la responsabilité de tout dommage causé à la commune ou à ses habitants par les ouvriers étrangers ; à payer tous les frais de rapatriement de ces étrangers. »

Si cette loi est votée, elle achèvera de rendre le séjour

des campagnes impossible pour les Juifs ; elle sera le couronnement du long effort fait depuis trente ans par les antisémites pour les refouler dans les villes. Le début fut, avant le traité de Berlin, la loi de 1873 sur les boissons disant que les gérants des débits situés dans les communes rurales, les villages et les hameaux, « doivent, pour obtenir la licence, être inscrits comme électeurs sur les listes d'une commune » ; on exigeait la même chose de ceux qui voulaient tenir des auberges isolées et placées sur les routes.

En 1880, une circulaire rappela les agents gouvernementaux à l'exécution stricte de la loi de 1873, qui n'avait pas été assez sévèrement appliquée. Un mois était accordé aux débitants juifs pour vendre leur stock et fermer leurs débits. Une autre circulaire, de 1881, permit d'étendre ces prescriptions aux petites villes, bourgs et bourgades, et de s'opposer même à la vente en gros par les étrangers. A ce moment, on mettait encore en avant de hautes considérations morales : il s'agissait d'arracher le paysan aux empoisonneurs israélites. Depuis 1881, aucun Juif ne vend d'alcool au peuple roumain. (1) Les cabaretiers sont désormais les maires, les notaires, les fonctionnaires communaux, voire les sous-préfets, et quelques étrangers dont le christianisme a été dûment constaté. Le paysan est empoisonné nationalement, et il l'est plus que jamais, puisque la falsification se pratique plus cyniquement que jadis, et que les nouveaux tenanciers des débits obligent, en vertu de leurs fonctions officielles et grâce

(1) Sauf dans les communes où on n'a pu trouver de débitants orthodoxes.

à l'autorité dont ils disposent, leurs clients à consommer davantage, ce que le Juif n'eût jamais pu faire.

En 1898, à la Chambre roumaine (1), un député interpella, mais sa protestation fut vaine, car derrière les débitants se trouvent de gros capitalistes roumains. Cette loi opéra donc un premier refoulement des Juifs. La loi communale de 1887 permit de les repousser avec plus d'efficacité. Elle ne leur interdisait pas de demeurer dans les villages — c'eût été une mesure rétrograde que la sensibilité des libéraux roumains n'eût pas permis de prendre — mais elle disait (article 2) : « L'étranger qui viendra s'établir dans une commune rurale devra obtenir l'autorisation du conseil communal. » En outre, elle laissait subsister la loi de 1869 sur la police rurale, dont l'article 10 stipulait : « Les individus sans aveu ne peuvent s'établir dans les communes rurales sans une autorisation du conseil communal. » Les autorités considérèrent les Juifs comme « individus sans aveu », de même qu'elles les regardaient comme étrangers ; on les expulsa donc des villages, aussi bien que des petites villes et des bourgs ruralisés par des circulaires après le vote de la loi sur les boissons. « C'est un chapitre poignant et douloureux à écrire, dit M. Sincerus (2) en parlant de ces expulsions ; aussi doit-il être écrit dans tous ses détails, dans toutes ses horreurs : le résumer, c'est s'exposer non seulement à un démenti des Roumains qui ont toujours nié les expulsions en masse et les scènes navrantes et désolantes qu'elles ont provoquées, mais encore à l'incrédulité des personnes

(1) Séances des 7 et 11 mars 1898.
(2) E. Sincerus, *Les Juifs en Roumanie*, pages 178-179.

bienveillantes pour le judaïsme, qui croiraient à une exagération méditée et voulue pour apitoyer le monde sur le sort de gens que les autorités roumaines traitent en vagabonds et qu'elles accusent de corrompre la population rurale. On assiste à des scènes d'un autre âge, à un arbitraire révoltant. Ce n'est qu'en citant les noms des personnes expulsées, leur passé, en appuyant chaque cas de pièces et de documents, qui foisonnent, ce n'est qu'en suivant les scènes atroces pas à pas, sous forme de chronique et rien que sous cette forme, qu'on pourrait réellement donner une idée de ce que la chasse aux Juifs dans les campagnes veut dire. Généraliser ces faits, en tirer la substance, faire un exposé sommaire et le présenter au public, ce serait faire une œuvre que l'on pourrait traiter de fantaisie et à laquelle on ne prêterait ni attention ni croyance, tellement le vrai semblerait invraisemblable. » Ce fut à tel point que les ministres les plus antisémites intervinrent pour arrêter les préfets et les autorités communales. Il est vrai que, d'autre part, ils les armaient sans cesse de circulaires nouvelles dont l'interprétation était laissée à leur fantaisie, ou dont les injonctions contradictoires permettaient toute liberté dans l'application.

En 1892, le ministère conservateur Catargi prit une décision d'après laquelle la loi sur la police rurale et la loi communale n'étaient pas applicables « aux étrangers de toute catégorie ayant des propriétés dans les petites villes du pays depuis leur fondation ou depuis une époque reculée, bien que les bourgs fussent considérés comme territoires ruraux ». Les étrangers ayant fait un stage légal dans l'armée étaient également autorisés à s'établir « dans les villages et bourgs où

ils avaient été recrutés ». (1) On tolérait aussi ceux qui venaient provisoirement avec leurs femmes et leurs enfants pendant la période des travaux agricoles — quand on ne pouvait se passer de leur concours — mais seulement pour la durée de leur engagement. En 1896, le cabinet libéral Stoloyan abrogea cette décision comme ne concordant pas avec les dispositions catégoriques de la loi sur la police rurale et de la loi communale. Une circulaire, qui suivit cette abrogation, déclara que « les autorisations données à un certain moment aux étrangers par les conseils communaux ruraux de s'établir dans les communes, quelque anciennes qu'elles fussent, peuvent toujours être révoquées par le conseil communal dès que l'étranger devient dangereux pour la tranquillité publique, ou trouble l'ordre, ou tombe dans l'indigence, ou manque de moyens d'existence ».

Après la grande émigration de 1900, et dans l'espoir d'y mettre fin, car elle devenait dangereuse pour la prospérité économique du pays, le ministère Carp abrogea implicitement la circulaire de 1896. Mais la circulaire d'abrogation fut rédigée d'une façon si vague que les préfets en prirent texte pour dire aux Juifs expulsés déjà et qui voulaient rentrer dans les communes, qu'ils avaient des instructions pour ne pas expulser, et non pour autoriser des étrangers à s'établir de nouveau.

---

(1) La plupart de ces bourgs avaient été fondés ou peuplés au dix-huitième siècle par des Juifs, appelés sur le territoire désert par les boïars qui leur conféraient des privilèges que les princes régnants confirmaient par des chrysobulles. Ils jouissaient, par exemple, du droit de propriété et des avantages des citoyens. Lorsque les bourgs furent transformés en communes rurales, on enleva ces privilèges aux Juifs, sauf le droit de posséder des propriétés qu'ils peuvent transmettre par succession, mais non pas vendre.

Après la chute du ministère, comme avant, les autorités blâmaient les conseils communaux qui n'expulsaient pas les Juifs, dont ils avaient besoin comme ouvriers.

Je viens d'exposer les lois, de montrer l'arsenal qu'elles sont, non seulement par elles-mêmes, mais par la façon dont la police et l'administration les interprètent. On a pu encore y surajouter des vexations illégales, sans que l'opinion ou le gouvernement aient paru s'en émouvoir. Les communes, excitées par les autorités, sûres de l'impunité, ont légiféré financièrement, imposant aux Juifs des taxes et des capitations spéciales, comme jadis au Moyen-Age. En 1880, la commission de recensement de Buzéou imposa aux contribuables juifs une taxe dénommée *taxe d'Israélite*. En 1882, à Piatra, on obligea la communauté juive à verser à la mairie 1.200 francs par an pour l'entretien de la musique de la ville. En 1881, à Dorohoï, le conseil communal établit une taxe sur les volailles que les Juifs font tuer rituellement par le sacrificateur, et le produit en fut affecté par le conseil à la construction d'une cathédrale.

En 1891 le même conseil obtint du gouvernement l'autorisation d'organiser une loterie garantie par cette taxe et on imposa aux Juifs de prendre des billets. (1) On employa au besoin pour cela des moyens coercitifs, et l'officier de l'état civil alla jusqu'à s'opposer à l'inhu-

(1) Les loteries de toute nature sont interdites en Roumanie, sauf les loteries « d'objets mobiliers en vue d'une œuvre de bienfaisance ou pour l'encouragement des arts », qui peuvent être autorisées par le gouvernement. Or, les autorisations sont systématiquement refusées aux Juifs, qui ne les ont demandées que pour se procurer les ressources nécessaires à l'entretien de leurs écoles et à la fondation d'écoles nouvelles. Mais on les oblige à prendre des billets pour bâtir une cathédrale.

mation des Juifs dont la famille n'avait pas pris de billets. La taxe frappa ceux mêmes des Israélites qui n'avaient pas recours au sacrificateur. En 1895, ce conseil imagina un nouvel impôt sur la viande, exclusivement levé sur les Juifs. Dans le bourg de Bivolari, le sous-préfet fit payer par les Juifs quatre mille francs par an, pour rétribuer des agents de police, chargés de les pourchasser. (1) Et non seulement le Juif est à la discrétion des fantaisies communales, mais il est encore à la merci de l'administration, de la justice, de la police, des politiciens ; il est taillable et corvéable à merci ; il est la matière imposable et indéfiniment exploitable. S'il veut être laissé en repos, il faut qu'il se rachète sans cesse, sinon l'expulsion le menace, et, s'il ne capitule pas, elle est prononcée contre lui. S'il est riche, il s'incline ; s'il est pauvre, il subit. L'administration, à court d'argent, menace les Juifs de la commune ou du district de les expulser à moins qu'ils ne consentent à lui payer une redevance. (2) Les politiciens sans ressources, et les employés de ministère

(1) Ces taxes sont absolument illégales et contraires à la Constitution, bien que le gouvernement les tolère et les autorise. D'après la Constitution, Article 10 : « Il n'existe dans l'État aucune distinction de classe. Tous les Roumains sont égaux devant la loi et tenus de contribuer indistinctement aux impôts et charges publiques. » Article 11 : « Les étrangers jouissent, quant aux personnes et aux biens, de la même protection que les Roumains. » Article 108 : « Tout impôt n'est établi qu'au profit de l'État, du district ou de la commune. » Article 109 : « Aucun impôt au profit de l'État ne peut être établi ou perçu qu'en vertu d'une loi. » Article 110 : « Aucune charge, aucune imposition au profit du district ne peut être établie que du consentement du conseil de district. Aucune charge, aucune imposition communale ne peut être établie que du consentement du conseil communal. Les impôts votés par les conseils départementaux et communaux doivent obtenir la confirmation du pouvoir législatif et la sanction du roi. »

(2) Dans la Dobroudja par exemple en octobre 1890.

usent des mêmes procédés pour se faire ouvrir un crédit chez les banquiers juifs, et ces mêmes banquiers se voient admonestés s'ils accordent des facilités aux adversaires du gouvernement. A Calarash, un tailleur juif est expulsé pour n'avoir pas livré les vêtements du maître de police, qui était son débiteur. (1) Un autre Israélite est expulsé, pour avoir osé demander des dommages et intérêts, parce qu'on l'avait extradé contre tout droit et livré à la police allemande. (2) Quant aux billets de séjour que la loi exige, la police les vend publiquement, tant pis pour les pauvres hères qui n'en peuvent acheter : ils sont traités en vagabonds. Et ces ressources ne tarissent pas, puisque constamment les communes rappellent les Juifs, dont elles ne peuvent se passer, car le Juif est le maçon, le menuisier, le charron, le couvreur indispensables, et constamment le Juif revient, car il meurt de faim et de misère, et le séjour, même temporaire, dans le village, est un répit à sa détresse. Il revient et de nouveau nourrit le policier jusqu'au jour où il est de nouveau chassé. Et il en est ainsi depuis vingt ans; depuis vingt ans c'est le flot constant des expulsés et des rappelés qui va et vient sur les routes de Moldavie et de Valachie.

Nul ne s'émeut de ces douleurs, et qui pourrait s'en émouvoir? Le paysan est courbé sous le joug, il est non moins taillable que le Juif, pour lequel il ne ressent aucune haine, qui est pour lui un frère de misère, mais

(1) *Adverul*, 15 octobre 1899.
(2) *Frankfurter Zeitung*, juillet 1897.

il n'a pas plus de sensibilité pour le malheur des autres que pour le sien. Quant à la classe dirigeante, celle des fonctionnaires et des politiciens, elle ne peut se maintenir qu'en sacrifiant perpétuellement le Juif à sa clientèle bourgeoise, qui a plus d'appétits qu'elle ne peut en satisfaire. L'horreur irraisonnée du Juif permet de tout accepter et, dans un peuple à demi barbare encore comme le peuple roumain, qui sous un vernis superficiel de civilisation a un fond de cruauté orientale, on accepte sans difficulté cette idée de l'existence d'une catégorie de parias sur lesquels chacun peut frapper. A un imprimeur de Bucarest qui vient protester contre l'arrestation d'une de ses parentes, le préfet de police répond : « Pour vous, Juifs, la police ne connaît pas de lois. » Un autre préfet oblige les Juifs à teindre en rouge les escaliers et les portes de leurs maisons et fait rouer de coups les récalcitrants par ses policiers. Un autre réquisitionne des Juifs pour transporter gratuitement les équipements militaires et la matraque les fait marcher. (1) Contre ces abus, aucun recours en justice, sauf pour le riche qui peut l'acheter; le pauvre, maltraité, devra s'estimer heureux de vivre encore. Après les émeutes de 1897, à Bucarest, un Juif, aveuglé par les émeutiers, vient comme témoin devant le tribunal. « Ne peux-tu pas reconnaître ceux qui t'ont frappé ? » demande le président au milieu

(1) En 1885, un journaliste énuméra, dans le journal *Fraternitatea*, de nombreux cas de brutalités, de meurtres même, perpétrés sur les Juifs. On ne voulut pas le poursuivre, il aurait apporté des preuves. On préféra l'expulser, bien qu'il fût né en Roumanie, de père né en Roumanie. Ce fut une leçon pour les autres, et c'est ainsi qu'on bâillonne les écrivains juifs en Roumanie.

des rires de l'assistance. Pour donner une leçon aux Israélites, les pillards, les meurtriers, les incendiaires, les profanateurs de cimetières, les démolisseurs de synagogues, les noyeurs de Juifs, ou ne sont pas poursuivis, ou sont acquittés, aux applaudissements de la foule.

Et tout contribue à maintenir, à développer même cet état d'esprit : l'école, la presse, les organisations antisémites. Dans certaines classes, on place les élèves israélites sur des bancs séparés et le professeur donne le signal des moqueries et des apostrophes. On propose des sujets de dissertations antijuives, qui figurent dans les ouvrages classiques, dans les grammaires de la langue roumaine destinées aux écoles secondaires. On oblige les enfants juifs à les traiter. En voici quelques-uns : « Il ne faut pas ajouter foi aux paroles d'un Juif, même lorsqu'il est à l'heure de la mort. » — « Presque dans tous les villages de la Moldavie les cabarets sont tenus par des Juifs qui, comme des sangsues, poussent les paysans à l'ivresse », — et à côté de celui-là, mensonger, puisque, depuis la loi sur les licences, les cabarets sont exploités exclusivement par des chrétiens, cet autre contradictoire : « Nos lois défendent aux Juifs d'être cabaretiers dans les villages. » (1) A cela, il faut ajouter les insultes qui dépriment l'âme de l'enfant, qui l'avilissent aux yeux de ses condisciples : « Éloigne-toi, dit un professeur à un élève israélite, je ne puis supporter l'odeur du Juif. » — « Tu es en retard, dit un autre,

---

(1) *Grammaire de la langue roumaine*, par M. T. Suchianou, professeur de langue roumaine au lycée Saint-Sava et Saint-Georges. Bucarest, quatrième édition, 1898, pages 28, 72 et 239.

ton père a dû faire l'usure pour que tu puisses apporter ta taxe. » L'esprit qui anime les journaux est pire encore : à de rares exceptions près. (1) toute la presse est antisémite et, dans les polémiques, fait triompher le ton brutal qui est celui des jingoes et des antijuifs, dont je n'ai pas besoin de donner des exemples. Organe des politiciens, elle pousse aux lois restrictives, et si elle ne suffit pas à cette tâche, les organisations antisémites viennent l'aider. La plus puissante est l'*Alliance antisémite,* dont faisait partie M. Istrati, qui a été ministre de l'instruction publique. Fondée en 1895 à Bucarest, elle comprend un nombre considérable de politiciens et de fonctionnaires, et, d'après ses statuts, elle a pour objet :

Chapitre premier. § 2. — *a)* La lutte par toutes les voies permises et dans tous les sens pour la préservation de l'élément roumain contre l'élément juif, dont le nombre et les vices sont devenus un danger pour la nation roumaine ;

b) La protection et le développement d'une industrie roumaine aux mains des Roumains ;

c) L'encouragement et le développement du commerce roumain par les Roumains et la diminution de l'influence financière que les Juifs ont acquise ;

d) La lutte contre l'usure juive et la spéculation dans toutes les branches de l'agriculture, principalement en Moldavie ;

e) La sauvegarde et le développement du sentiment

(1) L'*Adverul*, de M. Mille, député, par exemple.

religieux, la lutte contre l'action corruptrice des Juifs et contre la démoralisation causée par une mauvaise interprétation des services humanitaires ;

f) L'encouragement et la protection des ouvriers roumains ;

g) Comme l'élément juif n'est pas assimilable, l'Alliance combattra contre l'augmentation des droits politiques qu'on voudrait accorder aux Juifs ;

h) Elle usera de tous les moyens permis qui pourront contribuer à rendre impossible la situation des Juifs en Roumanie et favoriser leur émigration du pays.

Chapitre II, § 8 : L'Alliance inaugurera une politique agraire, qui protégera les propriétaires fonciers et les agriculteurs contre l'exploitation juive.

Pour bien marquer son caractère économico-religieux, l'Alliance inscrit dans ses statuts :

Chapitre VI, § 70 : Tout Roumain qui fait un don de cent à cinq cents francs aura le droit de porter les insignes de l'ordre du « Cavaler Antisemit ».

§ 71 : Celui qui fera un don de cinq cents à mille francs aura le droit de porter les insignes de l'ordre de Saint-Michel, le patron de l'Alliance.

§ 72 : Un an après son admission, chaque membre recevra un diplôme d'antisémite.

§ 73 : Tous les membres qui possèdent le diplôme d'antisémite et qui se seront distingués dans la mission que leur avait confiée l'Alliance pourront obtenir l'ordre de la Croix.

§ 74 : Les membres qui ont l'ordre de la Croix

peuvent obtenir l'ordre du « Cavaler Antisemit » et celui de Saint-Michel, s'ils en sont trouvés dignes par un vote du grand conseil, pour services rendus à l'Alliance.

§ 84 : L'Alliance travaillera en relations et d'accord avec les alliances antisémites de l'étranger.

Comme partout ailleurs, comme en Autriche, comme en Allemagne, comme en France, les antisémites mettent, en Roumanie, leur programme économique sous la protection de la Croix, du Christ et des archanges. En réalité, ils ne séparent pas leurs intérêts commerciaux et industriels de leurs préjugés religieux et ils se servent de ceux-ci pour préserver ceux-là. Leur milice, ainsi organisée, voulut jouer un rôle actif. Elle ne se borna pas à exercer par ses membres une action dans le Parlement, elle contribua à organiser l'émeute, quand elle parut nécessaire : à Bacau, à Botoshani en 1890, à Bucarest en 1897, à Jassy en 1898, à Dranceni en 1900. Les troubles de Bucarest furent les plus graves et les plus caractéristiques. Ils éclatèrent à la suite du projet de loi qui avait pour but d'exclure les Juifs de l'armée, (1) dont le dépôt avait provoqué une vive agitation parmi les intéressés. Ils n'ignoraient pas que cette loi, si elle était votée, donnerait une nouvelle arme à ceux qui voulaient leur refuser les droits de citoyens. Les réservistes juifs tinrent une réunion pour protester. Cette réunion fut suivie d'une autre, provo-

(1) Déposé par le général Berendei, ministre de la guerre, ce projet exemptait les Juifs du service militaire et leur imposait une taxe en échange de cette exemption. Il ne fut pas voté.

quée par les étudiants orthodoxes. La veille, les organisateurs, ou ceux qui les soutenaient, firent afficher, sur les murs de la capitale, un manifeste violent, et le lendemain, à l'issue du meeting, des bandes parcoururent les rues, saccageant les maisons des Juifs, défonçant les vitrines de leurs magasins, mettant au pillage leurs boutiques et les cafés fréquentés par eux, dévastant les synagogues, assaillant les Israélites isolés et les maltraitant. Les émeutiers étaient armés de gourdins et de barres de fer; ils opéraient avec la bienveillante neutralité de la police. Ce ne fut qu'à la fin de la journée que la gendarmerie intervint et arrêta les désordres. (1) A la Chambre, sur une interpellation de M. Marghiloman, le ministre de l'intérieur couvrit sa police, rejeta sur les Juifs la responsabilité des excès commis, et déclara qu'ils étaient « une réaction regrettable contre leur outrecuidance ». Ce furent, en effet, les Juifs qui durent payer les frais de la guerre : on leur défendit de tenir des réunions, même intimes, (2) et leurs sociétés furent dissoutes.

Que pouvaient-ils faire désormais pour se défendre? On ne leur reconnaissait pas le droit de pétition; il n'appartenait qu'aux citoyens, et en vertu de ce principe la pétition de l'*Association générale des Juifs indigènes,* composée exclusivement de personnes ayant fait dans l'armée leur service régulier, fut, en avril 1893, écartée

---

(1) A ce moment, l'*Association générale des Étudiants roumains* crut devoir protester contre les organisateurs des troubles, et contre la minorité d'étudiants qui avaient coopéré à l'œuvre des bandes antisémites.

(2) On a même interdit aux membres de la communauté de se réunir pour délibérer sur les besoins du culte.

par le Sénat. On leur déniait maintenant le droit de se réunir, de s'associer, dans n'importe quel but. Ruinés par les expulsions hors des villages, par les défenses multipliées, par l'application rigoureuse des lois d'exception, par les vexations policières, il ne leur restait plus que l'émigration. En 1872, en 1887, ils avaient commencé à quitter ce sol ennemi. Le gouvernement, effrayé, calma l'ardeur de ses fonctionnaires. Si trop de Juifs émigraient, la Roumanie allait à sa ruine. En 1889, le mouvement d'émigration reprit, des comités même se formèrent : l'*Alliance antisémite* put se réjouir en voyant son but atteint. Jusqu'à fin mai 1900, en quelques mois, 5.411 Juifs roumains débarquèrent à New-York, 1.000 en Anatolie, 1.500 à Constantinople, 300 à Chypre. Un millier se dirigea sur Paris, autant sur Londres; d'autres se répandirent dans l'Europe centrale, et le mouvement continua. « L'émigration, écrivait le journal *la Roumanie* (journal officieux), prend des proportions considérables, inquiétantes à certains égards », elle « porte sur la classe israélite ouvrière, qui nous est utile et même indispensable, puisque le Roumain ne veut pas exercer certains métiers ». Quelques petites villes furent presque dépeuplées; dans les autres, un grand nombre de maisons furent abandonnées, la valeur locative des immeubles diminua, et cette diminution provoqua une baisse sur les actions de la Banque hypothécaire. Le gouvernement fut affolé. S'il redoutait l'impression que pouvait produire en Europe la vue de ces malheureux chassés par la faim, il était inquiet aussi des redoutables conséquences économiques qu'aurait une émigration en masse. D'une part, il fit déclarer que la misère juive avait pour cause la mau-

vaise récolte. Bien que ce ne fût qu'un facteur secondaire, qui n'aurait pas provoqué une aussi intense misère si elle n'avait déjà préexisté, il obligea les Juifs, même par la menace, à signer des déclarations par lesquelles ils reconnaissaient que ce n'était pas les persécutions qui les ruinaient. Le préfet de police de Bucarest sut même y contraindre un homme sans volonté et sans caractère, le rabbin de la communauté, dont la lâcheté provoqua l'indignation et les protestations des Israélites.

D'autre part, les agents gouvernementaux reçurent l'ordre d'arrêter les émigrants par tous les moyens. On menaça les chefs de groupes, on expulsa les organisateurs des comités d'émigration. Il fallait rester sur la terre roumaine : le renard maigre dont avait parlé M. Bratiano n'était pas libre de fuir. D'ailleurs les frontières se fermaient devant les Juifs fugitifs, les autorités autrichiennes et hongroises les refoulaient ; ils n'étaient libres que de mourir sur la terre roumaine. Leur détresse était arrivée à son comble, il semblait qu'ils ne pussent pas descendre plus bas, et ils n'ont vécu pendant de longs mois que des secours de la charité juive européenne, car la charité locale était insuffisante. Sur une population de 269.000 âmes, près de cent mille étaient dans le dénuement le plus complet. Les uns périssaient dans des taudis abominables, les autres, chassés même de ces abris dont ils ne pouvaient plus payer la location, campaient en plein air, dans les champs, dans les cours des synagogues, dans les cimetières ou erraient par troupes sur les chemins. A ces causes propres de misère : la persécution légale, les expulsions des villages et des campagnes, l'exclusion des

emplois et de tous les travaux publics, l'interdiction à certains entrepreneurs d'occuper plus d'un tiers d'ouvriers étrangers, la défense de posséder des terres ou des immeubles ruraux, les obstacles mis à l'exercice des métiers et du commerce ambulant, l'accès des écoles interdit, l'abaissement systématique obtenu par l'ignorance imposée, les vexations, les persécutions sournoises ou brutales : à ces causes particulières, était venue s'ajouter une cause générale : la mauvaise situation économique de la Roumanie, son crédit ébranlé, la banqueroute menaçante, les déplorables récoltes. Jadis, les Juifs avaient supporté des années semblables, car les conditions de vie étaient encore acceptables pour eux : elles ne l'étaient désormais plus, car ils ne possédaient plus les moyens de résister.

Depuis cette année de la grande exode (1900), la situation n'a pas changé, une émigration lente a continué, elle continue encore, mais elle ne peut être une solution, la masse de ceux qui émigrent n'étant pas suffisante pour remédier à l'engorgement produit par une quantité de sans-travail aussi considérable. Momentanément, il y a eu un soulagement. Dans quelques villes, les ouvriers juifs sont restés en moins grand nombre, et les partants n'ayant pas été remplacés par des ouvriers chrétiens, ils ont vu leurs salaires se relever. Les maisons s'étant vidées, une baisse de 33 % s'est produite sur les loyers, les propriétaires effrayés ont cherché à retenir leurs locataires et le sentiment public, en quelques endroits, s'est amélioré sous l'influence des intérêts. Les Juifs ont un instant respiré. Mais les politiciens roumains n'ont pas abandonné leur

œuvre, nous l'avons montré en exposant les projets de loi Aurélian et Filipesco. S'ils sont votés, ce qui paraît probable, que feront ces désespérés auxquels on enlèvera leur dernière possibilité de vivre? Pourront-ils agir par eux-mêmes, et dans quel sens? Des interventions se produiront-elles en leur faveur, et de quel ordre? Du mal arrivé à sa limite sortira-t-il un remède? Se produira-t-il une réaction, provoquée par la répercussion économique qu'aura la ruine des Juifs sur la situation du pays même, situation déjà précaire et que le protectionnisme outrancier et barbare de ses législateurs ne pourra pas améliorer? En un mot, quelles sont les solutions possibles; seront-elles imposées par une pression extérieure ou par des nécessités intérieures?

Il faut d'abord nous demander si une intervention étrangère est possible, légitime, et de quelle façon elle pourrait s'exercer. Si l'Europe avait jamais eu l'intention de faire exécuter le traité de Berlin, de 1878, par les parties contractantes, cette question même ne se poserait pas. En réalité elle n'exigea que le strict accomplissement des clauses concernant les intérêts directs des Puissances qui l'avaient inspiré et de celle, la Russie, qui l'avait accepté. Quand l'Angleterre eut pris Chypre; l'Autriche, la Bosnie et l'Herzégovine; quand la France se vit les mains libres vis-à-vis de la Tunisie; quand la Russie eut reçu la Bessarabie; quand on n'eut plus la crainte que la mer Noire devînt un lac moscovite, on se soucia peu des stipulations réglant le sort des collectivités persécutées soit dans les Balkans, soit dans l'Empire Ottoman.

Pendant un an, les représentants des nations civilisées, qui, pour masquer leurs simples appétits territoriaux, avaient fait grand étalage de leur amour de la justice, s'efforcèrent d'obtenir de la Roumanie qu'elle tînt la parole donnée. L'Allemagne, poussée par ses financiers engagés dans les affaires roumaines, abandonna la première les revendications de parade, et les autres gouvernements suivirent. Ils se contentèrent

d'une platonique déclaration des Roumains, et M. Rosetti, ministre de l'intérieur du cabinet J. Bratiano, put dire le 15 décembre 1881 à la Chambre : « Les Roumains peuvent se féliciter d'avoir résolu dans un sens national la question la plus brûlante et la plus dangereuse, et cela, nous pouvons l'avouer maintenant, contrairement à la volonté manifeste des Puissances, et contrairement à l'esprit même du traité de Berlin. »

Les Juifs avaient eu des illusions et, poussés par elles, ils avaient demandé au congrès ce que, ils devaient le savoir, la duplicité roumaine ne leur donnerait pas. La question fut mal posée par leurs représentants, abusés, il est vrai, par les déclarations et l'attitude ancienne des libéraux.

Dès 1864, bien que soumis aux obligations du service militaire, les Juifs étaient considérés par la loi comme « étrangers non soumis à une protection étrangère ». L'Europe a permis que cette définition absurde et antijuridique subsistât dans l'article 7 de la nouvelle constitution roumaine, celle de 1879. Les intéressés auraient dû demander au congrès soit de nommer une puissance protectrice de ces « étrangers non soumis à une protection étrangère », car il fallait bien les rattacher à une nationalité quelconque, soit de repousser une qualification qu'aucun principe du droit international ne peut admettre. (1) Ainsi la Roumanie eût été obligée de

(1) Les masses juives de l'Europe orientale n'ont jamais été réellement défendues, et cela tient à ce que leurs représentants israélites, assimilés et christianisés, de l'Europe occidentale, n'ont jamais connu leur état économique et leurs besoins. Le ghetto, en courbant les Juifs sous un formalisme religioso juridique, a fait d'eux le type parfait de l'esclave social, de l'individu qui se laisse conduire par une minorite de riches. Or, ces riches, ou ces intellectuels, en

reconnaître l'indigénat aux Israélites qui n'étaient pas sujets étrangers, elle n'eût pu leur appliquer les lois votées contre les étrangers, et les antisémites moldo-valaques auraient été acculés à légiférer contre les Juifs, ce qu'ils n'eussent probablement pas osé faire.

Demander aujourd'hui à l'Europe, qui, en violation du traité de Berlin, a permis le massacre de milliers d'Arméniens chrétiens par des musulmans et n'a pas su arrêter le bras de l'Assassin, lui demander d'empêcher un peuple chrétien de faire périr de misère et de faim plus de cent mille Juifs, serait une ironie trop forte. Espérer soulever une conscience qui est restée insensible devant les flots de sang versé, en lui montrant un troupeau de spectres hâves qui meurent sans bruit, sans éclat désagréable et troublant, victimes d'une hypocrisie bien chrétienne, serait un vain et enfantin espoir. Quelle nation d'ailleurs oserait parler? L'Angleterre, exterminatrice des Boers; la Russie, persécutrice des Finlandais et aussi des Juifs; la France, massacreuse d'Annamites ou de Hovas et se préparant à une tuerie de Marocains; l'Italie, de l'Érythrée hier et de la Tripolitaine demain; l'Allemagne, féroce exécutrice de nègres ou germanisant par la force les Polonais récalcitrants? Qui oserait élever la voix, de ces nations toutes sanglantes encore de l'expédition de Chine, et dont l'histoire depuis plus

---

demandant l'affranchissement politique des Juifs dans des pays où la vie politique n'existait à vrai dire pas, ont été poussés par un intérêt personnel inconscient. Ils travaillaient en fait à s'affranchir plus pleinement en ne subissant pas le contre-coup matériel ou moral des agitations antisémitiques, mais ils ont méconnu les conditions et les nécessités d'affranchissement économique de ceux dont ils s'étaient faits les mandataires.

de trente ans n'est qu'une longue négation de tout droit et de toute équité ?

Seul, peut-être, l'intérêt les fera parler, seul il est capable de les faire agir, et c'est la Roumanie elle-même qui suscitera une intervention en appelant, pour exploiter ses richesses naturelles, les capitaux européens. (1) Or ces capitaux n'entreront pas dans un pays où aucune garantie ne leur est offerte, où ils n'ont pas le droit de s'administrer eux-mêmes, où il leur est interdit de posséder le sol et le sous-sol qui sont la matière de leur exploitation, puisque l'article 7 de la Constitution stipule que dans les communes rurales les étrangers ne peuvent se rendre acquéreurs de terrains ou de biens immobiliers. La Roumanie sera donc contrainte, tôt ou tard, à modifier sa législation protectionniste et xénophobe, soit d'elle-même, soit que les capitalistes déjà engagés dans les industries du pays amènent leur gouvernement à agir. (2) Ce

---

(1) La loi sur l'exploitation des richesses minières a échoué à cause de toutes les restrictions édictées contre les étrangers et dont la mise en vigueur eût provoqué l'abstention du capital international.

(2) Le cas semble se produire dès maintenant. Pour attirer les capitaux étrangers en Roumanie, une loi sur l'industrie sucrière fut votée il y a deux ans. Elle stipulait que : « les fabriques de sucre existantes ou celles qui seront installées avec l'autorisation du gouvernement auront droit, jusqu'au 31 mars 1914, à une prime de fabrication de 16 centimes par kilogramme de sucre, prime qui sera payée après la mise en consommation du sucre, ou son exportation ». Cette loi eut pour résultat la création d'usines importantes créées par des étrangers attirés par les primes. En 1901 une nouvelle loi a été votée sur la proposition du ministre Palladi, reprenant la prime sous forme d'une taxe d'exportation de 0.16 par kilogramme de sucre, et en vertu de la loi, on arrêta à la frontière le sucre déjà vendu. Les commerçants français lésés ont adressé une réclamation à M. Delcassé et lui ont demandé d'intervenir.

jour-là d'autres revendications que celles spécialement mises en avant pourront se produire, et fatalement l'abrogation de toute loi restrictive apportera au Juif, considéré comme étranger, un droit nouveau, et partant un soulagement à sa détresse.

Mais l'intérêt de certaines nations pourra même les pousser à intervenir directement dans la question juive et à exiger de la Roumanie, soit l'accomplissement des promesses faites en 1878, à Berlin, soit une loi réglant définitivement le sort de la population israélite. Quel est en effet le but des mesures antisémites? C'est celui avoué hautement jadis par Rosetti, aujourd'hui encore par l'Alliance antisémite : « rendre impossible la situation des Juifs et favoriser leur émigration hors du pays ». On pousse donc les Juifs à fuir, mais en les ruinant préalablement. Ainsi un peuple déclare cyniquement : « Voici une catégorie d'individus que, de par ma seule volonté, je considère comme des étrangers non soumis à une protection étrangère. Je puis les vexer impunément, puisqu'ils ne sont pas protégés; je ne suis pas tenu de garder vis-à-vis d'eux les ménagements auxquels je suis obligé vis-à-vis des nationaux d'autres pays. Quand j'aurai fait d'eux des meurt-de-faim, des sans-travail, je les déverserai sur l'Europe centrale, sur l'Angleterre et sur l'Amérique. » Or l'Europe centrale a fermé ses frontières. On a pu voir errer sur les limites de la Transylvanie et de la Bukovine des bandes de Juifs, repoussés à la fois par la Hongrie, l'Autriche et la Roumanie même, car, aux débuts de l'émigration, elle avait refusé des passeports à ses émigrés, qui dès lors pouvaient être expulsés de partout, y compris de leur pays d'origine, s'ils y voulaient

rentrer. L'Angleterre et l'Amérique menacent maintenant de prendre des mesures pour arrêter l'afflux des étrangers, et elles y arriveront poussées par le développement fatal de l'esprit protectionniste et impérialiste. (1) Que l'émigration roumaine reprenne avec violence, et elle reprendra si la loi Aurélian est votée, (2) ou s'il intervient une loi nouvelle contre les ouvriers juifs, (3) et les gouvernements qui redoutent le plus

---

(1) L'Amérique a en fait fermé ses portes par l'application de quelques lois, entre autres la loi sanitaire. Quant à l'Angleterre, la question de l'émigration, et spécialement de l'émigration juive, vient d'être posée à la Chambre des communes. Le major Evans Gordon a proposé d'insérer dans l'adresse au roi le paragraphe suivant : « Nous appelons respectueusement l'attention de Votre Majesté sur la nécessité de proposer une loi réglementant et empêchant l'immigration, à Londres et dans les autres villes du royaume, de pauvres étrangers ». La proposition n'a été retirée qu'après une déclaration de M. Balfour reconnaissant les conséquences dangereuses de l'immigration, mais déclarant qu'une enquête préalable devait être ouverte. Des meetings ont eu lieu également, pour demander que l'immigration soit interdite. Leur caractère a été nettement antijuif.

(2) A la suite des représentations occasionnées par les mesures prises contre l'industrie sucrière, le ministre Aurélian, redoutant une nouvelle intervention étrangère, a modifié l'article 40 de son projet de loi sur la police rurale. Il en a enlevé le dispositif portant interdiction aux étrangers de pratiquer le petit commerce dans les communes rurales. La commission s'est montrée fort hostile à cette modification, et il est probable que la Chambre rétablira l'article supprimé.

(3) Un nouveau projet de loi vient d'être déposé par le ministère Stourdza à la Chambre, le 22 janvier 1902. Il est destiné à protéger le travail roumain contre le travail étranger, c'est-à-dire juif. En voici quelques articles. Ils permettront de comprendre quelle sera la situation du prolétariat juif en Roumanie quand cette loi sera votée :

Article premier. — Chacun est libre d'exercer les métiers énumérés ci-dessous, s'il remplit les conditions prescrites par la présente loi...

Article 4. — Les étrangers qui voudront exercer un métier, devront prouver qu'il existe dans leur pays le droit de réciprocité pour les Roumains.

Faute de pouvoir fournir cette preuve, ils devront obte-

l'infiltration se tourneront fatalement vers la Roumanie. Ils lui demanderont si une nation peut créer de toutes pièces une classe de parias qualifiés d'« étrangers non soumis à une protection étrangère », et obliger d'autres pays à nourrir ses miséreux, quand ses nationaux jouissent partout des droits que la Roumanie ne reconnaît pas aux étrangers établis chez elle. Ce jour-là, le traité de Berlin sera remis en cause, car les

---

nir l'autorisation préalable de la Chambre de commerce et de l'industrie.

Les étrangers qui, en vertu d'un contrat antérieur à la loi présente, sont employés dans une entreprise quelconque, sont exempts des conditions énumérées plus haut.

La présente loi ne déroge en rien aux conventions internationales qui régissent cette matière.

ARTICLE 8. — Personne n'est admis à exercer un métier pour son propre compte ou à faire de l'exercice de son métier sa principale occupation, s'il n'a pas le *Brevet de Maître...*

ARTICLE 9. — Les personnes étrangères à la localité et inconnues au Comité de la corporation, devront présenter des documents prouvant leur identité et leur moralité, documents délivrés par les autorités compétentes.

ARTICLE 12. — Tout ouvrier doit avoir un *Carnet*.

ARTICLE 13. — Le Carnet est délivré par le Comité de la Corporation aux personnes suivantes :

...3) à ceux qui prouveront avoir travaillé dans une fabrique, atelier ou chantier, dans le pays ou à l'étranger, au moins cinq ans dans un métier spécial.

ARTICLE 45. — Tout artisan de la commune fait partie de droit de la corporation de son métier.

ARTICLE 70. — *Seuls les Roumains qui jouissent des droits politiques*, peuvent être admis dans le Comité de la Corporation.

Par exception seront admis les étrangers ayant le droit

Puissances y seront intéressées. Elles obligeront alors les Roumains à donner au moins aux Juifs l'indigénat que déjà leur reconnaissait implicitement la loi de 1876 sur le service militaire disant : Article premier : « Tous les habitants du pays devront personnellement le service militaire ». — Article 2 : « Les sujets des États étrangers ne peuvent faire partie de l'armée. »

Voilà une intervention extérieure vraisemblable. Il y en aurait une autre possible : ce serait si les Juifs eux-mêmes, excipant de la qualité qui leur est attribuée d'« étrangers non soumis à une protection étrangère », et désireux de sortir de cette situation anormale et dangereuse, demandaient à une nation européenne de les protéger. Mais les Juifs n'oseraient jamais en arriver à ce moyen extrême de défense. La persécution ou la

---

de domicile, s'ils ont à leur service au moins deux tiers d'apprentis et d'ouvriers roumains.

Article 82. — Outre la peine d'amende, les autorités administratives, à la demande du Comité de la Corporation, défendront l'exercice du métier à ceux qui n'auront pas le Brevet de Maître prévu par l'article 8 ou le Carnet d'ouvrier prévu par l'article 12.

Article 90. — La présente loi entrera en vigueur six mois après sa publication dans le *Moniteur Officiel*.

Article 91. — Tous ceux qui, à la publication de la présente loi, auront exercé, pendant deux ans, un métier pour leur propre compte, seront considérés, par exception, comme maîtres, et il leur sera délivré un brevet par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Si la Chambre de Commerce et d'Industrie refuse ou délivre sans raison un brevet, les intéressés peuvent faire appel au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des domaines, qui statuera définitivement.

Le Ministre peut déléguer cette faculté à une Commission

misère les ont déprimés moralement aussi bien que physiquement et intellectuellement, (1) et ils ne sont pas capables d'un effort qui impliquerait une suite de luttes violentes. D'un autre côté, quelle est la nation qui aurait un intérêt réel, immédiat, à intervenir dans les affaires roumaines? La Russie seule, et quel avantage les Juifs auraient-ils à passer sous le joug moscovite. Le sort de leurs frères russes peut le leur faire prévoir.

Il ne nous reste plus qu'à voir si, par la force des choses, la Roumanie elle-même ne sera pas conduite à modifier sa ligne de conduite vis-à-vis des Israélites; si fatalement sa situation économique propre ne contraindra pas son nationalisme antisémite à capituler. La législation protectrice ne s'est pas appesantie uni-

---

spéciale composée de trois fonctionnaires supérieurs du ministère.

Article 92. — A tous les ouvriers qui, jusqu'à la mise en vigueur de la présente loi, prouveront qu'ils ont travaillé effectivement dans un métier, au moins deux ans, il sera délivré, par exception, un Carnet d'ouvrier, conformément à ce qui est prescrit dans l'article précédent pour le Brevet de Maître.

Article 93. — Dans toutes les entreprises de travaux publics, les Roumains seront préférés aux étrangers à des conditions égales.

Dans les cahiers de charges des travaux publics ou des fournitures, on insérera la clause que l'entrepreneur ne pourra employer des artisans étrangers que dans la proportion fixée par l'administration publique suivant la nature des travaux et la région où ils s'exécutent.

(1) A cause de leur exclusion des écoles.

quement sur les Juifs. Provoquée, fomentée par une bande politicienne qui n'a aucun intérêt économique réel dans le pays, qui vit uniquement du budget et doit se maintenir par tous les moyens possibles, elle a eu une répercussion à la fois sur l'État et sur les particuliers. Elle est retombée d'abord sur l'État par une diminution des revenus dus aux taxes et aux impôts : baisse sur le produit des licences pour le commerce des boissons, à la suite de la loi de 1884 ; baisse sur les revenus des communes, après les lois de 1887 et 1889 limitant les catégories d'individus admises aux adjudications de ces revenus ; baisse des taxes et des licences des bourgs et petites villes, classés comme communes rurales, quand on voulut en chasser les Juifs. Tant que ces mesures n'atteignirent que le gouvernement en l'obligeant à assurer autrement l'équilibre de son budget, il n'apparut pas encore aux contribuables que l'augmentation de leurs charges pût provenir de l'application de ces lois. Avec l'émigration, ils se sentirent touchés directement. Dans les cités vidées, le taux des locations baissa de 33 % ; une foule de petits commerçants roumains, qui ne vivaient que du Juif, furent ruinés du coup par l'exode de leurs clients ; les boïars valaques, propriétaires des grands domaines, se trouvèrent lésés par le départ de l'intermédiaire juif non remplacé, et un jour est proche où ces intérêts se coaliseront, d'autant qu'ils seront de plus en plus atteints.

Le protectionnisme de la petite bourgeoisie moldave ne correspond pas en effet à la réalité ; c'est un protectionnisme boutiquier de petite ville, convaincu qu'une minorité infime suffit à satisfaire les besoins de la consommation, et qu'elle peut imposer aux consommateurs

des tarifs maximum. La vérité est qu'il n'existe pas de classes roumaines pour se substituer aux Juifs, soit comme commerçants, soit comme ouvriers. (1) Ainsi, lors de la mise à exécution de la loi sur les manufactures de tabac, on n'a pu remplacer les ouvriers Juifs. (2) Une interpellation de M. Tocilescou, en février 1890, a fait connaître qu'il existait encore des juifs détenant des débits de tabac. Le ministre des finances répondit que les Roumains, trouvant le résultat au-dessous de l'effort, avaient cédé leurs brevets à des Juifs qui se contentaient d'un maigre bénéfice, et que, dans certaines communes, il ne se présentait même pas d'autochtones, car ils dédaignaient d'aussi infimes situations. (3) J'ai montré qu'il en était de même pour l'exercice de la médecine, et que le nombre des ouvriers agricoles nationaux était insuffisant. Si demain la loi Aurélian et la loi de protection du travail sont votées, le paysan roumain n'aura plus d'épiciers, de boulangers, de menuisiers, de charrons, de couvreurs, de maçons, etc., et le propriétaire foncier verra baisser encore le revenu de ses immeubles. La conséquence naturelle sera une diminution du produit de l'impôt. (4)

---

(1) « Le Roumain, a déclaré M. Carp en 1873 au Parlement, n'est pas habitué au travail, il est insuffisant sur le terrain commercial et industriel. »

« La population de nos villes, affirma à la Chambre, en 1896, M. Poni, ministre de l'Instruction publique, est pour la plupart étrangère. Nous n'avons pas une bourgeoisie nationale. »

(2) Il commence à y avoir en Valachie un prolétariat national, mais il n'existe à peu près pas en Moldavie.

(3) Le Roumain fonctionnaire et budgétivore refuse un si minime emploi.

(4) Des sociétés d'émigration vidant méthodiquement quelques villes de leurs Juifs artisans et petits trafiquants précipiteraient assurément la crise.

Que pourra faire alors le gouvernement, aux prises déjà avec des difficultés financières presque inextricables? La Roumanie a une dette de un milliard 675 millions, sans compter une dette flottante de 110 millions. L'argent des emprunts, venu de l'étranger, est retourné à l'étranger; il est sorti des coffres pour payer du matériel de chemin de fer ou du matériel de guerre. Les chemins de fer, rachetés par l'État, ne produisent pas l'intérêt des capitaux engagés, et par suite de la politique mégalomane qui a fait entrer la Roumanie dans la Triplice, le budget de la guerre s'accroît chaque année; il est de 58 millions sur un budget total de 240 millions, (1) et, par la volonté royale de Charles de Roumanie, il est irréductible. Il n'y a de réduction possible que sur le budget des fonctionnaires, qui touchent 62 millions sur les 182 restant. Or, ces fonctionnaires, c'est-à-dire la bourgeoisie roumaine gouvernante et dirigeante, accepteront bien pendant quelque temps de se réduire, (2) dans l'espoir de jours meilleurs, mais si ces jours ne viennent pas, ils chercheront à lever de nouveaux impôts. (3) Sur qui les lèveront-ils? Sur le seul, l'unique imposable, sur le corvéable dont vit la classe improductive, sur le paysan.

Un seul parti eût pu proposer des solutions autres, ou s'opposer au moins à des projets dangereux. C'eût

(1) Sans compter l'imprévu. Par exemple, 350 millions ont été dépensés pour faire fortifier Bucarest par le général belge Brialmont.

(2) Une diminution de 23 millions a déjà été opérée sur le dernier budget. D'autres seront consenties sans doute, dans la crainte d'une banqueroute qui placerait la Roumanie sous le contrôle financier de l'Europe, ce qui serait une autre solution extérieure.

(3) Le gouvernement essaiera bien, avant, d'augmenter le taux des fermages de ses domaines, affermés à une clientele de politiciens, mais il court le risque de mécontenter gravement cette clientèle.

été le parti socialiste s'il avait été possible en Roumanie; mais son existence était liée à l'émancipation du seul prolétariat roumain, c'est-à-dire du prolétariat juif, qui, acquérant les droits politiques, pouvait soutenir le parti. A défaut de cet appui, son existence devait être précaire, comme sa naissance avait été artificielle. Il avait été importé en Roumanie vers 1875 par deux révolutionnaires russes : un orthodoxe, Petroff, et un Juif, Nahum Katz, qui prit le nom de Dobrogeano Gherea, se convertit, épousa une Roumaine, et fut naturalisé. A eux se joignit d'abord un tzigane, Jean Nadedje, plus tard quelques autres jeunes gens, et la première association communiste fut fondée. Elle avait uniquement pour membres des ouvriers juifs. Le socialisme était condamné, en Roumanie, à défendre les droits des Juifs ou à disparaître, en l'absence d'un prolétariat national dont il eût été le représentant et surtout — étant donnée l'organisation politicienne du pays — l'élu. Il les défendit à ses débuts, mais peu à peu, traqué par le gouvernement qui empêchait ses journaux et ses publications de pénétrer dans les campagnes ; battu dans la personne de ceux des siens qui étaient à l'origine députés démocrates et ne furent pas réélus comme socialistes ; compromis par le parti libéral auquel il était allié, lorsque ce parti prit la tête du mouvement antisémitique ; désireux de participer aux prébendes et de vivre aussi du budget, il disparut. Ses derniers débris fusionnèrent avec les libéraux et devinrent comme eux nationalistes, protectionnistes et antijuifs. Quant aux prolétaires juifs, leur élan vers le socialisme fut arrêté par les persécutions, par les expulsions, et par l'excès de la

misère qui a ruiné les organisations naissantes. Il n'existe plus aujourd'hui que quelques petits groupements, ayant pour organe une unique publication périodique, et faisant paraître de temps en temps une brochure de propagande.

Le paysan ne sera donc défendu par personne. Nulle part, il n'est aussi maltraité qu'en Roumanie, aussi misérable. L'homme de la glèbe, dans ce pays, est proche encore du serf antique ; il a été émancipé nominalement, mais effectivement il est resté l'esclave du boïard, qui le maintient dans l'ignorance et dans la crasse, qui considère ses fils comme sa chose, sa fille ou sa femme comme son jouet. Le politicien n'a rien fait pour lui ; pas un centime de l'argent des emprunts n'a été consacré à une amélioration du sol, pas même aux irrigations indispensables. L'agriculture est à ce point arriérée que ce sol fertile et riche donne un rendement à peine égal au quart du rendement obtenu en France. Quand le paysan a payé l'impôt, les intérêts de son hypothèque ou de l'argent emprunté, il lui reste à peine de quoi suffire à sa nourriture ou à celle des siens. Tel le Juif, son frère de douleur, il meurt de faim sur son champ, dans sa maison sordide où l'air lui est mesuré. J'ai dit comment on lui avait attribué son lopin, comment il l'avait fatalement morcelé, comment l'État avait été obligé de distribuer de nouveaux terrains, comment il était condamné à lui en vendre encore, quitte, comme en 1880, à lui faire remise des sommes qu'il doit en paiement de ses annuités arriérées. Cette parcelle qu'il ne peut cultiver faute des moyens nécessaires, le paysan est contraint de la morceler sans cesse et de l'hypothéquer. Finalement, quand

la terre sera aliénable, elle reviendra aux grands propriétaires, auxquels l'État sera forcé de la racheter un jour, quand son propre domaine sera épuisé, pour la répartir encore entre les dépouillés.

C'est cette crainte des revendications agraires qui pousse, inconsciemment peut-être, quelques politiciens à demander des lois destinées à chasser l'ouvrier juif. Ils espèrent ainsi prolétariser quelques-uns de leurs paysans, mais c'est un espoir chimérique et la jacquerie reste la terreur redoutable des gouvernants et des budgétivores roumains. Ils ont déjà vu, en 1888, l'émeute dans les campagnes, ils ont vu les pacants soulevés envahir les propriétés, jeter les récoltes dans les rivières, détruire tout sur leur passage. La bourgeoisie des agrariens et des fonctionnaires a férocement réprimé la révolte, tuant et emprisonnant les insurgés. Elle n'a pas résolu ainsi le problème. Si demain elle s'apprête à charger de nouveau d'impôts son corvéable, elle rallumera la torche. Peut-être, si elle désespère le Juif, si elle le pousse à bout, celui-ci, malgré sa passivité, malgré les conseils de ses riches timorés, s'unira-t-il au travailleur des champs, et l'aidera à secouer le joug. Mais même s'il ne se joint pas à lui, c'est un jour le paysan roumain révolté qui, directement ou indirectement, résoudra en Roumanie l'actuelle question juive, en se libérant lui-même et en libérant le Juif.

Janvier-février 1902

Fini d'imprimer quatre mille exemplaires
le samedi 15 février 1902

à l'Imprimerie de Suresnes

(E. Payen, administrateur)

9, rue du Pont

Avant trois mois les exemplaires qui nous restaient du Jean Coste *seront épuisés. Nous reproduisons ci-après le bref compte rendu que M. Sorel publia de ce roman l'année dernière dans le* Mouvement Socialiste *:*

Georges Sorel

JEAN COSTE

Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura pas d'imitateur. Je vais montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature et cet homme c'est moi : Je me suis rappelé ces paroles de Rousseau en lisant *Jean Coste ;* ce livre appartient au genre littéraire inauguré par les *Confessions*, genre qui n'est pas limité à des autobiographies.

Je ne suis pas surpris que des éditeurs habitués aux romans écrits pour les gens du monde aient mal reçu le manuscrit de M. Lavergne. Ils ne sont pas très nombreux les lettrés qui sont capables de s'intéresser aux aveux de la misère humaine. Nos romanciers en renom placent, d'ordinaire, leurs fables dans un milieu tout artificiel ; leurs personnages sont habitués à ne jamais vivre que pour la représentation ; singes et perroquets se meuvent au gré du caprice de l'imagination de leurs créateurs, qui souvent, pour se donner encore plus de liberté, en font des névrosés.

Ici tout est sincère et véridique ; point de tirades

cornéliennes débitées par des *guignols*. Jean Coste est trop pauvre et trop malheureux pour pouvoir être un stoïcien et un révolté, ce luxe est permis seulement aux riches (1) : tous les jours ne voyons-nous pas avec quelle simplicité les petites gens quittent la vie sans songer à rien briser dans ce monde qui a été si mauvais ! Quand on habite un hôtel somptueux et qu'on écrit sur un bureau chargé d'œuvres d'art on peut trouver Jean Coste faible ; moi je trouve qu'il est homme.

Je trouve admirable la scène qui suit la conférence pédagogique : d'abord des plaintes banales et abstraites ; mais après que Jean a révélé à ses collègues la profondeur de leur misère, tous deviennent songeurs ; « aucune lueur de révolte ne brillait plus dans les yeux et les dos courbés semblaient ployer sous le poids ».

Je crois que les camarades apprécieront la vérité d'une situation de ce genre, que des lettrés corrompus par la vie mondaine comprendront mal. La civilisation organise tout un système de ruses pour nous empêcher de regarder en nous-mêmes ; mais à l'épreuve de la pauvreté, tout cet échafaudage tombe en miettes ; le premier contact de la misère nous ouvre la mystérieuse cachette de l'âme ; si

(1) Lire les revues anarchico-litteraires qui paraissaient il y a sept ans.

Rousseau a été si pénétrant et a découvert ce qu'il appelait *la nature*, c'est que son génie avait été aiguisé par une vie toujours voisine de la misère. Que d'hommes de talent se sont éteints quand ils ont participé aux mensonges conventionnels de la société bourgeoise?

La force intérieure de l'homme se mesure dans les crises où il se trouve seul en présence de lui-même, au moment où il connaît tout ce qu'a d'horrible et d'inexorable l'existence. Un faible cherche à se cacher la vue du calice : il ferme les yeux ou s'étourdit de paroles vengeresses ; le fort descend jusqu'au fond de lui-même et se demande : « Quel est mon droit? » Acculé aux dernières détresses, Jean Coste dit : « Ai-je le droit de disposer de la vie des miens? » Question terrible qui a fait trembler d'effroi plus d'un malheureux résolu à se délivrer d'un fardeau trop lourd. Ceux qui ont connu des mères ayant passé par ces angoisses, savent seuls ce que renferme d'héroïsme l'âme de notre pauvre instituteur ; car il faut un courage, qui dépasse celui des héros cornéliens, pour subir les impurs contacts de certaines misères, quand aucune illusion ne vous dissimule plus la fatalité de la vie.

Mais « l'affreuse pensée », comme dit M. Lavergne, reviendra et alors? L'habitude des humiliations produit une déchéance progressive de la

volonté même chez les plus fortement trempés, et l'expérience nous apprend que si certaines voies se descendent rapidement, il n'est pas aisé de les remonter. Peu de gens croient à la possibilité de relever la femme tombée ; chez elle l'humiliation a fini par éteindre toute volonté, elle est comme un automate. Peut-être Jean rencontrera-t-il un aide avant que la force lui manque : le hasard est grand maître en ce monde ; il y a des braves gens, malheureusement leur puissance est le plus souvent trop faible, et l'auteur nous l'apprend lui-même dans l'épisode du curé.

Bien des fois l'instituteur et sa femme envient le sort du paysan et de l'ouvrier, qui ne sont pas des *naufragés* comme eux. Écrasé par ses maîtres, jalousé par des travailleurs qui sont plus heureux que lui, l'instituteur de village a reçu pour tout viatique une instruction qui le rend particulièrement sensible à la souffrance !

Le paysan avec son lopin de terre, l'artisan avec son modeste outillage, l'ouvrier de fabrique compris dans un syndicat ne sont pas des isolés ; ils tiennent par un lien très réel aux bases économiques de la vie ; on peut dire d'eux qu'ils ont un état juridique dans le monde de la production, mais que peut un pauvre diable dont le sort dépend tout entier de la *bienveillance* de chefs, gens médiocres, qui ont la

tête pleine de préoccupations pour leur propre avancement ? Il n'est qu'un être passif, ballotté au gré de la tempête, sans force économique et partant sans droit, il est comme un hors-la-loi.

Ce livre nous fournit un autre enseignement tout aussi important que le précédent. Jean Coste ne trouve point auprès de lui la compagne qui pourrait lui permettre de vaincre, si quelque jour une occasion favorable se présentait. Louise est bien gentille ; mais ce ne sont pas les gentillesses qui sont capables de donner à l'homme la force dont il a besoin. Malheur à celui qui, trompé par une amourette, n'a pas rencontré la femme forte qui aurait dû lui révéler sa destinée et lui donner du cœur dans les jours de défaillance ! C'est dans l'amour d'une pareille compagne que s'engendre l'âme des hommes qui triompheront de tous les obstacles.

J'espère que ce livre, qui est plus qu'un beau livre, sera lu et apprécié comme il le mérite. Si les Universités populaires sont bonnes à quelque chose, qu'elles l'expliquent et en fassent ressortir les enseignements pratiques.

Georges Sorel

Tout dans *Jean Coste* est sincère et vrai. Il serait vain de disputer si les misères de grand seigneur annoncées dans les récitations de Corneille, sincères et vraies, sont pires que les misères misérables d'un Jean Coste. Les misères humaines sont misérables toutes. Il est vrai que les pauvres et que les malheureux conduisent leur souffrance et ne se révoltent pas. Ils n'ont pas la fierté stoïcienne ; ils ne sont pas durs ; les pauvres sont mous. Ils ne peuvent se payer la révolte, ce luxe n'est permis qu'aux riches. Les seuls guesdistes peuvent s'imaginer, inertes, que de l'excès de la misère, de l'excès de la dépression, peut sortir le sursaut de révolte. Les seuls guesdistes peuvent s'imaginer, religieux, que de l'excès de l'inanition peut sortir, par miracle, de la réparation.

Je ne sais si on entre bien dans le sens des œuvres en opposant les héros obscurs aux héros cornéliens, en les comparant aux héros cornéliens, en mesurant leur supériorité. Toutes les misères humaines exigent du courage, et je ne serais pas étonné que dans la pensée des grands poètes classiques les grands personnages fussent les représentants éminents de toute l'humanité. Ainsi Polyeucte représenterait éminemment tous les martyrs obscurs, les Horaces les soldats obscurs, le Cid les guerriers, et Chimène un très grand nombre de personnes. J'entends par là qu'au lieu de s'opposer aux modestes ou aux humbles, les grands personnages cornéliens les représentent sur un plan éminent. C'est pour des raisons d'art, et non pour des causes de matière sociale, qu'ils sont éminents. Ils ne sont pas d'une classe éminente, mais ils sont toute l'humanité considérée sur un plan éminent, comme le roi représentait le royaume.

En ce sens les grands stoïciens et les grands révoltés représenteraient éminemment, ou tragiquement, les modestes et les humbles. S'il y avait contrariété des personnages cornéliens aux hommes ordinaires, il nous serait impossible de nous retrouver en eux. Mais parce qu'ils sont nos représentants éminents, nous nous reconnaissons en eux, et ils se reconnaissent en nous.

Je n'opposerai donc pas la misère d'un Jean Coste aux misères cornéliennes, la misère misérable d'un Jean Coste aux misères de grand seigneur, mais, en art, la grande misère misérable d'un Jean Coste et la grande misère misérable des cornéliens seront deux coupes, selon deux plans différents parallèles, de la grande misère misérable humaine, l'une sur le plan de la grandeur classique, du tragique, la deuxième sur le plan du roman contemporain, du sérieux. Les revues anarchico-littéraires sont ici hors de cause, parce qu'elles ne sont d'aucun art ni d'aucune réalité.

Les cornéliens ne sont pas des riches. Ils sont des grands. C'est faire un contresens que de les vouloir attribuer à une classe sociale. C'est en morale qu'ils sont caractérisés.

Il n'y a vraiment rien de commun entre les cornéliens et les anarchico-littéraires.

Les cornéliens partent sans rien casser. Polyeucte.

Polyeucte a brisé les images des faux dieux par manifestation de vie nouvelle, non pour tragiquer sa mort. Quand il meurt, quel admirable détachement. Comme il se détache de la grandeur tragique même. Les vers de comédie arrivent au seuil de la mort, au testament.

Il est vrai que pour l'analyse du monde matériel,

mental, moral, pour l'analyse de la société, la pauvreté vaut au moins le génie. A la plupart des grands théoriciens socialistes, il a manqué d'être pauvres.

L'usure des talents par la société bourgeoise est peut-être l'usure la plus grave qu'il y ait eu depuis le commencement de l'humanité.

Je ne crois pas que l'on puisse reprocher à Louise d'être comme elle est. Elle est exactement en femme ce que Jean est en homme. Elle conduit en femme sa misère de femme. Ses maladies, sa faiblesse, ne sont pas accidentelles, mais socialement, physiquement, moralement déterminées. Il fallait, ayant les parents qu'elle a, dans la ville où elle est, qu'elle fût petite ouvrière; il fallait que son métier lui ruinât la santé; il fallait que le mariage l'achevât. C'est la grande beauté, c'est la grande réalité de ce livre que les misères n'y sont pas artificieuses, mais qu'elles se commandent mutuellement, qu'elles se tiennent comme les pièces d'un enfer bien fait.

J'ai lu le livre attentivement une fois en copie et trois fois en épreuves : je n'ai pas pu trouver le joint par où passer. Le cercle est serré de coins et de nœuds. Notre ami Pierre-Félix, ému profondément à la simple lecture, m'a dit : Je me suis défendu; j'ai voulu savoir si on pouvait s'en tirer; j'ai relu exprès pour trouver le défaut. Un seul détail m'a paru douteux; j'entends par là qu'il donnait jeu à deux effets au lieu d'un, que l'un des deux était contraire à Coste, que le second pouvait ne lui être pas contraire.

On a dit : *C'est trop noir;* ce n'est pas *l'instituteur de village.* Il est vrai que ce n'est pas l'instituteur moyen de village. Mais l'auteur n'a jamais dit que ce fût

l'instituteur moyen. Avec une rare probité il nous a rappelé, aussi souvent qu'il était nécessaire, quelle est dans le personnel primaire exactement la proportion des *Jean Coste.* Il n'a jamais prétendu nous montrer qu'une vérité d'exception, et par un singulier retour il rejoint ici le grand Corneille, qui nous a si souvent proposé des vérités d'exception. Lavergne ici nous propose une histoire vraie d'exception. Et non seulement cela, mais il nous avertit honnêtement qu'elle est une histoire d'exception. Cette exception est nombreuse. L'auteur nous dit de quel nombre, et en quelle proportion. Tout au long du roman il compare son *Coste* aux camarades, aux collègues.

Dans la conférence académique en particulier, nous voyons combien d'instituteurs sont comme Jean Coste, combien sont un peu mieux, combien ordinaires, combien heureux.

Pour ces raisons et sous ces conditions, je maintiens que ce livre est profondément réaliste. On m'a dit : Parmi tant de misères humaines, ouvrières, paysannes, agraires, populaires, votre Coste ne m'intéresse pas. Il y a d'autres malheureux. Il croit qu'il n'y a que lui. — Je n'ai jamais dit que Coste fût aimable. J'ai dit qu'il était malheureux. Et je maintiens que le roman est profondément réaliste. Cet accaparement de sollicitude pour soi est peut-être la marque la plus profondément empreinte de la misère la plus basse.

La place me manque aujourd'hui. Je veux dire tout ce que j'ai à dire de ce roman. J'y reviendrai dans le prochain cahier.

Quelqu'un de particulièrement bien situé nous prépare un cahier des Poisons industriels.

Un des tout prochains cahiers sera : Monographies d'Universités populaires, Paris et banlieue.

Un des cahiers suivants sera : Monographies d'Universités populaires, départements.

La copie de ces deux cahiers nous sera fournie par la Société des Universités populaires.

Nous continuons à recevoir au moins un abonnement par jour. Nous avons fait le recensement géographique de nos abonnés. Je ne sais si je pourrai en publier les résultats avant le bilan de la troisième série dans le premier cahier de la quatrième. Il appert de ce recensement que nous sommes encore très loin d'avoir épuisé le pays. La proportion de nos abonnés varie beaucoup par départements et régions. Ces variations sont en partie déterminées, en partie fortuites, en partie commandées par la propagande et le travail de nos abonnés anciens. Nous n'avons aucun abonné dans les départements suivants : Aube, Haut-Rhin (territoire de Belfort), Meuse, Savoie, Vendée.

Le Gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Imprimerie de Suresnes (E. Payen, administrateur), 9, rue du Pont. — 5577

Vient de paraître à la *Société Nouvelle de librairie et d'édition*, dans la *Bibliothèque Socialiste*, numéro 11, en vente à la librairie des cahiers :

William Morris. — **Nouvelles de nulle part.** (News from nowhere) — *Extraits* traduits par P. La Chesnais. I. une brochure o franc 50

Franco à domicile o franc 60

La deuxième partie de ces extraits sera le numéro 12 de la *Bibliothèque*.

Édité par la *Société Nouvelle de librairie et d'édition*, en vente à la librairie des cahiers :

Henri-Charles Lea. — **Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age**, ouvrage traduit sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur, par Salomon Reinach, précédé d'une introduction historique de Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand.

Tome premier. — **Origines et procédure de l'Inquisition**, un fort volume de 632 pages très denses 3 francs 50

Tome II. — **L'Inquisition dans les divers pays de la chrétienté**, un très fort volume de 682 pages très denses, avec un portrait de l'auteur 3 francs 50

Le tome III est sous presse.

Mêmes éditeurs, en vente à la librairie des cahiers :

Ch.-V. Langlois. — **L'Inquisition**, d'après des travaux récents, un volume in-18 de 144 pages 1 franc

Vient de paraître chez Alcan, dans la *Bibliothèque générale des Sciences sociales*, en vente à la librairie des cahiers :

Paul Bureau. — **Le contrat de travail, le rôle des syndicats industriels**, un volume in-octavo carré de 276 pages, cartonné à l'anglaise 6 francs

Vient de paraître chez Schleicher, en vente à la librairie des cahiers :

FERNAND PELLOUTIER. — **Histoire des Bourses du Travail**, origine — institutions — avenir, ouvrage posthume. Fernand Pelloutier était secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies. *Préface* par Georges Sorel. *Notice biographique* par Victor Dave. Un volume de 232 pages

3 francs 50

Ceux de nos abonnés qui travaillent aux sciences ou à la philosophie liront utilement dans la Revue générale des Sciences pures et appliquées, *numéro du 15 janvier 1902, un article de Noël Bernard intitulé :* Infection et Tubérisation chez les Végétaux. *Cet article est, en partie, le résumé d'un travail plus étendu :* Études sur la Tubérisation, *Thèse de Doctorat, Paris 1901, et* Revue Générale de Botanique, *tome XVI, 1902. La* Revue générale des Sciences *vaut 1 franc 25 le numéro.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons deux francs.

Pour la propagande nous en vendons
six exemplaires pour neuf francs
douze exemplaires pour seize francs
vingt exemplaires pour vingt-quatre francs.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième et de la troisième série.*

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quatre mille exemplaires de ce huitième cahier le jeudi 13 février 1902.

NEUVIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

TOLSTOI

UNE LETTRE INÉDITE

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Paris, samedi 22 février 1902

Les dépêches, pour la seconde fois, nous rassurent tour à tour et nous inquiètent sur la santé de Tolstoi. Nous ne pouvons aujourd'hui considérer l'ensemble de sa vie et l'ensemble de son œuvre, l'ensemble de son action. Mais nous ne pouvons laisser passer sans protester l'incroyable détournement que l'on a fait, en France, du retentissement de cette action.

Non seulement les snobs, qui sont en un sens les parasites politiques de l'art, comme les politiciens et comme les politiques sont au même sens les parasites snobs de l'action, non seulement les snobs ont trouvé ingénieux, fabriquant des contrefaçons et des malfaçons d'art, d'opposer aux véritables œuvres, qui elles-mêmes sont les critiques les plus fortes et les ennemies les plus redoutées de ces contrefaçons, la critique ennemie de Tolstoi, comme si la critique de Tolstoi, discutable quand elle veut tomber sur les œuvres véritables, ne retombait pas toute toujours de tout son poids sur les contrefaçons; mais les politiques ont trouvé ingénieux d'utiliser Tolstoi aux fins de leur fausse propagande.

Si Tolstoi était né parmi nous, il n'eût pas eu de plus grands ennemis que le troupeau des snobs tolstoïsants. Mais si ce grand chrétien était né parmi nous, il n'aurait pas de plus grands ennemis, de détracteurs plus achar-

nés, d'envieux plus mangeurs que la foule de nos ***démagogues anticléricaux.***

Il est permis d'être antichrétien, et je crois bien qu'en un sens nous sommes inchrétiens. Mais c'est par un singulier malentendu, criminel s'il est volontaire, et singulièrement plat s'il est inconscient, c'est par un contresens inouï, redoutable en tout cas, voulu ou non voulu, et bête surtout, que nos antimilitaristes militaristes, nos anticléricaux cléricalistes, nos démocrates autoritaires vont chercher dans Tolstoï des excitations qui n'y sont pas, vont voler dans Tolstoï des encouragements qui ne sont pas faits pour eux, des exhortations chrétiennes, et qui ne sont pas faites pour eux.

Si ce grand chrétien était né parmi nous, si nous avions sur nous l'inépuisable poussée de son génie, si dans nos affaires mêmes, au cœur de nos passions, dans nos peines et dans nos misères nous avions non pas son intervention lointaine et traduite, mais son intervention immédiate, mais sa présence même, la présence de son amour et la présence de sa charité, par dessus tout si nous avions parmi nos luttes et parmi les haines et parmi les envies et la jalousie envieuse la présence encombrante, la présence réelle de sa paix réelle, de sa paix morale, de sa paix avertie, de sa paix première, antérieure, savante et naïve, désabusée mais pleine et grosse d'espoir, si Tolstoï vivait à Paris, allait se promener au Luxembourg, avait affaire à la Chambre et au Sénat, comme il aurait affaire à Antoine et à Mounet-Sully, d'abord nous saurions ce qu'est un chrétien véritable, et nous saurions que c'est beaucoup plus fort que monseigneur l'archevêque de Paris, et nous saurions que ça ne se mange pas aussi facilement

dans les banquets gras des vendredis redevenus saints, mais il n'aurait pas d'ennemis plus ennemis que ceux de nos Français qui se réclament le plus de lui, pour la critique sociale et pour la décomposition.

Les Russes ne s'y sont pas trompés. Quand l'année dernière l'excommunication de Tolstoi eut donné le signal d'un mouvement pour la liberté en Russie et que je tâchai de faire avec certains Russes réfugiés à Paris ce cahier que la mauvaise foi des auteurs éventuels rendit impossible, je croyais que les Russes révolutionnaires avaient pour Tolstoi au moins du respect. Je fus étonné quand j'entendis comme ils en parlaient, et surtout comme ils s'en taisaient.

Des Français qui se classent révolutionnaires ne s'y sont pas trompés. On n'a pas oublié comme les enseignements de Tolstoi furent d'abord accueillis par M. Gohier. L'acuité surexcitée, la haine surtendue de ce virulent pamphlétaire avait deviné en Tolstoi un ennemi. C'est alors que M. Gohier avait raison. Il est vrai que M. Gohier serait le plus grand ennemi d'un Tolstoi français. L'homme qui apporte aux guerres civiles un entraînement de férocité que les guerres militaires n'ont pas toujours connu n'a rien de commun avec l'antimilitarisme d'un Tolstoi.

Anxieux de se trouver des alliés, même inconciliables, et des armes, contradictoires, M. Gohier, dans sa précipitation fiévreuse, a depuis adopté envers Tolstoi une situation intenable. C'est un maniaque, nous dit-il, un maniaque religieux. Il croit en Dieu, au Dieu chrétien. A part cela, ses arguments sont fort bons, et je m'en sers.

Mais on ne peut pas ainsi décortiquer un homme. On

n'a pas le droit de le désosser. Toute la morale et tout le progrès des sciences naturelles va contre un tel jeu d'hypothèse. Le christianisme est au fond de Tolstoï. C'en est la charpente et la moelle. Écarteler cet homme, tronquer sa pensée, distribuer ses actes, pour usurper ceux qui nous plaisent ou que l'on croit qui nous flattent, c'est mentir à la morale, c'est mentir à la science, mentir à l'histoire. C'est un amusement faux, c'est un jeu déloyal.

Quand un grand chrétien nous oppose toute la grande blancheur de la charité chrétienne, ce n'est pas en lui coupant des pans de robe que nous lui donnerons la réponse attendue. C'est nous-même en dressant, face à la charité blanche, toute la saine santé de la solidarité que nous aimons. Cela est difficile. Mais cela vaut. Et ce qui ne vaut pas, c'est de se déguiser en cordicole pour espionner les misérables cordicoles.

Ce ne sont ni les cabotinages, ni les grouillements de bas-fonds qui décideront de l'humanité. Les débats ne se poursuivent efficaces que dans les hauteurs. Celle des deux qui en définitive sera capable de réaliser le monde le meilleur, de la charité chrétienne ou de la solidarité moderne, celle donc qui vaudra le mieux, sera celle aussi qui vaudra le plus.

Charles Péguy

INTRODUCTION

ROMAIN ROLLAND

La lettre que nous publions ici pour la première fois date d'un temps déjà ancien, où Tolstoy n'avait encore écrit aucun de ses grands ouvrages sur l'art, ou plutôt contre l'art, qu'il considère dans son ensemble comme un vaste système de corruption, un culte du plaisir, une superstition intéressée de l'élite européenne dans la jouissance égoïste.

Mais si, en 1887, ni *la Sonate à Kreutzer*, ni *Qu'est-ce que l'Art?* n'avaient paru, la violente antipathie de Tolstoy pour l'art moderne n'en perçait pas moins au travers de tous ses écrits.

J'aimais profondément — comme je n'ai jamais cessé d'aimer — Tolstoy. Depuis deux ou trois ans, je vivais enveloppé de l'atmosphère de sa pensée ; j'étais certainement plus familier avec ses créations, avec *la Guerre et la Paix*, *Anna Karénine*, et *la Mort d'Ivan Iliitch*, qu'avec aucune des grandes œuvres françaises. La bonté, l'intelligence, l'absolue vérité de ce grand homme, en faisaient pour moi le guide le plus sûr dans l'anarchie morale de notre temps.

Mais, d'autre part, j'aimais l'art avec passion ; depuis l'enfance, je me nourrissais d'art, surtout de musique ; je n'aurais pu m'en passer ; je puis dire que la musique me semblait un aliment aussi indispensable à ma vie

que le pain. — Aussi, combien fus-je troublé, en lisant chez celui que j'étais habitué à respecter et à croire, ces violentes invectives contre l'immoralité de l'art ! Je sentais bien pourtant que rien n'était plus pur que l'impression qui vient de l'œuvre d'un grand artiste. Dans une symphonie de Beethoven, ou un tableau de Rembrandt, on puise non seulement l'oubli de l'égoïsme, mais la force d'intelligence et de bonté, qui ruisselle de ces grands cœurs. Tolstoy parlait de la corruption de l'art, qui déprave et qui isole les hommes. Où m'étais-je mieux retrempé, où avais-je mieux fraternisé avec les hommes, que dans les émotions communes d'un *Œdipe-Roi*, ou de la *Symphonie avec chœurs* ? Mais je me défiais de moi-même, et j'avais une angoisse profonde à l'idée que je perdais peut-être ma vie, qui commençait, au service d'une cause mauvaise, quand mon désir était de la rendre utile aux autres.

J'écrivis à Tolstoy. Il me répondit le 4 octobre 1887. — Sa lettre n'a pas besoin de commentaires. Elle reflète la tranquille et limpide lumière de son âme, — cette âme où tout est raison et charité. Elle est écrite avec la bonhomie évangélique de cet artiste, insoucieux du style, uniquement occupé de se faire bien comprendre, ne craignant point de répéter sa pensée jusqu'à ce qu'elle soit enfoncée dans l'esprit. On entend sa parole familière : il n'écrit point, il cause.

Je tiens seulement à dire combien je me sens aujourd'hui, — bien plus encore qu'au moment où je reçus cette lettre, — pleinement d'accord avec sa pensée. Si je regrette que Tolstoy se soit trompé souvent dans l'appréciation de tel ou tel grand homme, comme Beethoven

ou Wagner, qu'il a eu le tort de juger sans les connaître, ou du moins sans les connaître suffisamment, — si je regrette aussi qu'il ait jugé de l'art français d'après une poignée de décadents ridicules (à de très rares exceptions près), — ce qui s'explique d'ailleurs par le fait qu'il était assassiné de leurs poèmes prétentieux et de leurs revues malsaines, — en revanche, je trouve son jugement général sur l'art d'une vérité absolue.

Oui, « *les produits de la vraie science et du vrai art sont les produits du sacrifice et non des avantages matériels* ». — Et ce n'est pas seulement la morale, c'est l'art même qui a intérêt à ce que l'art ne soit plus la propriété d'une caste sociale privilégiée. Artiste, je suis le premier à appeler de mes vœux le moment où l'art rentrera dans la masse commune de la nation, dépouillé de ses privilèges, de ses pensions, de ses décorations, de sa gloire officielle. Je l'appelle, au nom de la dignité de l'art, que souillent les milliers de parasites qui vivent honteusement à ses dépens. L'art ne doit pas être une carrière, il doit être une vocation. « *La vocation ne peut être connue et prouvée que par le sacrifice que fait le savant et l'artiste de son repos et de son bien-être pour suivre sa vocation.* » — Or dans la civilisation actuelle, il n'y a que les artistes vraiment grands, qui fassent de réels sacrifices ; ils sont les seuls qui se heurtent à de rudes obstacles, parce qu'ils sont les seuls qui se refusent à vendre leur pensée, et à se prostituer pour le plaisir de la clientèle corrompue qui paye ses pourvoyeurs de débauches intellectuelles. En supprimant les privilèges de l'art, en augmentant les difficultés de son accès, il

n'est donc pas à craindre qu'on fasse souffrir davantage les vrais artistes ; on n'écartera que la multitude des fainéants qui se font intellectuels pour s'éloigner du peuple, et pour éviter des travaux plus pénibles.

Le monde n'a pas besoin, bon an mal an, des dix mille œuvres d'art (ou prétendues telles) des Salons de Paris, de ses centaines de pièces de théâtre, de ses milliers de romans. Il a besoin de trois ou quatre génies par siècle, et d'un peuple où soit répandue la raison, la bonté, et le sens des belles choses, — un peuple qui ait un cœur sain, une intelligence saine, un regard sain, qui sache voir, sentir, comprendre tout ce qu'il y a de beau et de bon dans le monde, et qui travaille à en orner la vie.

Il ne me déplairait pas, je l'avoue, qu'on pût obliger les artistes à rentrer dans la condition commune, qu'on parvînt à répartir entre tous les hommes sans exception la somme de travail manuel, nécessaire à soutenir et à entretenir l'édifice social. Partagée entre tous, elle ne serait pas assez écrasante pour empêcher les vrais artistes de faire leur art par surcroît ; mais elle suffirait à enlever aux faux artistes tout désir de prendre sur leurs heures de loisir pour se livrer à une occupation intellectuelle. — Et combien l'art y gagnerait en santé !

Goethe a dit quelque part : « *A force d'écrire ou de lire des livres, on devient soi-même un livre.* » — Le caractère factice, morbide, étiolé de notre art d'aujourd'hui vient de ce qu'il n'a plus de racines dans la vie de la terre ; il n'est plus l'œuvre d'hommes vivants, mais de fantômes d'hommes, d'ombres d'êtres, de larves, nourries de mots, de couleurs de tableaux, de

sons d'instruments de musique, d'extraits de sensations.— Combien de vrais artistes ont dû déjà, doivent encore, pour ne pas vendre leur art, vivre d'un autre métier intellectuel à côté de leur art ! Et combien ce métier intellectuel est plus gênant pour l'imagination créatrice, qu'un travail manuel, qui fatigue le corps, mais laisse l'esprit plus libre !

Mais la beauté du travail artistique n'y perdra-t-elle point ? L'art n'est-il pas exclusif? Accepte-t-il de se partager avec quoi que ce soit ? Et n'a-t-il pas besoin de l'entière propriété de ses journées, de toute la vie ? — Mais, je le demande à tout artiste de bonne foi : « Produit-on beaucoup plus lorsqu'on a toute la journée libre, que lorsqu'on n'a que deux heures par jour ? » J'ai souvent fait pour moi l'expérience du contraire. La gène n'est pas inutile à l'esprit. Une liberté trop grande est mauvaise inspiratrice; elle porte la pensée à l'apathie et à l'indifférence. L'homme a besoin d'aiguillons. Si sa vie n'était pas si courte, il ne se hâterait pas tant de vivre. S'il se sent enfermé dans la limite étroite des heures, il en agira avec plus de passion. Le génie veut l'obstacle, et l'obstacle fait le génie. — Quant aux talents, nous n'en avons que trop. Notre civilisation pue de talents, d'ailleurs parfaitement inutiles, voire parfaitement nuisibles. Quand la plus grande partie d'entre eux disparaîtrait, quand il y aurait moins de peintres, moins de musiciens, moins d'écrivains, moins de critiques, moins de pianistes, moins de cabotins, et moins de journalistes, — ce ne serait pas un grand mal, mais un très grand bonheur. Et même quand l'art y perdrait en correction, en style, en perfection technique, je ne m'en soucierais guère s'il gagnait en énergie

morale et en santé. — Il y a des jours où je songe sans aucune indignation à l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie. Que nous fait ce passé mort qui nous écrase, et cet échafaudage de sciences, d'arts, de civilisations, entassés sur la vie ? Qui nous en débarrassera ?

« La première science du monde est la science de vivre de manière à faire le moins de mal possible et le plus de bien possible. Le premier art du monde est l'art de savoir éviter le mal et de produire le bien avec le moins d'efforts possible. »

ROMAIN ROLLAND

Nous avons conservé scrupuleusement l'orthographe de la lettre, écrite en français par Tolstoy. J'espère qu'on ne songera pas à sourire de quelques fautes de style, mais qu'on trouvera dans ces gaucheries mêmes quelque chose de touchant, à la pensée de ce vieux grand homme, qui s'applique laborieusement pour répondre, dans une langue étrangère, à un petit Français dans la détresse. Pour moi, voici bien longtemps que j'ai reçu cette lettre ; mais j'en garde à celui qui l'écrivit, aussi vive qu'au premier jour, ma reconnaissance de tout cœur pour sa bonté paternelle.

Romain Rolland

la lettre

4 octobre 1887

A monsieur Romain Rolland

Cher frère !

J'ai reçu votre première lettre. Elle m'a touchée le cœur. Je l'ai lue les larmes aux yeux. J'avais l'intention d'y répondre, mais je n'en ai pas eu le temps, et d'autant plus, qu'outre la difficulté que j'éprouve à écrire en français, il m'aurait fallu écrire très longuement pour répondre à vos questions, dont la plupart sont basées sur un malentendu.

Aux questions que vous faites : *pourquoi le travail manuel s'impose à nous comme l'une des conditions essentielles du vrai bonheur ? Faut-il se priver volontairement de l'activité intellectuelle des sciences et des arts qui vous paraissent incompatibles avec le travail manuel ?*

A ces questions j'ai répondu comme je l'ai pu

dans le livre intitulé *Que faire?* qui, à ce qu'on m'a dit, a été traduit en français. Je n'ai jamais envisagé le travail manuel comme un principe, mais comme l'application la plus simple et naturelle du principe moral, celle qui se présente la première à tout homme sincère.

Le travail manuel dans notre société dépravée — la société des gens dits civilisés — s'impose à nous uniquement par la raison que le défaut principal de cette société a été, et est jusqu'à présent celui de se libérer de ce travail et de profiter, sans lui rendre la pareille, du travail des classes pauvres, ignorantes et malheureuses, qui sont esclaves, comme les esclaves du vieux monde.

La première preuve de la sincérité des gens de cette société, qui professent des principes chrétiens, philosophiques ou humanitaires, est de tâcher de sortir autant que possible de cette contradiction.

Le moyen le plus simple et qui est toujours sous main pour y parvenir, est le travail manuel qui commence par les soins de sa propre personne. Je ne croirai jamais à la sincérité des convictions chrétiennes, philosophiques ou humanitaires, d'une personne qui fait vider son pot de chambre par une servante.

La formule morale la plus simple et courte, c'est de se faire servir par les autres aussi peu que pos-

sible, et de servir les autres autant que possible. D'exiger des autres le moins possible et de leur donner le plus possible.

Cette formule qui donne à notre existence un sens raisonnable, et le bonheur qui s'en suit, résout en même temps toutes les difficultés, de même que celle qui se pose devant vous : la part qui doit être faite à l'activité intellectuelle — la science — l'art.

Suivant ce principe, je ne suis heureux et content, que quand, en agissant, j'ai la ferme conviction d'être utile aux autres. — Le contentement de ceux pour lesquels j'agis, est un extra, un surcroît de bonheur sur lequel je ne compte pas, et qui ne peut influer sur le choix de mes actions. — Ma ferme conviction que ce que je fais n'est ni une chose inutile, ni un mal, mais un bien pour les autres, est, à cause de cela, la condition principale de mon bonheur.

Et c'est cela qui pousse involontairement (1) un homme moral et sincère à préférer aux travaux scientifiques et artistiques le travail manuel : l'ouvrage que j'écris, pour lequel j'ai besoin du travail des imprimeurs; la symphonie que je compose, pour laquelle j'ai besoin des musiciens; les expériences que je fais, pour lesquel j'ai besoin du travail de ceux qui font les instruments de nos labo-

(1) *Raturé* : « Et voilà l'avantage qu'a sûrement un homme moral... »

ratoires; le tableau que je peins, pour lequel j'ai besoin de ceux qui font les couleurs et la toile : — tous ces travaux peuvent être des choses utiles aux hommes, mais peuvent être aussi — comme elles le sont pour la plupart — des choses complètement inutiles et même nuisibles. Et voilà que pendant que je fais toutes ces choses dont l'utilité est fort douteuse, et pour produire lesquelles je dois encore faire travailler les autres, j'ai devant et autour de moi des choses à faire sans fin, et qui toutes sont indubitablement utiles aux autres, et pour produire lesquelles je n'ai besoin de personne : — un fardeau à porter, pour celui qui est fatigué, un champ à labourer pour un propriétaire qui est malade; une blessure à panser; mais sans parler de ces milliers de choses à faire, qui nous entourent, qui n'ont besoin de l'aide de personne, qui produisent un contentement immédiat dans ceux pour le bien desquels vous le faites : — planter un arbre, élever un veau, nettoyer un puits — sont des actions indubitablement utiles aux autres et qui ne peuvent ne pas être préférées par un homme sincère aux occupations douteuses qui, dans notre monde, sont prêchées comme la vocation la plus haute et la plus noble de l'homme.

La vocation d'un prophète est une vocation haute et noble. Mais nous savons ce que sont les prêtres

qui se croient prophètes, uniquement parce que c'est leur avantage, et qu'ils ont la possibilité de se faire passer pour tels.

Un prophète n'est pas celui qui reçoit l'éducation d'un prophète, mais celui qui a la conviction intime de ce qu'il est et doit, et ne peut ne pas être. Cette conviction est rare et ne peut être éprouvée que par les sacrifices qu'un homme fait à sa vocation.

De même pour la vraie science et l'art véritable. Un Lulli, qui, à ses risques et périls, quitte le service de la cuisine pour jouer du violon, par les sacrifices qu'il fait, fait preuve de sa vocation. Mais l'élève d'un Conservatoire, un étudiant, dont le seul devoir est d'étudier ce qu'on leur enseigne, ne sont même pas en état de faire preuve de leur vocation : ils profitent simplement d'une position qui leur paraît avantageuse.

Le travail manuel est un devoir et un bonheur pour tous; l'activité intellectuelle est une activité exceptionnelle, qui ne devient un devoir et un bonheur que pour ceux qui ont cette vocation. La vocation ne peut être connue et prouvée que par le sacrifice que fait le savant ou l'artiste de son repos et de son bien-être pour suivre sa vocation. Un homme qui continue à remplir son devoir : celui de soutenir sa vie par le travail de ses mains, et, malgré cela, prends sur les heures de son

repos et de son sommeil pour penser et produire dans la sphère intellectuelle, fait preuve de sa vocation. Celui qui se libère du devoir moral de chaque homme, et, sous le prétexte de son goût pour les sciences et les arts, s'arrange (1) une vie de parasite, ne produira jamais que de la fausse science et du faux art.

Les produits de la vraie science et du vrai art sont les produits du sacrifice, mais pas de certains avantages matériels.

Mais que deviennent les sciences et les arts ? — Que de fois j'ai entendu cette question, faite par des gens qui ne se souciaient ni des sciences, ni des arts, et n'avaient même pas une idée un peu claire de ce que c'était que les sciences et les arts ! On dirait que ces gens n'ont rien tant à cœur que le bien de l'humanité qui, d'après leur croyance, ne peut être produit que par le développement de ce qu'ils appellent des sciences et des arts.

Mais comment se trouve-t-il qu'il y ait des gens assez fous, pour contester l'utilité des sciences et des arts ? (2) Il y a des ouvriers manuels, des ouvriers agriculteurs. Personne ne s'est jamais avisé de contester leur utilité, — et jamais ouvrier ne se

---

(1) Tolstoy a d'abord écrit : « s'arroge ».

(2) *Rature* : « Et des gens encore plus drôles, qui croient de leur devoir de les défendre. »

mettra en tête de prouver l'utilité de son travail. Il produit; son produit est nécessaire, et un bien pour les autres. On en profite et personne ne doute de son utilité. Et encore moins, personne ne la prouve.

Les ouvriers des arts et des sciences sont dans les mêmes conditions. Comment se trouve-t-il qu'il y ait des gens qui s'efforcent de tout leur pouvoir de prouver leur utilité ?

La raison est que les véritables ouvriers des sciences et des arts ne s'arrogent aucuns droits; ils donnent les produits de leur travail, ces produits sont utiles, et ils n'ont aucun besoin de droits et de preuves à leurs droits. Mais la grande majorité de ceux qui se disent savants et artistes, savent fort bien que ce qu'ils produisent ne vaut pas ce qu'ils consomment; et ce n'est qu'à cause de cela qu'ils se donnent tant de peines (1), comme les prêtres de tous les temps, pour prouver que leur activité est indispensable au bien de l'humanité.

La science véritable et l'art véritable ont toujours existé et existeront toujours comme tous les autres modes de l'activité humaine, et il est impossible et inutile de les contester ou de les prouver.

Le faux rôle que jouent dans notre société les sciences et les arts provient de ce que les gens soi-

---

(1) *Raturé :* « Et ils se donnent toutes les peines du monde. »

disant civilisés, ayant à leur tête les savants et les artistes, sont une caste privilégiée comme les prêtres. Et cette caste a tous les défauts de toutes les castes. Elle a le défaut de dégrader et de rabaisser le principe en vertu duquel elle s'organise. Au lieu d'une vraie religion, une fausse. Au lieu d'une vraie science, une fausse. De même pour l'art. — Elle a le défaut de peser sur les masses, et par dessus cela, de les priver de ce qu'on (1) prétend propager. Et le plus grand défaut — celui de la contradiction consolante du principe qu'ils professent avec leur manière d'agir.

En exceptant ceux qui soutiennent le principe inepte de la science pour la science et de l'art pour l'art, les partisans de la civilisation sont obligés d'affirmer que la science et l'art sont un grand bien (2) pour l'humanité. En quoi consiste ce bien ? Quels sont les signes par lesquels on puisse distinguer (3) le bien du mal ? Les partisans de la science et de l'art [n'] ont garde de répondre à ces questions. Ils prétendent même que la définition du bien et du beau est impossible. (4) « Le bien en général, disent-ils, le bien, le beau ne peut être

(1) *Raturé* : « de ce que ces prêtres prétendent ».
(2) *Raturé* : « sont indispensables parce qu'ils produisent le plus grand bien ».
(3) « reconnaître ».
(4) *Raturé* : « anti-scientifique et anti-artistique ».

défini. » Mais ils mentent. De tout temps, l'humanité n'a pas fait autre chose dans son progrès que de définir le bien et le beau. Mais cette définition ne leur convient pas; elle démasque la futilité, si ce n'est les effets nuisibles, contraires au bien et au beau de ce qu'ils appellent leurs sciences et leurs arts. Le bien et le beau est défini depuis des siècles. Les Brahmanes, les sages des Bouddistes, les sages des Chinois, des Hébreux, des Égyptiens, les stoïciens grecs l'ont défini, et l'Évangile l'a défini de la manière la plus précise :

Tout ce qui réunit les hommes est le bien et le beau, — tout ce qui les sépare est le mal et le laid.

Tout le monde connaît cette formule. Elle est écrite dans notre cœur.

Le bien et le beau pour l'humanité est ce qui unit les hommes. Eh bien, si les partisans des sciences et des arts avaient en effet pour motif le bien de l'humanité, ils n'auraient pas ignoré le bien de l'homme, et ne l'ignorant pas, ils n'auraient cultivé que les sciences et les arts qui mènent à ce but. Il n'y aurait pas de sciences juridiques, de science militaire, de science d'économie politique, ni de finance, qui n'ont d'autre but que le bien-être de certaines nations au détriment des autres. Si le bien avait été en effet le critérium de la science et des arts, jamais les recherches des sciences positives,

complètement futiles par rapport au véritable bien de l'humanité, n'auraient acquis l'importance qu'elles ont ; (1) ni surtout les produits de nos arts, bons pour tout au plus désennuyer les oisifs. (2)

La sagesse humaine ne consiste point dans le savoir des choses. Car il y a une infinité de choses qu'on peut savoir ; et connaître le plus de choses possible ne constitue pas la sagesse. La sagesse humaine consiste à connaître l'ordre des choses qu'il est bon de savoir, — consiste à savoir ranger ses connaissances d'après leur importance.

Or, de toutes les sciences que l'homme peut et doit savoir, la principale, c'est la science de vivre de manière à faire le moins de mal et le plus de bien possible ; et de tous les arts, celui de savoir éviter le mal et produire le bien avec le moins d'efforts possible. Et voilà qu'il se trouve que parmi tous les arts et les sciences qui prétendent servir au bien de l'humanité, la première des sciences et le premier des arts par leur importance non seulement n'existent pas, mais sont exclus de la liste des sciences et des arts.

Ce qu'on appelle dans notre monde les sciences et les arts ne sont qu'un immense *humbug*, une

---

(1) *Raturé* : « cette importance qui n'a aucune explication ».

(2) *Raturé* : « bons pour émoustiller les vieux dépravés, et pour, etc. ».

grande superstition dans laquelle nous tombons ordinairement dès que nous nous affranchissons de la vieille superstition de l'Église. Pour voir clair la route que nous devons suivre, il faut commencer par le commencement, — il faut relever le capuchon qui me tient chaud, mais qui me couvre la vue. La tentation est grande. Nous naissons, — ou bien par le travail, ou plutôt par une certaine adresse intellectuelle, nous nous hissons sur les marches de l'échelle, et nous nous trouvons parmi les privilégiés, les prêtres de la civilisation, de la *Kultur*, comme disent les Allemands; et il faut, comme pour un prêtre brahmane ou catholique, beaucoup de sincérité et un grand amour du vrai et du bien pour mettre en doute les principes qui vous donnent cette position avantageuse. Mais pour un homme sérieux qui, comme vous, se pose la question de la vie, — il n'y a pas de choix. Pour commencer à voir clair, il faut qu'il s'affranchisse de la superstition dans laquelle il se trouve, quoiqu'elle lui soit avantageuse. C'est une condition *sine qua non*. Il est inutile de discuter avec un homme qui tient à une certaine croyance, ne fût-ce que sur un seul point.

Si le champ du raisonnement n'est pas complètement libre, il aura beau discuter, il aura beau raisonner, il n'approchera pas d'un pas de la vérité.

Son point fixe arrêtera tous les raisonnements et les faussera tous. Il y a la foi religieuse, il y a la foi de notre civilisation. Elles sont tout à fait analogues. Un catholique se dit : « Je puis raisonner, mais pas au delà de ce que m'enseigne notre Écriture et notre tradition, qui possèdent la vérité entière et immuable. » Un croyant de la civilisation dit : « Mon raisonnement s'arrête devant les données de la civilisation : la science et l'art. Notre science c'est la totalité du vrai savoir de l'homme. Si elle ne possède pas encore toute la vérité, elle la possédera. Notre art avec ses traditions classiques est le seul art véritable. » — Les catholiques disent : « Il existe hors de l'homme une chose en soi, comme disent les Allemands : c'est l'Église. » Les gens de notre monde disent : « Il existe hors de l'homme une chose en soi : la civilisation. » — Il nous est facile de voir les fautes de raisonnement des superstitions religieuses, parce que nous ne les partageons pas. Mais un croyant religieux, un catholique même, est pleinement convaincu qu'il n'y a qu'une seule vraie religion (1) — la sienne : et il lui paraît même que la vérité de sa religion se prouve par le raisonnement. De même pour nous, les croyants de la civilisation : nous sommes pleinement convain-

---

(1) *Raturé* : « qu'une seule vérité ».

cus qu'il n'existe qu'une seule vraie civilisation, — la nôtre (1); et il nous est presque impossible de voir le manque de logique de tous nos raisonnements, qui ne tendent qu'à prouver que de tous les âges et de tous les peuples, il n'y a que notre âge et les quelques millions d'hommes, habitant la péninsule qu'on appelle l'Europe, qui se trouvent en possession de la vraie civilisation, qui se compose de vraies sciences et de vrais arts.

Pour connaître la vérité de la vie qui est tellement simple, il ne faut pas quelque chose de positif : — une philosophie, une science profonde ; — il ne faut qu'une qualité négative : — *ne pas avoir de superstition.*

Il faut se mettre dans l'état d'un enfant, ou d'un Descartes, se dire : — Je ne sais rien, je ne crois rien, et je veux pas autre chose que connaître la vérité de la vie, que je suis obligé de vivre.

Et la réponse est toute donnée depuis des siècles, et est simple et claire.

Mon sentiment intérieur me dit qu'il me faut le bien, le bonheur pour moi, pour moi seul. La raison me dit : tous les hommes, tous les êtres désirent la même chose. Tous les êtres qui sont comme moi à la recherche de leur bonheur indivi-

(1) *Raturé* : « Mais quand c'est nous-mêmes qui sommes enveloppés dans notre croyance superstitieuse à notre civilisation, etc. »

duel vont m'écraser : — c'est clair. Je ne peux pas posséder le bonheur que je désire ; mais la recherche du bonheur, c'est ma vie. Ne pouvant posséder le bonheur, ne pas y tendre, ce n'est pas vivre.

Le raisonnement me dit que dans l'ordre du monde où tous les êtres ne désirent que leur bien à eux, moi, un être désirant la même chose, ne peux avoir de bien : je ne peux vivre. — Mais malgré ce raisonnement si clair, nous vivons et nous cherchons le bonheur. Nous nous disons : Je n'aurais pu avoir le bien, être heureux, que dans le cas où tous les autres êtres m'aimeraient plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. C'est une chose impossible. Mais malgré cela, nous vivons tous ; et toute notre activité, notre recherche de la fortune, de la gloire, du pouvoir, ne sont que des tentatives de se faire aimer par les autres plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. La fortune, la gloire, le pouvoir, nous donnent les semblants de cet état de choses ; et nous sommes presque contents, nous oublions par moments que ce n'est qu'un semblant, mais non la réalité. Tous les êtres s'aiment eux-mêmes plus qu'ils ne nous aiment, et le bonheur est impossible. Il y a des gens, — et leur nombre augmente de jour en jour, — qui, ne pouvant résoudre cette difficulté, se brûlent la cervelle, en se disant que la vie n'est qu'une tromperie.

Et cependant, la solution du problème est plus que simple, et s'impose de soi-même. Je ne peux être heureux que s'il existe dans ce monde un ordre tel que tous les êtres aiment les autres plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. Le monde entier serait heureux, si les êtres ne s'aimaient pas eux-mêmes, mais aimaient les autres.

Je suis un être humain, et la raison me donne la loi du bonheur de tous les êtres. *Il faut que je suive la loi de ma raison, — que j'aime les autres plus que je ne m'aime moi-même.*

L'homme n'a qu'à faire ce raisonnement, pour que la vie se présente à lui tout d'un coup sous un tout autre aspect qu'elle ne se présentait auparavant. Les êtres se détruisent; mais les êtres s'aiment et s'entr'aident. La vie n'est pas soutenue par la destruction, mais par la réciprocité (1) des êtres, qui se traduit dans mon cœur par le sentiment de l'amour. Depuis que j'ai pu entrevoir la marche du monde, je vois que ce n'est que le principe de la réciprocité qui produit le progrès de l'humanité. Toute l'histoire n'est autre chose que la conception de plus en plus claire et l'application de cet unique principe de la solidarité de tous les êtres. Le raisonnement se trouve corroboré par l'expérience

(1) *Raturé* : « la réciprocité de l'amour des êtres ».

de l'histoire et par l'expérience personelle. Mais outre le raisonnement, l'homme trouve la preuve la plus convaincante de la vérité de ce raisonnement dans son sentiment intime. Le plus grand bonheur que l'homme connaisse, l'état le plus libre, le plus heureux, est celui de l'abnégation et de l'amour. La raison découvre à l'homme la seule voie du bonheur possible, et le sentiment l'y pousse.

Si les idées que je tâche de vous communiquer ne vous paraissent pas claires, ne les jugez pas trop sévèrement. J'espère que vous les lirez un jour exposées d'une manière plus claire et précise. J'ai voulu vous donner seulement une idée de ma manière de voir.

Léon Tolstoy

Fini d'imprimer quatre mille exemplaires
le mardi 25 février 1902

à l'Imprimerie de Suresnes

(E. Payen, administrateur)

9, rue du Pont

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons un franc.

Nous avons eu par les soins de Léon Deshairs une photographie de Tolstoi et Gorki se promenant ensemble à Iasnaia Poliana. Cette photographie a été prise par une des filles de Tolstoi. Elle a été communiquée à Deshairs par le docteur Schlepianoff. Nous l'avons fait reproduire à trois cents exemplaires. Nous la vendons deux francs.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quatre mille exemplaires de ce neuvième cahier le samedi 22 février 1902.

5618

Le Gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

DIXIÈME CAHIER DE LA TROISIÈME SÉRIE

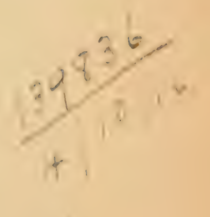
les Universités Populaires

1900-1901

I — PARIS ET BANLIEUE

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

les U. P. Paris-Banlieue 1900-1901



Toute la copie de ce cahier nous a été fournie par la Société des Universités Populaires.

En préparation

les Universités Populaires, 1900-1901. — **Départements**. *Un fort cahier d'au moins cent pages.*

Gabriel Séailles

INTRODUCTION

Les notices que nous publions dans ce Bulletin ont été rédigées par les secrétaires des U. P. qu'elles concernent ; elles constituent par leur seule réunion un document précieux sur le développement général des U. P. et sur la vie propre de chacune d'elles.

Après l'inauguration brillante de la *Coopération des Idées*, quand on vit surgir spontanément dans les divers quartiers de Paris des groupements où se mêlaient les noms de travailleurs manuels et de travailleurs intellectuels, on put craindre qu'il n'y eût là qu'un engouement, une mode passagère. Les jours d'orage amènent des éclosions soudaines de mouches bourdonnantes qui disparaissent avec les derniers roulements du tonnerre. Il n'en fut rien. Les gens à qui la peur pour un instant donna l'illusion d'être généreux se retirent, ferment leur bourse, remettent leur espoir dans la platitude qui décourage l'insolence : on se passe d'eux. Les U. P. ont continué de se multiplier à Paris, en province ; elles ont duré et elles vivent. A l'inverse des patronages, que créent et dirigent des bourgeois avisés ou bienfaisants, beaucoup doivent leur naissance à des ouvriers qui sollicitent les intellectuels de venir parmi eux et d'y prendre la parole. Le besoin senti crée ainsi l'organe qui doit le satisfaire et qu'il modifiera.

Il ne faut pas imaginer d'ailleurs que les U. P. soient toutes conçues sur un type uniforme ; elles sont très diverses, s'adaptent aux circonstances et au milieu,

elles proportionnent leurs moyens d'action à leurs ressources, aux exigences de ceux qui les fréquentent; les unes ont un local à elles où elles tiennent leurs réunions et donnent leurs conférences; les autres reçoivent l'hospitalité de la Bourse du Travail, d'une Coopérative, obtiennent la disposition d'une salle de mairie, d'un préau d'école; il en est de nomades qui se transportent dans la ville d'un faubourg à l'autre, qui hors de la ville vont dans des villages voisins, dans des centres ouvriers, étendant dans la mesure de leurs forces le cercle de leur action. Ainsi, à considérer les U. P. du dehors, dans leurs ressources, dans leur organisation, dans leurs procédés, il n'est rien de plus divers; chacune naît de l'initiative de ses propres membres; chacune est autonome, se donne ses lois, s'adapte aux besoins de la région, au degré de culture des habitants. Par elles quelque chose se fait en dehors de l'État, sans son concours, sans son appui, sans la tyrannie aussi d'une autorité centrale qui tend à tout uniformiser.

Mais ces groupements multiples, dont chacun jouit de sa pleine indépendance, qui semblent s'ignorer, ne sont pas, à dire vrai, étrangers les uns aux autres; tous se sentent liés par un lien qui, pour être moral, n'en est pas moins fort. Les U. P. de Paris et de la banlieue ne sont pas fédérées, rattachées à un même organe central qui coordonnerait leur action; mais elles se connaissent et librement collaborent : chaque mois leurs secrétaires se réunissent au siège de la société des U. P., mettent en commun leurs expériences, discutent leurs intérêts, parfois prennent des décisions, organisent une fête comme celle que nous donnons

le 2 mars en l'honneur de Victor Hugo. Par tout le pays, de Lille à Marseille et à Montpellier, des amis inconnus savent qu'ils travaillent à une même œuvre. Le sentiment de cette coopération soutient les courages. Dans l'ordre des choses morales, on est tenté souvent de désespérer; les fait immatériels échappent à la mesure; chacun a la conscience de pouvoir bien peu, mais le grand effort qu'il accomplit, le petit résultat qu'il obtient se multiplie par des millions d'efforts et de résultats semblables : l'avenir fera le total du bien réalisé.

L'U. P. n'est pas figée dans une forme invariable, elle se modifie selon les besoins auxquels elle doit s'adapter, elle est quelque chose de souple, de mobile et de vivant; mais, quelque forme qu'elle revête, un même esprit la crée et l'anime. Si elle vit, si elle résiste aux causes de dissolution qui la menacent, — manque de ressources, sectarisme, exploitation par les politiciens, — c'est, comme je l'ai dit déjà, qu'elle n'est pas seulement « l'extension universitaire », une concurrence aux cours d'adultes, des programmes, des cours, des discours et des examens ; c'est qu'elle marque un moment de l'évolution normale de notre démocratie, c'est que, dans la pensée de l'ouvrier, elle doit aider à la fin qui seule vraiment l'intéresse et le passionne, je veux dire à son émancipation économique.

Il semble que le peuple se décide à sortir de la période de l'attente et du rêve pour entrer dans celle de la pensée claire et de l'action positive. Les travailleurs appellent à eux ceux qui savent, parce qu'ils pressentent dans la science une force dont ils ne peuvent se passer. Les intellectuels répondent à cet appel. Ils vont au peuple sincèrement, sans arrière-pensée, parce que,

eux aussi, ont besoin de lui, parce qu'ils veulent lui confier ce qu'ils ont de plus précieux, les biens sans lesquels il ne vaudrait plus la peine de vivre. Ils voient ce qu'il y a d'absurde et de monstrueux à entretenir de parti-pris, au sein d'une société, une armée de barbares qui peut l'emporter d'assaut dans un jour de fureur et d'ivresse. Pour sauver de la civilisation ce qui pour eux vraiment la constitue, tout ce que l'homme a ajouté d'humain à la nature, l'art, la science, la moralité, la grande œuvre collective de tous ceux qui depuis des siècles travaillent et pensent, ils la mettent sous la sauvegarde du peuple, en s'efforçant de lui en donner l'intelligence et l'amour. Ainsi se scelle l'alliance du travail qui réussira sans doute un jour à subordonner les forces qui l'exploitent et l'oppriment.

L'esprit des U. P. répond à ce qu'attendent d'elles ceux qui les fréquentent, c'est un esprit positif et laïque. La curiosité ne se porte pas d'abord sur l'inconnaissable. On se refuse aux dogmes qui ne reposent que sur l'autorité de ceux qui les affirment, on entend ne se soumettre qu'à la raison ; on exige des faits ou des preuves. Le peuple découvre ce que Bacon proclama dès le seizième siècle, que la science est puissance, qu'il faut savoir pour prévoir et pour pouvoir. Il en vient à comprendre le danger de prendre ce qu'on désire pour ce qui est, il voit que toute action sur la nature suppose l'intelligence des lois nécessaires qui déterminent le possible, et il demande à la science ce qu'elle seule peut donner, la méthode qui permet d'accorder l'effort aux lois des choses. La nature est une machine redoutable qui broie les ignorants et les maladroits, mais qui porte ceux qui savent prendre la direction de ses

forces et les faire concourir dans le sens même où ils veulent aller. L'ouvrier n'accumule pas des connaissances pour le plaisir ou pour la gloire, il demande à la science une éducation de l'esprit et de la volonté, des vertus intellectuelles, et des vérités qui éclairent la route où il veut marcher; il ne sépare pas la pensée de l'action.

L'U. P. n'est pas un accident, une fantaisie aimable de bourgeois philanthropes, elle est l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, elle répond à une orientation nouvelle de leur pensée. En même temps que les U. P., se multiplient les groupements corporatifs, les coopératives de consommation, de production, toutes les œuvres de solidarité sociale et d'émancipation réelle qui préparent l'avenir au lieu de l'attendre passivement. Il semble que l'ère des Apocalypses soit close, que l'on soit las de faire lever l'image de la Jérusalem terrestre dans le fracas des mots sonores, dans la fumée des pipes et les vapeurs de l'alcool, au moment même où les corps s'intoxiquent, où les nerfs se détraquent, où l'homme détruit dans son intelligence et dans sa volonté les instruments nécessaires de sa délivrance et justifie son esclavage. Les travailleurs en ont assez d'attendre le grand jour, où le Messie, qui s'appelle aujourd'hui la Révolution, fera pour eux par un miracle soudain ce qu'il n'auront pas su faire eux-mêmes; ils découvrent l'illusion de cette providence sans Dieu que l'on charge de produire des effets sans cause. Ils veulent commencer quelque chose, se mettre à l'œuvre sur des points multiples, sérier les questions et les efforts; ils calculent leurs forces, ils tiennent compte des résistances; ils s'instruisent au contact des faits, ils apprennent que

ces faits ont des lois qu'on ne viole pas impunément, et ils veulent la science qui permet l'action efficace. D'ailleurs ils ne renient ni ne trahissent leur foi ancienne, ils ne renoncent à aucune de leurs espérances, ils passent seulement du rêve à la science et à l'action, de l'utopie à l'idéal, s'il est vrai que l'idéal soit l'idée conçue dans son rapport au possible, c'est-à-dire aux conditions qui permettent de la réaliser.

Le peuple ne demande pas aux intellectuels un idéal nouveau, il a un idéal, il y tient et il s'y tient ; il leur demande une méthode et des moyens d'action. Grande serait l'illusion de ceux qui iraient lui parler du besoin de croire et d'espérer : il croit et il espère. Mais il refuse de transporter désormais ses croyances et ses espérances dans l'au-delà des paradis inaccessibles, dont la vaine promesse a bercé sa misère, alors qu'il désespérait d'y apporter d'autres remèdes. Sa foi le laisse sur la terre ; c'est sur la terre qu'il veut agir, c'est la vie présente qu'il veut meilleure et il met sa confiance dans les progrès de la science et de la puissance humaines. Il se refuse à une prétendue unité des esprits, achetée aux dépens du libre examen et de la raison critique, fondée sur des dogmes qui échappant au contrôle de tous nos moyens de connaître ne peuvent être que décrétés par une autorité infaillible. Il sait qu'on sacrifie toutes les libertés dans la liberté de penser, et il n'est pas tourmenté par la soif des béatitudes éternelles qu'on lui offre généreusement. Habitué à ne devoir qu'à lui-même son pain quotidien, il prend pour sa part la tâche qu'aucun Dieu ne s'est encore soucié d'accomplir, la justice dans les rapports des hommes. Pour accomplir cette tâche, il n'a que faire de théolo-

gie, de métaphysique, de foi aveugle, il a besoin d'une intelligence lucide et d'une volonté ferme, des méthodes et des connaissances qui permettent à l'homme de faire concourir à ses fins les fatalités naturelles dont il ne se libère qu'après les avoir rattachées à leurs causes. Le peuple est défendu contre les prêcheurs de morales et de religions mortes par sa foi vivante.

Les jeunes gens très sincères qui voient le salut de notre société dans le retour aux vieux dogmes sont des archéologues, des lettrés, ou mieux des artistes émus qui s'enchantent de tout ce que ces dogmes ont créé de beauté dans le passé, des prières, des hymnes, des cathédrales, et plus encore des vies héroïques ou charmantes, dont le souvenir se mêla dès leur enfance à leurs pensées les plus hautes, à leurs sentiments les plus purs. Il ressemblent à ces derniers païens qui ne voyaient dans le crucifié qu'un dieu barbare, jaloux de toute joie, ennemi de toute beauté, et qui suivaient anxieux l'évanouissement des formes lumineuses qui si longtemps avaient rayonné dans les vers des poètes et les marbres des sculpteurs, Apollon, Zeus, Pallas et la divine Aphrodite, dont le sourire reste mêlé aux ondes légères qui baisèrent ses pieds nus à l'heure de sa naissance. Mais rien de ce qui mérite de vivre ne meurt entièrement. Le nom d'Apollon est demeuré sur les lèvres du poète et le sculpteur cherche encore la forme d'Aphrodite. Il y a place pour le dieu de la souffrance volontaire comme pour les dieux de la joie bienfaisante dans le panthéon de la mémoire humaine.

Condamné au labeur précoce, au dur apprentissage de la vie, le peuple n'a pas le loisir de se complaire dans la vision d'un passé, dont l'image lointaine, sim-

plifiée, embellie se prête sans résistance au caprice de notre rêve. Il sait seulement que dans le passé le poids de la société pesait plus lourdement encore sur les épaules des pauvres gens, et son bon sens l'avertit que les dogmes vieillis, affaiblis par l'âge ne seront pas capables de faire désormais ce qu'ils ont été impuissants à faire, alors qu'ils régnaient souverainement. Enfermé dans le présent par la vie qui le presse, il tourne son regard non pas vers le passé, dont il n'a rien à attendre, mais vers l'avenir qui est le possible, ce qui n'est point encore, ce qui reste à faire. Moins chargé de souvenirs, son esprit est plus accessible aux faits nouveaux, à ce qu'il y a d'original et comme d'inédit dans la société moderne ; il est sans théorie, il n'a d'enseignement que celui du travail et de la vie ; le sentiment direct des maux, dont il est le premier à souffrir, le porte à chercher et à accueillir l'idée des réformes nécessaires. Il prend les choses au point où elles sont ; il ne s'attarde pas à sonder les intentions de Dieu, il accepte le monde, tel qu'il lui est donné, pour la matière à laquelle il appliquera son intelligence et sa volonté. Sa morale n'est pas d'obéir aux ordres d'un souverain céleste, elle est l'action sur la terre, elle consiste à faire sa besogne d'homme, en améliorant la société humaine. Son idéal et sa foi se résument dans la volonté du règne de la justice sur la terre.

Mais si la foi mystique, avec ses espérances intemporelles, peut s'enfermer dans la contemplation et la prière, celui qui veut agir, modifier ce qui est, tôt ou tard découvre qu'il ne suffit pas d'annoncer qu'il va se passer quelque chose et de se croiser les bras. Le verbe de l'homme n'est pas créateur. Parler n'est point encore

agir ; pour agir, il faut traduire son idéal en fins définies et conçues dans leur rapport aux moyens qui permettent de les réaliser. L'action positive suppose la science, condition de la puissance. « Nous avons besoin d'hommes conscients » est un des mots qu'on entend le plus souvent répéter dans les U. P. Entendez que les choses ne se font pas toutes seules, mais par l'intelligence et par l'énergie des individus. La société n'est qu'une abstraction quand on la sépare des éléments vivants qui la composent. L'individu doit agir sur lui-même et sur les autres, créer les sentiments nouveaux sans lesquels la société de demain ne sera qu'une forme inédite des tyrannies anciennes. L'U. P. répond à cette conscience de la nécessité de l'effort de chacun pour le salut de tous. Elle vivra, elle se développera, si le socialisme, en prenant ce mot au sens le plus large, cesse d'être une philosophie générale de l'histoire, une théorie de la nécessité, qui permet d'attendre le bien au lieu de le faire, parce qu'il est déjà réel dans les lois de l'évolution sociale ; s'il passe de la phase théorique et mystique à la phase réaliste, positive et pratique ; s'il ne se borne plus à la constitution de partis politiques, de sectes qui se divisent, s'opposent et se déchirent ; s'il se résout en œuvres multiples, reliées les unes aux autres, qui fassent l'éducation morale et sociale de tous ceux qui y collaborent, commençant tout à la fois la société future et préparant des hommes capables et dignes de la réaliser.

Gabriel Séailles

Les documents que l'on va lire ne se rapportent qu'à des Universités populaires de Paris et banlieue. Il est naturel de classer ainsi, en un premier groupe, les U. P. parisiennes.

Les U. P. de Paris et banlieue diffèrent beaucoup entre elles ; elles présentent cependant de grandes analogies aussi, étant nées et s'étant développées dans un milieu défini sous l'influence de préoccupations intellectuelles presque identiques.

On ne trouvera pas ci-après des renseignements spéciaux sur toutes les U. P. La Société des Universités Populaires n'a reçu de notices que des U. P. qui désiraient faire connaître quelque particularité de leur naissance récente, de leur développement, de leur situation. Et les notices publiées ici ont toutes été rédigées en avril-mai 1901 ; elles n'indiquent donc pas la situation actuelle, elles montrent les résultats de l'hiver 1900-1901.

Pour se documenter sur les U. P., on demandera à la Société des U. P. la brochure qu'elle a éditée directement et qui contient les notices pour l'hiver 1899-1900.

NOTICES

La Fraternelle, IIIe arrondissement

avril 1901

Nous avons un local spécialement affecté à l'U. P. du troisième; sa situation est assez bonne, puisque nous sommes dans le quartier le plus populeux, et le plus avancé du troisième arrondissement; malheureusement, nous sommes petitement logés, les loyers étant très chers, et nos ressources, relativement minimes; malgré cela, grâce à l'école libertaire qui nous sous-loue son local pour 600 francs par an, nous arrivons à couvrir les frais de loyer, sans trop de peine. L'administration a été réduite à sa plus simple expression, c'est dire que s'il y a association, il n'y a pas de statuts proprement dits, ceux qui existent n'ayant qu'une valeur très minime; les membres actifs sont ceux qui suivent régulièrement les conférences, et les membres adhérents sont, en somme, ceux qui viennent quand ça leur plaît.

Ceux qui font partie du conseil appartiennent à la catégorie des actifs, et nous nous sommes arrangés de telle façon qu'il n'y a aucune autorité, aucune domination; chacun a sa fonction déterminée; à lui de se débrouiller, mais pas un de ceux qui sont du conseil n'a de droit plus qu'un autre.

Les ressources normales sont constituées par les cotisations très régulières des membres actifs; plusieurs d'entre eux paient même au delà de leurs cotisations, sans être taxés d'aucune façon; l'un se charge des frais de correspondance, l'autre de l'achat de bibelots divers utiles à notre travail; d'autres, enfin, exécutent gratuitement des travaux de menuiserie, ou donnent des livres, etc., mais toutes ces manifestations de la volonté d'hommes libres sont comprises dans les recettes extraordinaires; nous voudrions avoir plus encore de ressources anormales, car si la régularité des premières nous rend de grands services, l'irrégularité des autres est largement compensée par leur valeur réelle.

Les membres adhérents apportent une moyenne de 50 francs par mois (soit 100 cotisations), les membres actifs à peu près autant; ce qui donne en somme 100 francs par mois d'assuré ; hélas ! ils représentent la totalité de nos dépenses.

Jusqu'à présent, nos conférences ont lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, d'une façon absolument régulière. Nous avons pris de préférence ces trois jours, parce qu'ils sont plus généralement goûtés des familles, et trois jours par semaine suffisent à satisfaire les plus affamés de la science et de la littérature.

En dehors de ces conférences, nous organisons une fois par mois une réunion amicale entre auditeurs et conférenciers, — remarquable surtout en ce que les conférenciers n'y viennent jamais, ce que je comprends très bien.

Malgré l'absence des principaux intéressés, ces petites réunions servent à justifier le titre de notre U. P. ; on cause de choses diverses, les familles apprennent à se connaître, à s'apprécier; universitaires des deux sexes rivalisent d'entrain, et généralement ces fêtes mensuelles se terminent par un petit concert improvisé très réussi.

Nous ne nous en tenons pas là; nous organisons, chaque mois, une soirée ou une matinée littéraire et musicale; la première, fastueuse, eut lieu à la salle des fêtes de la mairie du troisième arrondissement, une autre eut lieu à l'ancien local de l'U. P., 14, rue de la Corderie, on y lut la tragédie d'*Andromaque*, avec un talent et un mérite parfaits. Enfin, au mois de mars dernier, la rue de Montmorency voyait s'éclore une phalange nouvelle qui interpréta supérieurement *le Bourgeois gentilhomme ;* cette série de succès nous a encouragés, et nous préparons une autre soirée pour le 28 avril avec *l'Article 330* de Georges Courteline; divers chants, récits et morceaux de musique compléteront la soirée. Il me reste peu de place pour parler de nos projets pour l'hiver prochain; cependant je tiens à vous affirmer que nous cherchons de plus en plus à faire de l'U. P. un centre intellectuel, un foyer d'éducation mutuelle et émancipatrice. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour nous indiquent que nous devons continuer dans la même voie.

Il y a, cependant, une proposition toute personnelle que je tiens à vous faire, et qui n'émane de personne, je veux dire que j'en suis responsable. Étant essentiellement communiste, et très épris de l'art social, je voudrais que chaque citoyen apportât son quantum d'art à nos U. P.; donc qu'il fût fondé une sorte de musée social, dans un des locaux d'U. P., où chacun apporterait quelque chose de beau et de vraiment artistique, d'une façon anonyme, rien que pour créer justement le musée social; et en excitant ainsi le sens de l'esthétique chez chacun, peut-être pourrions-nous arriver à un très beau résultat. Ce serait, en somme, le musée des U. P.

B.

Union Mouffetard, Ve arrondissement

L'Union Mouffetard est installée, 76, rue Mouffetard, dans un local qui lui est spécialement affecté. Il comprend : une grande salle pour les causeries; une bibliothèque renfermant plus de 2.500 volumes, des périodiques, des journaux; plusieurs salles de dimensions moindres : salle de jeux, salle des consultations médicales, salle réservée aux réunions de groupes ou aux cours spéciaux. La somme annuelle nécessaire au fonctionnement de l'œuvre est d'environ 5.000 francs. On peut estimer que les cotisations et les donations des membres s'élèvent à 2.500 francs environ. Les conférences ont lieu tous les soirs. Le nombre des auditeurs est rarement supérieur à 150, sauf pour les soirées du dimanche qui attirent un public beaucoup plus considérable. Du premier janvier au 20 avril 1901 on a compté 745 inscriptions; le nombre des adhérents qui ont payé régulièrement leurs cotisations mensuelles est de 380 à 400 environ.

L'expérience d'une première année avait montré le peu d'efficacité des causeries isolées, sans lien, faites par des conférenciers étrangers à la maison. Le Conseil d'administration a réussi cette année à organiser un enseignement méthodique dirigé par des professeurs de la Sorbonne et de l'École normale, qui ont accepté les fonctions de délégués. Chaque délégué a assuré le service hebdomadaire de son

groupe d'études, en collaboration avec un membre ouvrier. Autant que possible les sujets appartenant à une science déterminée, à un même ordre de recherches, ont été traités à un jour fixé de la semaine. Nos auditeurs savaient, en venant, quel délégué ils allaient trouver, à quel genre de discussion ou d'étude ils allaient participer. Ainsi ont pu se former de précieux liens d'intimité et de confiance entre les camarades qui enseignaient et ceux qui venaient régulièrement les entendre. Les idées n'ont pas été jetées au hasard par des inconnus qu'on savait ne plus revoir, mais présentées avec suite et méthode, longuement discutées, accueillies ou repoussées avec réflexion et liberté.

Le lundi (délégué : François Simiand, agrégé de l'Université) est consacré aux questions économiques et aux études professionnelles. On y a traité des coopératives de production et de consommation en France, en Angleterre, en Belgique; des syndicats, de leur méthode, de leur organisation, de leur but. Plusieurs militants des syndicats, particulièrement de la Fédération du Livre, ont fait des exposés pratiques : la Fédération du Livre, les conseils de prud'hommes, les marques syndicales, etc. Les leçons de l'École socialiste sont venues, à partir de mars, compléter et élargir ce programme.

Le mardi (délégué : A. Jardé, agrégé de l'Université) est reservé à l'histoire politique de l'Europe contemporaine.

Le mercredi (délégué : Léon Deshairs, licencié es lettres) est réservé à l'histoire de l'art. Les séances sont accompagnées de projections. Signalons parmi les sujets traités : architecture à Paris (7 causeries); la sculpture française au dix-neuvième siècle (5 causeries); les fouilles de Mycènes et de Troie. Tous les mois a lieu une promenade dans un musée. Une soirée par mois est réservée à l'audition d'œuvres musicales, précédée d'une brève causerie : une a été consacrée à Schumann, une à Berlioz, une à Pierre Dupont.

Le jeudi (délégué : Louis Lapicque, maître de conférences à la Sorbonne) est consacré aux sciences physiques et naturelles, considérées dans leurs applications. Ces causeries sont autant que possible accompagnées d'expériences. Signalons les sujets suivants : Comment doit-on se nourrir

(6 causeries); le cerveau et l'intelligence (3 causeries); ce que nous devons au Soleil (2 causeries); l'homme et les animaux, anatomie comparée (3 causeries).

Le vendredi, une série de conférences a été faite sous la direction de Gustave Lanson, maître de conférences à la Sorbonne. Elles traitaient des Maîtres de la conscience moderne, c'est-à-dire des écrivains qui, depuis le seizième siècle, ont le plus contribué à répandre les idées essentielles qui forment notre conscience.

Le samedi (délégué : Frédéric Rauh, maître de conférences à l'École Normale) a été consacré à des questions de morale sociale : Comment se faire une croyance sociale? la justice sociale; le droit au produit intégral du travail; le développement de la solidarité, etc.

Bien que l'Union se soit attachée à présenter des séries de causeries coordonnées, faites pour laisser des notions assez complètes et des souvenirs durables, elle n'a pas négligé de tenir son public au courant des choses actuelles. La loi sur les associations et les questions qui s'y rattachent (morale des Jésuites, les congrégations et l'enseignement), les jugements du président Magnaud, la mission Foureau, le coup d'État finlandais, la question du blanc de céruse, ont été l'objet de causeries et de discussions.

Le dimanche est consacré à des soirées littéraires et musicales. Le programme en est infiniment varié. Nous y relevons, par exemple : *Philoctète*, de Sophocle; *Orphée*, de Glück; *l'Article 330* et *le Client sérieux*, de Courteline. Ajoutons qu'un groupe de lecture dramatique s'est formé parmi les membres de l'Union. Son développement assurera aux soirées du dimanche des concours précieux et fidèles.

L'Union a fait plus et mieux que de fonder un enseignement. Il n'y a pas à l'Université Populaire des élèves et des professeurs, mais des camarades qui discutent et vivent ensemble. On a favorisé à l'intérieur de l'Union l'association sous toutes ses formes. Des groupes très divers se sont constitués, groupes de camarades et d'amis unis par la similitude des occupations et des goûts, attachés les uns aux autres par la pratique journalière de la vie en commun : groupes pour les soirées dramatiques et musicales,

pour l'allemand, l'anglais, l'escrime, pour les études professionnelles et techniques. D'autres associations déjà formées sont venues nous demander asile (groupe des Jeunesses socialistes). Enfin, jugeant stérile l'œuvre d'éducation démocratique qui s'adresse à l'homme et néglige l'enfant, nous avons formé pour les enfants de nos camarades, garçons et filles, un patronage du jeudi.

Notre local tend à devenir l'asile de toutes les œuvres de propagande démocratique. La Fédération de la Jeunesse laïque a donné dans nos salles plusieurs de ses conférences; les sections de la Ligue des Droits de l'Homme du cinquième arrondissement y sont venues s'organiser; l'École socialiste, qui exerce en ce moment une action si puissante, est venue s'installer dans notre maison. C'est assez indiquer les tendances de l'Université Populaire. L'assemblée générale du 16 décembre 1900 a voulu affirmer le caractère rigoureusement laïque de l'œuvre en émettant le vœu suivant : « Dans aucun cas, le conseil d'administration ne pourra admettre à prendre la parole comme conférencier un homme qui, professionnellement, est revêtu d'un caractère confessionnel. » Elle a inscrit dans les statuts la règle suivante : « Les exposés et les discussions ayant lieu à l'Union seront libres et pourront porter sur toutes les questions politiques et religieuses, à la condition d'être placés sur le terrain rationnel et positif. » Elle a entendu déclarer par là qu'il n'y aurait pas de questions réservées, et qu'elle réclamait le droit d'investigation rationnelle pour tous les problèmes.

L'Université Populaire du cinquième arrondissement pense être ainsi restée fidèle au programme qu'elle s'était tracé et à la mission qu'elle devait remplir. On peut considérer qu'aujourd'hui, au point de vue des idées directrices autant que de l'organisation matérielle, elle est passée de la phase des essais et des tâtonnements à celle de la constitution définitive.

Les secrétaires

Lu et approuvé en séance du comité d'administration, le 20 avril 1901.

Voltaire, XIe arrondissement

avril 1901

Sur l'initiative de quelques camarades, une première réunion eut lieu le 19 mars dernier. Les journaux l'avaient annoncée, et cette convocation groupa environ 60 personnes. La fondation d'une U. P. dans le centre du XIe fut décidée en principe, et une commission provisoire de 15 membres nommée pour rédiger les Statuts, chercher le local, etc. Après quelques réunions de cette commission, nous eûmes une assemblée générale le 12 avril courant; le nom « Voltaire » fut adopté, les Statuts également; une commission définitive fut nommée avec mandat d'organiser. Nous avons trouvé un local, 140, rue Saint-Maur, assez bien disposé pour nos réunions, car c'était précédemment un temple maçonnique. Le loyer est de 820 francs par an, payable par terme et d'avance, plus les impositions.

Nous sommes actuellement 130 membres inscrits, nos ressources seront donc les cotisations de ces membres dont nous allons tâcher par une active propagande d'augmenter le nombre. Nous aurons aussi, espérons-nous, quelques subventions, et les sacrifices que les plus aisés d'entre nous pourront faire.

Débutant au commencement de la belle saison, il nous sera difficile d'organiser sérieusement des conférences dans notre local, mais en tout cas nous y ferons des lectures suivies de causeries, et nous allons tâcher d'établir une permanence pour qu'il soit ouvert tous les soirs, qu'il y ait conférence ou non. En outre, nous allons essayer des sorties du dimanche : conférences-concerts à la campagne.

Nous sommes trop nouvellement nés pour avoir des projets bien arrêtés, mais nous espérons que notre bonne volonté suppléera à notre inexpérience, et qu'à l'automne prochain notre organisation nous permettra de faire besogne utile.

Actuellement l'élément bourgeois domine plutôt dans nos 130 membres (commerçants, industriels, docteurs, ingénieurs, employés de commerce, voyageurs); le milieu où

nous nous fondons va, pensons-nous, nous permettre d'y associer largement l'élément ouvrier manuel; c'est le but de l'U. P., et c'est indispensable à sa réussite.

Ceci ne peut encore être qu'un simple avis de naissance. L'enfant se porte bien, à nous de le faire vivre !

Diderot, XIIe arrondissement

mai 1901

Au mois de novembre 1900, un appel fait à tous les démocrates du douzième arrondissement, réunissait, dans une salle de la rue Rondelet, une nombreuse assistance, venue pour étudier la convenance et les moyens de fonder une Université Populaire.

Dès le début de la réunion, on put voir que l'œuvre était fondée, car l'unanimité des citoyens et citoyennes en adopta le principe et, de plus, manifesta sa volonté de faire vite et bien. Séance tenante, des statuts furent votés, un Conseil d'administration fut nommé et la date de la soirée d'ouverture fixée au dernier dimanche de novembre.

La première pensée de la jeune Université Populaire fut d'être chez elle. Dans ce but, elle sous-loua, 8, rue Rondelet, un local assez vaste pour contenir trois cents personnes, et s'y installa immédiatement *dans ses meubles*. Des cotisations volontaires, des souscriptions, des dons, émanant soit de particuliers, soit de sociétés démocratiques, lui permirent non seulement d'acquérir le mobilier indispensable, mais encore d'installer une véritable petite scène avec décors, coulisses, etc..., grâce à laquelle il est offert aux familles des adhérents des distractions hebdomadaires où elles peuvent trouver le repos des fatigues de la semaine.

C'est dans ces détails matériels que se manifesta de suite l'esprit des nouveaux « universitaires ». Chacun, en effet, y mit du sien ; les frais, grâce à la collaboration d'ouvriers volontaires, furent réduits à l'achat des matières premières.

La soirée d'ouverture, où nul n'entra sans payer la

cotisation mensuelle, souleva un tel mouvement d'enthousiasme, que l'on dut refuser plus de cent personnes, et qu'un grand nombre ayant pris leur carte ne purent pénétrer dans la salle bondée.

Sous ces heureux auspices, la jeune Université se développa ; maintenant, elle vit et assurera, par le recouvrement de la cotisation de 0 franc 50 par mois, ses frais généraux, lorsque, complètement connue, elle aura pu rassembler autour d'elle tous ceux qui recherchent ce genre d'organisation.

Des conférences y sont données trois fois par semaine (mardi, jeudi et samedi), par des savants, des philosophes et des hommes de lettres.

Les soirées du dimanche sont occupées par des représentations ou des concerts. On y donne, avec des pièces gaies, des chefs-d'œuvre de la littérature classique et de la musique. C'est, il faut l'avouer, une des causes de la réussite de l'Université. Les familles trouvent, dans ces soirées, un élément de distraction très précieux pour elles, et un plaisir qui, tout en étant peu coûteux, les éloigne de l'horrible café-concert.

Une des causes du succès de la Société fut également son caractère absolument démocratique. Tous les adhérents participent à l'administration et à la gestion de l'Université. Un Conseil d'administration, nommé pour un an, est, il est vrai, chargé de la besogne matérielle, mais chaque mois, dans une réunion générale, il rend compte de son mandat, moral et financier. Cette action commune des administrateurs et des sociétaires crée entre eux des liens constants et attache chacun davantage à l'œuvre pour laquelle chacun travaille effectivement.

Lorsque la saison d'hiver reprendra, l'Université Populaire Diderot espère pouvoir ajouter à son service de conférences et de fêtes, une bibliothèque avec salle de lecture sur place et de travail, et d'autres services destinés à faciliter à tous l'acquisition des connaissances utiles pour l'émancipation de la pensée.

Peut-être même certaines conférences, devenant périodiques, constitueront-elles un enseignement d'un caractère

véritablement universitaire, peut-être même des cours seront-ils fondés, cours d'enseignement élémentaire ou professionnel.

C'est le secret de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, l'Université Populaire « Diderot », quoique jeune encore, a prouvé ce qu'il est possible de faire avec de la volonté, lorsqu'on marche dans la voie du progrès par la science et la raison.

Le Contrat Social, Université Populaire des quartiers de Chaillot et de la Porte Dauphine (XVIe)

avril 1901

La première préoccupation du Comité d'administration à la fondation du Contrat Social, U. P. du seizième, fut non seulement de répandre l'éducation et l'instruction supérieure populaire chez les travailleurs des deux sexes, mais surtout de réunir toutes les classes d'individus, qu'ils appartiennent aux intellectuels ou aux manuels, afin d'étudier ensemble tous les moyens pratiques, et de conquérir leur émancipation par la justice et la vérité, les uns en enseignant ce qu'ils tiennent de la science par leurs études antérieures, les autres en faisant ressortir la valeur de leurs travaux souvent méconnus, de leurs souffrances et de leurs misères; de faire de cette façon œuvre utile, en concentrant toutes les forces, et de participer à la création d'une société future, fondée sur le travail.

Et comme il considérait que l'alcoolisme est un des ennemis principaux du but à atteindre, il lui fallait un lieu de rendez-vous autre que chez le marchand de vin ; il se mit à l'œuvre, et il réussit, après bien des déceptions, à louer à bail un hangar qu'il agença de façon à pouvoir faire des conférences-causeries ; il installa une petite scène qui lui permettait de donner des soirées ou matinées littéraires et artistiques.

Mais au prix de quels efforts est-il parvenu à ce résultat ! Chacun apporta sa part de labeur, soit au point de vue pécuniaire, soit au point de vue manuel.

Et l'on peut voir aujourd'hui au 12 de la rue Herran, dans cet arrondissement que l'on dit pourri par le cléricalisme et le capital, un local affecté à une université populaire, association autorisée, et gérée par un Comité d'administration et deux sous-commissions, qui ont à charge, l'une d'organiser les conférences des mercredis et vendredis de chaque semaine, l'autre les soirées et matinées littéraires et artistiques.

En outre une Bibliothèque composée de trois cents volumes est à la disposition des sociétaires, les jours de conférences.

Quant aux ressources du Contrat social, elles ont été jusqu'à ce jour composées de dons, quêtes et cotisations mensuelles; le Comité ne pourra bien les établir qu'à la fin de cette année, attendu que notre association n'a que six mois d'existence, et est encore à la période de formation.

C'est pourquoi avant de songer aux projets pour l'hiver prochain, le Comité se préoccupe de cet été. Il ne croit pas pouvoir établir l'année des U. P. comme l'année scolaire, c'est-à-dire d'octobre à juillet. Il croit très utile à l'œuvre de profiter de la belle saison.

Il est certain que les travailleurs, par exemple du bâtiment, s'ils ne chôment pas, font de toutes petites journées en hiver, et leur travail fait en plein air, à la pluie, à la neige et au froid, ne leur donne pas à cœur de quitter le soir leurs logis, où règnent souvent la misère et la faim, si ce n'est les maladies.

Les travailleurs de l'atelier font des veillées, quittent leur travail fort tard, et ne peuvent par conséquent assister à nos réunions, ou alors nous leur demanderions beaucoup trop, et leur dévouement à la cause ne peut aller jusqu'à faire abnégation de leurs fatigues ou de leurs peines.

Le Comité espère que malgré l'habitude des intellectuels de finir leurs travaux au mois de juillet pour rentrer en vacances, et aller se reposer de leurs études, soit à la campagne, soit aux bains de mer, que certains d'entre eux rompront avec l'usage et viendront en été discuter avec le travailleur beaucoup plus heureux, car les journées sont

longues, le soleil est chaud, et le chômage beaucoup moins fréquent.

Et c'est là que nous serons heureux de constater que les intellectuels ont aussi bien la volonté pratique que l'énergie de la parole.

F. I.

L'Éducation sociale de Montmartre
XVIIIe arrondissement

avril 1901

La marche de notre U. P. qui a été créée en mars 1900, s'est poursuivie très régulièrement.

Le nombre de nos adhérents s'est notablement élevé, car aux cartes personnelles sont venues se substituer peu à peu des cartes de famille. C'est ainsi que l'U. P. comporte aujourd'hui cent quarante cartes personnelles et cent vingt cartes de famille. Si l'on compte que la carte de famille correspond à au moins trois personnes, on peut dire que cinq cents personnes participent tour à tour aux conférences de l'U. P.

Des conférences suivies ont été organisées; elles ont parfaitement réussi, et nous persistons à penser que c'est là la méthode qu'il y a lieu d'appliquer généralement dans l'organisation des conférences.

Les conférences ont lieu les mardis, jeudis et samedis. Tous les quinze jours, le samedi, la conférence est remplacée par une soirée musicale et littéraire.

Les lundis et vendredis ont lieu des cours de photographie et de sténographie auxquels viendra s'ajouter bientôt un cours de musique.

Quelques sections de syndicats ouvriers ont établi des réunions hebdomadaires dans nos locaux.

La bibliothèque est ouverte tous les soirs, sauf le dimanche.

Nous avons organisé le mardi de chaque semaine, l'après-midi, des réunions consacrées à des questions intéressant particulièrement les femmes. Les conférences, faites en

général par des femmes, sont suivies de lectures et de musique. La réunion se termine à l'heure où les enfants sortent de l'école.

Les réunions de jour ont l'avantage de permettre l'accès de l'U. P. à des femmes, que leurs occupations de famille retiennent le soir à la maison.

Elles resserrent les liens d'intimité qui unissent tous les adhérents.

Nous n'avons rien à ajouter aux indications données dans la notice de l'année dernière en ce qui concerne l'organisation et les ressources de l'U. P.

Madame W.

La Maison commune, XIXe arrondissement

mai 1901

Notre U. P. doit sa naissance à la collaboration de quelques ouvriers socialistes et de quelques bourgeois du « modèle » qu'on a coutume d'appeler désormais des intellectuels.

Pendant les hésitations et les lenteurs inséparables de la création d'une œuvre que nous voulons forte et durable, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer le concours d'une œuvre d'enseignement du quartier.

Armés ainsi contre les difficultés matérielles et contre les découragements passagers, nous pûmes réunir à notre séance constitutive, qui eut lieu en octobre 1900, une quarantaine de militants dont le dévouement ne s'est pas démenti. De ce jour date l'organisation de l'U. P. dirigée par un comité de quinze membres, moitié ouvriers, moitié bourgeois. On vota les statuts, d'après le modèle proposé par la Société des U. P. Enfin grâce aux dons que nous avions recueillis, on put arrêter un local qui serait bien à nous, une grande boutique de la rue Mathis, tout proche de la rue de Flandre.

Les travaux nécessaires furent faits pour l'approprier à sa destination, et notre salle prit un aspect clair et gai tout à fait engageant.

Désirant faire de notre inauguration une solennité publique et... grandiose, nous décidâmes qu'elle aurait lieu non dans notre local que nous jugions trop étroit, mais dans un préau d'école, et le 9 décembre, sous la présidence de M. Louis Havet, nous eûmes la grande joie de voir plus de mille personnes venir applaudir notre concert, qui fut splendide, et l'exposé de notre programme fait d'une façon magistrale par M. Havet.

Nos conférences commencèrent le lendemain rue Mathis, et dès le mois de janvier elles devinrent quotidiennes. Certaines furent très brillantes. Nos conférenciers abordent tous les sujets : philosophie, histoire, littérature, économie politique ou science ; autant que possible *nous les organisons en séries.* Nous avons aussi des cours réguliers de dessin et de couture pour les jeunes filles et les femmes, de récitation pour les hommes.

Les samedis sont scrupuleusement réservés à des soirées littéraires et musicales, organisées pour la plupart avec nos propres ressources. Nous y sommes simultanément acteurs, musiciens, metteurs en scène, régisseurs... etc. La faveur du public a jusqu'ici récompensé nos efforts d'une façon presque inespérée.

Le nombre de nos adhérents est resté à peu près de 250, dont 100 familles. Celui des auditeurs varie considérablement suivant la nature des conférences. Les fêtes du samedi seules remplissent régulièrement notre salle qui contient environ 200 personnes.

Le dimanche après-midi les enfants des membres peuvent venir s'amuser au patronage. L'été, on les conduira faire des promenades. Nous avons organisé aussi pour les grandes personnes des promenades instructives ou simplement amusantes.

A la suite d'un incident l'assemblée générale s'est prononcée d'une façon formelle contre toute politique de parti.

La libre discussion des opinions a créé entre nous une estime mutuelle, et le titre de « camarade », échangé par tous, traduit bien la cordialité des relations qui règne dans notre U. P.

Madame T.

Fondation Universitaire de Belleville
XIXe arrondissement

La F. U. B. n'est pas à proprement parler une *U. P. : Créée par un groupe d'étudiants, organisée d'ailleurs bientôt par la collaboration progressive des adhérents ouvriers* — elle s'est proposé un double but : 1° créer des relations de camaraderie entre ceux qu'on est convenu d'appeler travailleurs manuels, travailleurs intellectuels ; 2° *créer un enseignement populaire universitaire, c'est-à-dire fondé sur les principes mêmes de l'Université : études méthodiques et recherches personnelles ;* — collaboration du maître et de l'élève. Toute l'organisation de la F. U. B. a été dès l'abord conçue en vue de ce but ; il convient cependant de mettre en relief deux organes qui, chacun de son côté, y répondent plus particulièrement, et par suite constituent l'originalité de la F. U. B. : les résidents et les groupes d'études.

On a parfois, en parlant de la F. U. B., méconnu l'utilité des « résidents » et l'on s'est étonné de l'importance que nous attachions à cette création. L'article 8 de nos statuts dit en effet : « Le rouage le plus important de l'association, le groupe des résidents, est formé soit par des étudiants qui veulent se mettre au courant des questions ouvrières, soit par des étudiants ou ouvriers étrangers qui désirent trouver à Paris une amicale hospitalité, soit par des ouvriers membres actifs de l'association depuis plus d'un an, admis par le Comité exécutif, et voulant entreprendre un travail déterminé. » Ce qui constitue la fonction de « résident », ce n'est pas le fait d'avoir sa chambre, « de coucher » à la Fondation : cela, c'est une facilité donnée à l'étudiant qui habite, comme il arrive le plus souvent, le centre de Paris ; qu'il en profite ou non, peu importe ; il suffit qu'il soit, — pendant le laps de temps qu'il s'est fixé, — présent tous les soirs. Le résident est d'abord au point de vue matériel, administratif, une sorte de gérant chargé de veiller au fonctionnement de l'association et à la bonne tenue de toute la maison ; de contrôler les recettes de la buvette,

la rentrée des cotisations, etc. Il doit d'autre part présenter les conférenciers, pourvoir à leur remplacement quand ils sont empêchés — ou au besoin les suppléer. Mais son principal rôle est celui-là même qui répond au premier but de la F. U. B., j'entends la formation de relations d'amitié entre tous ses membres, et, comme il est naturel, plus spécialement entre les deux éléments qui la composent, les ouvriers et les étudiants. C'est lui en effet qui « reçoit » les nouveaux arrivants, leur fait visiter le local, les présente aux camarades présents, les renseigne sur la vie et l'organisation de l'association.

« Le résident enfin est cette figure connue et bien vite amie, que nos camarades ouvriers retrouvent chaque soir, que nos camarades étudiants connaissent pour la plupart. Le résident va voir ceux de nos adhérents qui sont malades; il rencontre les autres ici ou là, à l'heure des repas, dans ses courses ; tel ou tel d'entre eux l'invite à venir causer chez lui. Il est l'âme de notre association. » Depuis la création de la F. U. B., les résidents se sont succédé sans interruption. Tous ont emporté de leur séjour des impressions durables; aucun n'a quitté sa chambre sans une profonde émotion. Mais parmi eux l'un des plus attachés à la Fondation est certainement un camarade ouvrier qui, sur la lecture d'un journal parlant de la F. U. B., était venu de Londres, où il travaillait, chercher parmi nous une solide éducation intellectuelle qui en lui donnant la possibilité d'entrer dans le métier des lettres auquel il se sentait destiné, lui permît de remplir le rôle social qu'il ambitionnait. — Il devait trouver à la Fondation, outre des amitiés profondes et sûres, le moyen, par la discussion sérieuse et le contact incessant avec des hommes d'éducations et de vies très diverses, d'enrichir le fond de ses connaissances, d'agrandir le champ de ses observations. Il est certes à souhaiter que le fait se renouvelle ; mais dût-il rester isolé, la F. U. B. aurait trouvé là une de ses meilleures raisons d'être.

Groupes d'études. — Nous entendons par là la réunion un jour fixe par semaine de tous les camarades qu'intéresse un ordre particulier de questions. Les sujets sont passés en

revue méthodiquement suivant un programme fixé à l'avance et discuté par chaque groupe dans sa première séance. Quelques jours avant chaque réunion *un résumé autographié* de la conférence est remis aux camarades, ce qui permet aux auditeurs peu familiers avec l'ordre des questions qu'on traite tel soir de suivre plus aisément la conférence, et, à ceux qui ont déjà une certaine préparation, d'étudier la question au préalable, de faire quelques lectures spéciales et d'apporter à la discussion qui suivra l'exposé des arguments mûris. Les groupes d'études de la F. U. B. correspondent en somme assez exactement à l'organisation des études supérieures, à la Faculté des lettres par exemple, et surtout à l'École pratique des Hautes Études.

Il convient de noter ici que tous les groupes n'ont pas eu le même succès. On peut en effet à ce point de vue les classer ainsi : groupe d'études philosophiques, — économiques, — artistiques, — historiques, — scientifiques, — littéraires.

A côté des groupes d'études, il importe maintenant de signaler une initiative qui s'est produite cette année : un groupe de camarades — six ou sept — conviennent de se réunir une fois par semaine pour étudier à fond, soit un sujet qui les touche particulièrement mais qui est trop spécial pour intéresser tous les membres de l'association et rentrer dans le programme d'un groupe d'études, soit, comme il est arrivé pour le groupe dont je parle, une œuvre dont il était brièvement question et qui a été simplement signalée dans une conférence.

Un groupe de ce genre n'a pas nécessairement une durée permanente : il se dissout de lui-même quand il a achevé l'étude en vue de laquelle il s'est constitué. Et c'est là très exactement ce qui se passe dans ces « University's settlements » qui ont servi de modèle à la F. U. B., et notamment à Toynbee-Hall, où nous trouvons une « Toynbee Elizabethan Society » (groupe pour l'étude de la littérature du règne d'Élisabeth), une « Toynbee Shakespeare Society » (groupe pour l'étude de Shakespeare), etc.

Conférences. — Un jour par semaine est réservé aux conférences proprement dites, conférences d'actualité,

récits de voyages, conférences de propagande, données par diverses sociétés (Ligue contre la tuberculose — Société pour l'arbitrage entre nations ; — contre le blanc de céruse, etc.)

Bibliothèque. — Environ 2.600 volumes, — *prêts* du premier avril au 31 décembre 1900 : *732 volumes* dont : 400 romans, 54 livres de philosophie, 51 de sociologie, 29 de sciences; — la moyenne des prêts par mois est de 175 volumes.

Jeudis scolaires. — Fondés l'an passé par un de nos camarades, réorganisés cette année sous la direction d'un comité de dames membres actifs de l'association, ils réunissent les enfants des adhérents moyennant une cotisation de 20 centimes par mois pour chaque enfant; — des leçons de lecture, de chant, occupent l'après-midi; on apprend à faire des fleurs en papier, on regarde des projections et... on goûte. Les jeunes membres actifs sont au nombre de 59.

Groupe d'aide mutuelle. — Ce groupe a pour but de procurer à ses membres un secours en cas de maladie ; constitué par des camarades au sein de l'association, il s'administre lui-même et possède naturellement un budget indépendant. Créé le premier janvier 1901, il compte actuellement 37 membres. Au début, pour constituer un fonds de réserve les adhérents ont versé 1 franc par mois, puis la cotisation a été abaissée à 0 franc 50. Voici son bilan :

Recettes : cotisations	Francs	93 50
Produit d'une tombola		60 »
Total. . . .	Francs	153 50

3 versements ont été faits : l'un de 10 francs 50, l'autre de 52 francs 50, le troisième de 31 francs 50 — ce qui fait un total de *94 francs 50*.

Local. — La F. U. B. est « chez elle » : une maison avec jardin. Au rez-de-chaussée : salle de conférences (150 places) buvette, une chambre de résident. Au premier : bibliothèque, salle de lecture (revues, périodiques divers), salle de réunion. Au second, trois chambres, l'une contenant un billard, les deux autres servant de chambres de résidents. Enfin une salle de théâtre occupe une aile séparée.

Ressources financières. — Elles comprennent : I. Les cotisations des *membres actifs* (0,50 par mois ou 6 francs par an) encore insuffisantes malheureusement pour permettre à la F. U. B. de vivre par elle-même. — II. Les cotisations de *membres honoraires*, les unes fixes (minimum 10 francs), les autres sous forme de dons. — III. La *buvette*, dont les recettes jusqu'ici indépendantes et servant à organiser des « thés », un peu luxueux, rentrent désormais dans la caisse générale, et fournissent un boni de 50 francs en moyenne par mois.

Projets. — Divers projets sont à l'étude ou en voie de réalisation : I. Au point de vue intellectuel et social : 1° création de cours professionnels, pour les ouvriers mécaniciens entre autres. 2° Organisation dans les salles de la F. U. B. d'expositions artistiques grâce au concours déjà assuré de grands artistes contemporains. 3° Pour la saison d'été, excursions aux environs de Paris. — II. Au point de vue de la propagande et du développement des ressources financières : 1° Création d'un journal périodique, soit spécial à la F. U. B., soit partagé avec d'autres U. P. et vendu aux membres de la F. U B. 2° Développement de la buvette dans le sens d'une coopérative de consommation.

Résultats acquis. — La F. U. B. dont l'élaboration remonte à la fin de 1898 a ouvert ses portes le 5 novembre 1899. Le 28 mai 1900, trop à l'étroit dans le petit pavillon du 151 de la rue de Belleville, elle s'installe au 19, dans le local actuel. Aujourd'hui, à la fin d'avril 1901, elle compte 773 membres (dont 470 ouvriers, 181 étudiants et 122 membres honoraires) et 59 enfants. Deux réunions importantes l'ont fait connaître à Belleville et au quartier latin : l'une, organisée avec le concours d'artistes de la Comédie-Française, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de l'Odéon, etc., et précédée d'une causerie de M. Chantavoine, a réuni plus de 300 Bellevillois. L'autre, dans l'amphithéâtre Descartes de la Sorbonne, a groupé 500 étudiants qui, après l'appel de notre camarade Ch. Charpentier exprimant avec une simplicité noble et forte le sens de l'action que nous prétendions exercer à Belleville, la grandeur des leçons que nous y recueillions, ont applaudi l'allocution de

M. Ernest Lavisse disant, en des paroles que la plupart des journaux ont reproduites, la « nécessité d'un progrès vers la justice », et montrant la collaboration à la F. U. B. comme un moyen d'y tendre efficacement.

C'était là un précieux encouragement : il en est un meilleur encore pour les membres de la F. U. B., c'est de se savoir *amis*, de l'être devenus peu à peu, par le contact incessant et la discussion loyale, de le devenir chaque jour plus intimement. C'est là la raison de notre confiance en l'avenir : la fondation universitaire vivra, parce qu'elle est une maison de travail et d'amitié, et n'est que cela.

A. I.

La Semaille, XX[e] arrondissement

avril 1901

La Semaille fut inaugurée en juillet 1900 au préau de l'École de la rue des Pyrénées (près celle de Ménilmontant) sous la présidence de M. Duclaux et avec le concours du poète Maurice Bouchor. Elle est, je crois, la dernière née de toutes les U. P. de Paris. *Son noyau fondamental était composé de mécaniciens. Depuis, le nombre des adhérents étant de 238, tous les corps de métiers sont à peu près représentés.* De suite la Semaille s'installa, au 13 de la rue du Cambodge, dans un local composé de deux pièces; celle d'entrée réservée au bureau ainsi qu'à la bibliothèque (contenant environ 800 volumes et brochures), et l'autre, plus grande, servant de salle de conférences et de lieu de réunion.

Notre université fonctionne sous la direction d'un secrétaire assisté d'un sous-secrétaire ainsi que d'un trésorier. Plus un conseil, composé de trente membres, se subdivisant en commissions, s'occupant de l'administration. Malgré ça, chaque membre a l'obligation morale de s'occuper des intérêts communs, et par ses actes de contribuer au bon fonctionnement de notre association.

Jusqu'à présent, sauf au début un don (400 francs je crois), la Semaille a pu subvenir à ses besoins par ses seules

ressources provenant des cotisations de ses membres à raison de 0 franc 50 par personne et 0 franc 75 par famille.

Nous n'avons pu jusqu'à ce jour donner à nos camarades que trois conférences par semaine : les mardis, jeudis, samedis. Ces conférences sont tour à tour historiques, philosophiques, sociologiques, scientifiques. En plus, une soirée de dimanche par mois est consacrée aux concerts musicaux de M. de Solenière. Des matinées et des soirées enfantines ou amicales réunissent souvent tous les camarades.

Jusqu'ici, les difficultés de l'heure présente et le peu de temps que nous pouvons consacrer à la Semaille ne nous ont pas permis d'établir des projets pour l'hiver prochain. Mais que les camarades se rassurent, nous tâcherons toujours de faire mieux. Déjà nous organisons une petite troupe théâtrale qui pourra bientôt divertir en instruisant.

Tout notre dévouement est acquis à cette œuvre qui nous est chère, et de ne pas nous sentir seuls dans notre marche vers l'émancipation nous donnera le courage pour la mener à bien.

L'Émancipation de Vincennes, Vincennes

mai 1901

« L'Émancipation de Vincennes » a ouvert ses portes dans une saison assez peu propice aux conférences, en plein été, au mois de juillet 1900. Cette raison, jointe à ce que nous nous trouvons dans un local maçonnique, n'a pas peu contribué à nous faire végéter pendant quelques mois. Bien qu'au début le nombre des cotisants s'élevât à cinquante environ, chaque samedi une dizaine d'auditeurs se *pressaient* dans la salle qui précède le grand local de la Loge où nous avons depuis donné des matinées.

La fête d'inauguration, qui eut lieu au mois de novembre, a été un grand succès pour les idées avancées, succès auquel il était assez difficile de s'attendre au milieu d'une population cléricale et militariste comme celle de Vincennes.

Depuis nous avons toujours été en augmentant, sauf pendant la période de mauvais temps.

Nous avons dit que l'Émancipation de Vincennes se réunit dans le même local que la Loge maçonnique; elle en est cependant indépendante, ainsi que de tout autre groupe politique de la région. Elle a été autorisée par le préfet de police, un mois après son ouverture.

Pendant la saison d'hiver, les conférences ont eu lieu le mercredi et le samedi soir; depuis la fête d'inauguration une matinée a été donnée régulièrement le deuxième dimanche de chaque mois. Nous avons eu aussi une visite à l'Institut Pasteur, une conférence au Musée du Louvre, enfin une visite à l'usine à gaz de Saint-Mandé.

L'été, les conférences auront lieu le samedi soir seulement.

Malgré le nombre croissant des adhérents, les cotisations ne suffisent pas à assurer l'existence de l'Émancipation de Vincennes. Une moyenne basée sur l'expérience des mois écoulés nous permet de compter sur cent cotisations mensuelles, c'est-à-dire sur une recette annuelle de 600 francs. Comme les dépenses dépassent 1.000 francs, c'est donc quarante francs qu'il nous faut retrouver chaque mois, soit par subventions, soit par dons, ou encore en tâchant de réduire les dépenses, soit en demandant un local à la municipalité, ce qui supprimerait les frais de loyer, de gaz et de chauffage, soit en faisant les conférences moins fréquentes.

Mais ce n'est pas tout de vivre, il faut progresser. Nous avons pour l'hiver prochain un projet de décentralisation que pourraient adopter aussi nos camarades d'autres U. P. de banlieue, — s'ils se trouvent, comme nous, au milieu d'une population indifférente qu'il faudrait presque aller chercher à domicile. Nous avons l'intention, au lieu de donner toutes nos conférences à Vincennes, d'en organiser aussi dans le canton, à Saint-Mandé, à Fontenay-sous-Bois. Parmi les camarades qui assisteraient à ces réunions, il y en aurait certainement qui s'intéresseraient à notre œuvre et qui viendraient grossir le nombre de nos adhérents. C'est, croyons-nous, une question à étudier.

Germinal, Nanterre

mai 1901

Ce que nous disions de « Germinal » au mois de juin dernier, dans la notice parue dans le bulletin n° 2 de la Société des U. P., n'a guère changé depuis ; notre public est presque exclusivement ouvrier et notre programme est de faire œuvre d'éducation mutuelle, laïque et sociale.

Pourtant, depuis le mois de juin 1900, notre champ s'est sensiblement étendu.

D'abord « Germinal » a organisé une grande fête champêtre à laquelle ont été conviées toutes les U. P. de Paris et de la banlieue, et cette fête a eu un succès tel qu'il a dépassé toutes nos espérances ; ensuite, Nanterre a élu une municipalité cléricale, militariste, nationaliste, et ces deux causes réunies, succès de la fête et nomination de la nouvelle municipalité, n'ont pas peu contribué à nous créer des difficultés. Craignant, nous ne savons trop pourquoi, notre réussite rapide à Nanterre, les Sœurs, qui tiennent une école libre, louèrent cinq locaux vacants dans l'immeuble où se trouvait notre siège social, et parmi ces locaux ce dernier : d'où notre expulsion.

Nous voilà donc sans domicile, et ne trouvant aucun propriétaire consentant à nous louer. Ce n'est qu'après deux mois de recherches que nous réussîmes enfin à trouver une maison entière qu'on nous loua pour la somme annuelle de 600 francs.

Ce local se composait d'un rez-de-chaussée de trois pièces et une cuisine, et d'un premier étage de quatre pièces. Un petit jardin d'agrément devant, un grand jardin derrière, enfin un sous-sol de plain pied avec le jardin de derrière complétaient l'immeuble.

Un camarade sous-loua le premier étage pour lui et sa famille, et nous pûmes ainsi nous établir d'une façon jusqu'à un certain point coopérative ; notre camarade bénéficiant d'un loyer très modeste pour l'emplacement dont il disposait, et nous, ayant l'avantage d'avoir quelqu'un à demeure qui pût entretenir le local, et dont la femme

voulût bien s'occuper du service de la bibliothèque et du prêt à domicile.

De deux des pièces du rez-de-chaussée nous fîmes une salle de conférences en abattant la cloison; la troisième nous sert de bibliothèque. Enfin, nous espérons sous peu utiliser le sous-sol pour y créer une buvette de tempérance; nous comptons dès les beaux jours pouvoir disposer dans le jardin des jeux de boules, quilles, tonneau, etc.

Nous avons actuellement 135 membres ou familles adhérents, dont 50 membres actifs.

Nos conférences ont lieu deux fois par semaine et sont suivies par un public régulier de 30 à 40 camarades. Ce nombre monte quelquefois à 60 ou 80 quand les sujets traités intéressent plus particulièrement notre public. Sur ce nombre nous avons un bon tiers de public féminin.

Enfin, deux fois par mois, nous donnons des matinées musicales et littéraires qui sont très suivies; tous les dimanches soir ont lieu des veillées familiales auxquelles chacun contribue, soit par une lecture, soit par une chanson.

Nous organisons en ce moment des cours de dessin et de solfège gratuits pour les membres et enfants des membres de l'U. P., et sous peu nous aurons des concerts-conférences sur l'histoire de la musique.

Ce qui, à notre avis, est des plus intéressants, c'est l'intimité des rapports qui se sont créés entre « Germinal » et « la Ruche », société coopérative de consommation de Nanterre. Outre le ferme appui matériel et moral que nous prêtent les camarades administrateurs de « la Ruche », ces derniers se sont encore adressés à nous pour l'organisation de leur matinée annuelle, ce qui leur a permis de supprimer quelques-uns de leurs numéros genre café-concert, peu faits pour développer les goûts et les sentiments du public, et de les remplacer par quelques beaux vers dits par Maurice Bouchor, une conférence du camarade Charles Guieysse, et une piécette de Courteline jouée par les camarades de « Germinal ».

Le côté qui laisse certainement le plus à désirer de notre petit groupement, c'est le point de vue budgétaire, car nos

frais d'installation et l'augmentation de nos frais de loyer sont durs à couvrir, mais nous avons *bon espoir* et *bonne confiance* et sommes persuadés qu'avec ces deux facteurs on arrive à tout.

L'Idée, Puteaux

mai 1901

L'Université Populaire de Puteaux s'est constituée au mois de novembre 1900, date à laquelle le développement de ces institutions était déjà très prononcé.

Quelques camarades s'étaient entretenus à ce sujet, et l'avis était général que la création d'une U. P. à Puteaux avait toutes chances d'aboutir à un bon résultat.

Une grande réunion fut organisée dans la salle des Fêtes de la Revendication, Société coopérative de consommation, pour recevoir les adhésions. Sans donner les résultats que nous étions en droit d'espérer, nous recueillîmes néanmoins une trentaine d'adhérents. C'était, à notre avis, plus que suffisant, et l'U. P. était fondée avec cette nuance, toutefois, que nous étions, comme les vagabonds, sans domicile connu, les lois fondamentales de la propriété ne nous permettant pas de considérer comme tel la salle à manger qu'un de nos camarades voulait bien nous prêter et qui, d'ailleurs, était notoirement insuffisante. Enfin, après avoir fouillé dans tout Puteaux, nous finîmes par découvrir un hangar à charbon qui nous parut faire merveilleusement notre affaire, vu la modicité du prix de location. Après lui avoir fait subir de nombreux lavages et passé quatre couches de chaux sur les murs, nous nous y installâmes et nous y sommes encore, avec l'espérance d'en sortir le plus rapidement possible. Nous sommes aujourd'hui 125 adhérents et ce chiffre va en progressant graduellement.

Nos ressources financières se composent purement et simplement de nos cotisations, notre U. P. ne comprenant jusqu'ici que des ouvriers; les quelques éléments bourgeois qui peuvent exister à Puteaux sont d'un cléricalisme bon teint.

Toutefois, nous sommes convaincus que nous pouvons

vivre, étant donnée l'agglomération ouvrière à Puteaux, par le nombre d'adhérents. Mais, pour cela, il est *indispensable* que nous trouvions un local convenable où nous pourrons donner des fêtes et matinées le dimanche après-midi, pour attirer à nous les dames et les enfants. Au sujet de ces derniers, l'institution d'un patronage laïque par l'U. P. nous paraît strictement nécessaire.

En résumé, nous regardons l'avenir avec confiance. L'esprit dominant dans l'U. P. est très large; on y discute toutes les questions, et des opinions bien des fois contradictoires sont émises sans se départir de la plus entière courtoisie et avec la volonté d'arriver à s'entendre.

Nous sommes d'ailleurs tous convaincus que parmi les organisations existantes, seules, les Universités Populaires, dégagées de toutes coteries politiques et de tout sectarisme, peuvent préparer des hommes véritablement dignes de la cité libre et juste de l'avenir.

La Vérité, Levallois-Perret

Admirateurs fervents de l'œuvre des U. P., conscients du bien qu'elles peuvent faire dans nos milieux travailleurs et pensant qu'il n'y avait pas de raison pour que Levallois-Perret restât en dehors de ce beau mouvement de progrès social créé dans la grande cité parisienne, entre quelques camarades que les événements de ces dernières années avaient fait se connaître et s'estimer, nous avons fondé en mars 1900 la *Vérité*.

La longue période électorale qui survint peu de temps après retarda beaucoup notre première organisation, si bien qu'en été étant encore trop peu nombreux pour solliciter le concours de conférenciers, nous fîmes appel aux amis de bonne volonté, et à tour de rôle, pour intéresser la séance, une causerie était faite par l'un d'eux, toujours très écoutée, et motivant même parfois un échange d'idées général. En automne, après notre belle matinée d'inauguration, à laquelle assistaient plus de sept cents personnes, bon nombre d'adhésions nous furent acquises et, de plus,

nous étant fait connaître d'un bon public, nous commençâmes, après annonces faites, la série de nos conférences hebdomadaires, étant alors assurés du précieux concours des hommes qui se sont dévoués à la cause de l'enseignement populaire.

Depuis cette époque, la moyenne d'auditeurs à nos séances a varié de quarante à quatre-vingts.

Nous fonctionnons donc normalement, et même légalement.

L'impossibilité de trouver jusqu'à présent dans les prix possibles pour nous un local à notre convenance, nous oblige à rester encore pour quelque temps les locataires du café Moderne, où nous avons, il est vrai, une belle salle à notre disposition pour les jours qui nous conviennent.

Nos cotisations sont fixées à 50 centimes par membre et par mois, ou 75 centimes par famille.

Nous sommes cent vingt inscrits mais nous ne pouvons guère compter que sur quatre-vingts pour la régularité du paiement.

Voilà donc l'état de nos ressources ; si elles ne sont pas élevées, du moins elles suffisent présentement à couvrir nos frais.

Nous n'avons jusqu'à présent qu'un jour de conférence par semaine, le mercredi. Nous devons nous réunir en assemblée générale tous les deux mois. Puis nous organisons des matinées littéraires et musicales, le plus artistiques possible et absolument gratuites, en adoptant toutefois le système de quête, qui est très bien reçu, et couvre un peu nos frais. Ces matinées ont un succès très grand : trois cents personnes assistaient à la dernière.

Les résultats obtenus jusqu'à présent et l'accueil fait à notre œuvre dans certain milieu, nous permettent d'espérer une certaine réussite dans l'avenir, surtout si nous savons déployer l'action désirable pour cela. Aussi avons-nous l'intention de redonner une grande fête en automne dans le nouvel immeuble de l'Alliance des Travailleurs, société coopérative de Levallois-Perret.

Puis nous désirons donner un second jour de conférence dans la semaine, quand même nous devrions rester où nous

sommes actuellement, mais nous espérons bien d'ici là trouver un local, ce qui nous permettrait de nous installer chez nous et d'atteindre par cela même le but que nous poursuivons tous, qui est, nous croyons, d'offrir à nos amis un lieu de réunion où l'on trouve le bon enseignement qui réconforte la raison, et la saine distraction si nécessaire à la détente et au repos de l'esprit.

L'Avenir, Colombes

avril 1901

Nous regrettons infiniment que les idées de solidarité et d'humanité ne suscitent pas dans l'élément laïque des dévouements et des générosités semblables à ceux dont bénéficie l'élément religieux. Notre section en sait quelque chose, malheureusement, car notre fonds social est si pauvre que nous ne savons comment nous ferons pour entreprendre la campagne de l'hiver prochain. Mais il n'y a que la foi qui sauve, disent les chrétiens, et comme nous avons la ferme volonté de travailler quand même pour le développement intellectuel de nos concitoyens, nous irons jusqu'aux derniers efforts humainement possibles.

Mais cela sera dur! Notre commune est certainement une des plus réfractaires aux idées de solidarité, étant habitée en grande partie par des employés, dont vous devez connaître la marque distinctive, qui est le j'm'enfoutisme le plus invétéré.

Mais il est inutile que je m'étende plus longuement sur ce sujet.

Les locaux publics de la commune étant peu nombreux et fort chers de location, nous avons été obligés de nous confiner dans la salle de la Loge maçonnique de la Garenne. C'est fort regrettable, attendu que nous voulions, lors de notre création, donner nos conférences sur tous les points de la commune dont le territoire est très grand, ce qui, du reste, croyons-nous, est une des causes de notre peu de succès jusqu'à ce jour.

D'autre part nous ne pouvons faire aussi bien que nous le voudrions afin d'attirer un plus grand nombre d'au-

diteurs, nos ressources ne consistant uniquement que dans les cotisations de 0 franc 50 que nous versent, plus ou moins régulièrement, les quelque soixante adhérents que nous sommes parvenus à recruter avec tant de peine que nous ne pensons pas voir ce nombre augmenter beaucoup.

D'où il résulte qu'ayant peu d'argent nous ne pouvons multiplier les conférences gratuites, lesquelles, la semaine, sont presque totalement délaissées par la population, ce qui nous oblige à faire surtout des fêtes familiales, le dimanche, lesquelles tout en nous couvrant *presque* des frais qu'elles occasionnent, nous donnent au moins la satisfaction d'avoir du monde. Cet auditoire est, il est vrai, composé en grande partie d'indifférents, venus pour s'amuser plutôt que pour s'instruire, mais que l'éloquence de nos conférenciers parvient tout de même à secouer de leur torpeur en les obligeant à réfléchir sur des questions qui peuvent développer chez eux des sentiments qu'ils ignorent encore.

En somme, depuis notre fondation (novembre 1900) jusqu'au 12 mai prochain, nous aurons eu douze réunions, dont huit fêtes familiales!

Nous ne vous cacherons pas que nous ne sommes pas enthousiasmés plus que cela de ces fêtes qui finiraient par faire considérer notre U. P. comme une société lyrique, ce à quoi nous ne tenons pas du tout! Si le concert est quelquefois obligatoire, surtout le dimanche, nous voudrions pourtant arriver à en bannir les gaudrioles de café-concert, en intéressant notre public par des interprétations absolument littéraires, accompagnées de bonne et belle musique.

Pour arriver à ce résultat, *absolument nécessaire*, il faut qu'on nous aide à recruter de bons et dévoués artistes volontaires, qui viendraient dans notre commune réveiller l'âme de nos concitoyens, en interprétant quelques-unes de ces belles poésies qui prédisposent à comprendre et à aimer la vie en la voulant rendre meilleure à tous.

LA QUESTION BUDGÉTAIRE

Les principales difficultés que rencontrent les U. P. de Paris sont d'ordre budgétaire. Ces mêmes difficultés sont moindres dans la banlieue, et beaucoup moindres dans les départements.

Il est utile de les signaler en publiant la note ci-après d'Édouard Dujardin, qui a rempli les fonctions de secrétaire adjoint de la Société des Universités populaires depuis sa fondation, et qui connaît bien la question.

L'U. P. parisienne a besoin pour vivre d'un budget qui peut varier entre 2.000 et 4.000 francs selon l'importance de son local et le prix des loyers dans le quartier où elle est installée.

Pour la réalisation de cette somme, elle dispose aujourd'hui des cotisations de ses membres, des dons et des subventions. Dons et subventions deviendront de moins en moins fréquents, et il apparaît clairement que d'ici quelque temps, l'U. P. ne devra plus compter pour vivre que sur ses propres forces.

La cotisation ordinaire commune à presque toutes les U. P. est de 50 centimes par mois ; ce qui indique pour un budget minimum de 2.000 francs une moyenne de 300 à 350 cotisants par mois. Il est nécessaire de remarquer que pendant la période qui va de juin à octobre la vie de l'U. P. est presque suspendue. Les recettes de ce fait sont moins importantes. On ne comprendrait pas bien cette diminution dans les recettes si je n'ajoutais que contrairement à toutes les habitudes de la vie journalière, l'adhérent à l'U. P. vient lui-même verser sa cotisation. Ce système est dangereux, en ce sens qu'il permet l'accumulation des cotisations en retard, et éloigne ainsi de l'U. P. des travailleurs qui à la

rigueur peuvent verser 50 centimes ou 1 franc, mais ne peuvent débourser 2 francs 50 ou 3 francs d'un seul coup.

La perception de la cotisation peut-elle se faire autrement, à domicile par exemple? je ne le crois pas, avec l'organisation actuelle.

Pourtant on a vu telle U. P. de banlieue, à la veille de payer un terme, sans un sou en caisse, réaliser la somme en quelques jours en établissant la perception à domicile des cotisations arriérées.

C'est là une précieuse indication qu'on aurait tort de négliger.

Mais la cotisation à l'U. P. est une dépense qui n'est point encore prévue au budget familial. Il me semble bien difficile de présenter à la ménagère un reçu de cotisation pour une œuvre dont elle ignore le fonctionnement, à laquelle surtout elle ne voit pas de but immédiat. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ce que j'écris ; j'entends dire par là, que la ménagère n'a pas toujours le temps de fréquenter l'U. P., quand elle travaille au dehors, et surtout si le ménage a des enfants. Qu'a-t-on fait pour elle ? les conférences pour la plus grande partie ne sont pas de nature à l'intéresser. En réalité peut-être ne pouvait-on rien faire. On a créé des cartes de famille : je ne sais pas si elles ont été beaucoup utilisées en dehors des matinées du dimanche.

C'est la lutte pour la vie. L'organisation de l'enseignement dans l'U. P. a absorbé toutes les forces vives. Les plus actifs parmi les membres ont été tour à tour secrétaires de l'association. On a choisi le caissier parmi les plus pondérés, car c'est ainsi qu'on se représente ordinairement un bon trésorier. N'a-t-on pas fait le contraire de ce qu'il fallait faire ?

On s'est préoccupé à différentes reprises de la manière dont l'U. P. vivrait matériellement dans l'avenir.

Il est apparu qu'elle avait à sa disposition un certain nombre de moyens. Par exemple : le rattachement de l'U. P. à une coopérative de consommation ; la fondation d'une coopérative par les membres de l'U. P. ; l'organisation

de matinées littéraires ou musicales du dimanche, payantes, et dont le produit serait versé dans la caisse de l'U. P.; en dernier lieu on a songé à l'augmentation de la cotisation.

Je ne crois pas qu'il faille rechercher une solution type applicable à toutes les U. P. Ceci a été maintes fois répété : une U. P. ne ressemble pas à une autre U. P.; qui connaît une U. P., ne connaît pas toutes les U. P.

Une U. P. a pu obtenir d'une coopérative de son quartier, dont certains membres étaient communs aux deux groupements, une subvention annuelle renouvelable. Ce serait une grande faute pour cette U. P. si elle tablait ses prévisions budgétaires sur le renouvellement annuel de cette subvention. La répartition du boni dans les coopératives est à la merci de l'assemblée générale des coopérateurs. La subvention ne peut être légalement accordée que par l'assemblée générale. L'assemblée générale subit la loi de la majorité. La majorité n'a pas toujours raison.

Je comprendrais mieux un groupement de coopérateurs adhérant à une U. P. qui fonctionnerait au sein même de la coopérative, chacun abandonnant à la caisse de l'U. P. sa part de ristourne. Je m'étonne que dans les coopératives, où les avis sont si partagés, cette solution n'ait pas encore été mise en pratique.

Une certaine U. P. s'est constituée au sein même d'une coopérative ; les membres nouveaux ont adhéré aux deux associations. La coopérative qui végétait a, de ce fait, considérablement augmenté son chiffre d'affaires. La coopérative reconnaissante abrite l'U. P. ; elle tient gracieusement un local à la disposition de celle-ci, lui enlevant par cela même tout souci matériel. Voilà, ce me semble, un excellent exemple.

Les membres de l'U. P. peuvent-ils fonder la coopérative qui doit leur fournir les moyens de faire vivre l'U. P.? C'est, à mon avis, la solution la plus difficile à réaliser.

L'U. P. ne possède pas, en général, d'adhérents ayant le temps de s'occuper d'une coopérative de consommation. Un administrateur de coopérative doit être *bon administrateur, bon comptable, bon épicier*. Puis la fondation d'une coopérative réclame une mise de fonds considérable :

loyers d'avance, agencement d'un local, marchandises à emmagasiner. Quelques billets de mille francs sont vite absorbés. On a pu voir des coopératives se fonder avec beaucoup moins d'argent en caisse, vivant tout simplement sur le crédit qui leur a été accordé par certains fournisseurs, celui qui fournissait le vin, par exemple; mais elles se livraient ainsi à ces fournisseurs qui les tenaient pour longtemps.

L'organisation par l'U. P. de matinées payantes, outre qu'elle détruit complètement l'ancienne conception morale de l'U. P., offre d'autres inconvénients. Peut-on espérer toujours trouver des artistes bénévoles ? On aura la ressource de créer au sein de l'U. P. un groupe artistique, mais il est à craindre qu'on ne se lasse bien vite d'écouter des camarades, pleins de bonne volonté, dont le répertoire est limité et insuffisant.

Il reste à examiner la possibilité d'une augmentation de la cotisation. J'ai déjà dit que cette augmentation me semblait devoir être défavorablement accueillie avec le système actuel. Il faudrait porter de 0 franc 50 à 1 franc, et plus, la cotisation mensuelle, être assuré d'une moyenne de cent à cent cinquante cotisants, ce qui représente actuellement deux à trois cents inscrits, car à l'U. P. la moyenne des défections est considérable.

Il faut à tout prix limiter ces défections. Il faut à tout prix que la cotisation de l'U. P. puisse être inscrite au budget familial.

Pour cela il faut offrir à la femme d'autres avantages que les avantages intellectuels, dont elle ne peut, quant à présent, qu'imparfaitement profiter.

Or, nous venons de recevoir à la Société des U. P. une lettre d'un membre d'U. P. dont voici le passage essentiel :

« ... Les U. P. sont maintenant créées, elles vivent et vivront longtemps j'ose l'espérer.

« Néanmoins, afin d'assurer *un noyau*, recueillir de nouvelles adhésions, et maintenir le chiffre de ses membres, ne pensez-vous pas qu'il faudrait créer à côté une œuvre nouvelle, qui en serait le complément, en assurerait la vie ?

« Les membres des U. P. sont en majorité des petits employés ou des ouvriers.

« Leurs appointements sont modestes, et pour subvenir aux différents besoins de la vie de Paris, chacun sait qu'il faut quelquefois faire des sacrifices.

« Quand par malheur la maladie entre au foyer, c'est souvent la misère et toutes ses conséquences.

« On n'a pas été prévoyant, par négligence si ce n'est par ignorance, on ne s'est pas affilié à une société de secours mutuels, et dans les moments douloureux et difficiles, on se trouve seul pour lutter contre l'adversité.

« Ne pensez-vous pas qu'il y aurait là une question à étudier ?

« Ne pourrait-on pas établir une société de secours mutuels, entre les membres actifs des U. P.?... »

Peut-être pourrait-on créer tout au moins dans l'U. P. une caisse de secours médicaux et pharmaceutiques dont profiterait l'adhérent et toute sa famille.

Ainsi il serait possible de faire recouvrer à domicile les cotisations; on limiterait les défections au minimum possible ; on intéresserait la femme au bon fonctionnement de l'association.

La cotisation serait portée à 1 franc 50 ou 2 francs, dont la moitié suffirait pour la caisse de secours, et dont l'autre moitié assurerait le fonctionnement de l'U. P.

Édouard Dujardin

LISTE DES U. P. DE PARIS ET BANLIEUE

à la date du 1er mars 1902

Paris

Le Réveil des Ier et IIe, 14, rue Marie-Stuart.
La Fraternelle du IIIe, 6, rue de Montmorency.
L'Aube du IVe, 24, rue du Bourg-Tibourg.
Union Mouffetard, 76, rue Mouffetard.
L'Égalité du VIIe, salle Rousselet, 21, rue Cler.
L'Égalité des IXe et Xe, 46, rue Richer.
L'U. P. du Xe, 103, quai de Valmy.
L'Idéal social du Xe, 5, rue de l'Hôpital-Saint-Louis.
La Coopération des Idées, 157, faubourg Saint-Antoine.
Voltaire du XIe, 140, rue Saint-Maur.
Diderot du XIIe, 8, rue Rondelet.
Solidarité du XIIIe, 4, rue Véronèse.
Union du XIVe, 5, rue Texel.
L'Émancipation du XVe, 38, rue de l'Église.
L'Aurore du XVIe, 61, rue Boileau.
Le Contrat social du XVIe, 12, rue Herran.
L'Aube sociale du XVIIe, 8, rue des Apennins.
Le Foyer du Peuple du XVIIe, 8, place Boulnois.
L'U. P. des Batignolles, 71 *bis*, rue de La Condamine.
L'Éducation sociale de Montmartre, 3 et 5, rue Jules-Jouy.
L'Enseignement mutuel du XVIIIe, 41, rue de la Chapelle.
La Maison commune du XIXe, 27, rue Mathis.
La Fondation universitaire de Belleville, 19, rue de Belleville.
La Semaille du XXe, 78, rue des Partants.

Banlieue

Alfortville et Maisons-Alfort : *L'Idée*, 6 *bis*, rue des Camélias, à Alfortville.

Argenteuil : *L'U. P.*, boulevard Héloïse (ancienne mairie).

Asnières : *Floréal*, 17, rue de la Station.

Bezons : *Fructidor*, maison Dubuisson, 7, quai de Seine.

Charenton : *L'Essor*, 29, rue de Paris.

Choisy-le-Roi : *L'Éducation mutuelle*, 36, rue de Vitry.

Clichy : *L'U. P.*, 82, rue de Paris.

Colombes : *L'Avenir*, salle de l'Étoile, 41, boulevard de la République, à la Garenne.

Levallois-Perret : *La Vérité*, 46, rue Rivay.

Les Lilas : *Le Progrès social*, 4, rue Bernard.

Meudon : chez M. Guichard, 4, rue Lavoisier.

Montreuil-sous-Bois : *Soirées ouvrières*, 15, rue des Écoles.

Montrouge : *L'Effort*, 33, rue du Marché.

Nanterre : *Germinal*, 37, rue Sadi-Carnot.

Saint-Ouen : *L'U. P.*, chez M. Lamotte, 8, rue Raspail.

Puteaux : *L'Idée*, 15, rue Parmentier.

Versailles : *L'Institut populaire*, 15, rue Colbert.

Villeneuve-Saint-Georges : *L'Éducation mutuelle*, chez M. Bedeaux, 11, rue de Crosne.

Vincennes : *L'Émancipation*, 3, rue de l'Église.

Le Gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Imprimerie de Suresnes (E. Payen, administrateur), 9, rue du Pont. — 5642

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons un franc.

Pour la propagande nous en vendons
six exemplaires pour cinq francs
douze exemplaires pour huit francs
vingt exemplaires pour douze francs.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quatre mille exemplaires de ce dixième cahier le jeudi 27 février 1902.